VIE
DE
MARILLAC

LA VIE
DE LA VÉNÉRABLE
LOUISE DE MARILLAC.

LA VIE

DE LA VÉNÉRABLE LOUISE DE MARILLAC,

VEUVE DE M. LE GRAS,

FONDATRICE ET PREMIERE SUPÉRIEURE
de la Compagnie des Filles de la Charité,
Servantes des Pauvres Malades.

Par M. GOBILLON, *Curé de Saint Laurent.*

Revue, corrigée & augmentée par M. *COLLET*,
Prêtre de la Congrégation de la Miſſion,
Docteur en Théologie.

A PARIS,
Chez DE HANSY le jeune, Libraire,
rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXIX.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVERTISSEMENT.

ON a donné de nos jours au Public l'éloge des Femmes, qui ſe ſont renduës illuſtres par la ſupériorité de leur génie. Mais ce génie, on l'a réduit à des vuës purement naturelles. La Poëſie, la connoiſſance des langues, ce genre de pénétration qui perce les difficultés de la Géométrie, & mille autres talens ſemblables, qui ne demandent que des qualités humaines; & qui ſouvent même, comme la déclamation ſur les théâtres, en ſuppoſent de très-dangereuſes, ont été cent fois célébres en vers & en proſe. La vertu ſolide, cette vertu qui conſiſte principalement dans un tendre amour de Dieu & du prochain, n'a point trouvé de place dans ces brillans Ouvrages. On eût pu cependant lui en donner une d'un rang diſtingué. Les premiers ſiécles de l'Egliſe auroient fourni des milliers de Vierges, dont la fermeté, comme celle des Agathe, des Cé-

cile, des Luce, a déconcerté l'enfer & tous ſes Miniſtres. Les ſiécles ſuivans auroient préſentés des Paule, des Euſtochium, des Mélanies. Le nôtre, tout ſtérile qu'il paroît, auroit offert dans toutes les conditions des modéles de la plus ſublime vertu. Graces au Ciel, ce que des Ecrivains, capables de bien peindre, n'ont pas même indiqué, d'autres plus remplis de l'eſprit de Dieu, nous l'ont tranſmis. Et parce que *tous* les Fideles *ne ſont qu'une ſeule choſe en Jeſus-Chriſt* *, on a de nos jours célébré de pauvres domeſtiques **, comme on célébra autrefois les Vital & les Potamiéne. Cependant, comme la vertu a preſque toujours quelque choſe de plus frapant dans les perſonnes d'une certaine condition; parce qu'elles ont plus d'obſtacles à ſurmonter, & que d'ailleurs elles ſont plus expoſées aux yeux du Public; c'eſt à l'hiſtoire de celles-ci qu'on s'eſt ordinaire-

* Non eſt ſervus, neque liber.... Omnes enim vos unum eſtis in Chriſto Jeſu. *Galat.* 3. *v.* 28.

** Voyez l'Abrégé des vies de Marie Dias, de Marie-Amice Picard, & d'Armelle Nicolas.

ment plus attaché. Le mal eſt qu'on s'y eſt quelquefois pris un peu trop tard ; & que pour avoir différé, on a perdu un grand nombre de traits importans, qu'on n'auroit pas manqué d'apprendre de ceux qui avoient eu le bonheur de vivre avec elles, d'étudier leur conduite, & de les ſuivre dans pluſieurs de leurs démarches. C'eſt ce qui eſt arrivé par rapport à la vénérable ſervante de Dieu Louiſe de Marillac. Voici comme s'en explique le ſage & vertueux M. Gobillon, Curé de S. Laurent, dans un avertiſſement qu'il a mis à la tête de l'hiſtoire de cette illuſtre Veuve, qu'il publia ſeize ans après ſa mort.

« On ne peut douter, *y dit-il*, que » la vie de Mademoiſelle le Gras » ayant été continuellement appli- » quée pendant plus de trente années » à tous les exercices de la charité, » n'ait été remplie d'un grand nombre » de bonnes œuvres, dont la con- » noiſſance auroit donné plus d'éclat » à ſon mérite, & plus de conſola- » tion & d'édification à ſa Compa- » gnie. Cependant le détail d'une

» vie ſi ſainte, n'a pas été remarqué
» avec le ſoin & l'exactitude qu'il
» méritoit ; & je n'ai pu prendre
» qu'une idée générale de ſes vertus
» ſur les mémoires qui m'ont été
» communiqués. On m'en a mis en-
» tre les mains qui regardent l'Inſti-
» tution de ſa Compagnie, & les
» établiſſemens différens qu'elle a
» faits. J'ai lu quelques-unes de ſes
» lettres, & des extraits qu'elle a
» laiſſés de ſes Méditations, & de ſes
» Conférences : j'ai conſulté les per-
» ſonnes qui ont eu part à ſes deſ-
» ſeins, & dont la mémoire a pû
» rendre quelque témoignage de ſes
» actions : & ſur cela j'ai formé le
» plan de cette hiſtoire, qui auroit
» été plus conſidérable, ſi j'avois pu
» découvrir toute la matiere qui en
» pouvoit faire la compoſition. On
» ne laiſſera pas néanmoins de tirer
» quelque avantage de ce peu de
» fonds qui eſt reſté. On y verra l'o-
» rigine & la fondation de la Com-
» pagnie des Filles de la Charité,
» avec la diverſité des emplois qu'el-
» les ont embraſſés pour le ſervice
» des Pauvres en toutes ſortes d'é-

» tats. On y reconnoîtra l'eſprit de » cette pieuſe Fondatrice, dont elle » a marqué les caracteres dans quel- » ques-uns de ſes écrits qui ont été » conſervés. Les penſées que j'y ai » trouvé répandues, m'ont paru ſi » ſolides, ſi élevées & ſi touchan- » tes, que je les ai jugées dignes » d'être recueillies pour l'inſtruction » de ſes Filles; rien n'étant plus ca- » pable de leur inſpirer l'amour & » la fidélité pour leur vocation, que » les paroles de leur Mere, animées » & remplies de ſon Eſprit. Je les ai » miſes dans quelque ſuite ſous des » titres particuliers, ſans y rien ajoû- » ter de moi, que la diſpoſition & » l'ordre; & après avoir rapporté en » quatre livres ce que j'ai pu appren- » dre de ſa vie, j'ai fait de ſes pen- » ſées le ſujet du cinquiéme ».

Voilà ce que dit M. Gobillon, je n'ai pas été beaucoup plus heureux que lui en fait de nouvelles découvertes : la mémoire des évenemens paſſe bientôt avec ceux qui en ont été témoins. Mais les Filles de la Charité du Fauxbourg S. Denis, m'ont fourni quelques piéces, qui

pourront ſervir, & à faire connoître de plus en plus la vertu de leur ſainte * Mere, & à nourrir la piété de celles à qui ces monumens étoient inconnus. Ainſi, quoique je ne penſe pas tant à donner une nouvelle hiſtoire, qu'à donner autant qu'il me ſera poſſible, une ſeconde édition de l'ancienne qui manque depuis long-tems, je compte ajoûter dans le cours de cet ouvrage quelques articles importans, qui n'ont point encore été imprimés. Les maximes, les avis, les plus légeres inſinuations d'une Mere, ſont toujours d'un grand prix pour ſes véritables Enfans.

J'ajoûterai ici pour aller au-devant de cette critique licencieuſe, qui toujours diſpoſée à croire le mal, & ſouvent même à l'inventer, ne

* Pour obéïr aux Décrets des Souverains Pontifes, j'avertis une fois pour toutes, qu'en donnant à Mademoiſelle le Gras le nom de *Sainte*, je ne prends ce terme, que comme on le prend dans l'uſage commun, lorſqu'on veut marquer une perſonne d'une éminente vertu. Je ſçais & je reconnois qu'il n'appartient qu'au Siége Apoſtolique de le donner, dans un ſens propre & rigoureux, à ceux qu'il juge dignes d'un culte public.

peut ſe réſoudre à croire le bien ; que ce que M. Gobillon a écrit des vertus & des grandes actions de Mademoiſelle le Gras, étoit de notoriété publique, quand il fit imprimer ſon Ouvrage. C'eſt ce qui paroît par l'approbation que lui donnerent cinq illuſtres Prélats * qui étoient bien à portée d'en juger. La voici en propre termes.

« S'il eſt vrai que les bons exemples ſont de tous les moyens extérieurs qui portent à la vertu, les plus efficaces & les plus puiſſans, il eſt encore certain qu'il ne font jamais tant d'impreſſion, que

* Ces cinq Prélats étoient François de Médavy, Archevêque de Rouen ; Jean-Louis de Fromentieres, Evêque d'Aire ; Jean de Forcoal, Evêque de Sées ; Harduin, Evêque de S. Brieu ; & Jean-Baptiſte d'Eſtampes, nommé à l'Evêché de Perpignan. Leur approbation eſt du mois de Juin 1676. Elle eſt ſuivie de celle de cinq Docteurs de la Faculté de Paris, qui ſont, Meſſieurs Antoine Vaguier de Pouſſé, Curé de S. Sulpice ; Gilles Robert ; François de Monmignon, Curé de S. Nicolas des-Champs ; Etienne Pirot, Profeſſeur de Sorbonne ; & Denis Coignet, Curé de S. Roch. Perſonne n'étoit plus à portée de juger de la Mere & des Filles, que Meſſieurs les Curés de trois des plus grandes Paroiſſes de Paris. Leur approbation eſt du 21 Juin de la même année.

» quand ils se présentent en des per-
» sonnes que l'on a pu voir, & qui
» même pour se sanctifier ont été
» obligées par un mouvement parti-
» culier de l'esprit de Dieu de con-
» server quelque commerce avec le
» monde : car c'est alors que le com-
» mun des Chrétiens trouvant par
» expérience la vertu possible, ne
» s'effraie plus de sa pratique ; & que
» les moins courageux auroient hon-
» te & rougiroient de s'en vouloir
» dispenser. Tel a été l'exemple que
» Mademoiselle le Gras, cette Mere
» tendre & universelle des Pauvres,
» a donné à notre siécle, dans lequel il
» semble que Dieu l'ait suscitée pour
» le convaincre, que ni la foiblesse
» du sexe, ni la délicatesse du tem-
» pérament, ni les engagemens mê-
» me de la société, ne sont pas des
» obstacles invincibles au salut : la
» charité lui ayant découvert dans
» le monde autant de moyens de se
» sanctifier, qu'elle y a connu de mi-
» seres différentes à soulager. C'est,
» *ajoutent les Prélats*, ce que l'Auteur
» de sa Vie nous représente admira-
» blement dans le riche tableau qu'il

» nous en donne, ouvrage dans le-
» quel on ne peut dire s'il ſe trouve
» plus de diſcernement que d'édifica-
» tion, plus de lumiere que de fécon-
» dité. Les expreſſions en ſont nettes,
» les manieres ſolides, les applica-
» tions touchantes; la lecture ainſi
» n'en peut être que très-utile ».

Quoiqu'on ne puiſſe aujourd'hui ſe régler en tout ſur ce jugement; parce que la Langue Françoiſe n'a pas laiſſé de changer beaucoup depuis un ſiécle, nous nous y conformerons autant qu'il ſera poſſible. Ainſi, à quelques additions près, & quelques tournures un peu différentes * c'eſt toujours M. Gobillon qu'on va lire. Il m'en eût moins coûté pour travailler à neuf : Mais le témoignage d'un Paſteur, ſur-tout quand il eſt muni du ſuffrage d'un bon nombre d'illuſtres Prélats, & de Docteurs contemporains, a quelque

* L'Auteur trompe. Les additions qu'il a faites, ſont en grand nombre; quoiqu'elles ſoient moins ſenſibles, parce qu'elles ſont répanduës. Et à l'égard du ſtyle, il n'y a peut-être pas une page de l'ancienne vie, où il n'ait corrigé quelque choſe. Si les faits ſont les mêmes, c'eſt que les faits ne changent point.

choſe de bien plus authentique ; & il porte avec lui ſes lettres de créance. Si la ſolidité de ces réflexions ne ſe ſent pas aſſez aujourd'hui, j'eſpere qu'en conſéquence des miracles opérés par l'interceſſion de notre digne Mere, on la ſentira un jour.

SOMMAIRE DU PREMIER LIVRE.

I. LA Providence de Dieu démontrée par les grands biens qu'a opérés S. Vincent de Paul, *page* 2. II. Louiſe de Marillac l'a ſecondé dans ſes bonnes œuvres, *p.* 4. III. Sa naiſſance, ſon éducation, eſtime que ſon Pere avoit pour elle. Elle veut entrer dans un Ordre très-auſtere. Le Pere de Champigny l'en empêche. On la marie à M. Antoine le Gras, *p.* 6. IV. Elle s'emploie dès-lors aux Oeuvres les plus pénibles de la charité. Elle y attire d'autres Dames; & ſe met ſous la conduite de M. l'Evêque de Belley. Ses mortifications, ſes épreuves. Sages avis que lui donne ſon Directeur, *p.* 10. V. Sa fidélité aux obligations de ſon état. Sa vigilance ſur toute ſa famille. Heureux effets qu'elle produiſît. Son mari tombe malade, & exerce ſa patience. Elle lui inſpire les plus beaux ſentimens. Eloges qu'elle fait de lui après ſa mort dans une lettre à un Chartreux. Lettre que lui écrit l'Evêque de Belley à cette occaſion, *p.* 18. VI. Elle fait vœu de vivre dans la viduité.

Son amour pour cet état. M. de Belley la met sous la conduite de S. Vincent de Paul. Celui-ci l'envoie visiter les associations de charité, qu'il avoit établies dans les villages. Instructions qu'il lui donne à ce sujet. Edifiante maniere dont elle fait ses voyages. Heureux fruits de ces visites, *p.* 26. VII. Biens qu'elle fait sur la Paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet. Elle vole au secours d'une personne attaquée de la peste. S. Vincent l'en félicite. Elle visite les Confréries de S. Cloud, de Villepreux, de Villiers-le-Bel. Elle tombe malade. Avis que lui donne S. Vincent. Elle va à Beauvais. Honneurs qu'on lui rend dans cette ville. Espéce de miracle qui arrive à son départ. Le R. P. de Gondy l'a prié de visiter ses terres de Champagne. Nouveaux & sages avis que lui donne son Directeur, *p.* 36.

Sommaire du second livre.

I. S. Vincent de Paul pense à perfectionner les assemblées des Dames de Charité à Paris. Quelques Filles de la Campagne s'offrent pour y faire ce qu'il y avoit de plus pénible, *p.* 48. II. Le

Saint penſe à les mettre en Communauté, & il en charge Mademoiſelle le Gras. Elle s'y engage par vœu. Dieu bénit cette petite Communauté, *p.* 50. III. Ses ſuccès ſous la conduite du ſaint Prêtre. Elle ſe propoſe de ſoulager les malades de l'Hôtel-Dieu. Différentes aſſemblées de Dames. On y nomme des Officieres. Mademoiſelle le Gras les anime toutes, & preſque trop par ſon exemple. Magnifiques ſentimens de la ſainte Veuve. Aſſociations établies à Paris, *p.* 53. IV. Leçons éminemment chrétiennes, que Mademoiſelle le Gras donne à ſes Filles. Elle va loger à la Chapelle. Sages précautions avec leſquelles elle inſtruit la jeuneſſe. Elle exerce l'hoſpitalité; & à l'exemple de S. Vincent de Paul, elle donne des retraites dans ſa Maiſon, *p.* 65. V. Comment elle y forme les Dames à la plus haute piété. Son goût pour l'Oraiſon. Elle a grand ſoin de l'inſpirer à ſes Filles, *p.* 77. VI. Triſte & déplorable état des Enfans-Trouvés. Elle en informe S. Vincent, qui veut y remédier, auſſi-bien qu'aux beſoins des pauvres forçats. La ſainte Veuve s'y prête de tout ſon cœur. Elle va établir

ſes Sœurs à Angers, & y tombe malade. On eſt ſur le point d'abandonner les Enfans-Trouvés. Saint Vincent par un diſcours de huit lignes, leur procure quarante mille livres de rente. La peſte afflige Paris. Service que lui rendent les Filles de la Charité, *p.* 82. VII. Affreux état de la Lorraine. S. Vincent y envoie de ſes Prêtres pour arrêter le mal. Ce que fit Mademoiſelle le Gras dans cette occaſion pour les jeunes perſonnes de ſon ſexe.

SOMMAIRE DU TROISIÉME LIVRE.

I. Elle vient demeurer au fauxbourg de S. Laurent; grands biens qu'elle y procure aux pauvres. Sa Compagnie s'étend. On lui demande de ſes Sœurs à Nantes. Elle y va. Maniere dont elle ſanctifie ſes voyages, *p.* 95. II. La Reine veut des Filles de la Charité à Fontainebleau. S. Vincent en envoie à Calais pour ſervir les Soldats bleſſés. Eloge d'Anne d'Autriche, *p.* 102. III. Triſtes effets de la guerre civile. Le poids de la miſere tombe ſur Mademoiſelle le Gras. Déſolant état de la Picardie. Efforts de S. Vincent pour la

soulager. Ses Prêtres, & les Sœurs de la Charité y travaillent. Secours qu'elles donnent à la ville d'Estampes. Eloge d'une de ces Filles. Besoins de la ville de Paris. Zéle des Sœurs de la Charité, *p.* 109. IV. La Reine de Pologne en demande. On lui en envoie trois, qui arrivent à Varsovie dans le tems de la peste. Estime & tendresse de cette Princesse pour elles. On lui en envoie d'autres, qu'elle occupe utilement, *p.* 119. V. S. Vincent établit l'Hôpital du Nom de Jesus pour de pauvres Artisans qui ne peuvent plus travailler. Les Dames de son Assemblée sont frappées du bel ordre qu'elles y voient. Elles pensent à établir un Hôpital général. Difficultés de cette entreprise. Elle réussit, & fait de grands biens. Les Filles de la Charité sont chargées de l'Hôpital des Petites Maisons, *p.* 125.

Sommaire du quatriéme livre.

I. Maniere dont la vertueuse Mere forme & instruit ses Filles. Sa douceur, sa vigilance, sa précaution avant que d'en venir aux réprimandes. Sa douleur, quand il falloit en renvoyer quel-

qu'une, *p.* 135. II. Elle leur rend tous les ſervices poſſibles. Eſt vivement touchée de leurs peines & de leur mort. Avis que S. Vincent lui donne à ce ſujet, *p.* 142. III. Elle leur recommande ſur-tout l'union & la concorde ; la douceur entr'elles, & envers les pauvres. Combien cette vertu leur eſt néceſſaire. C'eſt au moyen de cette vertu qu'une d'elles convertit un Mahométan, *p.* 145. IV. Belles leçons que leur donne leur Mere ſur l'humilité, ſur la déférence au ſentiment des autres, ſur la patience & le ſupport, ſur la maniere de faire la correction, ſur le ſoin des infirmes, *p.* 149. V. On penſe à ériger ces Filles en vraie Communauté. Jean-François de Gondy approuve ce projet. Le Roi donne des Lettres-Patentes très-honorables, & elles ſont enregiſtrées. Par-là S. Vincent a fait ce que S. François de Sales ſon ami avoit d'abord voulu faire en établiſſant le ſaint Ordre de la Viſitation, *p.* 160. VI. S. Vincent & Mademoiſelle le Gras meurent tous deux dans la même année. Maladies de celle-ci, maniere ſainte dont elle ſe diſpoſe à ſon dernier ſacrifice. Elle re-

çoit les derniers Sacremens. Elle bénit ſon Fils & ſes Sœurs, *p.* 170, VII. Son attention au ſervice des pauvres. Sa douleur de ne pouvoir être aſſiſtée de S. Vincent, & ſa ſoumiſſion. Tendreſſe de la Ducheſſe de Ventadour pour elle. Redoublement de ſa piété & de ſon amour pour Dieu, *p.* 176. VIII. Circonſtances de ſon agonie. Elle expire. Eloge qu'en fait le Curé de S. Laurent. Ses funérailles. S. Vincent lui fait faire un ſervice en préſence des Ordinands, & pourquoi. Nouveau témoignage qu'en rend ſon Paſteur, *p.* 181. IX. Son corps eſt tranſporté de l'Egliſe de S. Laurent dans la Chapelle des Filles de la Charité. Détail de cette tranſlation dans une Lettre circulaire, *p.* 188. Abrégé d'une Conférence de S. Vincent de Paul ſur les vertus de cette Vénérable Mere, *p.* 200.

SOMMAIRE DU CINQUIÉME LIVRE.

Penſées ſpirituelles de Louiſe de Marillac, *page* 223.

CHAPITRE I. Penſées ſur les Myſteres de Notre-Seigneur, *p.* 224.

§. I. Sur le Myſtere de l'Incarnation, *ibid.*

§. II. Sur l'Annonciation, *p.* 226.
§. III. Sur la Visitation de la sainte Vierge, *p.* 230.
§. IV. Sur le doute de S. Joseph, *p.* 231.
§. V. Sur l'état de Jesus-Christ avant sa naissance, *p.* 232.
§. VI. Sur la Nativité du Sauveur, *p.* 236.
§. VII. Sur l'Epiphanie, *p.* 238.
§. VIII. Sur la Présentation de N. S. au Temple, *p.* 240.
§. IX. Sur sa vie cachée jusqu'à l'âge de trente ans, *p.* 241.
§. X. Sur son Baptême, *p.* 242.
§. XI. Sur sa Tentation dans le désert, *p.* 243.
§. XII. Sur sa Prédication & ses Miracles, *p.* 245.
§. XIII. Sur sa Passion, *p.* 247.
§. XIV. Sur sa Résurrection, *p.* 261.
§. XV. Sur l'Ascension, *p.* 262.
§. XVI. Sur la Descente du Saint-Esprit, *p.* 263.
Chap. II. Pensées sur les Sacremens, *p.* 269.
§. I. Sur le Baptême, *ibid.*
§. II. Sur la Pénitence, *p.* 273.
§. III. Sur la sainte Eucharistie, *p.* 275.
Chap. III. Pensées sur la Bienheureuse Vierge, *p.* 283.

§. I. Sur ſon éminente dignité, *ibid.*
§. II. Sur la Dévotion à la ſainte Vierge, *p.* 284.
§. III. Priere à la Mere de Dieu, *p.* 286.
§. IV. Offrande de la Compagnie des Filles de la Charité à la Bienheureuſe Vierge, *p.* 291.
CHAP. IV. Penſées ſur la vocation des Filles de la Charité. *p.* 294.
§. I. Sur l'eſtime de cette vocation, *ibid.*
§. II. Sur l'Amour qu'on doit lui porter, *p.* 299.
§. III. Sur les difficultés de cette vocation, *p.* 303.
CHAP. V. Penſées ſur les Vœux, *p.* 305.
§. I. Sur l'excellence du Vœu, *ibid.*
§. II. Sur la Pauvreté, *p.* 307.
§. III. Sur la Chaſteté, *p.* 311.
§. IV. Sur l'Obéiſſance, *p.* 313.
CHAP. VI. Penſées ſur la mortification, *p.* 318.
§. I. Sur la mortification de ſon propre jugement, *ibid.*
§. II. Sur la mortification de la propre volonté, *p.* 323.
§. III. Sur la mortification des paſſions, *p.* 325.
§. IV. Sur la mortification des ſens, *p.* 336.

Chap. VII. Des vertus qui regardent Dieu, *p.* 342.
§. I. De l'amour de Dieu, *ibid.*
§. II. De la soumission à la Providence, *p.* 345.
Chap. VIII. Du Péché, *p.* 348.
§. I. De sa nature & de son origine, *ibid.*
§. II. De la Tentation, *p.* 349.
Retraite de Mademoiselle le Gras, *p.* 353.

LA VIE
DE LA VÉNÉRABLE
LOUISE DE MARILLAC,

FONDATRICE & premiere Supérieure de la Compagnie des Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades.

LIVRE PREMIER.

LE Fils de Dieu, qui nous a proposé la charité comme la plénitude de sa loi, & comme le plus grand commandement de son Evangile, a fait naître de tems en tems des personnes extraordinaires, qui ont pratiqué cette vertu dans toute sa perfection, pour en donner l'exemple à son Eglise.

I. Cette conduite qu'il a fait paroître dans tous les siécles, a eu un éclat singulier dans celui-ci, où nous pouvons dire qu'il a heureusement renouvellé le zéle, dont il inonda le cœur des premiers Chrétiens. Il a rempli un homme pauvre par état & par choix, de ce feu divin qui fait embrasser avec courage tous les emplois de la charité ; & comme il a voulu dans ce siécle donner à son Eglise de nouveaux secours dans ses différens besoins, il s'est servi de l'illustre VINCENT DE PAUL, & des deux Compagnies, dont il l'a fait Instituteur, pour exécuter ce glorieux dessein.

Nous avons vu de nos yeux ce Serviteur de Dieu, entreprendre de remédier à tous les maux qu'il a pu découvrir ; s'appliquer à la conversion des Chrétiens en toutes sortes d'états ; leur préparer des retraites, pour les éloigner des embarras du monde, & les engager à réfléchir sur l'importante affaire de leur salut ; travailler à la réforme du Clergé par l'établissement des Séminaires, & par les exercices de l'Ordination ; instruire les pauvres de la campagne par ses Missions, & faire annon-

cer l'Evangile, soit à un monde d'Infideles à qui le nom de l'Evangile étoit inconnu; soit à des Provinces entieres, qui ne le connoissoient que pour le deshonorer.

Nous l'avons vu joindre aux secours spirituels, les secours nécessaires pour les besoins du corps, à l'exemple des Apôtres, qui ménageoient des aumônes à l'indigence, en même tems qu'ils s'occupoient à prêcher la parole de Dieu.

Il a pourvu aux besoins des pauvres dans leurs maladies, soit en les faisant traiter dans leurs propres maisons; soit en leur procurant des douceurs & des consolations dans les hôpitaux. Il les a assistés dans les prisons & sur les galeres. Il s'est chargé d'un nombre prodigieux d'enfans qui étoient abandonnés. Il a établi des lieux de retraite pour les vieillards qui n'étoient plus en état de gagner leur vie, & il a jetté les fondemens de l'Hôpital général, cet ouvrage incomparable de nos jours, qu'on avoit cru impossible dans les siécles passés. Enfin il a porté ses regards bienfaisans jusques sur les peuples des frontieres ruinés par les guerres, & sur les soldats blessés dans les armées. En

un mot, il n'y a point d'objet qui ait pu échaper à l'étendue, & à la force de ſa charité.

Ce n'étoit pas aſſez de procurer des aumônes pour fournir à tous ces beſoins : il étoit néceſſaire qu'il y eût des perſonnes deſtinées à ſervir les pauvres dans tous ces différens états de miſére & d'indigence : & comme les femmes ſont plus capables de ces emplois, cet homme de Dieu a formé une Compagnie de Filles, qu'il a miſes ſous la conduite d'une Supérieure ſage & zélée, & qu'il a conſacrées à ce miniſtere, ſous le titre glorieux de Servantes des pauvres.

II. Pour exécuter un projet ſi vaſte & ſi important, ce digne Prêtre jetta les yeux ſur LOUISE DE MARILLAC, veuve de Monſieur le Gras, Secrétaire de la Reine Marie de Médicis. Il ne pouvoit faire un choix plus heureux ; parce que cette Femme vraiment forte, réuniſſoit en ſa perſonne toutes les qualités qui ſont néceſſaires pour faire réuſſir un ſi beau deſſein.

Ce ſeroit priver la Compagnie de ſes Filles, & même toute l'Egliſe, de l'édification qu'un ſi grand exemple ne

manquera pas de lui donner, que de laiſſer enſevelir dans l'oubli les actions d'une vie auſſi touchante. Il eſt vrai qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'une hiſtoire digne des Auteurs les plus célébres, fût l'ouvrage d'une main plus habile, que la mienne. Mais je n'ai pu refuſer de l'entreprendre aux prieres de Monſieur Almeras, ce digne Succeſſeur de ſaint Vincent *, dans la charge de Supérieur général de la Congrégation de la Miſſion. D'ailleurs ce travail me fourniſſoit l'occaſion de faire connoître mes ſentimens pour la Compagnie des Filles de la Charité, qui dans ſa Maiſon principale fait une des plus ſaintes portions du troupeau qui m'eſt commis.

Malgré les plus exactes recherches, il ne m'a pas été poſſible de découvrir tout le détail d'une vie ſi chrétienne. Il faut donc que je me contente de communiquer au public ce que j'ai pu apprendre par ſes écrits, qui m'ont été mis entre les mains, & par le rapport de quelques perſonnes qui ont été

* M. Gobillon n'a pu donner à Vincent de Paul le nom de *Saint* : nous le lui donnerons toujours, avec toute l'Egliſe Catholique.

les témoins de ſes vertus, & qui ont eu part à ſes emplois. Le peu que j'en dirai, ſera toujours très-propre à inſpirer de grands ſentimens de religion & de piété.

III. Cette Fille de bénédiction naquit à Paris le douziéme jour du mois d'Août de l'année 1591. Elle eut pour pere Louis de Marillac, Seigneur de Ferrieres, dont on lui donna le nom au Baptême, & pour mere, Maguerite le Camus. Louis de Marillac avoit deux freres, dont l'un étoit Garde des Sceaux; & l'autre, qui fut Maréchal de France, eſt célebre dans l'hiſtoire par ſes diſgraces. Ainſi la jeune Louiſe put du même coup d'œil voir dans ſa propre maiſon, & les grandeurs du monde, & leur inconſtance.

A peine étoit-elle ſortie de l'enfance, qu'elle perdit ſa mere. Heureuſement elle trouva dans un pere vertueux, & plein d'eſprit, des reſſources que la jeuneſſe n'y trouve pas toujours. M. de Marillac prit un ſoin particulier de ſon éducation. Il la mit en penſion dans le Monaſtere des Religieuſes de Poiſſy, où il avoit quelques parentes, pour lui donner dans cette maiſon les principes

de la piété chrétienne. Lorſqu'elle fut ſuffiſamment inſtruite, il la mit à Paris, entre les mains d'une Maîtreſſe habile & vertueuſe, pour lui apprendre à faire des ouvrages convenables à ſa condition. Il n'oublia rien de tout ce qui la pouvoit perfectionner dans les exercices du corps & de l'eſprit. Il alla même juſqu'à lui faire apprendre le deſſein & la peinture ; & elle eut tant d'inclination pour ce bel art, qu'elle s'y eſt toujours appliquée dans les différens états de ſa vie, autant que ſes infirmités & ſes occupations le lui ont pu permettre. On conſerve encore aujourd'hui dans ſa famille quelques portraits de piété de ſa main : elle n'étoit pas capable de travailler à d'autres.

Son pere qui découvrit aiſément en elle un fonds d'eſprit capable de toutes ſortes d'inſtructions, le cultiva avec tous les ſoins imaginables. Il lui fit apprendre le Latin & la Philoſophie pour lui former le raiſonnement, & pour la faire entrer inſenſiblement dans les ſciences les plus élevées. Elle y prit un goût ſi décidé, que la lecture des livres ſolides devint la plus ordinaire &

la plus douce de ſes occupations. Charmé de ſa pénétration & de ſes progrès, M. de Marillac n'avoit point de plus grand plaiſir que de s'en entretenir avec elle, & de voir les réfléxions & les remarques qu'elle faiſoit par écrit. Il fut ſi ſatisfait de l'obéiſſance avec laquelle elle ſecondoit ſes deſſeins, qu'il déclara même par ſon teſtament, *qu'elle avoit fait ſa plus grande conſolation dans le monde, & qu'il croyoit qu'elle lui avoit été donnée de Dieu pour ſon repos d'eſprit dans les afflictions de la vie.*

Ces différens exercices, qui furent toujours ſubordonnés à ceux que preſcrit la Religion, la menerent enfin à cet âge où il faut choiſir un état. Comme elle eut toujours dès ſa jeuneſſe un grand mépris pour le monde, & un deſir ardent de ſe conſacrer à Dieu, elle penſa à entrer chez les RR. Meres Capucines. Elle s'en ouvrit au Pere Honoré de Champigny, qui étoit du même Inſtitut, & qui vivoit dans une grande réputation de ſainteté *. Ce ſage Religieux qui connoiſſoit la foibleſſe de ſa

* L'Hiſtoire du P. Bochart de Champigny, a été imprimée en 1694; elle eſt remplie de miracles & de

complexion, n'approuva pas son dessein, parce qu'il crut qu'elle ne pourroit supporter les austérités d'une profession si rigoureuse. *Je crois*, lui dit-il, *que Dieu a d'autres vues sur vous.*

Il falloit consulter ce grand Maître, à qui seul il appartient de décider du sort de ses créatures. Mademoiselle de Marillac n'y manqua pas. Mais pendant cet intervalle la mort lui enleva son pere ; ce pere dont elle faisoit les délices, & qui après Dieu faisoit toute sa consolation. Jeune, unique héritiere d'une maison considérable, peu faite aux discussions temporelles, on lui proposa le parti du mariage. Elle le prit, parce qu'elle ne pouvoit prendre celui de la Religion, & que le Seigneur vouloit faire d'elle un modele pour tous les états.

Le Ciel qui la destinoit pour l'assistance des malheureux, l'unit à une famille qui faisoit une profession particuliere d'exercer la charité. Il lui donna pour époux, Antoine le Gras, natif de Monferrand en Auvergne, Secrétaire de la Reine Marie de Médicis, dont

très-grands miracles : il seroit bien à souhaiter qu'on en donnât une nouvelle Edition.

la famille s'étoit signalée par l'amour des Pauvres, & avoit fondé un Hôpital dans la ville du Puy. Elle avoit vingt-deux ans quand elle se maria, & ce fut dans l'Église de saint Gervais, qu'elle reçut la bénédiction nuptiale, au mois de Février 1613.

Le mariage, ce lien si funeste à la vertu de tant d'autres, qu'il familiarise pour le moins avec les parures, la mondanité, souvent même avec les plus dangereux spectacles, n'eut par rapport à elle aucun de ces malheureux effets. Mademoiselle le Gras (car c'est le titre qu'on donnoit alors aux personnes de condition) redoubla de vertus, parce que son nouvel engagement en demandoit de plus grandes. On l'a dit, & on n'a point enflé les choses; de tous les biens qu'une personne peut faire dans cet état, il n'en est pas un seul qu'elle ait négligé; pas un qu'elle n'ait fait avec la plus grande édification.

IV. Elle s'appliqua dès les premieres années à visiter les pauvres malades de la Paroisse où elle demeuroit. Elle leur présentoit elle-même les bouillons & les remédes dont ils avoient be-

ſoin, faiſoit leurs lits, les inſtruiſoit & les conſoloit par ſes exhortations, les diſpoſoit à recevoir les Sacremens, & les enſeveliſſoit après leur mort. La paroiſſe de ſaint Sauveur, entre les autres, où elle eſt demeurée veuve, a été le témoin & l'objet de toutes ces actions de charité.

Cette vertu qui, ſelon la doctrine du Saint-Eſprit *, s'affermit & s'augmente de plus en plus par les ſecours qu'on donne aux infirmes, s'établit ſi fortement dans ſon cœur, qu'elle ne mit plus de bornes à ſon zéle. Elle ne ſe contenta pas d'aſſiſter les malades dans leurs maiſons, elle alla les viſiter dans les hôpitaux, pour ajouter quelques douceurs aux ſecours néceſſaires qui leur y étoient fournis, & pour leur rendre par ſes mains les ſervices les plus bas & les plus pénibles.

Ce n'étoit pas aſſez pour elle de ſervir de ſa perſonne les membres ſouffrans de Jeſus-Chriſt; elle voulut que d'autres Dames partageaſſent cet honneur avec elle; & elle les y engagea par ſes conſeils & par ſes exemples. C'eſt ainſi

* Non te pigeat viſitare infirmum : ex his enim in dilectione firmaberis. *Eccli.* 7. *v.* 39.

que dès-lors elle faisoit l'essai du grand ouvrage qu'elle devoit un jour entreprendre pour le soulagement de tous les misérables, par l'institution d'une Compagnie de Filles, dont elle a témoigné par un écrit, qu'elle avoit conçu quelque dessein dès le tems de son mariage.

Quoiqu'elle vécût dans le monde, elle garda inviolablement *cette religion pure & sans tache, qui*, selon l'Apôtre saint Jacques, *consiste à visiter les orphelins & les veuves dans leur affliction, & à se conserver pur de la corruption du siecle* *.

Elle eut toujours le cœur éloigné de ses faux plaisirs & de ses vanités : & pendant le tems de ces divertissemens publics, qui deshonorent le Christianisme, elle avoit coutume de se retirer dans le Monastere des Capucines, pour lequel elle eut toute sa vie une très-tendre affection. Elle fut toujours d'une grande modestie dans ses habits. Solidement instruite par le Prince des Apôtres **, elle ne connut jamais d'au-

* Religio munda & immaculata apud Deum & Patrem, hæc est visitare pupillos & viduas in tribulatione eorum, & immaculatum se custodire ab hoc sæculo. *Jacobi* 1. v. 27.

** 1. Pe. 1. cap. 3. v. 3. & 4.

tres parures que celles qui font l'ornement de l'homme intérieur ; & qui bien loin de fournir à l'ennemi des armes contre la pureté, l'assûrent, & la rendent d'un grand prix devant Dieu. On ne pouvoit voir une ame qui fût plus détachée de la vie & des maximes du monde. Elle n'avoit jamais plus de joie, que lorsqu'elle pouvoit se dérober à son commerce par les retraites ; & qu'elle avoit la liberté de s'unir & de converser avec Dieu par l'oraison.

Ce fut sous la conduite de l'illustre Evêque de Belley, Jean Pierre Camus, ce parfait ami de saint François de Sales, qu'elle apprit à faire les exercices de la vie spirituelle, & elle s'y porta avec tant d'ardeur, tant de feu, que ce sage Directeur se crut obligé d'en modérer l'excès. Il lui en écrivit en ces termes :

Je suis consolé de sçavoir que les exercices de recueillement & les retraites spirituelles vous soient si utiles & si savoureuses : mais il en faut prendre pour vous comme du miel, c'est-à-dire, rarement & sobrement. Car vous avez une certaine avidité spirituelle qui a besoin de retenue.

Comme elle ſçavoit que la vie de l'eſprit, auſſi-bien que celle du corps, ne peut ſubſiſter ſans aliment, & que le Juſte qui vit de la Foi, a beſoin, comme parle Tertullien *, de l'entretenir & de la nourrir des vérités divines; elle liſoit ſouvent des livres de piété; mais quoiqu'elle aimât tous ceux qui pouvoient la porter à Dieu, elle avoit un goût particulier pour l'imitation de JESUS-CHRIST, pour le Combat ſpirituel, & pour les œuvres de ſaint François de Sales & de Louis de Grenade. Le ſçavant Prélat qui la conduiſoit, la jugeant capable de la nourriture la plus ſolide, lui mit entre les mains les Ecritures divines, qui ſelon les paroles de l'Apôtre, *ſont utiles pour rendre l'homme de Dieu parfait, & parfaitement diſpoſé à toutes ſortes de bonnes œuvres* **.

Mais parce que l'ame ne peut s'unir à Dieu avec liberté par la méditation & par les autres exercices ſpirituels, ſi elle ne réprime les paſſions du corps, qui réſiſtent à ſes pieux mouvemens;

* Fidem Sanctis vocibus paſcimus. *Tertull. Apolog. cap.* 39.

** II. Timoth. 3. v. 16 & 17.

& si elle ne se sépare d'une foule d'occupations temporelles qui la troublent ; Mademoiselle le Gras s'efforça de combattre ces deux sortes d'ennemis. Et d'abord, quoique son corps fût très-mortifié, très-affoibli, tant par ses infirmités ordinaires, que par les emplois pénibles & continuels de sa charité ; elle n'épargnoit ni jeûnes, ni veilles, ni cilice même, pour le dompter & le réduire en servitude. Et à l'égard des affaires temporelles, dont les soins sont comme ces travaux de l'Egypte qui empêchoient les Israëlites d'aller sacrifier dans le désert ; elle ne s'y appliquoit, qu'autant qu'elle y étoit forcée par la nécessité : & alors même elle prenoit bien garde qu'elles ne fussent des obstacles à l'union qu'elle vouloit toujours avoir avec Dieu, le grand ou plutôt l'unique objet de son amour.

Cependant quelque précaution qu'elle prît, elle ne put éviter absolument que le démon ne traversât la paix & la tranquillité qu'elle cherchoit. Cet implacable ennemi voyant qu'il ne la pouvoit troubler, ni par la révolte des passions, ni par les affections & les engagemens du monde, prit une voie

plus déliée & plus artificieuſe : il la tourmenta par ſa propre vertu, & ſe ſervit pour ce deſſein contre elle-même, de la pureté & de la délicateſſe de ſa conſcience. Il lui inſpira une ſi grande crainte du péché, & il appliqua ſi fortement ſon eſprit à la conſidération des fautes qui échappent à l'infirmité des ames les plus innocentes, qu'elle avoit peine dans ſes oraiſons d'en détourner la vue.

M. l'Evêque de Belley ayant eu connoiſſance de cette diſpoſition de ſon eſprit, fit tous ſes efforts pour y mettre le calme, & voici l'avis qu'il lui donna ſur ce ſujet dans une Lettre :

J'attens toujours, ma chere Fille, que la ſerénité vous revienne après ces nuages qui vous empêchent de voir la belle clarté de la joie qui eſt attachée au ſervice de Dieu. Ne faites point tant de difficulté aux choſes indifférentes, détournez un peu votre vue de vous-même, & l'attachez à JESUS-CHRIST. *Voilà, ſelon mon jugement, votre perfection, & je puis dire avec l'Apôtre, qu'en cela je penſe avoir l'eſprit de Dieu.*

Parmi ces inquiétudes dont une vue trop continuelle de ſes péchés la rem-

plit pendant plusieurs années, il y eut quelque intervalle de tems où Dieu, pour l'éprouver de plus en plus, permit que son ame fût agitée par des mouvemens contraires : elle passa de l'excès de la crainte du péché dans une autre extrémité. Le démon lui suggéra des pensées d'infidélité pour combattre cette crainte dans son principe, & pour la détruire entierement dans son cœur : Il l'attaqua par de violentes & de longues tentations contre la foi de l'existence de Dieu & de l'immortalité de l'ame ; & ces tentations lui durerent depuis le jour de l'Ascension de l'année mil six cens vingt-trois, jusqu'au jour de la Pentecôte. Mais elle fut soutenue par la puissance de l'Esprit-Saint, qui la délivra de ces peines le jour de cette grande Fête, lorsqu'elle assistoit aux sacrés Mystéres dans l'Eglise de Saint-Nicolas-des-Champs. Elle a déclaré par écrit qu'elle croyoit avoir obtenu cette grace par les mérites de saint François de Sales, pour lequel elle avoit une grande dévotion, & qui pendant sa vie lui avoit donné des marques particulieres d'affection & d'estime ; sur-tout dans le dernier voyage qu'il fit à Paris ;

& pendant lequel ayant appris qu'elle étoit malade, il l'honora de pluſieurs viſites. La confiance que Mademoiſelle le Gras eut toujours dans l'interceſſion de ce ſaint Evêque, doit inſpirer les mêmes ſentimens à toutes ſes filles. C'eſt ſans doute dans ces occaſions, que la conduite de la mere doit ſervir de régle à tous les enfans.

V. Ni ces différentes épreuves, qui ſe ſuccéderent tour à tour, pour purifier de plus en plus l'eſprit & le cœur de la Servante de Dieu; ni le goût qu'elle avoit pour la retraite & pour la méditation, n'empêcherent jamais cette femme ſolidement chrétienne de s'acquitter de toutes les obligations qu'impoſe l'état du mariage: état moins doux aux yeux de la chair, qu'il n'eſt pénible aux yeux de la religion. Non-ſeulement elle rendit à Dieu tous les devoirs que preſcrit l'Evangile, & aux pauvres tous les bons offices de la plus attentive charité; mais elle ſatisfit parfaitement à ce qu'elle devoit à ſon époux & à ſa famille. Dieu bénit ſon mariage par la naiſſance d'un fils, qu'elle éleva avec un ſoin particulier; & qu'elle fit pourvoir d'une charge de

Conſeiller du Roi en la Cour des Monnoies, lorſqu'il fut en état de s'en bien acquitter.

Elle entra dans les ſentimens que ſaint Chryſoſtôme conſeille aux meres chrétiennes d'avoir pour leurs enfans. *Nous avons dans leur perſonne*, dit cet illuſtre Docteur, *un précieux dépôt qui nous eſt confié : nous ſommes obligés de le conſerver avec beaucoup de précaution ; & il faut bien prendre garde que le démon ne nous l'enleve par ſes ſurpriſes. Il n'y a point de biens qui doivent être ſi chers & ſi conſidérables, puiſque c'eſt pour eux que l'on tâche de les acquérir. C'eſt un très-grand déſordre & une extrême imprudence d'avoir moins d'attache pour leur éducation, que pour des richeſſes que l'on n'amaſſe que pour eux. Il faut avant toutes choſes leur imprimer l'amour de la vertu dans la tendreſſe de leur âge, & ne regarder les biens extérieurs que comme des acceſſoires, dont la poſſeſſion ſans la vertu leur ſera inutile, & dont la privation ne leur ſera pas préjudiciable s'ils ſont vertueux* *.

* Magnum habemus pretioſumque depoſitum filios. Ingenti illos ſervemus curâ.

Nullus fundus æquè nobis carus eſſe debet, quippè

Comme les Chrétiens ſont chargés de veiller ſur leurs domeſtiques, & que ce devoir eſt ſi eſſentiel pour eux, qu'au jugement de ſaint Paul * ils ne peuvent y manquer *ſans renoncer à la foi, & devenir pires que des infidéles ;* on ne négligeoit rien dans cette pieuſe famille, de tout ce qui pouvoit les éloigner du mal, & les porter à la vertu. Dieu bénit cette fidélité qui n'avoit pour but que ſa gloire. Tous ceux qui eurent le bonheur d'être admis dans cette vertueuſe maiſon, profiterent des leçons & des grands exemples que leur offroient les Maîtres. Ceux à qui l'éducation donnoit plus de ſentimens, en profiterent peut-être encore plus que les autres. Il y eut ſur-tout deux Commis de M. le Gras, qui furent ſi touchés des vertus de ſon épouſe, qu'ils réſolurent de quitter le monde. L'un entra dans l'Ordre des Minimes, & l'autre dans la Congrégation de ſaint Maur, dont la nouvelle réforme édifioit toute l'Egliſe, & rappelloit l'heureuſe mémoire des vertus de ſes premiers Inſtituteurs.

hæc omnia filiis quæruntur. *Chryſoſt. Hom. 9. in cap. 3. 1. ad Timoth.*

* 1. Timoth. 5. v. 8.

La Providence divine qui vouloit ſanctifier Mademoiſelle le Gras par les plus ſenſibles épreuves, permit que ſon Mari, trois ou quatre ans avant ſa mort, tombât en de fréquentes maladies, qui le rendirent d'une humeur fâcheuſe & chagrine. Cette épouſe charitable & fidéle lui témoigna dans cet état, une affection plus tendre, une bonté plus compatiſſante, & un amour plus condeſcendant, pour tâcher de calmer ſon eſprit, & d'adoucir ſes peines & ſes douleurs. Le grand ſoin qu'elle eut, pendant ce tems, de l'aſſiſter & de le ſervir, fut un apprentiſſage pour ſa charité, qui lui fit connoître les malades, & la maniere dont il faut s'y prendre pour les conſoler en les ſoulageant. Quoique, comme nous l'avons vu, elle ne fût pas neuve dans cette ſorte d'exercice, elle y acquit alors tant d'expérience, qu'elle fut dans la ſuite en état d'y former ſes Filles, & de leur donner ſur ce point capital des leçons pleines de raiſon & de ſageſſe.

Ce fut par ſes ſoins & par les marques ſenſibles de ſon amour, auſſi-bien que par ſon exemple, qu'elle gagna le

cœur de ſon mari, & qu'elle le fit entrer dans les diſpoſitions chrétiennes avec leſquelles il mourut. On ne les peut mieux apprendre que par la lettre qu'elle en écrivit au Révérend Pere Hilarion Rebours, Chartreux, couſin germain de ſon époux. Pour peu qu'on ait de piété, on ſouhaitera qu'elle fût encore plus longue. La voici :

Mon très-Révérend Pere, puiſque vous voulez ſçavoir les graces que notre bon Dieu a faites à feu mon mari, après vous avoir dit qu'il m'eſt impoſſible de les faire toutes connoître, je vous dirai que dès il y a long-tems, par la miſéricorde de Dieu, il n'avoit plus aucune affection pour les ſujets qui peuvent porter au péché mortel, & qu'il avoit un très-grand deſir de vivre dévotement. Six ſemaines avant ſa mort il eut une fiévre chaude qui mit ſon eſprit en grand danger : mais Dieu faiſant paroître ſa puiſſance au-deſſus de la nature, y mit le le calme : & en reconnoiſſance de cette grace, il ſe réſolut entierement de ſervir Dieu toute ſa vie. Il ne dormoit preſque point toutes les nuits : mais il avoit une telle patience, que les perſonnes qui étoient auprès de lui, n'en recevoient

point d'incommodité. Je crois, qu'en cette derniere maladie, Dieu l'a voulu faire participant de l'imitation des peines de sa mort; car il a souffert en tout son corps, & a entierement perdu son sang : Son esprit a été presque toujours occupé dans la méditation de sa Passion. Il répandit sept fois du sang abondamment par la bouche; & la septiéme lui ôta la vie à l'instant. J'étois seule avec lui pour l'assister en ce passage si important, & il témoigna tant de dévotion, qu'il fit connoître jusqu'au dernier soupir, que son esprit étoit attaché à Dieu. Il ne put jamais me rien dire, sinon, Priez Dieu pour moi, je n'en puis plus : paroles qui seront à jamais gravées dans mon cœur. Je vous prie de vous souvenir de lui, quand vous direz Complies; il y avoit une si particuliere dévotion, qu'il ne manquoit gueres à les dire tous les jours.

On ne peut rien ajouter au témoignage que cette épouse rend ici elle-même, des dispositions chrétiennes par lesquelles son époux se prépara au grand voyage de l'éternité. Mais on ne peut aussi marquer avec des caracteres plus sensibles, l'amour & le courage avec lequel elle lui rendit les derniers devoirs.

Il mourut la nuit du vingt & un de Décembre de l'année 1625, dans la Paroiſſe de ſaint Sauveur, après avoir reçu tous les Sacremens. Je ne puis mieux exprimer les ſentimens qu'elle eut dans cet état, que par l'exemple d'une vertueuſe Dame nommé Salvine, dont parle ſaint Jerôme. *Cette veuve*, dit-il, *pleura tellement la mort de Nebridius ſon mari, qu'elle donna des marques de ſa tendreſſe & de ſon amitié conjugale; mais en même tems elle la ſupporta avec tant de vertu, qu'elle la regarda plutôt comme un voyage, que comme une perte & une privation* *.

Mademoiſelle le Gras, quelques heures après que ſon mari fut mort; alla trouver M. Hollandre, Docteur de la Maiſon de Sorbonne, ſon Paſteur, pour en recevoir de la conſolation dans ſa douleur. Mais juſtement perſuadée que toutes les conſolations de la terre ſont bien foibles, & que ce n'eſt qu'en Dieu qu'il en faut chercher de ſolide, elle ſe confeſſa & communia; non-ſeulement pour ſe fortifier par la préſence

* Mortem mariti ſic flevit, ut exemplum conjugii dederit: Sic tulit, ut cum profectum crederet, non amiſſum. *Epiſt.*

ſence de Jeſus-Chriſt, mais pour ſe conſacrer à lui comme à ſon unique Epoux.

Le Prélat qui la dirigeoit, & qui s'intéreſſoit à tous les événemens de ſa vie, lui écrivit ſur la mort de ſon mari, & lui apprit l'uſage qu'elle devoit faire de ſa viduité. Voici la maniere touchante avec laquelle il s'en expliqua dans ſa lettre.

Enfin, ma chere Sœur, le Sauveur de nos ames après avoir mis votre époux en ſon ſein, s'eſt mis dans le vôtre. O céleſte époux, ſoyez à jamais celui de ma Sœur, qui vous a choiſi pour tel, lorſqu'elle en avoit encore un autre ſur la terre. Mais demeurez ſur ſon ſein, Seigneur, comme un bouquet de mirrhe, douce à l'odorat, mais amere au goût. Donnez-lui quelque conſolation dans les amertumes inſéparables de ſon veuvage. O Dieu, ma très-chere ame, c'eſt à cette heure qu'il ſe faut ſerrer & preſſer auprès de la Croix, puiſque vous n'avez plus que cet appui ſur la terre. C'eſt maintenant qu'il faut dire à Dieu qu'il ſe ſouvienne de ſa parole : Et quelle eſt cette parole, ma très chere Fille ? c'eſt qu'il ſera le pere de l'orphelin, & le juge

de la veuve. Juge, ma chere Sœur, pour prendre ſa cauſe en main, & pour juger ſes adverſaires. C'eſt à cette heure que nous verrons ſi vous avez aimé Dieu comme il faut, puiſqu'il vous a ôté ce que vous aimiez beaucoup. Paix éternelle & repos ſoit à cette chere ame pour laquelle nous prions, conſolation à la vôtre, par le Pere de toute conſolation, & le Dieu des miſéricordes.

La ſuite de la vie de Louiſe de Marillac nous fera connoître, qu'elle alla bien au-delà des leçons de ſon Directeur.

VI. Il y avoit déja deux ans que voyant M. le Gras dangereuſement malade, elle avoit formé le deſſein, ſi Dieu diſpoſoit de lui, d'embraſſer la viduité, que l'Apôtre inſpiré de l'Eſprit-Saint, conſeille comme un état plus heureux & plus parfait que celui du mariage * ; & elle en avoit fait vœu le 4^e^ jour de Mai, où l'Egliſe célébre la fête de ſainte Monique. Lorſque la Providence divine lui en préſenta l'occaſion par la mort de ſon Mari, elle ne penſa qu'à accomplir ſon vœu, & elle en écrivit en ces termes au Pere

* 1. Corinth. 7. v. 40.

Rebours, ce reſpectable Chartreux, dont nous avons déjà parlé :

N'eſt il pas bien raiſonnable que je ſois toute à Dieu, après avoir été tant de tems au monde ? Je vous dis donc, mon cher Couſin, que je le veux de tout mon cœur, & en la maniere qu'il lui plaira. Mais j'ai grand ſujet de me défier de moi-même pour la perſevérance dans ce ſaint deſir, à cauſe des continuels empêchemens qui s'oppoſent aux deſſeins que Dieu a ſur moi. Or ſus, mon cher Pere, aidez donc ma pauvre ame, & par vos prieres rompez ces liens qui m'attachent ſi fortement à tout ce qui n'eſt pas Dieu ; & pour ſon ſaint amour, continuez les prieres que vous me promettez.

Elle eut tant d'eſtime & d'amour pour l'état qu'elle avoit embraſſé, que tous les ans, le jour de ſainte Monique, elle avoit coutume de renouveller à Dieu cette premiere oblation qu'elle lui avoit faite de ſa perſonne ; & ce jour étoit ſolemnel pour elle, à cauſe de la grace qu'elle y avoit reçue. Elle fit de ſa viduité le même uſage que Salvine, à qui, ſelon le témoignage de ſaint Jérôme, *la mort de ſon mari fut une oc-*

caſion favorable de s'appliquer avec plus de liberté & de zele aux exercices de la Religion *. Elle redoubla pour lors ſes dévotions & ſes prieres ; elle ſe ſanctifia de plus en plus par la fréquente participation des Sacremens, par les œuvres de charité, par les lectures & les méditations, par les jeûnes & les auſtérités.

M. l'Evêque de Belley la voyant dans le deſſein de s'appliquer uniquement aux actions de piété, ne penſa qu'à l'y affermir. Mais comme les beſoins de ſon Diocèſe ne lui permettoient pas de faire un long ſéjour à Paris **, & qu'ainſi il ne pouvoit diriger la marche de ſa vertueuſe pénitente ; il crut ne la pouvoir confier à un guide plus ſage qu'au grand Vincent de Paul, dont ſaint François de Sales, ſon ami, lui avoit donné la plus haute & la plus juſte idée. C'eſt ainſi que par une ſecrette diſpoſition de la Sageſſe éternelle, ce Prélat fut heureuſement l'Auteur de la ſainte liaiſon qui a uni ces deux

* Orbitatis magnitudo, Religionis occaſio fuit. *Hieronym. Epiſt.* 9.

** Jean-Pierre Camus, que ſaint François de Sales avoit ſacré en 1609, ſe démit de ſon Evêché en 1619, & mourut aux Incurables le 26 Avril 1652.

grandes ames & leurs Compagnies, pour le secours des pauvres, & les plus laborieux emplois de la charité.

Ce vrai Serviteur de Jesus-Christ jettoit pour lors les fondemens de sa Congrégation dans le Collége des Bons-Enfans, qui lui fut donné en 1625, par Messire Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris ; & il y commençoit une forme de Communauté avec quelques Prêtres qui s'étoient associés à lui pour les Missions. Quoiqu'une direction particuliere ne s'accommodât pas trop bien avec le plan que le saint Prêtre avoit formé de travailler principalement dans les campagnes ; les justes égards qu'il avoit pour M. de Belley ne lui permirent pas de refuser celle que ce Prélat lui présentoit ; & la Providence, qui va doucement à son but, le lui permit encore moins. Mademoiselle le Gras, qui connut bientôt le prix de son nouveau Directeur, voulut s'approcher de lui pour recevoir plus facilement ses lumieres ; & en l'année 1626, elle alla loger près de ce College, dans la Paroisse de saint Nicolas du Chardonnet.

Aussi-tôt qu'elle eût envisagé de plus

près les actions de cet homme apoſtolique, qui s'occupoit ſans ceſſe avec ſa Compagnie naiſſante, à tous les exercices de la charité, elle ſe ſentit encore plus fortement animée par ſes exemples; & elle conçut le deſſein de conſacrer ſa vie au ſervice des pauvres, & de coopérer de toute l'étendue de ſon pouvoir aux grandes entrepriſes du ſaint Prêtre. Elle voulut même dès-lors s'y engager par un vœu irrévocable. Mais Vincent de Paul, qui dans ces ſortes de matieres, & preſqu'en toute autre, ne marchoit qu'à pas comptés, voulut à ſon tour qu'elle conſultât Dieu. Il lui conſeilla de prier beaucoup, de faire des retraites, & ſur-tout d'approcher ſouvent de la très-ſainte Euchariſtie, cet Oracle infaillible de la nouvelle Loi, où le Seigneur ſe plaît à manifeſter ſes volontés.

Ce délai, qui fut pour elle une eſpéce de Noviciat, ne ſervit qu'à augmenter & affermir davantage ſa réſolution, & à lui faire embraſſer pendant ce tems toutes les occaſions de charité qui ſe purent préſenter. Sa fidélité & ſa perſévérance obligerent enfin ſon Directeur à recevoir ſes offres, & à

l'associer en quelque sorte aux emplois de ses missions pour l'assistance des pauvres. Il l'en jugea digne, parce qu'il trouva en sa personne les dispositions que saint Paul demande dans les veuves pour le ministere de la charité ; & que conformément à la régle & aux vuës de ce grand Apôtre, on pouvoit dire d'elle, que chacun *rendoit témoignage à ses bonnes œuvres ; qu'elle avoit exercé l'hospitalité, lavé les pieds des saints*, & souvent même de ceux qui ne l'étoient pas ; *secouru les affligés ;* en un mot, *qu'elle s'étoit livrée* généreusement *à toutes sortes d'actions de piété* *.

S. Vincent commença de l'employer dans ces fonctions saintes en l'année mil six cent vingt-neuf, & il l'envoya visiter dans les villages les Confréries de Charité qu'il y avoit établies, & au moyen desquelles de vertueuses femmes s'assembloient pour secourir les pauvres malades.

Il avoit institué la premiere à Châtillon en Bresse dès l'année mil six cent dix-sept ; & Dieu, dont la main fut toujours avec lui, avoit donné tant de bénédiction à cet ouvrage de piété,

* 1. Timoth. 5. v. 10.

que depuis ce tems il s'étoit multiplié en beaucoup de lieux ; & quoique le premier deſſein de ces Confréries ne fût que pour la campagne, elles ſe répandirent peu-à-peu dans les Villes ; & en cette même année mil ſix cent vingt-neuf, il s'en établit une à Paris dans la Paroiſſe de ſaint Sauveur.

Cette ame fidéle & zélée reçut les ordres du ſaint Prêtre avec autant de joie que de ſoumiſſion & de reſpect. Elle lui rendit une obéiſſance ſi parfaite, que depuis elle n'entreprit rien que ſous une entiere dépendance de ſes avis & de ſes ordres, le regardant comme le miniſtre & l'interprete de la volonté de Dieu.

Avant que de faire ces voyages, elle prenoit une inſtruction écrite de ſa main touchant la maniere dont elle devoit s'y conduire. Le jour du départ, elle communioit pour recevoir par la préſence de J. C. une communication plus abondante de ſa charité, & un gage plus aſſuré de ſa protection, & de ſa conduite.

Le premier voyage qu'elle fit, fut à Montmirel dans le Dioceſe de Soiſſons, où ce grand Miſſionnaire avoit établi une Confrérie de Charité : & voici ce

qu'il lui écrivit ſur ce ſujet, le ſixiéme Mai mil ſix cent vingt-neuf. *Allez, Mademoiſelle, allez au nom de Notre-Seigneur : je prie ſa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle ſoit votre conſolation en votre chemin, votre force en votre travail, & qu'enfin elle vous ramene en parfaite ſanté & pleine de bonnes œuvres. Vous communierez le jour de votre départ pour honorer la charité de Notre-Seigneur, les voyages qu'il a faits pour cette même & par cette même charité, les peines, les contradictions, les laſſitudes & les travaux qu'il y a ſoufferts ; & afin qu'il lui plaiſe de bénir votre voyage, vous donner ſon eſprit, & la grace d'agir en ce même eſprit, & de ſupporter vos peines en la maniere qu'il a ſupporté les ſiennes.*

Elle étoit accompagnée de quelques Dames de piété dans ces voyages ; & elle les faiſoit dans des voitures pénibles, ſouffrant beaucoup d'incommodité, vivant & couchant fort pauvrement, pour prendre plus de part à la miſere des pauvres. Elle portoit une grande proviſion de linges & de drogues, & elle faiſoit les aumônes & les voyages à ſes dépens. Lorſqu'elle

étoit arrivée dans le village, elle aſſembloit les femmes qui étoient aſſociées à la Confrérie de la Charité ; leur donnoit les inſtructions néceſſaires pour ſe bien acquitter de cet emploi ; les encourageoit par la ferveur de ſes diſcours ; travailloit à en augmenter le nombre ; animoit ce qui étoit refroidi, relevoit ce qui étoit tombé, affermiſſoit & perfectionnoit ce qui étoit établi.

Pour faire la charité dans toute ſa plénitude, elle ne ſe contentoit pas de faire ſervir les malades, & de leur fournir des aumônes de ſes biens : elle vouloit faire plus que ces perſonnes riches & religieuſes, dont parle ſaint Jérôme, *qui exercent la miſéricorde par le miniſtere des autres ; & qui ne ſont bienfaiſantes & charitables que de leurs biens, & non pas de leurs mains.* Elle les viſitoit, & leur préſentoit elle-même les alimens & les remédes, à l'exemple de Fabiole, qui ſelon le témoignage du même Pere, en ſon Epitaphe, *ſervoit les viandes aux malades de ſa propre main, & arroſoit ces cadavres vivans par les bouillons & les breuvages* *.

* Exercent miſericordiam per aliena miniſteria, clementes pecuniâ, non manu.

Præbebat cibos manu propriâ, & ſpirans cadaver ſorbitiunculis irrigabat, *Hieron. Epiſt.* 30.

Après avoir pourvu au ſoulagement des infirmités du corps, elle travailloit à remédier aux maladies de l'ame ; & comme l'ignorance en eſt le principe, elle employoit tous ſes ſoins pour la détruire. Dans cette vuë, elle aſſembloit les filles de la campagne dans des maiſons particulieres, & elle leur apprenoit les articles de la Foi, & les devoirs de la vie chrétienne. S'il y avoit une Maîtreſſe dans le lieu, elle l'inſtruiſoit de ſon office ; & s'il n'y en avoit pas, elle tâchoit d'en établir. On vit renouveller & revivre en ſa perſonne le miniſtere & les fonctions de ces veuves des premiers ſiécles, leſquelles ſuivant l'ordonnance du quatriéme Concile de Carthage, étoient choiſies *pour enſeigner les femmes ruſtiques & ignorantes, par un langage familier & proportionné à leur capacité, & pour leur apprendre les maximes de la ſaine doctrine, & les obligations qu'elles contractoient dans leur Baptême.* Il n'y a que Dieu qui ſçache les grands biens que notre ſainte Veuve a opérés. Ils ſont écrits ces biens ſans nombre, dans ce Livre immortel, où un verre d'eau, donné au nom du Seigneur, n'eſt pas oublié.

VII. Mais il n'étoit pas juſte que Mademoiſelle le Gras, après avoir procuré de ſi grands biens aux pauvres de la campagne, n'en fît point de part à ceux de Paris, qui n'étoient pas moins à plaindre; & elle devoit préférablement à la Paroiſſe de ſaint Nicolas du Chardonnet, où elle demeuroit pour lors, un établiſſement auſſi utile. C'eſt pourquoi en l'année mil ſix cent trente elle entreprit d'y former une Confrérie de Charité. Son exemple & l'aſcendant que donne une vertu qui croît tous les jours, vint à l'appui de ce beau projet. En peu de tems elle engagea un nombre de Dames à partager avec elle le triſte & glorieux emploi de ſervir les pauvres malades.

Elle commença d'abord cet exercice par des actions de la charité la plus parfaite & la plus héroïque, & elle mérita que Dieu fît paroître ſur ſa perſonne des marques d'une protection particuliere. Il y avoit dans la Paroiſſe une fille qui étoit attaquée de la peſte. Ce mal, dont l'idée ſeule eſt capable d'effrayer, n'arrêta, ni ne ſuſpendit le zéle de notre illuſtre Veuve; elle viſita généreuſement la malade; & pour lui

ſauver la vie, ou lui en procurer une meilleure après celle-ci, elle ne balança pas à expoſer la ſienne. Saint Vincent de Paul, qui ne tarda pas à en être informé, l'en félicita par une lettre, où il lui écrivoit, *que cette nouvelle lui avoit attendri le cœur, & que s'il l'eût reçue aſſez tôt, il ſeroit parti ſur l'heure pour l'aller voir : Qu'au reſte la bonté de Dieu ſur les perſonnes qui ſe donnent à lui dans la Confrérie de la Charité, & dont aucune juſques-là n'avoit été frappée de la peſte, lui faiſoit avoir une très-parfaite confiance qu'elle n'en auroit point de mal. Non, Mademoiſelle*, ajoutoit-il, *ne craignez point, Notre Seigneur veut ſe ſervir de vous pour quelque choſe qui regarde ſa gloire, & j'eſtime qu'il vous conſervera pour cela.*

La confiance de cet homme de Dieu ne fut pas trompée : la Providence divine la préſerva de ce danger, & tout l'uſage qu'elle fit enſuite, de la vie qui lui fut conſervée, ne fut que pour ſervir & aſſiſter les pauvres. Elle alloit dans les Bourgs & les Villages établir & viſiter les aſſemblées de charité : elle faiſoit des conférences aux femmes qui

y étoient associées ; elle instruisoit les filles, & assistoit les malades : trop heureuse de pouvoir faire une petite partie de ce qu'avoit fait son divin Maître, lorsque, comme le dit le premier de ses Apôtres, *il parcouroit les villes & les campagnes, & faisoit par-tout du bien* *.

C'étoit un astre dans un mouvement perpétuel, qui chaque jour répandoit ses lumieres & ses influences. Au mois de Février de cette année mil six cent trente, elle visita dans le Diocése de Paris la Confrérie de saint Cloud ; & ce fut à cette occasion que saint Vincent, qui connoissoit & l'activité de son zéle, & la foiblesse de son tempérament, lui écrivit le dix-neuf de ce mois, *qu'il louoit Dieu de ce qu'elle avoit de la santé pour tant de personnes, au salut desquelles elle travailloit ; & qu'il la prioit de lui mander si ses poulmons n'étoient point incommodés de tant parler, & sa tête de tant d'embarras & de bruit.*

Le mois de Mai suivant elle visita celle de Villepreux qu'il avoit établie dès l'année mil six cent dix-huit, & qui étoit la seconde de celles qu'il avoit

* Pertransiit benefaciendo. *Act.* 10. *v.* 3.

inſtituées. Comme il apprit qu'elle avoit eu quelque difficulté avec le Curé du lieu, ce ſage Directeur qui ne vouloit le bien, que quand on le pouvoit faire ſans trouble, lui manda d'aller voir ce Paſteur, & de lui déclarer *que s'il ne trouvoit pas bon qu'elle continuât ſes exercices de charité dans ſa Paroiſſe, elle étoit prête d'en demeurer là; que Notre-Seigneur tireroit peut-être plus de gloire de ſa ſoumiſſion, que de tout le bien qu'elle pourroit faire; & qu'un acte de vertu d'acquieſcement & de ſoumiſſion vaut mieux que quantité de bonnes œuvres qu'on pratique à l'égard d'autrui.* Elle ſuivit cet avis, & s'en trouva bien. Le Curé qui vit la droiture & la pureté de ſes intentions, lui permit avec joie de faire à ſon troupeau tout le bien qu'elle vouloit lui faire. Elle y travailla ſur le champ, mais avec tant d'ardeur qu'elle y tomba malade. Dieu lui rendit la ſanté, mais elle ne la recouvra que pour continuer ſes mêmes exercices, & y en ajouter de nouveaux.

Dans l'automne ſuivante elle entreprit une autre viſite à Villiers-le-Bel; mais comme elle ne pouvoit modérer ſon zéle, elle s'y porta avec tant d'ap-

plication, parlant & agiſſant continuellement, quoiqu'elle fût fort incommodée d'un rhume, qu'elle s'attira une ſeconde maladie. Saint Vincent l'ayant appris, lui écrivit en ces termes, qui annoncent également la piété du Pere, & la vertu de ſa Fille ſpirituelle.

Votre cœur, Mademoiſelle, n'eſt-il pas bien réjoui de voir qu'il a été trouvé digne devant Dieu de ſouffrir en le ſervant. Certes vous lui en devez un remerciment particulier : faites votre poſſible pour en faire un bon uſage, & lui en demandez la grace. C'eſt ainſi que les Saints ſe conſolent : la ſeule choſe qu'ils ambitionnent, c'eſt de ſouffrir pour les intérêts de Dieu; pourvu toutefois qu'ils ne ſouffrent que dans les régles de la prudence chrétienne.

C'eſt une choſe ſurprenante que tant d'infirmités n'aient pu arrêter le cours des travaux d'une femme dont la ſanté étoit ſi foible. Dès le mois de Décembre ſuivant, elle alla viſiter la Confrérie de la Charité, établie dans la ville de Beauvais, où d'abord qu'elle fut arrivée, ce Directeur qui s'intéreſſoit ſi juſtement à ſa conſervation, lui donna cet avis par une lettre du 4 Décembre.

Béni ſoit Dieu, Mademoiſelle, de ce que vous voilà arrivée en bonne ſanté. Ayez donc ſoin de la conſerver pour l'amour de Notre-Seigneur, & de ſes pauvres membres; & prenez garde de vouloir en faire trop. C'eſt une ruſe du démon, dont il trompe les bonnes ames, que de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puiſſent plus rien faire: l'eſprit de Dieu au contraire incite doucement à faire le bien que raiſonnablement l'on peut faire, afin que l'on le faſſe perſévéramment & longuement. Faites donc ainſi, Mademoiſelle, & vous agirez ſelon l'eſprit de Dieu.

Comme le Saint apprit en même temps l'honneur qu'on lui avoit rendu dans cette ville, il lui manda par la même lettre l'uſage qu'elle devoit en faire. *Que lorſqu'elle ſe voyoit honorée & eſtimée, il falloit qu'elle unît ſon eſprit aux mépris & aux mauvais traitemens que le Fils de Dieu a ſoufferts. Qu'un eſprit vraiment humble, s'humilioit autant dans les honneurs que dans les mépris; & qu'il imite l'abeille, qui fait ſon miel auſſi bien de la roſée qui tombe ſur l'abſinthe, que de celle qui tombe ſur la roſe.* Elle regarda cet avis comme une

précaution salutaire au milieu des applaudissemens qu'elle reçut dans ce voyage. Elle y conserva toujours les sentimens d'une modération chrétienne ; & elle ne se servit de la disposition qu'elle trouva dans le cœur de tous les habitans de Beauvais, que pour y établir les emplois de la charité avec plus d'amour & plus de zele. Dès qu'elle commença ses assemblées, les Dames y vinrent en grand nombre, & elles furent charmées de ses entretiens ; les hommes n'ayant pas la liberté de s'y présenter, entroient dans les maisons où elle faisoit ses conférences, & se cachoient afin de les pouvoir entendre sans être vus ; ils s'en retournoient aussi édifiés, que pleins d'admiration.

Lorsqu'après avoir heureusement fini son ouvrage, elle partit pour revenir à Paris, tout le peuple l'accompagna sur les chemins avec mille bénédictions. Mais un accident fâcheux troubla la joie. Un enfant qui étoit dans la foule, tomba sous une roue de sa cariole, qui lui passa sur le milieu du corps. Ce malheur la toucha sensiblement : elle fit quelques prieres ; & l'on vit aussi-tôt cet enfant se lever sans aucune blessure,

& marcher avec une parfaite liberté.

Je n'examine pas si la maniere dont ce jeune homme fut préservé, a quelque chose de miraculeux, ni quelle part Mademoiselle le Gras y pourroit avoir. Il n'est pas nécessaire de relever par des miracles la sainteté d'une personne qui s'est signalée par un exercice perpétuel de la charité. *Cette vertu*, dit saint Chrysostôme *, *est un don & un prodige plus excellent que tous les prodiges & que tous les dons ; puisqu'elle est le caractère des véritables disciples de* JESUS-CHRIST, *qu'il a lui même imprimé sur eux pour les faire connoître. La grace des miracles*, continue ce Pere, *est du nombre de ces dons qui sont communs aux saints & aux pécheurs, comme il y a des habits semblables pour les Rois & pour les sujets : mais la charité est un don élevé au-dessus de tous les dons spirituels, qui n'appartient qu'aux Saints, comme le sceptre & la couronne sont des ornemens qui ne sont que pour les Rois, & par lesquels on reconnoît leur dignité. Nous n'admirons pas tant l'Apôtre saint Paul à cause qu'il a ressuscité des morts & guéri des malades, que parce qu'il compatissoit*

* Homil. 32. in cap. 13. Epist. 2. ad Corinth.

à toutes les infirmités de ſes freres ; & que ſa charité qui les lui faiſoit ſentir dans le cœur, s'en expliquoit par ces paroles : Qui eſt ce qui eſt foible & malade, ſans que je ſois foible & malade avec lui ? Sentimens d'un zele apoſtolique, ſi grands & ſi élevés, ſelon la penſée de ce grand Docteur, que *dix mille miracles ne pourroient pas en égaler le prix.*

C'eſt donc aſſez pour faire connoître le mérite de LOUISE DE MARILLAC, de faire voir que dans tout le cours de ſa vie, elle n'a eu d'autre occupation, que celle de la charité ; & il eſt plus glorieux pour elle, de pouvoir dire comme l'Apôtre : *Qui de vous eſt foible & malade, ſans que je ſois foible & malade avec lui* *. C'eſt à-dire, qu'il eſt plus glorieux pour elle devant Dieu & devant ſes Saints, de s'être continuellement dévouée au ſecours de la miſere & de l'indigence ; qu'il ne le ſeroit d'avoir guéri les malades, ou d'avoir fait les plus éclatans prodiges.

Ce qui conſole, ce qui charme dans tout le cours de ſon hiſtoire, c'eſt que ſa charité, qui avoit éclaté de ſi bonne

* Quis infirmatur, & ego non infirmor, &c. II. *Corint.* 12. v. 29.

heure, n'a fait que croître avec la ſuite des années. Elle ne s'eſt appliquée toute ſa vie, qu'à découvrir les différens beſoins des pauvres, à leur ménager du fonds & des aumônes ; à leur procurer des établiſſemens ; & à leur fournir enfin des ſervantes dans la perſonne de ſes Filles, pour leur donner toute ſorte d'aſſiſtance & de ſoulagement.

L'année mil ſix cent trente-un ſe paſſa pour la plus grande partie, comme les précédentes, dans les voyages qu'elle fit à la campagne pour l'établiſſement de la Charité. Le révérend Pere de Gondy, cet homme plus reſpectable par ſa piété, que par la grandeur de ſa naiſſance & de ſes emplois, ſur la réputation du grand fruit qu'elle faiſoit par-tout, la pria d'aller dans pluſieurs de ſes terres en Champagne. Vincent de Paul, ſon Directeur, qui connut toujours les régles d'une juſte ſubordination, voulant qu'elle ne fît rien que dans l'ordre, lui preſcrivit d'aller, avant toutes choſes, rendre ſes devoirs à M. l'Evêque de Châlons, pour lui faire connoître le ſujet de ſon voyage, & pour lui témoigner ſon obéiſſance.

Dites-lui, Mademoiſelle, pourquoi le

Révérend Pere de Gondy vous a prié d'aller en Champagne, & ce que vous vous proposez d'y faire : offrez de retrancher de votre procédé tout ce qui lui plaira, & de tout quitter s'il le juge à propos ; c'est là l'esprit de Dieu. Je ne trouve de bénédiction qu'en cela. Vous devez le regarder comme interpréte de la volonté du Seigneur au fait qui se présente. Que s'il trouve bon que vous changiez quelque chose de votre maniere de faire, soyez y exacte, s'il vous plaît : s'il trouve bon que vous vous en reveniez, faites-le tranquillement & gaiement, puisque vous faites la volonté de Dieu.

Mais ce n'étoit pas seulement aux Evêques qu'il vouloit qu'elle fût soumise, il lui enjoignoit encore de ne rien faire dans les Paroisses sans l'agrément de Messieurs les Curés. Et en ce point, comme en tout autre, il étoit le premier à donner l'exemple. Sa maxime étoit de ne travailler jamais chez eux, que sous leur bon plaisir ; & c'étoit en esprit de dépendance, qu'à l'entrée & à la sortie de chacune de ses missions il se jettoit à leurs pieds, pour recevoir leur bénédiction.

Ces établissemens qui se répandirent

alors dans la campagne, par les ſoins de Mademoiſelle le Gras, commencerent auſſi à ſe multiplier dans Paris pendant cette année. Ils furent reçus avec joie dans les Paroiſſes de ſaint Benoît, de ſaint Sulpice, & peu à peu, par une ſainte & juſte émulation, dans la plupart des autres.

Mais il ne ſuffiſoit pas à un cœur auſſi vaſte que celui de notre reſpectable Veuve, de faire du bien à quelques Diocèſes. A l'aide & ſous les ailes de ſon Directeur, elle forma le deſſein d'en faire, je ne dis pas à un ſeul Royaume, je dis à tous ceux qui ont voulu y participer. C'eſt cet événement, que la foi ſeule peut bien apprécier, qu'on va développer dans le ſecond livre.

Fin du Livre premier.

LIVRE SECOND.

LEs Confréries de la Charité, depuis l'année mil ſix cent dix-ſept, que la premiere avoit été inſtituée par ſaint Vincent, n'avoient pas encore toute la perfection qui leur étoit néceſſaire. Dans les Paroiſſes de la campagne où elles avoient été premiérement établies, les femmes qui s'y engageoient, ſervoient elles-mêmes les malades, faiſoient leurs lits, leur préparoient la nourriture & les remédes.

Mais quand elles furent érigées dans Paris, comme il y entra un grand nombre de Dames de la premiere qualité, il n'y avoit pas d'apparence, quelque zéle qu'on leur ſupposât, qu'elles puſſent s'expoſer ſans ceſſe à un air contagieux, monter, pluſieurs fois par jour, à des troiſiémes & des quatriémes étages, & rendre, de leurs propres mains, à de pauvres malades des ſervices qu'un proche parent n'auroit oſé exiger d'elles. Il auroit donc fallu s'en rapporter à des domeſtiques; mais outre qu'on en a beſoin à la maiſon, & que le mauvais air qu'ils

qu'ils auroient pu apporter avec eux, eût donné de l'inquiétude, il étoit à craindre, qu'ils n'euſſent ni aſſez d'adreſſe, ni aſſez d'affection, pour ſe bien acquitter d'un emploi, qui demande beaucoup de l'une & de l'autre, & ſurtout la derniere.

C'eſt ce qui fit juger à Vincent de Paul, qu'il falloit abſolument avoir des ſervantes, qui, ſous la direction des Dames, n'euſſent d'autre emploi que celui de ſervir les pauvres & les malades. Le Saint dans ſes Miſſions en parla à des filles de la campagne; & il en trouva pluſieurs qui offrirent de ſe conſacrer, toute leur vie, à cette bonne œuvre.

Mais on reconnut bientôt à Paris, que ces filles, malgré toute leur bonne volonté, ne pourroient qu'imparfaitement s'acquitter de cet emploi; parce que n'ayant ni liaiſon entr'elles, ni aucune Supérieure qui fût chargée de leur conduite, elles n'étoient ni aſſez inſtruites pour le ſervice des pauvres, ni aſſez formées aux exercices de piété: & d'ailleurs, quand il falloit en changer quelques-unes, ou en donner pour les nouveaux établiſſemens, on n'en trouvoit pas aiſément qui fuſſent toutes dreſſées.

Pour remédier à ces inconvéniens, qui ne pouvoient qu'augmenter dans la ſuite, ſaint Vincent crut qu'il étoit néceſſaire d'unir ces filles en communauté ſous la conduite d'une Supérieure, afin qu'elles fuſſent formées pour les exercices de la charité, & qu'il y en eût toujours en reſerve pour fournir aux différens beſoins, qui ſe préſentoient.

Il ne trouva perſonne qui fût plus capable de cet emploi que Mademoiſelle le Gras, dans laquelle il avoit depuis tant d'années reconnu une prudence conſommée, une piété exemplaire & perſévérante, un zele ardent & infatigable. Il lui mit entre les mains quelques-unes de ces filles pour les loger en ſa maiſon, & pour les faire vivre en commun. Elle demeuroit alors près de S. Nicolas du Chardonnet, & elle commença cette petite Communauté en l'année mil ſix cent trente-trois, le vingt neuviéme de Novembre, veille de ſaint André.

Ce fut là où prit naiſſance la ſainte Compagnie des Filles de la Charité Servantes des Pauvres, ſur laquelle le Ciel a répandu depuis ce temps des bénédictions ſi abondantes, qu'elle s'eſt

multipliée en France & hors de France, par un grand nombre d'établiſſemens ; & que malgré les dangers, auxquels elle eſt expoſée par la nature même de ſon Inſtitut, elle a été, à parler très-moralement, en tous lieux la bonne odeur de Jeſus-Chriſt.

Après s'être chargée de la conduite de cette compagnie naiſſante, Mademoiſelle le Gras eut tant d'amour pour cette vocation, qu'elle voulut s'y ſacrifier entierement : & l'année ſuivante, le jour de l'Annonciation de la ſainte Vierge, elle s'y engagea par un vœu irrévocable, avec lequel elle renouvella ſon premier vœu de viduité. Depuis cet heureux jour, elle offrit, chaque mois, au Seigneur une de ſes communions, pour lui rendre graces de ce qu'il avoit daigné l'appeller à un état, où tous les momens de ſa vie étoient conſacrés à ſa gloire & à ſon amour.

La Providence divine qui avoit commencé ce grand ouvrage de Charité, par l'inſtitution d'une Compagnie de filles pour ſervir les pauvres, lui donna ſa derniere perfection, en préparant un fonds pour en ſoutenir les dépenſes ; & elle forma dans Paris, qui eſt

la ſource & le centre de toutes les richeſſes du Royaume, une aſſemblée de Dames de la plus haute qualité, qui ſe trouva en état dans la ſuite de pourvoir à toute ſorte de miſeres, & qui répandit ſes charités juſques dans les Provinces les plus éloignées, dans ces tems malheureux, où la guerre, la famine & les maladies faiſoient de toute part le plus cruel ravage.

Cette ſainte Compagnie a fait renaître de nos jours la charité des premiers Chrétiens, qui, par le conſeil de ſaint Paul, apportoient dans les aſſemblées, ce qu'ils pouvoient donner de leurs biens pour ſecourir les ſaints à Jéruſalem; & qui par ce moyen, en répandant ſur l'indigence un tréſor paſſager, en amaſſoient pour eux, ſelon l'expreſſion du même Apôtre, dans la céleſte Jéruſalem, un autre d'un plus grand prix, parce qu'il ne paſſera jamais. C'eſt ce que ſaint Chryſoſtôme a parfaitement bien développé par ces paroles : *Saint Paul ne dit pas ſeulement, que chacun de vous mette à part ce qu'il veut donner; mais qu'il théſauriſe : pour nous apprendre que les dépen-*

ſes qui ſe font en aumônes, ſont des profits avantageux & des tréſors infinis pour ceux mêmes qui les font avec le plus de profuſion & de libéralité *.

III. On a vu paroître auſſi en même tems dans la perſonne de ſaint Vincent de Paul, qui fut le promoteur de toutes ces charités & le directeur de ces aſſemblées, l'image de la conduite de cet Apôtre, qui ſollicitoit toutes les Egliſes de recueillir des aumônes, & qui jugea cet emploi ſi digne de ſon apoſtolat, que lorſqu'en partageant avec ſaint Pierre le miniſtere de la prédication, il lui laiſſa la converſion des Juifs, & ne ſe chargea que de celle des Gentils; il ne partagea point le ſoin des pauvres, mais embraſſa également l'aſſiſtance du Juif & du Gentil **, & offrit même pour porter les aumônes des Fidéles à Jéruſalem, d'interrompre la prédication de l'Evangile; c'eſt-à-dire, une fonction qu'il jugeoit ſi importante, que pour l'exercer, il ſe

* Non dixit *Paulus*, colligens, ſed theſauriſans, ut diſcas quòd ſumptus ille theſaurus ſit, & expenſæ illæ quæſtus. *Chryſoſt. Serm. de eleemoſynâ &c. Ex Epiſt.* 1. *ad Corinth.*

** Poſtquàm ſeparati ſumus, ego in Gentes, ille in Judæos, in hoc convenimus nè quantùm ad pauperes attinet, ſejungeremur. *Chryſoſt. ubi ſuprà.*

diſpenſoit de l'adminiſtration des Sacremens *.

Cette aſſemblée de Dames ſe propoſa d'abord de donner quelque ſoulagement aux malades de l'Hôtel-Dieu. Mademoiſelle le Gras & quelques autres Dames de piété ayant reconnu dans les viſites de ces pauvres gens qu'il leur manquoit bien de petites douceurs, que l'Hôpital ne leur pouvoit fournir, en conférerent avec ſaint Vincent, qui indiqua des aſſemblées pour chercher le moyen de pourvoir à ces beſoins.

La premiere aſſemblée ſe fit en l'année mil ſix cent trente-quatre chez Madame la Préſidente Gouſſaut, où ſe trouverent Meſdames de Villeſavin, & le Bailleul, & Mademoiſelle Pollalion, Fondatrice des Filles de la Providence.

La ſeconde fut plus nombreuſe que la premiere, & Madame la Chanceliere l'honora de ſa préſence avec Madame Fouquet, & pluſieurs autres Dames dont une haute naiſſance faiſoit le moindre ornement.

Elles réſolurent avec ce charitable

* Non miſit me Dominus baptizare, ſed evangelizare. 1. *Corint.* 1. *v.* 17.

Directeur qui y préſidoit, qu'on donneroit tous les jours aux malades de cet Hôpital, des confitures, de la gelée, & d'autres ſemblables douceurs par maniere de collation; que tout cela leur ſeroit préſenté par les Dames mêmes, chacune à ſon tour; & que cette action de charité ſeroit toujours accompagnée de quelques paroles de ſalut & de conſolation.

Pour rendre l'aſſemblée plus réguliere, & y mettre chacun à ſa place, on y établit trois Officieres, une Supérieure, une Aſſiſtante, & une Tréſoriere. Toutes les voix ſe réunirent en faveur de la Préſidente Gouſſaut pour la charge de Supérieure; & cette Dame pleine de zéle, mais d'un zéle toujours dirigé par la ſageſſe, s'en acquitta parfaitement bien.

Son exemple fut ſuivi par Madame de Soucariere, qui lui ſuccéda dans cet emploi.

La troiſiéme Supérieure fut Madame la Préſidente de Lamoignon, dont la piété héréditaire à ſon illuſtre famille, n'en fait pas moins la gloire, que les premieres charges du Royaume qu'elle remplit avec tant d'éclat.

Cet emploi pour lequel des perſonnes bien inférieures en tout ſens, n'auroient que du dégoût, paſſa de ſes mains après ſa mort, dans celles de Madame la Ducheſſe d'Aiguillon ; & l'année 1675, qui a fini une vie ſi pleine de mérites & de bonnes œuvres, l'a vu perſévérer & conſommer ſa courſe dans cet exercice de charité. Il s'eſt fait une infinité de biens pendant le tems de l'exercice de ces dignes Supérieures, non-ſeulement par elles, mais par les autres Officieres, & par un grand nombre de Dames qui ſont entrées dans cette Compagnie, & dont on peut dire avec le grand Apôtre, que les *noms ſont écrits dans le Livre de vie* *.

Saint Vincent ayant quelque tems après, connu par expérience, qu'il étoit difficile que les mêmes perſonnes puſſent s'occuper aux œuvres de miſéricorde ſpirituelle & corporelle, jugea qu'il falloit choiſir tous les trois mois quatorze Dames entre celles qui ſeroient les plus capables d'exhorter & d'inſtruire, leſquelles viſiteroient les pauvres deux à deux, chacune leur

* Philip. 4. v. 3.

jour par semaine, & leur parleroient des choses nécessaires à leur salut d'une maniere touchante & familiere.

Tous ces exercices de piété furent puissamment animés par l'exemple de Mademoiselle le Gras, qui s'y appliquoit avec tant d'ardeur, qu'elle étoit sans cesse dans cet Hôpital auprès des malades. Saint Vincent qui aimoit le zéle, mais qui n'en aimoit pas l'excès, se crut encore obligé de modérer celui d'une personne qui lui étoit si chere. Il lui écrivit donc cette petite lettre, où regnent le bon sens & la simplicité.

Etre toujours à l'Hôtel-Dieu, Mademoiselle, il n'est pas expédient : mais d'y aller & venir, il est à propos. Ne craignez pas de trop entreprendre en faisant le bien qui se présente à vous ; mais craignez le desir de faire plus que Dieu ne vous donne le moyen de faire. La pensée d'aller au-delà me fait trembler de peur, parce qu'elle me semble un crime aux enfans de la Providence, qui, comme il le dit ailleurs, *la suivent pas à pas, mais ne la préviennent jamais.*

On ne pouvoit bien exécuter cet œuvre de charité, sans avoir des servantes qui prissent le soin d'acheter &

de préparer toutes les choſes néceſſaires, & qui aidaſſent les Dames dans leurs viſites, & dans la diſtribution de ces collations. Mademoiſelle le Gras qui commençoit d'en élever pour les dévouer à toutes les occaſions où il s'agiroit de l'intérêt des pauvres, en donna pour ce deſſein à la priere des Dames, qui les logerent près de l'Hôtel-Dieu.

Cette Supérieure, auſſi intelligente qu'elle étoit zélée, ne ſe contenta pas d'engager ces filles dans cet emploi; elle les mit encore en état de contribuer par leur induſtrie & par leurs travaux à l'entretien de la dépenſe. Elle leur apprit à faire de la gelée, non-ſeulement pour en fournir tous les jours aux malades de l'Hôtel-Dieu, mais pour en vendre dans Paris; uniquement au profit des pauvres, qu'elles regardoient à ſon exemple, moins comme leurs freres, que comme leurs maîtres. Ce petit commerce, qui ſe fit dans toutes les régles, ne laiſſa pas de fournir un fonds, qui ſervit beaucoup à l'entretien de cette Œuvre de charité.

III. On ne peut ni exprimer, ni concevoir la bénédiction que Dieu a

répanduë ſur cette Aſſemblée depuis ſon établiſſement. Il en a fait une ſource inépuiſable de biens, & l'aſyle public d'une infinité de malheureux de toute eſpéce : il en a tiré heureuſement le ſecours des pauvres dans tous les beſoins du corps, le ſalut de leurs ames, la ſanctification des perſonnes charitables, l'édification de ſon Egliſe, le triomphe & la gloire de ſon Evangile.

Dès la premiere année de ſon inſtitution, elle fit tant de fruit dans cet Hôpital par ſes viſites & par ſes inſtructions, qu'un nombre extraordinaire de Catholiques y fut mis en état de bien mourir, ou de commencer une vie plus réguliere, & que plus de ſept cens hérétiques avec quelques infidéles ſe convertirent à la Foi. Quelle conſolation, ô mon Dieu, pour ceux qui aiment tant ſoit peu votre Egliſe !

Comme la charité eſt toujours féconde ; & que, ſelon la doctrine de l'Apôtre *, *Dieu la multiplie comme une ſemence, & en fait croître les fruits de plus en plus*, cette Aſſemblée qui n'avoit entrepris d'abord que de ſoulager un peu les malades de l'Hôtel-Dieu,

* II. Corint. 4. v. 10.

s'eſt trouvée capable dans la ſuite, de pourvoir aux beſoins des pauvres dans toutes ſortes d'états & de pays.

Paris n'a pas été aſſez grand, pour borner la charité de ces Dames, auſſi vaſte que celle de Fabiole, pour laquelle, ſelon le rapport de ſaint Jérôme, *la ville de Rome n'eut pas aſſez d'étendue ; & dont l'ardeur la porta au-delà des iſles & des mers* *. Elles ſe ſont chargées de toutes les Provinces du Royaume, elles ont paſſé les mers, elles ont entretenu des Miſſions dans les pays infidéles, & elles ont répandu leurs bienfaits juſqu'aux extrémités du monde.

On ne peut mieux expliquer l'importance & l'utilité de ces Aſſemblées que par ces paroles de Mademoiſelle le Gras, qu'elle a laiſſées dans un écrit de ſa main. *Il eſt très-évident qu'en ce ſiécle, la divine Providence s'eſt voulu ſervir de notre ſexe, pour faire paroître que c'étoit elle ſeule qui vouloit ſecourir les peuples affligés, & donner de puiſſans aides pour leur ſalut. Perſonne n'ignore que Dieu s'eſt ſervi pour cet em-*

* Anguſta miſericordiæ ejus Roma fuit ; peragrabat ergo inſulas & mare. *Hieronym. in Epitaphio Fabiolæ.*

ploi de l'établiſſement de la Miſſion par la conduite de Monſieur Vincent, & que le bien s'eſt ſi fort étendu par cette voie, que cela fait connoître la néceſſité de la continuation par le moyen de la communication des beſoins, & ce dans les Aſſemblées des Dames, auſquelles il ſemble que toujours l'eſprit de Dieu préſide. Le pouvoir donné par le ſaint Pere à ladite Miſſion d'établir la Confrérie de la Charité, eſt comme la ſemence de ce fruit qu'elle produit tous les jours, non-ſeulement en France, mais l'on peut dire preſque par toute la terre habitable. N'a-ce pas été par cette lumiere que Meſdames de la Compagnie ont reconnu les beſoins des pauvres, & que Dieu leur a fait la grace de les ſecourir ſi charitablement & ſi magnifiquement, que Paris a été l'admiration & l'exemple de tout le Royaume. Les moyens dont ces charitables Dames ſe ſont ſervies pour l'ordre des diſtributions, n'ont-ce pas été leurs ſaintes Aſſemblées, auſquelles préſidoit Monſieur Vincent chef de la Miſſion, fourniſſant comme tout le monde ſçait, de fidéles & charitables ſujets pour reconnoître les véritables beſoins & les fournir prudemment : ce qui a ſervi

non-ſeulement pour le corporel, mais auſſi pour le ſpirituel, dont Dieu eſt honoré dans le Ciel préſentement, par un nombre innombrable d'ames qui jouiſſent de ſa préſence.

Ces vérités étant bien reconnuës, ne paroît-il pas néceſſaire que la Compagnie des Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu continue ſes fonctions; puiſque dès la naiſſance ſpirituelle de ce noble corps, il a été remarqué en la viſite ſeule des malades de ce ſaint lieu, tant de biens, & pour le lieu même, & pour les ames qui y ont trouvé les moyens de leur ſalut: les uns une heureuſe mort par la diſpoſition des Confeſſions générales, les autres après les y avoir faites, en ſont ſortis avec des converſions admirables, & les Dames mêmes ſont entrées dans la voie de ſanctification, qui eſt une charité parfaite, comme celle qu'elles ont exercée ſouvent au péril de leur vie; & Dames de très-grande condition, comme Princeſſes & Ducheſſes, que l'on a vu des heures entieres aſſiſes à la tête des malades pour les inſtruire des choſes néceſſaires à leur ſalut, & pour les aider à ſe tirer des dangers où ils étoient. Si tout ce que les Dames prépoſées pour ce

ſaint exercice, nommées les Quatorze, chacune à leur rang, a été recueilli, l'on verra plus clairement la vérité de ce qui eſt ici rapporté. Nous ajoutons ſans crainte, qu'on va découvrir une bonne partie de ces grands biens dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Tandis qu'une Aſſemblée générale de Dames de tous les différens quartiers de Paris s'appliquoit à ces œuvres de piété dans l'Hôtel Dieu ; il ſe formoit dans pluſieurs Paroiſſes, des Confréries particulieres de charité pour aſſiſter les pauvres artiſans malades dans leurs maiſons, & pour leur épargner la honte & les incommodités inſéparables de l'Hôpital.

La paroiſſe de ſaint Laurent, à qui Monſieur de Leſtoc, Docteur de Paris, ſon Paſteur, avoit procuré la ſource de ces Inſtitutions ſaintes, en forçant, en quelque ſorte, ſaint Vincent de Paul & ſa Congrégation, d'accepter en mil ſix cent trente-deux, la maiſon de ſaint Lazare, voulut prendre part à un bien dont elle avoit plus beſoin que les autres ; parce qu'elle eſt toujours remplie d'un plus grand nombre de pauvres, qui ne pouvant trouver de retraite dans

le ſein de la ville, en viennent chercher dans les fauxbourgs *. Elle trouva dans la perſonne de ſaint Vincent non-ſeulement les ſentimens d'un Fondateur plein de zéle pour ſon propre ouvrage ; mais l'autorité & la tendreſſe d'un Paroiſſien, qui s'intéreſſa dans tous ſes beſoins, & qui outre les aumônes qu'il lui procura pour commencer le fonds de ſa charité, y contribua libéralement de ſes biens, & lui continua ſes ſoins & ſon aſſiſtance pendant toute ſa vie.

Ce fut dans ce temps, que ce pere des pauvres, ſecondé de Mademoiſelle le Gras, mit la derniere main à ces Confréries qu'il avoit inſtituées. Ces ſociétés ſaintes étoient compoſées de Dames des Paroiſſes, & gouvernées, ſous la conduite des Paſteurs, par trois Officieres choiſies d'entr'elles ; par une Supérieure qui recevoit les malades, par une Tréforiere qui avoit les aumônes en dépôt, & par une Garde-meuble qui avoit ſoin du linge & des autres uſtenciles néceſſaires. Le deſſein de cette inſtitution étoit de fournir aux pauvres

* Il y a actuellement quarante mille pauvres ſur la Paroiſſe de ſaint Laurent ; & très-peu de reſſources pour les ſoulager.

de chaque Paroiſſe toute ſorte de ſecours dans leurs maladies. Mais la plus grande partie de ces Dames n'étant pas en état de les ſervir par leurs mains, il falloit avoir des perſonnes qui y fuſſent également propres & affectionnées. Une occaſion ſi favorable ne ſe trouva que lorſque le ciel fit naître une Compagnie de filles, qui s'engagérent par leur profeſſion à ce ſervice charitable, & qui y furent élevées ſous une diſcipline ſage & régulière. Depuis cet établiſſement, Paris & toute la France ont vu avec édification des Vierges conſacrées à JESUS-CHRIST, viſiter tous les jours ce divin Epoux dans la perſonne de ſes membres, & leur porter de maiſon en maiſon les proviſions & les remedes néceſſaires pour leur ſoulagement.

IV. C'eſt dans cette vue que cette ſainte Fondatrice a formé ſes filles, & les a miſes en état de remplir avec autant de joie que de ſuccès ces différens offices de charité. Pour les y affermir, & leur en faire ſentir le mérite, elle leur dit un jour dans une conférence, qu'*ayant appris dans quelque lecture, que* JESUS-CHRIST *nous avoit enſeigné la charité, pour ſuppléer à l'impuiſ-*

ſance où nous ſommes de rendre à ſa perſonne aucun ſervice, & que le prochain nous étoit ſubrogé en ſa place, elle avoit conçu le deſir de l'honorer le plus qu'elle pourroit dans la perſonne des pauvres. Elle leur faiſoit faire ſouvent ces réflexions, les exhortant *à ne point perdre Dieu de vuë dans leurs exercices.* Elle leur diſoit avec autant de vérité que d'onction, *que c'étoit peu de choſe de porter des marmites par les rues, & de faire tout autre travail qui regarde le corps; ſi elles ne ſe propoſoient le Fils de Dieu pour l'objet de leur miniſtere. Oui*, ajoutoit-elle, *ſi nous nous éloignons tant ſoit peu de la penſée que les pauvres ſont les membres de Jeſus-Chriſt, infailliblement ce nous ſera un ſujet de diminuer l'amour, la douceur & les autres diſpoſitions que nous devons conſerver pour ces chers maîtres; & cette penſée au contraire fera que nous n'aurons nulle peine à les ſervir, à leur porter du reſpect, à nous rendre ſoigneuſes de ſoulager leurs beſoins, & ne nous en plaindre jamais.*

Une fille qu'elle avoit envoyée à la campagne, lui ayant écrit que ce qui lui ſervoit beaucoup en y cherchant les

malades, étoit de se bien persuader qu'elle alloit y trouver la personne du Fils de Dieu, elle lui fit cette réponse : *Ah ! ma chere Sœur, qu'il est vrai qu'une ame qui cherche Dieu de la sorte, a bien de la consolation ! c'est un avant-goût du Paradis.*

Mais le zele que cette digne Supérieure inspiroit à ses cheres Sœurs pour le soulagement des pauvres & des malades, ne se bornoit pas aux besoins du corps. Instruite à l'école du Fils de Dieu, qui en donnant à ses disciples le pouvoir de guérir toute sorte dinfirmités, leur commanda d'*annoncer* en même temps aux malades le *Royaume de Dieu*, elle recommanda particulierement à ses filles de leur donner des leçons de patience & de soumission, de les faire rentrer en grace avec Dieu, & en un mot de regarder les secours spirituels des pauvres, comme la fin principale de leurs emplois.

On peut juger des sentimens qu'elle inspiroit aux autres, par ceux qu'elle avoit elle-même. Nous les rapporterons ici tels qu'on les a trouvés dans une de

* Curate infirmos, & dicite illis: Appropinquavit in vos regnum Dei. *Luc.* 10. *v.* 9.

ſes méditations. On peut aſſurer d'avance qu'il n'y a pas un mot qui ne doive faire beaucoup d'impreſſion ſur toutes ſes filles. Heureuſes celles qui ſe feront un religieux devoir de s'y conformer ! Voici ſes propres termes.

Me mettant en la préſence de Dieu pour faire l'oraiſon ſur la viſite & le ſervice de nos maîtres les pauvres malades, il m'eſt venu en l'eſprit que nous avons grand intérêt de bien ſçavoir ce que Dieu veut que nous y faſſions, afin qu'il ſoit éternellement glorifié de ſes créatures.

Je me ſuis propoſé ſi j'étois aſſez heureuſe pour les viſiter, de leur faire entendre que pour faire un bon uſage de leur maladie, ils la doivent ſouffrir comme venant de la main paternelle de notre bon Dieu, qui ne fait rien que pour notre mieux. Que pour faire que tout ce que nous ſouffrons lui ſoit agréable, il lui faut offrir toutes nos douleurs avec celles de ſon Fils, lui repréſentant les mêmes ſouffrances de ſon Fils, comme nôtres par ſon amour. Que ce ſeroit une choſe agréable à Dieu, de dire ſouvent de cœur, ainſi que Notre-Seigneur diſoit au jardin des oliviers, que ſa ſainte volonté ſoit faite. Qu'ils ſe doivent diſpoſer à re-

cevoir la grace de Dieu par les Sacremens pour appaiſer ſa colere, qu'ils ont attirée par leurs péchés, & pour aſſurer leur ſalut dans l'incertitude où ils ſont de la mort.

S'il y a quelque apparence que leur maladie ſoit mortelle, j'ai penſé que je devois leur faire faire des actes d'eſpérance, leur donnant le plus de connoiſſance de la miſéricorde de Dieu que je pourrai; eſſayant d'en trouver en eux des ſujets, comme des dangers de mort, dont Dieu les a préſervés, lors peut-être qu'ils étoient en péché mortel. Qu'après avoir reçu tant de graces en leur vie, ils doivent eſpérer de Dieu une grande miſéricorde après leur mort, mais qu'il s'y faut diſpoſer par un vrai regret de l'avoir offenſé. Je voudrois auſſi leur pouvoir donner quelque connoiſſance de la grandeur, de la beauté, & de la charité de Dieu; de la joie de le poſſéder éternellement; de la gloire des ames bienheureuſes. Que pourvu que notre ame parte de ce monde dans la grace & l'amour de Dieu, nous ſommes aſſurés de jouir de toute cette gloire. Que tous les momens de leur vie où ils ont été ſur la terre en la grace de Dieu, & tous ceux de la

maladie préſente, leur ſerviront à celà par les mérites de JESUS-CHRIST.

S'ils reviennent en convaleſcence, j'ai penſé que je les devois avertir de remercier Dieu de la ſanté qu'il leur donne, leur repréſentant que c'eſt pour quelque bon ſujet qu'il les laiſſe au monde, & qu'il ne les a pas appellés à lui. Qu'ils doivent croire que le principal deſſein de Dieu eſt de leur donner encore du temps pour penſer à leur ſalut, & non pas pour vivre, comme ſi nous n'étions créés que pour vivre un temps ſur la terre. Et que puiſque la vie de l'ame dure éternellement, il faut bien nous ſervir de tous les moyens que Dieu nous donne pour la rendre bienheureuſe. Qu'il faut donc prendre une bonne réſolution d'aimer Dieu par-deſſus toutes choſes, & de ne l'offenſer jamais mortellement. Qu'un des plus forts moyens que nous ayons pour nous tenir en ſa grace, eſt la fréquentation des Sacremens, & qu'il ne ſe faut pas croire, quand il ſe préſente des difficultés qui en éloignent.

Il faut eſſayer que mon cœur produiſe pour moi les mémes affections que je deſire leur donner; afin que je parle avec amour, & non par maniere d'acquit.

Voilà les ſentimens que l'eſprit de Dieu inſpiroit à cette ame charitable dans ſes méditations, pour les communiquer aux pauvres malades. Et cet exemple qui fait voir aux filles la conduite de la mere, leur donne en même temps l'idée & l'ouverture de la maniere avec laquelle elles doivent exhorter les malades dans leurs viſites. Heureuſes, & mille fois heureuſes, celles qui ſçauront profiter d'une leçon ſi chrétienne & ſi belle! Quand elles ne ſauveroient par là dans toute leur vie, qu'une ſeule ame, quelle joie, quelle conſolation pour elles!

Le nombre des filles qui entroient dans la nouvelle Compagnie, s'augmentant tous les jours, il fallut chercher une maiſon qui eût plus d'étendue pour les loger, & Mademoiſelle le Gras ne trouva pas pour lors de lieu plus commode, que celui de la Chapelle près de Paris. Ce ſéjour lui procuroit deux avantages; l'un d'être plus à portée de voir & de conſulter ſaint Vincent de Paul, qui n'en étoit pas ſi éloigné; l'autre d'élever ſa Communauté naiſſante dans un eſprit de ſervantes des pauvres, & de la former à la vie

humble, ſimple, & laborieuſe des campagnes, ſur laquelle elle régloit leur nourriture, leurs habits, & leurs emplois.

Elle y alla loger au mois de Mai de l'année mil ſix cent trente-ſix, & parce qu'à l'exemple des Eſprits céleſtes, qui ſont toujours en mouvement pour la gloire de leur divin Maître, elle ne pouvoit être dans un lieu ſans y agir, & ſans y faire du bien; dès qu'elle y fut établie, elle s'appliqua à faire aux perſonnes de ſon ſexe le Catéchiſme, les Dimanches & les Fêtes; & fit inſtruire dans ſa maiſon les petites filles, qui étoient auparavant ſous la conduite d'un Maître. Mais quoiqu'elle pût avoir de juſtes raiſons d'en agir ainſi *, elle eut ſoin de dédommager ce Maître de la perte qu'il faiſoit; parce que ſa méthode fut toujours de pratiquer la charité, ſans donner la plus légére atteinte aux droits les plus incertains de la juſtice. Ce

* Il y a des Diocéſes, où il eſt défendu ſous peine de cenſure aux hommes de recevoir des filles à leur Ecole. Le ſcandale arrivé autrefois en Picardie, fait bien voir que cette défenſe eſt très légitime. Voyez la vie de ſaint Vincent de Paul, liv. 4. pag. 427, où vous trouverez que le crime d'un Maître avec une de ſes écolieres fut l'occaſion de l'établiſſement des Filles de la Croix, ſi utile à l'Egliſe

Ce fut là qu'elle commença d'exercer la vertu de l'hoſpitalité ſi recommandée par ſaint Paul *, & ſi honorée dans la perſonne d'Abraham, qui recevant charitablement les hommes, mérita de recevoir Dieu-même. Un grand nombre de filles de la frontiere de Picardie ayant été contraintes d'abandonner leurs maiſons par la crainte des ennemis qui étoient entrés dans cette Province & qui avoient aſſiégé la ville de Corbie, trouverent dans ſa maiſon l'aſyle de leur vie & de leur pudeur. Et pour faire l'hoſpitalité dans toute ſa perfection, elle ne leur donna pas ſeulement le logement & la nourriture du corps, mais elle y ajouta l'aumône ſpirituelle par une Miſſion qu'elle leur procura, & où elle leur fit diſtribuer la parole ſainte, qui ſelon l'expreſſion de ſaint Grégoire de Nazianze **, *eſt le pain des Anges, dont les ames qui ont faim de Dieu, ſont nourries & raſſaſiées.*

C'eſt une aumône néceſſaire pour les riches du monde, auſſi bien que pour

* Hebr. 13. v. 2. Geneſ. 18. v. 1.

** Angelorum panis ſermo eſt, quo aluntur atque irrigantur animæ Deum eſurientes. *Gregor. Nazian. Orat. funebri. Baſil. Mag.*

les pauvres : ſi ceux-ci ont beſoin des biens de la terre pour vivre de la vie humaine & naturelle, ceux-là ont beſoin des biens du Ciel pour vivre d'une vie ſurnaturelle & divine. Les uns & les autres ſont dans l'indigence & dans une vraie néceſſité ; & l'Ecriture nous apprend que l'ame auſſi bien que le corps étant pauvre & réduite à un état de mendicité, il faut exercer envers elle les œuvres de piété & de miſéricorde, en tâchant de la rendre agréable à Dieu *.

Un des plus grands & des plus ſouverains remédes pour ſoulager l'ame dans ſes beſoins, c'eſt la retraite ſpirituelle. C'eſt pour cela que ſaint Auguſtin diſoit que lorſqu'on veut méditer ſur les vérités & les biens céleſtes, & ſe diſpoſer comme le Prophete Roi **, *à en recevoir l'intelligence & les lumieres ; il faut ſe ſéparer de la multitude & de l'embarras des choſes temporelles & périſſables qui multiplient & diviſent le cœur, afin de s'attacher à l'unité &*

* Miſerere animæ tuæ placens Deo. *Eccli.* 30. ℣. 24.

** Secreti à multitudine & turbâ naſcentium rerum atque morientium, amatores unitatis & æternitatis eſſe debemus. *Auguſt. in Pſ.* 4.

à l'éternité. En effet, disoit saint Vincent de Paul, *la retraite* bien entenduë *est un dégagement de toutes les affaires & de toutes les occupations du monde, pour s'appliquer sérieusement à bien connoître son intérieur, à bien examiner l'état de sa conscience, à méditer, contempler, prier, & préparer ainsi son ame, pour se purifier de tous ses péchés & de toutes ses mauvaises affections & habitudes, pour se remplir du desir des vertus, pour chercher & connoître la volonté de Dieu, & l'ayant connuë, s'y soumettre, s'y conformer, s'y unir, & ainsi tendre, avancer, & enfin arriver à sa propre perfection.* Ce serviteur de Dieu persuadé de la nécessité de ces retraites, & zélé pour la conversion & le salut des ames, voulut y attirer les hommes qui vivent dans le commerce du monde. Ce fut dans cette vuë qu'il leur ouvrit ses maisons pour les recevoir; qu'il leur offrit & sa personne & celle de ses Enfans pour les servir; & qu'il leur prescrivit de sages exercices pour les diriger. Jamais son zéle ne se ralentit sur ce point, quelque dispendieux qu'il fût. Il alla même toujours en augmentant; & nous avons remar-

qué dans sa vie *, que depuis 1635, jusqu'à 1660, qui fut l'année où il mourut, il reçut dans la seule maison de saint Lazare près de vingt-mille *Exercitans* **.

Ce que ce saint Prêtre ne pouvoit faire que pour les hommes, Mademoiselle le Gras, qui se faisoit un plaisir de marcher sur ses traces, l'entreprit pour les personnes de son sexe. Elle reçut dans sa maison de la Chapelle toutes celles qui s'y présenterent, soit pour rentrer en grace avec Dieu, soit pour se fortifier dans la vertu. La bénédiction qui l'accompagnoit dans toutes ses entreprises, ne lui manqua pas en celle-ci; & le Ciel récompensa son zéle par les plus heureux succès. Plusieurs Dames, & même de la plus haute condition, attirées par l'odeur de ses vertus, sortirent de Paris, & se priverent de la conversation du monde, pour passer quelques jours dans un village, & pour s'y entretenir avec Dieu: elles quitterent les douceurs & la délicatesse de la vie, pour penser à leur salut dans

* Vie de saint Vincent, tom. 1. livre 3. pag. 213.
** On donne ce nom à ceux qui font les exercices de la retraite.

un lieu de mortification & de pénitence : & ſans avoir égard au rang & à la qualité qui les élevoit au-deſſus de la multitude, elles vinrent dans une maiſon de ſervantes des pauvres ſe ſoumettre avec elles à la diſcipline d'une Supérieure, pour apprendre à mépriſer les richeſſes & les grandeurs, par ſes inſtructions & par ſes exemples. De combien de péchés n'a-t-elle pas arrêté le cours ? De combien de Dames n'a-t-elle pas enrichi le Royaume des Cieux ? Vous le ſçavez, Seigneur, & vous lui en avez tenu un fidéle compte.

V. Pour conduire les Dames dans ces retraites, & pour les former aux exercices de piété, elle ſe ſervoit des lumieres & des regles que lui donnoit ſaint Vincent : & elle y joignoit ce grand don d'intelligence, qui fait marcher d'un pas ſûr dans toutes les voies de la vie ſpirituelle ; & qu'elle devoit à la grace, à une longue expérience, & ſur-tout à la priere. Elle avoit toujours eu, ſelon le témoignage de M. l'Evêque de Belley, un amour, ou plutôt une ardeur extraordinaire pour l'oraiſon. Comme elle avoit l'eſprit élevé, le jugement ſolide, & formé tant par

l'étude de la Philoſophie, que par une grande lecture, le cœur tendre & pénétré de Dieu ; elle la faiſoit d'une maniere forte, ſublime, pleine d'affection ; & ces diſpoſitions de ſon ame ſe reconnoiſſent ſenſiblement dans les méditations qu'elle a laiſſées par écrit.

Elle ne manquoit jamais de s'y appliquer tous les jours très-exactement, quelque occupation qu'elle pût avoir. Elle la redoubloit même tous les Vendredis & pendant tout le Carême : & dans ces jours ſi précieux à ſon amour elle s'enfermoit depuis deux heures après midi juſqu'à trois, pour s'attacher particulierement à méditer ſur la mort du Fils de Dieu. Elle finiſſoit ſon oraiſon par cette réflexion que ſaint Paul propoſe à tous les Chrétiens, & que l'Egliſe ne peut faire dans ſes Offices qu'avec des tranſports d'étonnement : *Jeſus-Chriſt s'eſt rendu obéiſſant juſqu'à la mort, & juſqu'à la mort de la croix !* Elle s'adreſſoit enſuite à cette croix adorable, par ces paroles qu'on ne peut trop répéter : *O crux, ave, ſpes unica.*

Elle ne ſe contentoit pas de ces exercices ordinaires. Elle prenoit pluſieurs fois dans l'année trois ou quatre jours

pour se mettre en retraite, & elle la faisoit toujours régulierement pendant dix jours depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, pour honorer l'exemple de la sainte Vierge & de l'Eglise naissante, qui pendant ces jours mystérieux furent en oraison dans le Cénacle pour se préparer à la venuë du Saint-Esprit. Elle choisissoit encore ce tems par un motif de dévotion qu'elle avoit pour la Fête de la Pentecôte, & qu'elle a marquée dans ses écrits. *J'ai*, dit-elle, *une affection toute particuliere pour cette grande Fête, son attente m'est très-chere. Il y a quelque tems que j'eus une grande consolation, apprenant d'un Prédicateur que ce fut en ce jour-là que Dieu donna sa loi écrite à Moïse, & qu'en la loi de grace il avoit donné en ce même jour à son Eglise la loi de son amour, & la puissance de l'effectuer : & parce qu'en ce même jour il a plu à Dieu de mettre en mon cœur une loi qui n'en est jamais sortie, je souhaiterois volontiers, s'il m'étoit permis, qu'en ce même jour sa bonté me fit entendre les moyens d'observer cette loi selon sa sainte parole.*

La grande habitude qu'elle avoit à l'oraison & à la retraite, faisoit paroî-

tre dans toutes ſes actions, tant d'application à Dieu, que malgré la diverſité & la multitude de ſes occupations, elle étoit toujours recueillie; tant d'attention dans ſes prieres, qu'elle étoit fixe & immobile en préſence des Autels; tant de tendreſſe & d'amour dans la Communion, qu'on l'a vuë ſouvent en ſortir les larmes aux yeux, & que la petite nappe dont elle ſe ſervoit en cette action ſainte, en étoit toute trempée; tant d'union & de conformité à la volonté de Dieu dans ſes peines & ſes maladies, qu'elle avoit toujours l'eſprit content & tranquille, & qu'elle ne ſe plaignoit jamais; tant de ferveur dans ſes conférences & ſes entretiens, qu'elle s'expliquoit d'une maniere touchante & affective, comme par des élans & des tranſports.

Cette Supérieure ſi éclairée & ſi ſpirituelle, prit un grand ſoin de former ſes filles à l'eſprit d'oraiſon; & elle leur en a mille fois recommandé l'uſage, comme un moyen abſolument néceſſaire pour ſe maintenir dans leur vocation. Quelle apparence en effet que des filles écartées dans les Paroiſſes des villes & de la campagne, éloignées

de la direction des Supérieurs, séparées de la Communauté, abandonnées à leur propre conduite, obligées de vivre avec le monde, distraites par la nécessité de leurs emplois, appliquées tous les jours de la vie à des actions pénibles & basses aux yeux des hommes, se pussent soutenir, sans s'attacher à Dieu & sans se fortifier continuellement par la méditation des vérités de l'Evangile.

Saint Augustin a jugé l'oraison si nécessaire pour tous ceux qui sont dans les emplois extérieurs, qu'il leur a donné cet excellent avis dans ses Livres de la Cité de Dieu.

On ne doit point vivre tellement dans le repos, qu'on ne pense en même tems à servir son prochain, ni aussi s'abandonner tellement à l'action, qu'on perde le soin de se nourrir de la parole de Dieu. L'amour de la vérité fait chercher un saint repos : mais l'obligation de la charité fait recevoir un juste emploi. Si on nous en charge, nous le devons porter comme un fardeau que la charité nous impose, & alors même nous ne devons pas nous priver de cette douceur qui se goûte dans la méditation de la vérité de Dieu ; de

peur que n'étant plus ſoutenus par ce plaiſir céleſte, nous ne ſuccombions ſous le poids de nos travaux *.

Ces deux maximes ont été les régles de la conduite de Mademoiſelle le Gras, & elles ont fait toute l'occupation de ſa vie. L'amour de la vérité, l'a détachée des créatures pour s'unir à Dieu dans l'oraiſon & les retraites ſpirituelles ; & l'obligation de la charité lui a fait embraſſer toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées pour le ſoulagement du prochain dans ſa miſere.

VI. Ces occaſions ſi précieuſes à ſon zéle ne lui manquerent pas ; & la Providence lui en fournit une des plus preſſantes & des plus dignes de la piété chrétienne dans la perſonne des Enfans-Trouvés. Ces innocens malheureux, qui n'étoient que trop ſouvent les productions de l'iniquité, en devenoient enſuite les victimes par une expoſition cruelle qui les livroit à toutes ſortes de périls, & ſouvent même à la perte de leur ſalut par la privation

* Otium ſanctum quærit charitas veritatis, negotium juſtum ſuſcipit neceſſitas charitatis : ſed nec ſic omnimodò veritatis delectatio deſerenda eſt, nè ſubtrahatur illa ſuavitas, & opprimat iſta neceſſitas. *S. Aug. lib. 19. de Civit. Dei, cap. 19.*

du baptême. Quoiqu'on y eût pourvu dans Paris depuis quelques années, & que l'on eût gagé une femme & établi une Couche au Port de saint Landri pour les recevoir, néanmoins comme il n'y avoit de fonds que pour entretenir deux nourrices, il en mouroit beaucoup de faim & de misere dans le grand nombre qu'on y apportoit; & cette gouvernante pour s'en décharger, en donnoit à tous ceux qui en venoient demander : d'où il arrivoit souvent qu'on les faisoit servir à des usages criminels ou préjudiciables à leur vie. Jusques là même qu'il s'en est trouvé à qui des mendians brisoient les membres, pour exciter par ce spectacle d'horreur la compassion des passans, & attirer des aumônes plus abondantes *.

Mademoiselle le Gras ne put sans la plus vive émotion apprendre un si horrible désordre. A son ordinaire elle commença par en informer saint Vincent de Paul, le pere des pauvres, & la ressource inépuisable de tous les mal-

* Voyez un petit livre, qui a pour titre, *De la charité qu'on doit exercer envers les pauvres Enfans-Trouvés*, pag. 5.

heureux. Celui-ci en parla aux Dames de ſon Aſſemblée, qui depuis long-tems avoient appris ſous ce grand Maître à ne trouver d'impoſſible, que ce qui paſſoit abſolument leurs forces. La propoſition de ſecourir, autant qu'on le pourroit faire, ces pauvres enfans, fut acceptée; & comme ils étoient en trop grand nombre, pour qu'on pût ſe charger de tous, on commença par en tirer douze au ſort, auxquels on donna de bonnes nourrices, & tout ce qui étoit néceſſaire pour leur entretien. On réſolut en même tems d'augmenter ce nombre, à meſure que la Providence fourniroit de nouveaux fonds.

Ces Dames louerent dans le fauxbourg ſaint Victor une maiſon plus grande pour les loger : & ce pere des orphelins voulant leur faire trouver dans la charité, des entrailles de mere qu'ils n'avoient pas trouvées dans la nature, les mit entre les mains de Mademoiſelle le Gras & de ſes filles, & les leur recommanda comme des gages qui étoient chers au Fils de Dieu, leur repréſentant qu'il *avoit aimé les enfans, qu'il avoit promis ſon royaume à ceux qui leur ſeroient ſemblables, & qu'il*

avoit dit que leurs bons Anges voient toujours la face de Dieu ſon pere dans le Ciel.

Il ſe préſenta l'année ſuivante 1639, une autre occaſion du genre de celles dont parle ſaint Paul dans ſon Epître aux Hébreux, quand il dit * : *Souvenez-vous de ceux qui ſont dans les chaînes, comme ſi vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux ; & de ceux qui ſont affligés, comme étant vous-mêmes dans un corps qui eſt ſujet à la douleur & à la mort.* Vincent de Paul, qui avoit été autrefois eſclave en Barbarie, connoiſſoit trop bien par ſa propre expérience la miſere des Forçats condamnés aux galeres, pour n'en être pas touché. Dès l'année 1632, il leur avoit obtenu de Louis XIII, dont il étoit très-conſidéré, un lieu de retraite dans la tour qui eſt proche la Porte de ſaint Bernard, où il leur procuroit toute ſorte de ſecours.

Mademoiſelle le Gras étant pour lors Supérieure de la Charité de ſaint Nicolas du Chardonnet, voulut avoir part au mérite d'une ſi bonne œuvre, & commença d'y contribuer de ſes biens

* Hebr. 13. v. 3.

& de tous les offices charitables qui furent en ſon pouvoir. Mais elle n'eut l'occaſion de ſatisfaire pleinement ſon zéle, qu'en l'année mil ſix cent trente-neuf, en laquelle, ſur la priere de Mademoiſelle Cornuel, dont le pere avoit légué par teſtament une ſomme conſidérable pour être employée au ſoulagement de ces pauvres malheureux, elle donna de ſes Filles pour les ſervir dans leurs néceſſités.

Le grand bien qu'elle faiſoit par le miniſtere de ſa Compagnie, ne ſe renferma pas dans la Capitale. Elle fut obligée de le communiquer au-dehors ſur les inſtances qui lui en furent faites de pluſieurs endroits différens. La ville d'Angers lui ayant demandé des filles pour le ſervice des pauvres de ſon Hôpital en cette année mil ſix cent trente-neuf, elle ſe donna, malgré ſes infirmités & la rigueur de la ſaiſon, la peine d'y aller au mois de Décembre, pour y faire cet établiſſement. Elle ſouffrit tant d'incommodités dans ce voyage, qu'elle tomba malade auſſi-tôt après qu'elle fut arrivée. Monſieur l'Abbé de Vaux, grand Vicaire du Diocéſe, qui l'avoit reçuë dans ſa maiſon, lui

rendit dans cet état toutes sortes de services; & la nouvelle de sa maladie étant venue à S. Vincent, il lui écrivit cette lettre pour sa consolation, le trente-un du même mois.

Vous voilà malade, Mademoiselle, par l'ordre de la Providence de Dieu. Son saint nom soit béni. J'espere de sa bonté qu'elle se glorifiera encore en cette maladie, comme elle a fait en toutes les autres. Et c'est ce que je lui fais demander incessamment, & ici & ailleurs où je me trouve. O que je voudrois que Nôtre-Seigneur vous fît voir de quel cœur chacun le fait, & la tendresse des Officieres de la charité de l'Hôtel-Dieu pour cela! Des prieres si ferventes eurent leur effet, & Dieu la rendit aux desirs de la noblesse & de l'indigence.

Lorsqu'elle fut revenuë en convalescence au mois de Janvier de l'année suivante, elle fit l'établissement de ses filles dans cet Hôpital, selon la forme que le Saint lui avoit prescrite par une lettre du dix-sept de ce mois; & ayant assemblé les Dames pour leur proposer la maniere & les réglemens qu'on suivoit à l'Hôtel-Dieu de Paris dans cet exercice de charité, elle les enga-

gea par cette douce & forte perſuaſion qui lui étoit naturelle, à l'entreprendre pour l'Hôpital d'Angers; & afin que leur conduite fut uniforme, elle leur donna en des Mémoires ſagement détaillés, les réglemens qu'elles devoient ſuivre. Nous avons vû plus de ſoixante-dix ans après, cette ſuperbe maiſon, fruit de la pénitence d'Henri II, Roi d'Angleterre *, auſſi ſagement conduite, que ſi Mademoiſelle le Gras y avoit encore préſidé.

La conſolation la plus ſenſible qu'elle reçut pour lors, fut de ce que ſaint Vincent lui manda par cette même lettre du dix-ſept Janvier, touchant la charité des enfans trouvés. *O que votre préſence eſt néceſſaire ici, Mademoiſelle, non-ſeulement pour vos Filles, mais auſſi pour les affaires générales de la charité. L'aſſemblée générale des Dames de l'Hôtel-Dieu ſe fit Jeudi paſſé. Madame la Princeſſe & Madame la Ducheſſe d'Aiguillon l'honorerent de leur préſence; jamais je n'ai vu la compagnie*

* Henri II, pour expier le meurtre de ſaint Thomas de Cantorbery, qu'il avoit occaſionné par une parole très-imprudente, fit bâtir trois Hôpitaux, dont les ſales ſont magnifiques. Ce Prince mourut à Chinon en Touraine le 9 Juillet 1189.

ſi grande, ni tant de modeſtie enſemble. L'on y réſolut de prendre tous les enfans-trouvés. Vous pouvez penſer, Mademoiſelle, que vous n'y fûtes pas oubliée.

Il paroît par la ſuite de l'hiſtoire de ſaint Vincent, que ce grand zéle des Dames de ſon Aſſemblée ſe ralentit quelques années après, à l'occaſion des troubles affreux qui ſurvinrent dans le Royaume, & qui firent craindre aux maiſons les plus opulentes, qu'elles ne puſſent ſe ſoutenir elles-mêmes. Les choſes allerent ſi loin de ce côté-là en 1648, que ces Dames, d'ailleurs ſi vertueuſes, réſolurent d'abandonner entierement l'affaire de ces pauvres enfans. Ce fut alors que le ſaint Prêtre ayant indiqué une Aſſemblée générale, y parla en ces termes, qu'un célebre Profeſſeur d'Eloquence a ſi ſouvent admirées : « Or ſus*, Meſdames, la com-» paſſion & la charité vous ont fait » adopter ces petites créatures pour vos » enfans : vous avez été leurs meres ſe-» lon la grace, depuis que leurs meres » ſelon la nature les ont abandonnés : » voyez maintenant ſi voulez les aban-

* Ce terme qui a vieilli, fut le mot de Louis XIV, juſqu'à la fin de ſa vie ; mais il prononçoit *O ſus.*

» donner auſſi. Ceſſez d'être leurs meres » pour devenir leurs Juges : leur vie & » leur mort ſont entre vos mains; je m'en » vais prendre les voix; il eſt tems de pro- » noncer leur arrêt, & de voir ſi vous » ne voulez plus avoir de miſéricorde » pour eux. Ils vivront, ſi vous continuez » d'en prendre un charitable ſoin; au » contraire ils périront infailliblement, » ſi vous les abandonnez : l'expérience » ne vous permet pas d'en douter ».

Ce diſcours, auquel l'Aſſemblée ne répondit que par ſes larmes, valut à ces pauvres innocens quarante mille livres de rente; & on continua à les aſſiſter. Mais ce conſolant détail appartient à la vie de ſaint Vincent; & quoiqu'il eût demandé une main plus habile pour être mieux rendu, on eſt ſûr que la richeſſe de la matiere ſuppléera chez tous ceux qui aiment Dieu, à la foibleſſe de l'expreſſion. Revenons à l'Hôtel-Dieu de la ville d'Angers.

Quelque tems après que Mademoiſelle le Gras l'eut quitté pour revenir à Paris, la charité des filles qu'elle y avoit laiſſées, fut éprouvée par la peſte, dont Dieu affligea cette grande Ville. Ce fut alors que ces généreuſes vierges

firent voir que dans la profeſſion qu'elles faiſoient de cette vertu, elles n'avoient ni réſerve ni bornes : & qu'ayant quitté pour elle leurs parens & leurs biens, & lui ayant conſacré leur liberté & leurs actions, elles étoient toujours prêtes de lui ſacrifier leur vie ; n'ayant point plus de paſſion que de pouvoir être ſes martyres, & d'acquérir cette qualité glorieuſe, dont l'Egliſe a honoré dans les premiers ſiécles les fidéles d'Alexandrie, qui moururent au ſervice des peſtiférés *.

Mademoiſelle le Gras ayant appris cette généreuſe réſolution de ſes filles, leur en témoigna ſa joie, & leur donna quelques avis par cette lettre qu'elle écrivit à une d'entr'elles.

Ma chere Sœur, ces morts ſubites ſont des avertiſſemens pour nous tenir prêtes quand il plaira à Dieu de nous appeller, & pour nous ſervir de précaution avant que de voir les malades. Vous me donnez une grande conſolation, de ne les vouloir pas abandonner, & que vos Meſſieurs & Dames ſoient dans ce même ſentiment. Je crois que vous ne man-

* Dionyſ. Alexandrin. apud Euſebium lib. 7. Hiſt. Eccleſ. cap. 17.

querez pas d'avoir recours à saint Roch ; afin d'obtenir de Dieu les forces nécessaires pour supporter l'appréhension de ce mal & tout ce qui en peut arriver, avec soumission à son bon plaisir ; & ainsi nous ne devons rien craindre. Elle leur manda par cette lettre qu'il y avoit aussi dans Paris un mal contagieux, dont il mouroit quantité de personnes subitement. Ses filles qui étoient par-tout animées du même esprit, y exposoient leur vie, & en beaucoup d'autres lieux, pour l'assistance des malades.

VII. Il arriva en même-tems une désolation effroyable dans la Lorraine par le malheur de la guerre, & par les autres fléaux qui en sont les suites inséparables. La famine y fut si grande qu'il n'y demeura pour nourriture que la racine des herbes, & qu'elle se trouva réduite à l'extrêmité de la ville de Samarie, dans laquelle, selon le rapport de l'Ecriture, la rage des meres les porta jusqu'à dévorer leurs propres enfans *. S. Vincent fut à cette Province comme un Elisée pour la secourir dans un état si déplorable. Mais les moyens qu'il y employa, furent bien différens de ceux

* Lib. 4, Reg. cap. 6, v. 28.

dont se servit ce Prophete. Ce ne fut que par la force qu'Elisée pourvut à la misere de Samarie. Il usa du pouvoir que Dieu lui avoit mis entre les mains, pour jetter la terreur dans l'armée du Roi de Syrie qui l'assiégeoit, & pour l'obliger, en prenant la fuite, d'abandonner à cette ville toutes ses munitions & son bagage. Ce ne fut au contraire que par la voie de la douceur & de l'amour que notre saint Prêtre entreprit le soulagement de la Lorraine. Il eut recours à la compagnie des Dames; il répandit la charité dans leurs cœurs par l'ardeur de son zèle & par la puissance de ses paroles; & il trouva par ce moyen des fonds assez grands dans leurs quêtes & dans leurs aumônes, pour envoyer dans cette Province des secours abondans pendant plusieurs années: & pour donner dans Paris une retraite sûre à plusieurs de ses habitans de toutes sortes de conditions, qui vinrent s'y refugier, & se jetter entre les bras de ce Pere universel des pauvres, de cet asyle toujours ouvert à tous les malheureux.

Les Missionnaires qu'il envoyoit pour dispenser les aumônes avec plus de con-

noiſſance & de fidélité, lui ayant donné avis, que l'affreuſe miſere qui continuoit à affliger cette Province infortunée, expoſoit un grand nombre de filles au danger de ſe perdre ; il en fit venir pluſieurs à Paris pour mettre leur ſalut & leur honneur en ſûreté, & il les mit entre les mains de Mademoiſelle le Gras. Cette Supérieure charitable les reçut dans ſa maiſon avec une tendreſſe de mere ; & elle prit enſuite un ſoin particulier de pourvoir à leur établiſſement : Elle en plaça quelques-unes dans des conditions honnêtes ; elle mit les autres en état de gagner leur vie ; & il y en eut même qui profiterent tellement ſous ſa conduite, qu'elles ſe trouverent dignes d'entrer dans ſa compagnie. Si ce n'étoit pas une grande fortune aux yeux du monde ; c'en étoit une bien ſolide aux yeux de ces vrais fideles qui connoiſſent le prix de la charité, & le bienheureux terme, où elle conduit ceux qui ſe font une loi de l'exercer *.

* On trouvera une juſte idée de l'affreuſe ſituation, où étoit la Lorraine, quand ſaint Vincent de Paul entreprit de la ſoulager, dans la vie de ce grand Serviteur de Dieu, liv. IV, de l'édition *in*-4°.

Fin du Livre ſecond.

LIVRE TROISIÉME.

I. COMME les emplois de charité ſe multiplioient tous les jours, & que cette multiplication demandoit un commerce plus facile & plus fréquent avec toutes les perſonnes qui y prenoient part ; Mademoiſelle le Gras réſolut, avec l'avis de S. Vincent, de quitter la Chapelle, parce qu'elle étoit trop éloignée, & de venir loger avec ſa communauté au fauxbourg de ſaint Lazare. Elle y loua d'abord une maiſon en l'année mil ſix cent quarante-un, & elle l'acheta quelque-tems après, à l'aide d'une ſomme conſidérable qu'elle reçut de Madame la Préſidente Gouſſaut.

On peut dire que c'eſt dans ce lieu, qu'elle a bâti une demeure & un ſanctuaire pour la charité. Elle ne lui avoit donné juſqu'alors que des retraites paſſageres & ſujettes au changement, ſemblables au Tabernacle de Moïſe qui n'avoit point de ſtabilité, & qui étoit tranſporté d'une place dans une autre : mais elle lui a établi dans cette maiſon un temple fixe & arrêté comme celui

qui fut bâti par Salomon dans la ville de Jéruſalem. C'eſt-là que des ames pures & innocentes, toujours occupées à faire du bien, lui ont depuis offert tous les jours *le ſacrifice de ces hoſties*, par leſquelles, ſelon la doctrine de l'Apôtre, *on ſe rend Dieu favorable* *. Cette maiſon devint bientôt le refuge général de tous les pauvres, que ſa réputation y attira de tous côtés : & dans les premiers commencemens ils la regardérent comme le dépôt public de la plûpart des aumônes de Paris, que la piété qui ſe plaît à être inconnue, mettoit entre les mains de cette Supérieure fidéle, pour leur être diſpenſées par ſes ordres.

C'eſt-là encore, que dans les tems de miſere & de maladie, elle leur a fait diſtribuer la nourriture & les médicamens ; & que s'appliquant elle-même à panſer les bleſſés, elle en donnoit à ſes filles l'inſtruction & l'exemple. Et s'il eſt arrivé quelquefois que le fonds des aumônes ait été épuiſé, elle a pris ſur la ſubſiſtance de ſa Communauté,

* Beneficentiæ & communionis nolite obliviſci ; talibus enim hoſtiis promeretur Deus. *Epiſt. ad Heb. c. 13. v. 16.*

nauté, ou elle a en quelque ſorte dépouillé ſa famille, pour ne les pas renvoyer ſans ſecours. On vit un jour que deux perſonnes s'étant adreſſées à elle avec des chemiſes pourries ſur le dos, elle les revêtit de celle de ſon fils; & elle pratiqua pour lors l'avis que ſaint Chryſoſtôme donne aux familles chrétiennes *de mettre* JESUS-CHRIST *au nombre de leurs enfans, & de leurs héritiers* *.

Enfin cette Supérieure a établi dans cette maiſon un ſéminaire & une école ſainte, où elle s'eſt attachée à former des filles dans l'exercice de la charité, & où elle a eu ſoin d'en élever toujours, & d'en tenir de toutes prêtes, pour en fournir à tous les beſoins.

Depuis cet établiſſement, elle a vû ſa Compagnie ſe multiplier de plus en plus : & la Providence a augmenté le nombre de ſes filles, à meſure qu'elle lui a préſenté de nouvelles occaſions de les employer. Elle en a donné aux priſons de Paris : elle les a répandues dans les Paroiſſes & dans les Hôpitaux de

* Chriſtum filiorum cohæredem facias, cùm ipſe te cœlorum ipſorum conſortem fecerit. *Homil.* 18. *in Epiſt. ad Rom.*

cette immenſe Capitale. On lui en a demandé pour les Paroiſſes des Maiſons Royales : elle en a envoyé dans les campagnes & dans les villes de Province, & même juſques dans les Royaumes étrangers.

La ville de Nantes en l'année mil ſix cent quarante-ſix en voulut avoir pour ſon Hôpital, ſur la réputation des grands ſervices qu'elles rendoient à l'Hôtel-Dieu d'Angers : Pour en obtenir à coup ſûr, elle s'adreſſa à Vincent, le pere commun de la Mere & des Filles, auſſi-bien que des pauvres. Le Saint lui envoya Mademoiſelle le Gras avec huit de ſes Sœurs. Voici le récit qu'elle a écrit elle-même des particularités de ſon voyage ; récit qui fait voir la conduite qu'elle y obſerva, & qui doit ſervir d'exemple à ſa Compagnie.

Notre très-honoré Pere, dit-elle, *nous fit la charité de nous donner une conférence ſur le ſujet de ce voyage, le Lundi vingt-troiſiéme Juillet, ſur la fin de laquelle il nomma les Sœurs qui devoient venir. Le Mercredi ſuivant je fus prendre ſes ordres, & ſur la juſte crainte que j'avois d'y faire beaucoup de fautes, ſa charité me commanda de dreſſer nos*

conduites & rencontres durant ledit voyage. Me ſouvenant de ſes ſaintes inſtructions & pratiques, je ne me ſuis formée d'autre vue & d'autre intention, que celle de la très-ſainte volonté de Dieu, & la pratique de nos régles.

Le Jeudi vingt-ſixiéme nous nous mîmes dans le coche d'Orléans, & Dieu nous fit la grace de faire le voyage ſans manquer à nos obſervances. A l'abord des villages & des villes, quelqu'une nous faiſoit ſouvenir de ſaluer les bons Anges, avec deſir qu'ils redoublaſſent les ſoins des ames de ces lieux là, pour leur aider à glorifier Dieu éternellement: En paſſant devant les Egliſes, nous faiſions un acte d'adoration au très-ſaint Sacrement, ſaluant auſſi les ſaints Patrons.

Arrivant au lieu du repas & des gîtes, quelques-unes des Sœurs alloient à l'Egliſe rendre graces à Dieu de ſon aſſiſtance, lui en demander la continuation, & ſa bénédiction pour faire ſa ſainte volonté. S'il y avoit un Hôpital, ces mêmes Sœurs l'alloient viſiter, ou ſinon, quelqu'autre malade du lieu; & cela, au nom de la Compagnie, pour continuation d'offres de nos ſervices &

nos devoirs à Dieu & en la perſonne des pauvres.

Dans les occaſions nous diſions quelque mot, ſoit des principaux points de la foi, néceſſaires à ſçavoir pour faire ſon ſalut, ou quelques petits avertiſſemens pour les mœurs, mais briévement. Quand nous le pouvions, nous allions le matin à l'Egliſe.

Nous eûmes l'honneur au Pont de Cé d'être chaſſées de l'hôtellerie, où nous arrivâmes un Jeudi fort tard : mais au ſortir de cette chere maiſon nous trouvâmes une bonne Dame qui nous recueillit bénignement.

Nous arrivâmes à Nantes le huitiéme Août, à deux ou trois heures après-midi. Nous allâmes d'abord à l'Egliſe des Urſulines qui étoit la plus proche, pour y adorer Dieu, & nous donner tout de nouveau à lui pour exécuter ſa ſainte volonté.

Auſſitôt pluſieurs Dames nous y vinrent trouver, & nous menerent à l'Hôpital ; où ſitôt que nous fûmes arrivées, Meſſieurs les Peres & Adminiſtrateurs nous donnerent tout pouvoir : mais quelque pouvoir qu'ils nous donnaſſent, nous n'entreprîmes rien ſans le leur communi-

quer, & avoir obtenu leur consentement.

Toutes les Dames de la ville prirent la peine de nous venir visiter, & même beaucoup de Dames de la campagne, & quantité de Supérieurs de Religions réformées : plusieurs Couvens de Religieuses obligerent des Dames de nous y mener, desirant voir nos Sœurs & leur habit.

Dès le lendemain nos Sœurs se mirent à travailler avec grand zéle ; & en peu de jours il s'y trouva un tel changement, que le monde prenoit plaisir à y venir. Il y avoit aux repas des pauvres une telle affluence de monde, qu'on ne pouvoit presque approcher des tables, ni des lits des malades.

Quelques Dames de la ville s'étant exercées à visiter les malades depuis plusieurs mois, & à leur porter des bouillons & autres choses ; nous leur proposâmes de les visiter d'une autre maniere, & de se dispenser de venir le matin, qui pouvoit être un tems incommode pour leur famille, comme aussi de porter des bouillons ; mais qu'elles feroient mieux d'y venir à deux heures après midi avec quelques confitures & autres choses, comme les Dames font à l'Hôtel-Dieu de

Paris : & elles réſolurent de ſuivre notre avis.

Quelques jours après que l'Acte de notre établiſſement fut ſigné, nous nous diſpoſâmes à revenir. Toutes nos Sœurs nous témoignerent demeurer avec grand deſir de bien faire, & nous en renouvellerent leurs réſolutions avant que je partiſſe, en ſorte que j'en demeurai fort conſolée.

Quand on lit avec quelque attention le commencement de cette lettre, & qu'on réfléchit un peu ſur la piété ſinguliere avec laquelle la Mere & les Filles faiſoient leurs voyages ; on n'eſt ſurpris ni du grand accueil qu'on leur fait quand elles arrivent dans un lieu, ni des bénédictions que le ciel répand ſur leurs travaux. Faites, mon Dieu, qu'elles ſoient telles dans tous les tems, & l'Egliſe dans tous les tems en ſera édifiée.

Pendant le voyage que Mademoiſelle le Gras fit à Nantes, elle apprit par une lettre de ſaint Vincent, en date du 21 Août 1649, que la vertueuſe Reine de France, Anne d'Autriche, demandoit deux de ſes filles pour ſervir les malades à Fontainebleau.

La confiance qu'avoit cette auguſte Princeſſe dans les Filles de la Charité, ne fit que croître avec les années. En jugeant de leur vertu par celle de leur ſage Inſtitutrice, elle les croyoit capables de tout; & même de ces ſortes d'emplois, qui ne ſemblent faits, ni pour un ſexe timide, ni pour un état, qui engagé par vœu à la plus ſévere chaſteté, demande plus de précautions qu'un autre. En voici un exemple, qui, quoiqu'en diſe M. Gobillon *, n'arriva que pluſieurs années après.

Le Roi ayant, de concert avec les Anglois, aſſiégé la ville de Dunkerque en 1658 **, la Reine qui ſe trouva ſur les lieux, fut touchée du triſte état d'un grand nombre de braves Soldats, qui après s'être ſacrifié pour la patrie, manquoient pour le corps & pour l'ame d'une partie des ſecours qui leur étoient néceſſaires. Pour y remédier elle fit établir un Hôpital à Calais; & afin que rien n'y manquât, elle s'adreſſa à Vincent de Paul, qu'elle avoit mis à la tête

* Gobillon, Vie de Mademoiſelle le Gras, liv. 3. ch. 2. pag. 105.

** Dunkerque capitula le 25 Juin 1658, après dix-huit jours de tranchée ouverte, ſelon d'Avrigny, tom. 3. pag. 60.

de ſon Conſeil pendant la minorité de ſon fils, pour en obtenir des Sœurs de la Charité. Le Saint en fit ſur le champ partir quatre des plus fortes. Mais leur ſanté, quoique vigoureuſe, ne put tenir contre un travail qui les occupoit le jour & la nuit : les deux plus robuſtes ſuccomberent en peu de tems, & la Reine en demanda d'autres au ſaint Prêtre.

Dès que la nouvelle s'en fut répandue dans leur Communauté, il en vint pluſieurs avec une noble émulation s'offrir à lui pour ce miniſtere, comme des victimes qui ſe dévouent à la mort pour la gloire du Seigneur. Vincent fut charmé de cette ſainte ardeur. Il en choiſit quatre qu'il fit partir ſans délai, & qui remercierent Dieu d'une ſi glorieuſe préférence. Le Saint dans une conférence ſpirituelle, exhorta ſes Prêtres à faire des vœux au ciel pour l'heureux ſuccès de leur voyage. *Je recommande à vos prieres*, leur dit-il, *les Filles de la Charité, que nous avons envoyées à Calais pour aſſiſter les pauvres Soldats bleſſés. De quatre qu'elles étoient, il y en a deux décédées qui étoient des plus fortes & des*

plus robuſtes. Cependant les voilà qui ont ſuccombé ſous le faix. Imaginez-vous ce que c'eſt que quatre pauvres filles à l'entour de cinq ou ſix cens ſoldats bleſſés ou malades. Voyez un peu la conduite & la bonté de Dieu de s'être ſuſcité en ce tems une telle Compagnie. En vérité, Meſſieurs, cela eſt touchant. Ne vous ſemble-t-il pas que c'eſt une action de grand mérite devant Dieu, que des filles s'en aillent avec tant de courage & de réſolution parmi des ſoldats, pour les ſoulager dans leurs beſoins, & contribuer à les ſauver. Qu'elles aillent s'expoſer à de ſi grands travaux, & même à de fâcheuſes maladies, & enfin à la mort, pour ces gens qui ſe ſont expoſés au péril de la guerre pour le bien de l'Etat. Nous voyons donc combien ces pauvres Filles ſont pleines de zéle pour la gloire de Dieu, & pour l'aſſiſtance du prochain.... En vérité elles ſeront nos Juges, ſi nous ne ſommes diſpoſés comme elles, à expoſer nos vies pour les intérêts de Dieu. Vous ne ſçauriez croire, ajouta le Saint, *combien Dieu bénit par-tout ces bonnes Sœurs, & en combien de lieux elles ſont deſirées. Un Evêque en demande pour trois Hôpitaux,*

un autre pour deux, &c. Je demandois l'autre jour à un Curé de cette ville, comment elles faiſoient dans ſa Paroiſſe, je n'oſerois vous rapporter le bien qu'il m'en dit, &c. Qu'il me ſoit permis de le dire encore une fois : Faites, Seigneur, qu'elles ſoient toujours par leur zéle, leur profonde humilité, leur douceur & leur patience, ce qu'elles furent dans ces beaux jours de leur naiſſance ; & alors pendant que l'envie frémira contre elles, la vertu continuera de leur rendre juſtice.

Ce ne fut pas ſeulement pendant la guerre de Flandre, que la Reine témoigna ſon affection pour Mademoiſelle le Gras & pour ſa Compagnie, elle s'en étoit déjà ſervie auparavant, & elle continua à s'en ſervir pour tous les emplois de charité, qui ſe préſenterent de ſon tems ; & elle l'honora de ſa protection, dans toutes ſes entrepriſes. Les grandes occupations de ſa Régence ne l'empêcherent pas d'entrer dans toutes les œuvres de piété de cette ſainte Fondatrice. Elle les appuya de l'autorité ſouveraine qu'elle avoit entre les mains : Elle ouvrit ſes tréſors, & répandit ſes libéralités pour y contri-

buer avec adondance ; & elle n'épargna pas même ſes pierreries dans les preſſantes néceſſités. « Quelle miſere, » *dit ici M. Gobillon*, n'a pas reſſenti » les effets de ſa piété royale ? Elle a » envoyé du ſecours aux provinces ruinées par les guerres étrangeres & civiles. Elle a aſſiſté les pauvres honteux, les malades, & les incurables » des Paroiſſes de Paris. Et celle dont » Dieu, m'a confié la conduite, en » doit rendre un témoignage public, » & en conſerver une éternelle reconnoiſſance ; puiſqu'elle a été aſſez heureuſe pour être l'objet de ſes ſoins & » de ſes bienfaits juſqu'au jour de ſa » mort.

» Mais, *continue ce digne Paſteur*, » quoique la charité de cette auguſte » Princeſſe ait embraſſé toutes ſortes » de beſoins, elle s'eſt appliquée avec » une tendreſſe particuliere au ſecours » des enfans, qui par l'indigence, ou » par la cruauté de leurs peres, étoient » réduits à une extrême néceſſité. Sans » faire de différence dans leur naiſſance & dans leur état, elle a été à » tous comme une mere commune ; » donnant aux familles pour la nourri-

» ture de ceux qui étoient légitimes ;
» & contribuant à la subsistance de
» l'Hôpital établi pour ceux qui étoient
» exposés, & lui procurant auprès du
» Roi des rentes sur son domaine.

» Charité digne d'une Reine très-
» chrétienne, qui a inspiré au Roi son
» fils la piété de l'Empereur Constan-
» tin, qui par cette belle loi qu'il fit
» en faveur des enfans abandonnés de
» leurs peres, ordonna qu'on prendroit
» tant sur son domaine public & impé-
» rial, que sur son revenu particulier,
» tout ce qui seroit nécessaire pour
» leur nourriture & leur entretien *.

» Charité digne d'une vénération
» semblable à celle que cet Empereur
» eut pour Hélene sa mere, dont, au
» rapport d'Eusebe, il respecta telle-
» ment la vertu, qu'après lui avoir
» permis d'user avec liberté de ses tré-
» sors pour en dispenser aux pauvres
» autant qu'elle le souhaiteroit, il fit
» graver son image sur sa monnoie,
» pour marquer avec des caracteres im-
» mortels la gloire qu'elle avoit acquise
» par ses libéralités ** ». On me per-

* Lib. 1. Codicis Theodos. de alimentis.
** Euseb. lib. 3. de vitâ Constantini, cap. 49.

mettra, comme à celui que je viens de tranſcrire, cette petite digreſſion. Comme le ſcandale des Grands fait des maux infinis, leur vertu qui fait toujours de grands biens, ne peut jamais être trop honorée.

III. En effet l'exemple de cet auguſte Reine, anima puiſſamment la Compagnie des Dames, & il les encouragea à continuer le ſoin & l'aſſiſtance des pauvres enfans expoſés, lors que leur nombre s'étant extraordinairement augmenté, elles étoient ſur le point de les abandonner. Sa Majeſté voyant qu'il n'y avoit point aſſez de place pour les loger tous dans la maiſon du fauxbourg de ſaint Victor, leur donna, à la priere de ſaint Vincent de Paul, le Château de Bicêtre en l'année 1647, & elle fit en toute occaſion éclater ſon zéle pour cette œuvre de charité.

Mais il arriva en l'année mil ſix cent quarante-neuf, que la guerre civile & toutes les miſeres qui l'accompagnent, arrêterent le cours de ces ſources ſalutaires, qui juſques-là avoient contribué à un ſi grand bien; enſorte que tout le poids & toute la charge de la dépenſe tomba preſque ſur Mademoi-

ſelle le Gras, & ſur ſa Communauté. Il n'y eut point d'efforts qu'elle ne fît dans cette occaſion pour y pouvoir ſatisfaire. Elle ſuivit le conſeil que l'Apôtre donne aux Chrétiens, *de travailler de leurs mains à quelque ouvrage bon & utile, pour avoir de quoi ſecourir ceux qui ſont dans l'indigence* *. Elle emprunta de l'argent qu'elle mit entre les mains de ſes filles, pour faire du pain & d'autres proviſions ſemblables, qui étoient plus rares & plus néceſſaires que jamais dans ce tems de calamité; afin que le profit & le gain qu'elles en pourroient tirer, pût ſervir à faire ſubſiſter cet Hôpital. Le zéle de ſes Filles alla encore plus avant. Elles prirent juſques ſur leur néceſſaire pour en augmenter le fonds; & elles ſe contenterent pour elles, une fois le jour ſeulement, d'un peu de nourriture la plus groſſiere. Cette Supérieure qui les animoit par ſon exemple, voyant un jour ces pauvres enfans dans une néceſſité extrême, donna tout l'argent de ſa maiſon, à la réſerve de deux piſtoles, pour leur avoir du bled, quoiqu'elle ſe vît hors d'état de rien recevoir d'un mois. Et ſans

* Epheſ. 4. v. 28.

consulter les régles de la prudence humaine, ni même les loix de la nature, elle ne suivit que les mouvemens de son zéle, & de la confiance qu'elle avoit en la Providence de Dieu.

Des ames qui étoient dans une disposition si parfaite, & qui portoit la charité à un si haut dégré, ne pouvoient pas se prescrire des bornes dans l'exercice de cette premiere des vertus. Il ne leur falloit que des objets pour occuper leur zéle dans toute son étendue; il ne suffisoit pas pour le remplir, de lui présenter un certain nombre de Paroisses & d'Hôpitaux; il avoit assez de force pour leur faire entreprendre d'assister des Provinces entieres, & de soulager les miseres les plus grandes & les plus générales.

On ne peut pas s'imaginer l'horrible état, où la Picardie & la Champagne furent réduites par la guerre en l'année mil six cent cinquante. Les peuples étoient dépouillés de leurs biens; affligés par la famine & par les maladies; chassés de leurs maisons; privés de secours & de retraite: les uns couchés dans des mazures percées de tous côtés, les autres étendus dans les bois &

sur les grands chemins, languissans & à demi-morts ; sans Pasteurs, sans Sacremens, sans consolation : demeurant après la mort sans sépulture : les Prêtres malades, ou morts, ou fugitifs ; les clôtures ouvertes, les Religieuses errantes, les Eglises profanées, les vases sacrés & les ornemens pillés : & l'auguste Sacrement de nos Autels indignement & sacrilégement foulé aux pieds. Où trouver des remédes à tant de maux ? Un seul homme, & cet homme fut saint Vincent de Paul, entreprit d'en arrêter le cours.

Il ne put apprendre par les relations, qui lui venoient de toutes parts, la triste situation de ces deux grandes Provinces, sans être pénétré des plus vifs sentimens de douleur & de compassion. Mais comme la compassion ne fut jamais chez lui, comme chez tant d'autres, une affection stérile, qui coûte peu, & qui ne remédie à rien, il forma le dessein de voler au secours d'un peuple, que Dieu sembloit fraper d'une main ennemie : *Plagâ inimici . . . castigatione crudeli* *. On s'attend bien qu'ici, comme ailleurs, les Dames de son As-

* Jeremiæ 30, v. 14.

ſemblée lui furent d'une grande reſſource. Il les avoit remplies de ſon eſprit ; & cet eſprit qui eſt celui de la charité ne trouve rien d'impoſſible.

Il s'en ouvrit d'abord à Madame la Préſidente de Herſe, qui répondit tout auſſi tôt à ſes intentions, & qui commença d'envoyer de l'argent & des vivres dans ces deux Provinces. Mais comme c'étoit une entrepriſe, qui ne pouvoit s'exécuter en entier, que par toute cette ſociété de Dames que le Saint-Eſprit avoit unies, il les aſſembla pour prendre avec elles les moyens néceſſaires à l'exécution d'une ſi grande entrepriſe. Il leur parla avec tant de force, & les toucha ſi profondément, que quoiqu'elles euſſent ſouffert des pertes conſidérables par la guerre civile de l'année précédente, elles fournirent pour lors des ſommes immenſes avec une charité inépuiſable, qui continua les mêmes ſecours pendant pluſieurs années. Il y en eut quelques unes qui donnerent juſqu'à leur pierreries & leur vaiſſelle d'argent ; mais le plus grand exemple dans cette occaſion fut celui de la Reine mere, qui après avoir épuiſé ſes tréſors, n'épargna pas ſes

pendans d'oreilles qui étoient de grand prix ; & jugea que *la miſericorde qui éleve & affermit les trônes* *, faiſoit le plus bel ornement de la Majeſté Royale.

On envoya des Prêtres de la Miſſion pour diſpenſer ces aumônes, & pour faire en même-tems l'office de Paſteurs à l'égard de ces peuples abandonnés. On fit une grande proviſion de vaſes ſacrés & d'ornemens pour les Egliſes pillées ; d'alimens, de remédes, & d'habits pour les différentes néceſſités des pauvres ; d'outils & d'inſtrumens pour le travail des ouvriers ; de grains & de ſemences pour les terres incultes : On prépara des Hôpitaux pour les ſoldats bleſſés, & des lieux d'aſſurance pour les filles qui n'avoient point de retraite : Et pour la conſommation de cette œuvre de charité, pendant que les Dames donnoient ſi libéralement leurs biens pour en établir le fonds ; Mademoiſelle le Gras donna des filles de ſa Compagnie pour aller ſervir & aſſiſter ces peuples dans toutes les miſéres dont ils étoient affligés.

Il n'y eut point de ſervice, quelque

* Roboratur clementiâ thronus. *Prov.* 20. v. 28.

pénible qu'il pût être, qu'elles ne rendiſſent généreuſement en cette occaſion. Mais de tous les ſecours différens qu'elles leur donnerent pour lors, il n'y en eut pas de plus ſalutaire, que celui des potages qu'elles leurs diſtribuérent ; & l'on peut bien dire que par ce moyen elles ſauvérent la vie du corps à un nombre infini de pauvres languiſſans ; tandis qu'elles conſoloient leurs ames, & qu'elles gagnoient leurs cœurs par ces offices de charité.

Ce ſervice, qui peut-être au premier coup d'œil ne frape pas tant qu'il devroit faire, a paru d'un ſi grand mérite au jugement des Saints, qu'ils l'ont jugé digne des premieres dignités de l'Egliſe ; & ſaint Grégoire de Nazianze, dans l'oraiſon funébre qu'il a faite de ſaint Baſile, rapporte que ce grand Archevêque ne ſe contenta pas dans un tems de famine, d'avoir par ſes exhortations attiré des aumônes ; mais qu'il voulut même aſſembler les pauvres, qu'il leur fit préparer des alimens, & que, *prenant un linge devant ſoi, il leur ſervit des potages par ſes mains, après leur avoir lavé les pieds ; voulant édifier leurs ames par cet hon-*

neur qu'il leur rendoit, comme il soulageoit leurs corps par la nourriture ; & tâchant par ces deux manieres d'adoucir la rigueur de leur misérable condition *.

Mademoiselle le Gras eut de nouvelles & de grandes occasions de continuer ce ministere de charité, dans la misere que la guerre civile renouvella en l'année mil six cent cinquante-deux. La ville d'Estampes & plusieurs villages du voisinage en ressentirent les plus cruels effets ; & on ne trouva pas de meilleur moyen de les secourir, que d'y envoyer des filles de la Charité pour les assister dans tous leurs besoins, pendant que de zélés Missionnaires s'occupoient à les consoler, & à leur dispenser le pain de vie, & les autres Sacremens. Elles servirent de meres à quantité de pauvres orphelins, qu'elles retirerent dans une maison, & à qui elles prirent soin de procurer tout ce qui leur étoit nécessaire. Elles traiterent un nombre extraordinaire de malades ; &

* Ollas leguminum plenas proponens, ac Christi, qui linteo præcinctus Discipulorum pedes abluit, ministerium imitans, pauperum corpora & animas curabat, honorem cum necessario alimento connectens, atque ipsorum calamitatem utrinque leniens. *Gregor. Naz. Orat. funeb. in laudem Basilii Magni.*

pluſieurs d'entr'elles conſumerent heureuſement leur vie dans ce laborieux emploi.

Mais rien ne fut plus admirable en cette occaſion, que l'exemple d'une Sœur nommée Marie-Joſeph. Cette vraie fille de la Charité ſuccombant enfin ſous le poids d'un travail qui ne finiſſoit point, & ne pouvant plus ni aller aſſiſter les malades dans leurs maiſons, ni ſe réſoudre à ne les plus ſervir, les faiſoit amener dans ſa chambre, & ſe levant ſur ſon lit, elle avoit le courage de les ſaigner. Comme elle voulut continuer juſqu'à la mort de leur rendre ce ſervice, elle expira dans le moment qu'elle ſe couchoit, après en avoir ſaigné un; & elle n'eut pas ſeulement le bonheur de finir ſa vie dans l'exercice de la charité, mais ce fut ce même exercice de la charité qui la fit mourir. S. Vincent y perdit auſſi quatre ou cinq de ſes Prêtres: *heureux*, diſoit-il, malgré ſa douleur, *d'être morts les armes à la main*, & d'avoir cueilli ſur le champ de bataille la palme préparée à ceux qui y combattent juſqu'au dernier ſoupir.

Les armées s'étant approchées de Paris, & s'étant répandues de tous côtés

dans les lieux circonvoiſins ; cette grande ville ſe vit bientôt réduite à la derniere extrémité. La diſette & la cherté des vivres, avec la ruine du commerce, firent en peu de tems fondre ſur elle un déluge de miſeres & de maladies ; & elle fut inondée d'une multitude de pauvres habitans de la campagne, qui après avoir été pillés & maltraités par les ſoldats, y vinrent chercher leur retraite.

La charité qui avoit toujours coulé de cette ſource juſques dans les Provinces éloignées, ne put abandonner un lieu qui la touchoit de ſi près, Vincent de Paul qui en étoit l'ame, lui fit faire des efforts qui tiennent du prodige, & dont il fut toujours le premier à donner l'exemple. Malgré l'épuiſement des meilleures maiſons, l'Aſſemblée du ſaint Prêtre trouva des fonds & des remedes pour fournir à ce grand nombre de miſérables, & adoucir la rigueur de leur ſort.

Pendant ſix mois que cette derniere guerre dura, on nourrit tous les jours plus de quatorze mille perſonnes, & ce furent les filles de Mademoiſelle le Gras qui ſe chargerent de leur diſtribuer du potage dans les différens quar-

tiers de Paris. Cette ville, qui accoutumée a tout, n'admire pas aiſément, fut édifiée de voir revivre dans ce tems de calamité l'exemple de la charité du grand ſaint Grégoire, qui ſelon le rapport de l'Hiſtorien de ſa vie, envoyoit chaque jour de la ſemaine par toutes les rues de Rome, des perſonnes qui portoient du bouillon & de la viande à tous ceux qui étoient malades, ou qui ne pouvoient gagner leur vie *.

V. Quoique Mademoiſelle le Gras vit ſa Compagnie chargée de tant d'occupations dans Paris, dans les campagnes, & dans les villes frontieres, comme elle ne mit jamais de bornes à ſon zèle, elle l'étendit dans ce même tems juſqu'à des Royaumes étrangers, & elle donna de ſes filles à la Pologne, aux inſtances de Louiſe-Marie de Gonzague, qui pour lors en étoit Reine. Cette vertueuſe Princeſſe, qui pendant le ſéjour qu'elle avoit fait à Paris, s'étoit pluſieurs fois trouvée à ces fameuſes Aſſemblées de Dames, dont nous avons ſi ſouvent parlé, avoit connu les grands biens que font les Miſſions & les établiſſemens de Charité. Et comme elle faiſoit d'ailleurs une

* *Joannes Diaconus*, lib. 2. n. 23.

eſtime ſinguliere de S. Vincent & de ſa pieuſe Coadjutrice, elle voulut avoir & des Miſſionnaires & des Filles de la Charité, pour renouveller la face de ſon Royaume, qui étoit dans une extrême déſordre, tant par l'ignorance, & par les héréſies *, que par la corruption des mœurs.

Le Saint lui envoya d'abord des Prêtres de ſa Congrégation, ſous la conduite de Monſieur Lambert ſon Aſſiſtant, l'homme du monde qui lui reſſembloit le mieux en toute eſpéce de vertus, & qui ne tarda pas à être la victime de ſon zèle. Quelque tems après il fit partir trois Filles de la Charité, avec une commiſſion par écrit, datée du ſixiéme Septembre de l'année mil ſix cent cinquante-deux, qui contenoit ces paroles.

La Séréniſſime Reine de Pologne nous ayant fait l'honneur pluſieurs fois de nous demander des Filles de la Compagnie de la Charité, afin d'en établir une ſemblable en ſon Royaume dans la ville de Varſovie, pour le ſoulagement des pauvres

* Il paroît par les ouvrages des *Freres Polonois*, que le Socinianiſme y faiſoit de grands ravages. Il y eſt inconnu aujourd'hui. L'héréſie paſſe enfin; la vérité ſubſiſte.

pauvres malades : Nous desirant satisfaire aux desirs & commandemens d'une si digne Princesse, nous vous envoyons par ces présentes en ladite ville, pour y recevoir les ordres que Sa Majesté vous donnera, & y garder la maniere de vie que vous avez accoutumée de garder en France, sous la direction de Monsieur Lambert, Supérieur des Prêtres de la Congrégation qui sont maintenant en Pologne, & sous le bon plaisir de Nosseigneurs les illustrissimes & révérendissimes Evêques des lieux.

Dieu protégea, & il a toujours continué à protéger ces Vierges, si dignes de son amour ; & quoiqu'elles soient obligées de passer au travers de l'Allemagne & de plusieurs autres Etats, qui sont infectés des erreurs de Calvin & de Luther, & qu'elles ne quittent point leur habit ordinaire, l'héréſie même a toujours respecté leur vertu. On accourt pour les voir ; on admire leur zèle & leur courage, & on s'en tient-là.

Les trois dont nous venons de parler, ne pouvoient arriver plus à propos pour les pauvres. La peste désoloit alors la ville de Varsovie ; & ce fut-là que la Reine les établit. Ainsi le service des

peſtiférés fut à la fois leur épreuve & leur apprentiſſage. Monſieur Lambert fit préparer des hoſpices & des lieux de retraite pour les malades qui étoient abandonnés. Ces généreuſes Filles les y traitérent avec une application infatigable, & un courage invincible : & Dieu fit la grace à Marguerite Moreau, l'une d'entre-elles, de couronner ſes travaux par une mort glorieuſe dans cet emploi de charité.

La Reine fut ſi charmée de leurs vertus, qu'elle prenoit ſouvent plaiſir à paſſer avec elles des journées entieres. Elle fit bientôt quelque choſe de plus ; car, touchée de leurs exemples, elle viſita les Hôpitaux, elle les entretint par ſes aumônes, & elle alla même juſqu'à ſervir les pauvres dans leurs maladies.

Quelque tems après, Sa Majeſté ayant deſiré d'augmenter le nombre de ces Filles, S. Vincent en fit partir trois autres. Mademoiſelle le Gras ſe ſervit de cette occaſion pour écrire à celles qui étoient en Pologne. Voici ſa lettre, qui, comme toutes celles de ſa main, ne reſpire que l'amour de Dieu & l'humilité.

Mes cheres Sœurs, enfin voici le tems

que la divine Providence a choisi pour le départ de nos Sœurs ; que nous laissons partir avec douleur, nous séparant d'elles ; & avec joie, pour l'assurance que nous avons qu'elles vont faire la volonté de Dieu, & s'unir avec vous pour l'accomplissement de ses saints desseins dans le Royaume de Pologne. O mes cheres Sœurs, qu'ils sont de grande importance ! je supplie la bonté de Dieu de vous le faire connoître ; m'assurant que cette connoissance opérera en vous une grande humilité, & une juste confusion de vous voir choisies pour un tel emploi, & qu'elle vous donnera la volonté de ne vous en rendre point indignes. Ma sœur Marguerite vous dira sur ce sujet tout ce que Monsieur notre très-honoré Pere lui a ordonné.

Mais le voyage de ces Filles fut interrompu par la nouvelle, qui arriva peu de jours après leur départ, du changement des affaires de Pologne, & elles reçurent ordre en chemin de revenir à Paris, lorsqu'on apprit que la Reine s'étoit retirée en Allemagne, où les Filles de la Charité, qu'elle avoit auprès d'elle, l'avoient suivie. Leur zèle qui ne pouvoit demeurer sans agir,

& qui trouvoit par-tout des objets de misere pour s'occuper ; fut employé par cette Princesse pendant son voyage à servir & assister ses soldats dans leurs maladies.

Sa Majesté étant retournée dans son Royaume, & ayant ramené avec elle ces fideles servantes de Dieu & du prochain, elle leur donna une nouvelle occasion d'exercer leur charité. Elle fonda dans Varsovie un Hôpital pour retirer les pauvres Filles Orphelines ou abandonnées de leurs parens, & elle leur en commit le soin & la conduite.

La piété de cette Souveraine, si digne de l'être, pourvut encore en ce même-tems à une autre pressante nécessité de son Royaume. Les serviteurs qui tomboient malades, étoient ordinairement & cruellement renvoyés par leurs maîtres, & demeuroient abandonnés sur les chemins & dans les rues : Il en étoit de même d'un grand nombre de pauvres passagers, qui ne trouvant aucune retraite dans leurs infirmités, étoient quelquefois réduits, ce qu'on ne peut entendre sans horreur, à s'enfermer dans des fumiers, pour se mettre à couvert du froid & des incommo-

dités du tems. Cet affreux déſordre toucha ſi ſenſiblement le cœur de la Reine, qu'elle fit bâtir un appartement proche l'Hôpital des Orphelines, pour recevoir ces miſérables; & qu'elle leur fournit par les mains des filles, qui gourvernoient cette maiſon, tous les ſecours, dont des gens qui n'ont ni feu, ni lieu, peuvent avoir beſoin.

VI. Le feu de la charité que S. Vincent de Paul allumoit dans les Pays étrangers, bien loin de s'éteindre en France, y continuoit avec plus d'ardeur que jamais: & Mademoiſelle le Gras, dont l'hiſtoire eſt ſi liée avec celle de ce ſaint Prêtre, que les deux ſemblent en quelque ſorte n'en faire qu'une ſeule, ne négligeoit rien pour l'entretenir, & pour en dilater la flamme. Il s'en préſenta bien-tôt une occaſion, qui eut les ſuites les plus avantageuſes pour les pauvres, dont Paris étoit alors inondé.

En l'année mil ſix cent cinquante-trois une perſonne charitable, & qui a voulu n'être connue que de Dieu ſeul, ayant mis entre les mains de S. Vincent une ſomme conſidérable, pour être appliquée par lui à quelque œuvre de

piété ; ce ſage diſpenſateur jugea qu'il ne la pouvoit mieux employer, qu'à fonder un Hôpital pour de pauvres Artiſans, que la vieilleſſe met hors d'état de travailler, & de gagner leur vie. Il établit ce lieu de retraite au fauxbourg ſaint Laurent ſous le titre du *Nom de Jeſus* : & ſur le fonds qu'il lui avoit été confié, il fit un revenu pour l'entretien de quarante pauvres de l'un & de l'autre ſexe par moitié. Il logea les hommes & les femmes en deux appartemens ſéparés ; mais ſi bien diſpoſés que les uns & les autres peuvent ſans ſe voir entendre les mêmes Offices & la même lecture de table. Il y mit un de ſes Prêtres pour le ſpirituel : mais comme le ſoin du temporel n'étoit pas de ſa compétence, il pria Mademoiſelle le Gras d'en charger ſes Filles. Elle le fit avec plaiſir ; & celles-ci s'en acquittérent avec tant de ſageſſe, que ce petit établiſſement fut l'occaſion & comme le principe d'un des plus grands ouvrages, que la charité ait jamais entrepris.

Lorſque la Maiſon du Nom de Jeſus eut pris une forme réguliere, quelques Dames de l'Aſſemblée de S. Vincent

s'y transportérent pour la visiter. Elles furent si frappées du bel ordre, de l'exactitude, de l'air de joie & de piété qu'on y trouvoit par-tout, qu'elles pensérent à faire pour tous les mendians qui erroient dans Paris, & qu'on faisoit alors monter jusqu'à quarante mille, ce qu'on venoit de faire pour un petit nombre d'entr'eux, & ce qu'elles avoient déja fait elles-mêmes pour une légion d'enfans trouvés. Pour cela il falloit établir un Hôpital général. Le projet étoit grand, mais eu égard aux circonstances du tems, & à la multitude des pauvres, il étoit plus difficile que jamais; & une puissante Reine, qui avoit conçu le même dessein dans des conjonctures bien plus favorables, y avoit succombé *. Ces Dames le sentirent bien; mais comme Dieu s'étoit toujours prêté à leurs pieux desseins, elles crurent qu'il voudroit bien encore les aider dans l'exécution de celui-ci, supposé qu'il fût dans l'ordre de la sagesse chrétienne. Pour s'éclaircir sur ce point capital, elles voulurent d'abord avoir l'avis de Mademoiselle le Gras, dans les lumie-

* Voyez la vie de saint Vincent de Paul, livre 6, page 11.

res de laquelle elles avoient une parfaite & très-juſte confiance. Elles lui demandérent donc ſi elle croyoit que des femmes puſſent s'engager ſeules à une pareille entrepriſe. Voici la réponſe qu'elle leur fit au mois d'Août de l'année mil ſix cent cinquante-trois, & où elle ouvre une idée, & préſente, comme en paſſant, des difficultés qui ne ſe firent que trop ſentir dans la ſuite.

Si cette œuvre, dit-elle, *eſt regardée comme politique, il ſemble que les hommes la doivent entreprendre : mais ſi elle eſt conſidérée comme une œuvre de charité, les femmes la peuvent entreprendre, en la maniere qu'elles ont entrepris les autres grands & pénibles exercices de charité, que Dieu a approuvés par la bénédiction qu'il y a donnée. Que ce ſoit elles ſeules, il ſemble que cela ne ſe peut, ni ne ſe doit. Mais il ſeroit à deſirer que quelques hommes de piété, ſoit de quelque corps de Compagnie, ou des particuliers, leur fuſſent adjoints, tant pour le conſeil, que pour agir dans les procédures & actions de juſtice, qu'il conviendra peut-être faire, pour maintenir toutes ces ſortes de gens dans leur*

devoir, à cauſe de la diverſité des eſprits, des mœurs, & des humeurs.

Ce ſeroit ici le lieu de décrire les démarches ſans nombre qu'il fallut faire, les obſtacles qu'on eut à ſurmonter, la patience invincible, dont l'Aſſemblée des Dames, & le ſaint Prêtre qui y préſidoit, eurent beſoin pour ſubjuguer les eſprits, & leur faire enfin approuver un plan, qui d'abord, eu égard à cette armée de mendians qui déſoloit Paris, ne leur avoit paru qu'une dangereuſe chimere. Mais ce détail, auſſi rebutant pour l'eſprit, qu'il eſt précieux à la charité, appartient eſſentiellement à l'hiſtoire de S. Vincent de Paul; & ceux qui veulent apprendre à ſe roidir contre les difficultés, l'y trouveront dans une juſte étendue. Contentons-nous donc de dire avec le pieux M. Gobillon, qu'un petit hoſpice de quarante vieillards a ſervi de plan & de modèle à cet Hôpital immenſe *, qui depuis tant d'années eſt la retraite de tous les malheureux; que c'eſt un petit nombre de Dames charitables,

* On compte à la Salpêtriere, à Bicêtre, à la Pitié, plus de vingt-mille pauvres de tout âge & de toute eſpéce.

qui ſous la direction d'un vrai Miniſtre de la charité de Jeſus-Chriſt en ont formé le projet, & ont en tous ſens contribué à ſon exécution ; que leur zèle a animé celui d'une infinité de perſonnes, & attiré ſur cet aſyle de la miſere les regards & les bienfaits du trône. Mais n'oublions pas que c'eſt dans ce lieu, que les pauvres trouvent le repos & la paix dans leur vieilleſſe ; que les enfans ſont formés au travail & à la vertu ; que les mendians à qui il reſte des forces, ſont tirés de l'oiſiveté, & des déſordres qui en ſont la ſuite ; en un mot, que c'eſt dans ce ſéjour tranquille qu'on a ſçû rendre l'indigence ſalutaire, & lui procurer les richeſſes de la grace, & avec elles l'ouverture du Royaume des Cieux.

Pour faire l'éloge de cette grande œuvre de charité ſur un exemple qui ait quelque rapport avec elle, nous pouvons lui appliquer ce que ſaint Grégoire de Nazianze a dit autrefois d'un Hôpital fondé par ſaint Baſile dans Céſarée de Capadoce, ſa Ville Epiſcopale : *Si vous ſortez*, dit ce Pere, *hors de Céſarée, vous y verrez comme une nouvelle ville ; la demeure de la charité ; le tréſor*

commun de tous les riches ; où la misére paroît heureuse, & est soufferte avec joie ; & où la voie est ouverte à tous les fideles, pour assurer leur salut *.

Après tant d'entreprises pour le soulagement des malheureux de toute espéce, il ne restoit plus à Mademoiselle le Gras, pour remplir toute l'étendue de son zèle, que de se charger des pauvres aliénés d'esprit, qui sont renfermés dans l'Hôpital des Petites-Maisons. Quelque pénible, quelque dangereux que soit cet emploi, qui a souvent coûté la vie aux personnes qu'on en charge, la pieuse Fondatrice l'accepta en mil six cent cinquante-cinq, à la priere que lui fit l'Assemblée du grand Bureau des Pauvres, si célébre dans Paris par la qualité & par le mérite des personnes qui la composent : & comme il y a dans cet Hôpital, outre les insensés, un grand nombre de vieillards qui y sont entretenus par l'ordre de ce Bureau, elle s'engagea encore de les faire servir dans leurs maladies.

Il n'y a que la religion qui puisse

* Illud pietatis promptuarium, commune locupletum ærarium, in quo calamitas beata censetur, & misericordia exploratur. Compendiaria hæc ad salutem via. *Gregor. Naz. Orat. funebri in laudem Basilii Magni.*

concevoir comment une femme ſeule a pu remplir, & remplir parfaitement, tant d'emplois de charité ; ſe charger de toutes ſortes de beſoins, ſans égard ni à la qualité des maux, ni à l'état & au nombre des perſonnes, ni à la diverſité des lieux : aſſiſter les pauvres dans toutes les maladies du corps & de l'eſprit, dans l'enfance, dans la force de l'âge, & dans la vieilleſſe ; les ſervir par elle-même ou par ſes filles, dans leurs maiſons, dans les hôpitaux, les priſons, & les galeres ; dans les villes, les campagnes, & les armées ; dans la paix, & pendant les guerres étrangeres & civiles : ne leur refuſer aucun genre de ſecours pour les beſoins du ſalut éternel, ou de la vie temporelle : leur donner ou leur procurer des inſtructions, des conſolations, des remedes, des alimens : & ſacrifier à leur ſervice, avec ſa Communauté, ſes ſoins, ſes travaux, & ſa vie.

N'eſt-ce pas un miracle de la charité, & un effet de la fécondité admirable, que Dieu a donnée à cette vertu, dont, ſelon la belle expreſſion de S. Auguſtin, la nature eſt telle, *Qu'elle s'accroît par la diſtribution qui s'en fait ;*

& que plus elle se communique au-dehors, plus elle devient abondante en elle-même *.

On en voit, continue le saint Docteur, un exemple sensible dans la veuve, dont il est parlé au quatriéme livre des Rois. *Elle n'avoit pas assez d'huile pour entretenir sa maison, & pour payer ses dettes, lorsqu'elle la tenoit renfermée : mais aussitôt que par l'ordre d'Elisée elle se résolut à la répandre dans plusieurs vaisseaux, elle trouva une source inépuisable, qui coula dans tous ceux qui lui furent présentés par ses enfans, & qui ne s'arrêta, que lorsqu'il n'y en eut plus à remplir* **. Notre veuve chrétienne, qui n'avoit d'abord qu'un fonds médiocre, une santé foible, & un petit nomble de Filles, auroit été capable de peu de chose, si elle avoit mis des bornes à son zèle : mais lorsque par l'avis & la direction d'un second Elisée, elle forme le dessein de se livrer à toute sorte de besoins ; elle se

* Talis est natura veræ charitatis, ut erogando crescat, & quantùm in aliis plus expenditur, tantùm in se abundantiùs cumuletur. *Serm. 206. de temp.*

** Vidua quandiù habuit vasa ubi oleum infunderet, tamdiù oleum crevit. Sic tamdiù charitas augetur, quamdiù tribuitur. *August. ibid.*

voit en état de fournir à tous les objets qu'on lui préſente. C'eſt une huile qui coule avec aſſez d'abondance pour remplir tous les vaiſſeaux. Elle a aſſez de force, au milieu de ſes infirmités continuelles, pour ſatisfaire à tout par ſes ſoins & par ſa vigilance. Le nombre de ſes filles ſe multiplie, à meſure que de nouveaux beſoins lui fourniſſent de nouvelles occaſions d'exercer ſon zéle. Malgré la dureté des tems, elle trouve chez elle & hors de chez elle, aſſez de bien pour ſecourir une infinité de miſérables. En un mot, elle embraſſe tous les emplois de la Charité. Elle fait des établiſſemens, non-ſeulement dans pluſieurs Paroiſſes & pluſieurs Hôpitaux de Paris, mais encore en plus de trente autres lieux de diverſes Provinces de France; & elle paſſe même juſques dans les Royaumes étrangers.

Fin du Livre troiſiéme.

LIVRE QUATRIÈME.

I. LA charité de Mademoiſelle le Gras, qui, comme un arbre planté le long des eaux, s'eſt partagée en tant de branches différentes, ne pouvoit pas oublier une Compagnie de Vierges, qui la touchoit de plus près. Elle regarda ſes Filles, comme le premier & le plus important objet de ſon attention. Et comme elle les avoit choiſies pour être les Coadjutrices de ſa charité envers le prochain, elle voulut leur faire connoître par la tendreſſe qu'elle leur témoigna, la tendreſſe & les ménagemens qu'elles devoient avoir pour lui. Elle eut toujours pour toutes ſes Sœurs en général, & pour chacune d'elles en particulier, des ſentimens de mere. Après les avoir reçuës, & comme enfantées dans ſa Compagnie, elle prenoit un ſoin particulier de les former ſelon ſon eſprit, qui étoit celui de Dieu. Rien de ce qui concernoit leur éducation, ne lui paroiſſoit au-deſſous d'elle. Elle alloit juſqu'à leur apprendre à lire; & réuniſſant toujours les

occupations de Marthe & de Marie ; après les avoir instruites des mysteres de la foi, de l'utilité de l'oraison, & de la maniere de la bien faire, elle les dressoit au service des pauvres, plus encore pour l'ame que pour le corps. Elle leur faisoit régulierement des conférences publiques toutes les semaines, pour les entretenir dans l'amour & la ferveur de leur profession ; & quoiqu'elle tâchât de leur parler simplement, elle leur parloit cependant d'une maniere si forte, si élevée, & toujours avec tant d'ardeur, qu'elle leur inspiroit tous les sentimens, dont elle étoit remplie.

Elle avoit une douceur & une affabilité qui leur gagnoit le cœur. Elle étoit à elles toutes, & à chacune d'elles à tous les momens du jour. Elle leur donnoit une pleine liberté de lui parler, sans faire jamais paroître par la plus légere émotion, qu'elle en fut importunée, quoiqu'il fallût quitter ses prieres, ou ses autres emplois. Lorsque plusieurs filles lui venoient parler en même tems de différentes affaires, elle leur répondoit avec une tranquillité d'esprit toujours égale, sans jamais leur

rien dire pour les preſſer de finir, ou même d'abréger, quoiqu'elle en fût quelquefois incommodée. Et lorſque la maladie ne lui permettoit pas de leur donner audience, & de les entretenir, elle les recevoit avec un viſage ſi plein d'affection, qu'elles s'en retournoient toujours ſatisfaites : & que chacune d'elles ſe fût cru la plus chérie, ſi elles n'avoient ſçu qu'en qualité de Mere commune du troupeau, elle aimoit également toutes les brebis dont il étoit compoſé.

Cette digne Supérieure joignoit à l'amour qu'elle avoit pour ſa Compagnie, une vigilance continuelle ſur ſa conduite. Elle examinoit avec attention, ſi elles étoient toutes fidéles à leur régle ; & elle avoit un ſoin particulier de celles qui étoient éloignées ; s'informant de leur état ; les gouvernant par ſes lettres, dont elle entretenoit avec elles un commerce ordinaire ; & leur faiſant part des conférences qu'elle faiſoit à la Communauté.

Si elle apprenoit qu'une fille eût commis quelque faute, elle vouloit être bien informée de tout, avant que de la reprendre ; & lorſqu'elle s'y trouvoit

obligée, elle en uſoit avec les précautions que ſaint Auguſtin demande dans cette occaſion. « On ne peut mieux reconnoître, *dit ce Pere*, ſi une perſonne eſt véritablement ſpirituelle, que lorſqu'en faiſant la correction à un pécheur, elle agit plutôt par le deſſein de le délivrer de ſon péché, que de l'inſulter ; & qu'elle penſe plutôt à lui donner du ſecours & des remédes, qu'à lui faire une réprimande dure ou des reproches. Et c'eſt ce que ſaint Paul nous apprend par ces paroles : Si quelqu'un eſt tombé par ſurpriſe en quelque péché, vous autres qui êtes ſpirituels, ayez ſoin de l'inſtruire dans un eſprit de douceur, chacun de vous faiſant réflexion ſur ſoi-même, & craignant d'être tenté auſſi-bien que lui. Il faut donc, *continue le ſaint Docteur*, il faut ſelon le précepte du grand Apôtre, conſerver dans le cœur la paix & l'amour, lorſque l'on veut corriger quelqu'un, & ſe dire à ſoi-même que l'on eſt expoſé au même péril de tomber. Mais pour la maniere de faire la correction, il faut en meſurer la ſévérité ou la douceur ſur les beſoins qu'en

» a pour ſon ſalut celui à qui on eſt » obligé de la faire *. »

Telle fut la conduite que garda toujours cette ſage Supérieure à l'égard de ſes Filles. Lorſqu'elle en corrigeoit quelqu'une, elle faiſoit voir qu'elle n'agiſſoit que par le ſeul motif de la charité. Au lieu d'exagérer ſa faute, elle l'excuſoit autant qu'il lui étoit poſſible, & s'en imputoit même quelquefois la cauſe par une humilité extraordinaire. Elle tâchoit de lui en inſpirer un juſte repentir; mais elle lui en épargnoit la confuſion **, l'avertiſſant en ſecret, & n'en parlant jamais ſans une très-grande néceſſité, & encore à très-peu de Sœurs & aux plus diſcretes. Elle ſçavoit prendre le tems & les diſpoſitions propres pour faire recevoir ſes avis; elle employoit la rigueur, ou la douceur, ſelon le différent caractere des eſprits; elle corrigeoit avec tant de prudence &

* Nihil ſic probat ſpiritalem virum, quàm peccati alieni tractatio; cum liberationem ejus potiùs quàm inſultationem, potiuſque auxilia, quam convitia meditatur.

Pax & dilectio in corde ſerventur: modus autem ſermonis, ſicut ſalus ejus quem corrigis poſtulare videtur, moderandus eſt. *S. Aug. expoſitione in Epiſt. ad Galat.*

** Studens correctioni & parcens pudori. *S. Aug. Serm.* 16. *De verbis Domini.*

d'amour, qu'elle faiſoit toujours trouver bon ce qu'elle diſoit; & que, ſans bleſſer le moins du monde, elle encourageoit à mieux faire & à perſévérer. En un mot ſes avis étoient ſi ſagement ménagés, qu'on aimoit mieux en recevoir de ſa part, que des louanges de la part d'un autre.

Lorſqu'elle ſçavoit que quelques-unes étoient tentées ſur leur vocation, elle en regardoit la perte, comme le plus grand malheur qui lui pût arriver; elle employoit toute ſorte de moyens pour les ſoutenir dans leur foibleſſe, & elle avoit une grace particuliere pour gagner leurs cœurs, & pour les affermir.

Il falloit qu'elle ſe fît une extrême violence, quand elle étoit obligée d'en renvoyer: & comme on lui parla un jour de quelqu'une qui l'avoit mérité par ſa mauvaiſe conduite, elle fit cette réponſe ſage & charitable, *qu'il y a bien à conſidérer quand on eſt chargé des ames! Penſez-vous*, diſoit-elle, *qu'il n'y ait qu'à pouſſer dehors? ô qu'il y faut bien prendre garde!*

Elle en uſoit toujours dans ces occaſions avec les précautions & les ré-

gles, qui lui avoient été marquées par saint Vincent : & on ne les peut mieux apprendre, que dans une lettre qu'il écrivit à une fille, qui ne vouloit entrer dans la Compagnie de la Charité, qu'à condition qu'on l'assurât, qu'elle n'en seroit jamais congédiée. Voici les termes du saint Prêtre :

« Vous sçaurez que l'on ne met per-
» sonne dehors, que rarement, & seu-
» lement pour des fautes notables, &
» jamais pour des manquemens com-
» muns, ni même extraordinaires,
» s'ils ne sont fréquens & considérables;
» encore le fait-on le plus tard que l'on
» peut, & après avoir long-tems suppor-
» té les chutes d'une telle personne, &
» employé vainement les remédes pro-
» pres à sa correction. On use sur-tout
» de cette patience & de cette charité
» envers les anciennes; de sorte que s'il
» en sort quelques-unes, ce sont elles-
» mêmes qui s'en vont, ou par légereté
» d'esprit, ou parce qu'ayant été lâches
» & tiédes au service de Dieu, Dieu
» même les vomit & les rejette, avant
» que les Supérieurs pensent à les ren-
» voyer. De dire que celles qui sont fi-
» déles à Dieu, & soumises à la sainte

» obéiſſance, ſortent de la Compagnie, » c'eſt ce qui n'arrive pas, graces à » Dieu, ni à l'égard de celles qui ſe » portent bien, ni envers celles qui » ſont infirmes. On fait ce qu'on peut » pour les conſerver toutes, & on prend » tous les ſoins poſſibles des unes & des » autres juſqu'à la mort ».

Les paroles de ce bienheureux Inſtituteur ſont des cautions publiques, & perpétuelles, pour aſſurer les filles de leur ſtabilité, de la part de la Compagnie; & il eſt aiſé de voir que les conditions qu'on exige d'elles, ne dépendent que de leur volonté, & de leur propre conduite. Mademoiſelle le Gras a ſuivi toute ſa vie ces ſentimens & ces régles: & elle a fait voir qu'elle n'avoit rien de plus cher que la conſervation de ſes Filles dans leur vocation.

II. Il n'y a point d'office de charité, qu'elle ne leur ait rendu dans toutes les occaſions: Elle ne pouvoit apprendre qu'il leur fût arrivé quelque ſujet de triſteſſe, ſans prendre part à leur douleur, & ſans les conſoler par ſes viſites, ou par ſes lettres. Lorſqu'elles tomboient malades, elle n'épargnoit rien pour leur ſoulagement; & elle les trai-

toit toutes comme des filles qui lui étoient très-cheres; visitant souvent celles qui étoient proches d'elle; & donnant de bons ordres pour assister celles qui en étoient éloignées. La tendresse & la cordialité, qui animoit ses paroles & ses actions dans ses visites, leur donnoit tant de consolation & de joie, qu'il leur semboit qu'elle les guérissoit par sa présence. Elle avoit un talent merveilleux pour les encourager à souffrir avec une humble soumission, & pour les disposer à la mort; & elle leur rendoit cet office de charité, autant que ses infirmités le lui pouvoient permettre. Si elle n'étoit pas en état de les visiter, elle leur envoyoit la Sœur Assistante; & elle n'oublioit rien de tout ce qui leur pouvoit marquer ses soins & son amour.

Elle ne les pouvoit perdre sans en être touchée sensiblement, & sans répandre des larmes; & quelque soumission qu'elle eût à la volonté de Dieu, il falloit bien prendre des précautions pour lui apprendre la nouvelle de leur mort. Il y eut un tems, où l'excès du travail & une violente maladie lui en enleverent un grand nombre; elle crut

que leur perte étoit un effet de la colere de Dieu ſur elle & ſur ſa Compagnie. Mais ſaint Vincent la raſſura par cette lettre.

Vous me paroiſſez, Mademoiſelle, dans la preſſure de cœur; vous craignez que Dieu ne ſoit fâché, & qu'il ne veuille point du ſervice que vous lui rendez, à cauſe qu'il vous prend vos filles. Tant s'en faut, c'eſt ſigne qu'il les chérit, car il vous traite comme l'Egliſe, ſa chere épouſe; au commencement de laquelle, non-ſeulement il en faiſoit mourir la plûpart par la mort naturelle, mais auſſi par les ſupplices & les tourmens. Penſez-vous que pour cela il fût en colere contre ces jeunes & ſaintes plantes? Non ſans doute, ne croyez donc plus cela, mais le contraire.

Mademoiſelle le Gras ſe régla ſur ces maximes. Elle avoit coutume de mander à ſes Filles abſentes la mort de leurs Sœurs; & en les recommandant à leurs prieres, elle ſe ſervoit de cette occaſion pour les exhorter au mépris de la vie, & à la perſévérance dans leur vocation. *Courage*, diſoit-elle, écrivant un jour à quelques-unes ſur la mort d'une autre, *courage*, *mes*

mes cheres Sœurs : cette vie eſt courte, & la récompenſe de nos ſouffrances eſt éternelle : mais elle ne ſe donne qu'à ceux qui ont vaillamment combattu. Je ſouhaite que vous ſoyez toutes victorieuſes.

III. La charité qui étoit la fin de la Compagnie inſtituée par cette vertueuſe Dame, en devoit être auſſi le lien : & il falloit que cette Supérieure formant ſes Filles pour le ſervice des pauvres, les unît en même-tems entr'elles par une communication mutuelle de toutes ſortes d'offices charitables dans leurs beſoins. Ce point eſſentiel, qu'elle ne perdit jamais de vuë, fut la maxime fondamentale de ſa conduite : elle tâcha de l'imprimer dans leurs cœurs par ſes exemples : & elle ne leur a jamais rien recommandé plus fortement dans ſes conférences & dans ſes inſtructions particulieres. Lorſqu'elle leur donnoit des avis ſur ce ſujet, elle n'oublioit rien de tout ce qui étoit capable de leur en faire connoître les qualités & les effets.

Vous vous entr'aimerez, leur diſoit-elle, *comme des ſœurs que Jeſus-Chriſt a liées par ſon amour ; & vous vous repréſenterez que Dieu vous ayant choi-*

ſies & miſes enſemble pour lui rendre le même ſervice, vous devez être comme un corps animé d'un même eſprit, & vous regarder les unes les autres comme membres d'un même corps.

Elle les exhortoit *ſur-tout à pratiquer la ſainte cordialité*; c'étoit ſon terme, par laquelle elle vouloit leur faire entendre qu'elles devoient avoir cette effuſion de cœur, ce doux ſentiment, qui unit tellement entr'elles les perſonnes d'une même Communauté, qu'en même-tems elle les unit toutes avec le prochain, & les diſpoſe à lui rendre, moins par la néceſſité du devoir, que par la tendreſſe & les ſentimens du cœur, tous les bons offices dont il a beſoin.

La douceur eſt une des vertus que la ſainte Inſtitutrice juge les plus néceſſaires à ſa Communauté; & elle déclare bien formellement à ſes Filles, que ſi cette précieuſe vertu leur manque jamais, *leur Compagnie ne peut ſe maintenir dans l'union & dans la paix, ni même conſerver la préſence de Dieu.*

C'eſt en effet *cette vertu*, ſi généralement eſtimée, mais ſi difficile en bien des occaſions, qui, comme le dit ſaint

Chryſoſtôme, « fait la caractere & la » différence des ſerviteurs de Jeſus-» Chriſt. Elle fait plus, puiſqu'elle les » rend même dignes de porter le nom » de leur Maître, qui a bien voulu » communiquer ſa qualité auguſte d'En-» fant de Dieu, à ceux qui aiment, » & qui procurent la paix » *.

Mais ſi Mademoiſelle le Gras voulut que ſes Filles euſſent entr'elles cette douceur, à laquelle le Fils de Dieu a donné un ſi beau rang parmi les béatitudes; elle ne voulut pas moins qu'elles pratiquaſſent cette vertu par rapport aux pauvres & aux malades. Et on peut dire que c'eſt ici plus que par-tout ailleurs, qu'elles en ont beſoin. Nous en connoiſſons, qui, eu égard à leur naiſſance & leur éducation, ſervent dans les Hôpitaux, des malheureux, qui n'euſſent pas été admis à les ſervir dans le monde; & qui toutefois voient ces hommes de fange & de boue, (je parle un moment, le langage du ſiécle) exiger d'elles des ſervices,

* Servus Chriſti à manſuetudine morum vocandus eſt.

Chriſtus ſuum vocabulum mitibus communicat, & pacificos filios Dei vocat. *Serm. de manſuetudine. Ad Rom.* 12. *v.* 10.

qu'ils pourroient & qu'ils devroient ſe rendre à eux-mêmes ; leur dire en face qu'elles ſont leurs ſervantes, & que ce ſont eux qui les font vivre : en un mot les traiter, comme un homme qui a une étincelle de ſentiment, ne traita jamais le plus vil de ſes domeſtiques. Graces au Seigneur, & aux leçons qu'elles ont reçues de leur vertueuſe Fondatrice, elles laiſſent tomber toutes ces inſultes par terre ; &, comme le Roi Prophéte, elles ne répondent pas plus que ſi elles n'avoient rien à répondre. Elles vont même aiſément plus loin ; & ceux qui les maltraitent le plus, ſont ceux-là mêmes pour qui elles redoublent d'attention & de tendreſſe. Il a quelquefois plû à Dieu d'en tirer ſa gloire, & le ſalut du prochain. En voici un exemple, qui, quoique petit en lui-même, ſera toujours grand aux yeux de la piété. Je le tiens d'un homme qui étoit à portée de le ſçavoir *.

Une fille de la Charité ſervoit avec beaucoup de ſoin & d'affection les malades dans un Hôpital. Il y avoit un Turc parmi eux, & ſûrement il n'étoit pas le plus traitable. La bonne Sœur

* M. Jean Bonnet, Supérieur général de la Miſſion.

lui porta un œuf, tout prêt à être avalé. Ce brutal le lui jetta rudement au visage, & la mit elle & son linge dans un état qui n'est pas difficile à imaginer. Elle se retire, s'essuie tranquillement, & en fait cuire un second, qu'elle porte au malade. Il le reçoit avec un œil de colere, & en fait le même usage qu'il avoit fait du premier. Deux épreuves pareilles auroient sans doute suffi à bien d'autres : La vertueuse fille dont il s'agit, ne se rebuta point : elle en fit cuire un troisiéme ; & s'étant approchée du lit du Mahométan, elle lui dit de ce ton de grace que donne l'innocence : *Pour celui-ci, vous le prendrez pour l'amour de Dieu.* Il le prit en effet, l'avala, & rentrant en lui-même : *Non*, dit-il, *il n'y a qu'une Religion divine, qui puisse inspirer de pareils sentimens.* Là-dessus il se fit instruire, reçut le Baptême, & fut aussi bon chrétien, qu'il avoit été zélé musulman. Voilà ce que produit la douceur : une réponse dure auroit tout perdu : une conduite pleine de modération sauva tout.

IV. L'humilité n'est pas moins nécessaire que la douceur, pour conserver la charité. C'est pourquoi l'Apôtre

ſaint Paul, après avoir recommandé aux Chrétiens une affection fraternelle & une parfaite union, leur donne enſuite cet avis : « Prévenez-vous les » uns les autres par des témoignages » de déférence : ne faiſant rien par un » eſprit de contention & de vaine gloi- » re ; mais chacun eſtimant les autres » au-deſſus de ſoi * ». Ce fut dans ces ſentimens, que notre digne Mere exhorta ſes filles « à conſerver une baſſe » eſtime de leurs perſonnes, & à avoir » toujours meilleure opinion de leurs » Sœurs, que d'elles-mêmes ; à en dire » du bien dans toutes les occaſions ; ſa- » gement pourtant, & ſans qu'il paroiſſe » qu'elles ſe veulent faire eſtimer. Con- » ſidérez, *leur diſoit-elle*, que Dieu » aime peut-être davantage celles qui » paroiſſent les plus ſimples & les plus » foibles ; que dans la diſtribution de » ſes graces, il n'a égard ni aux diſ- » poſitions naturelles, ni à l'imbéci- » lité des eſprits, & qu'il les leur com- » munique peut-être plus abondam- » ment, à cauſe de leur ſimplicité ; ce

* Nihil per contentionem, neque per inanem gloriam ; ſed in humilitate ſuperiores ſibi invicem arbitrantes. *Philip.* 2. *v.* 3.

» qui doit toujours faire regarder Dieu » en elles, & les honorer cordialement » comme un bien qui lui appartient. » Enfin elle leur recommande d'avoir » une grande déférence pour les sen- » timens de leurs Sœurs ; essayant de » ne les point contredire, mais d'ac- » quiescer le plus qu'elles pourront à » leurs avis. Elle les prie de se souve- » nir que Notre-Seigneur déféroit tou- » jours à la volonté de son Pere ; & » qu'elles honoreront en quelque façon » cette déférence, quand pour son amour » elles quitteront leur opinion, pour » suivre celle de la Sœur Servante *, » ou d'autres dans les rencontres, aux- » quelles Dieu ne sera point offensé, » ni le prochain ».

Elle joint à ces vertus, comme saint Paul, la patience, qui fait supporter les infirmités des autres ; & dont le mérite est si grand, selon le sentiment de cet Apôtre, qu'il la propose aux Chrétiens comme une des marques les plus sensibles de la prédestination & de la grace. « Revêtez-vous, dit-il **, com-

* On ne donne chez les Filles de la Charité que le nom de *Sœurs servantes* à celles qui sont chargées de la conduite des Maisons particulieres.

** Coloss. 3. v. 12.

» me des élus de Dieu, ſaints & bien-
» aimés, des entrailles de la miſéricor-
» de, de bonté, d'humilité, de dou-
» ceur, & de patience; vous ſuppor-
» tant les uns les autres; chacun re-
» mettant à ſon frere tous les ſujets de
» plainte qu'il pourroit avoir contre
» lui, & vous entrepardonnant comme
» Jeſus-Chriſt vous a pardonné ».

Pour acquérir cette vertu, S. Chryſoſtôme nous conſeille de faire réflexion ſur nous-mêmes, & de conſidérer que » puiſqu'il n'eſt pas poſſible qu'un hom-
» me vive ſans aucun défaut, nous ne
» devons pas traiter nos freres avec un
» eſprit de rigides & de ſévéres cen-
» ſeurs; mais qu'il eſt juſte que nous
» ſouffrions leurs imperfections, afin
» qu'ils ſouffrent les nôtres. C'eſt ainſi
» que nous accomplirons tous enſem-
» ble la loi de Jeſus-Chriſt, ſelon les
» paroles de l'Apôtre. Dans leſquelles
» il eſt à remarquer, qu'il ne dit pas
» ſeulement, vous accomplirez la loi
» de Jeſus-Chriſt, mais vous l'accom-
» plirez tous enſemble, ſi vous portez
» les fardeaux les uns des autres: d'au-
» tant que par ce moyen la charité ſera
» conſervée de toutes parts, & la loi

» de Jesus-Christ sera pleinement ac-
» complie »*.

Il n'y a point de lieu où ce commandement soit d'une obligation plus étroite, que dans un corps, qui faisant profession de la charité, en doit être animé dans tous ses membres : & sa Fondatrice l'a crû si important, qu'elle a recommandé à ses Filles sur toutes choses « d'avoir un grand support
» les unes pour les autres, comme
» elles veulent que l'on en ait pour el-
» les ; & quand elles verront quelques
» défauts dans leurs Sœurs, de les ex-
» cuser avec charité. Mon Dieu ! *dit-*
» *elle*, mes chers Filles, que cela est
» raisonnable; puisque nous faisons sou-
» vent de pareilles fautes, dont il est
» nécessaire que nous soyons excusées ».

On ne peut pas être dans la disposition d'excuser les fautes de ses freres, si on ne les regarde avec un esprit dégagé de toutes les passions, qui le peuvent préoccuper. Lorsque le cœur est plein d'orgueil, d'aversion ou d'envie,

* Quoniam fieri non potest ut homo vivat absque defectu, admonet Apostolus nè rigidi sint censores alienorum delictorum, sed tolerent etiam proximorum defectus, ut & ipsorum delicta tolerentur ab aliis. *Chrysost. in cap. 6. Epist. ad Galat.*

on trouve des défauts dans la conduite la plus innocente ; on fait de grands crimes des choſes les plus légeres, ou du moins de celles dont l'ignorance, la ſurpriſe ou la foibleſſe diminuent la faute. On les examine avec ſoin ; on s'en informe avec curioſité ; on s'en entretient avec plaiſir ; on les reprend avec rigueur ; & on les reproche d'une maniere qui approche de l'inſulte. Ce qui eſt de plus dangereux pour les perſonnes ſpirituelles ; c'eſt qu'il arrive ſouvent, qu'elles ſe laiſſent prévenir par les illuſions d'un faux zèle, qui leur cache des paſſions ſecretes, & qui leur fait faire des injuſtices, ſous le prétexte de la piété. « Il eſt néceſſaire, » ſelon le conſeil de ſaint Auguſtin, » de nous défaire de ces paſſions, qui » ſont comme des poutres dans nos » yeux, qui nous aveuglent, pour voir » ôter les pailles des yeux de nos fre- » res. Il ne faut enviſager les défauts » des autres, qu'avec des yeux de co- » lombe, tels que le Saint-Eſprit les » aime dans ſon épouſe » * ; c'eſt-à-dire,

* Auferamus trabem invidentiæ vel malitiæ de oculo noſtro, ut videamus ejicere feſtucam de oculo fratris.

Videbimus eam oculis columbæ, quales in ſponſâ

avec des yeux purs & simples, & avec les dispositions d'un cœur, qui soit exempt d'aigreur & d'amertume.

Ces devoirs de charité que les Sœurs se doivent rendre les unes aux autres, sont encore plus indispensables pour la Supérieure, selon les intentions & les ordres de la vertueuse Fondatrice, qui s'en explique en ces termes : « La » Sœur Servante à qui la divine Provi- » dence aura commis la conduite des au- » tres, sera la premiere à remplir à leur » égard toutes les loix d'une vraie cha- » rité : considérant qu'elle est redeva- » ble à toutes, & obligée de les servir. » Elle les traitera avec douceur & avec » tendresse ; & fera réflexion, que si » toutes se tiennent bienheureuses de » la qualité de servantes des pauvres, » il y en a peu qui puissent souffrir la » moindre parole, qui leur est dite avec » trop d'autorité & de rudesse. C'est » pourquoi il nous faut accoutumer à » prier, & non à donner des ordres, » à enseigner d'exemple, & non de » commandement : Elle les doit conso-

Christi prædicantur, quam sibi eligit Deus mundam & simplicem. *Aug. l. 2. de Serm. Domini in monte c. 19.*

» ler dans leurs petites peines par cor-
» dialité & par ſupport, & en uſer en
» pluſieurs choſes avec beaucoup de
» condeſcendance. Les charges ne ſe
» doivent pas tant exercer abſolument
» que charitablement : Et ſi nous ſom-
» mes Sœurs ſervantes ; cela veut dire
» que nous avons les plus fortes peines
» d'eſprit & de corps, & que nous de-
» vons ſoulager nos Sœurs tant que
» nous pourrons ; qui auront toujours
» aſſez de peine à nous ſupporter, quel-
» quefois à cauſe de nos mauvaiſes hu-
» meurs, d'autresfois pour les répu-
» gnances que la nature, ou le malin
» eſprit leur donne.

» S'il arrive quelque choſe, qui
» mérite correction, elle en avertira
» charitablement dans le tems & la diſ-
» poſition qui ſera plus propre, ne témoi-
» gnant point avoir de préoccupation
» particuliere, mais faiſant connoître
» qu'elle ne le fait que par amour. »

Après avoir inſtruit ſes Filles de la maniere dont elles doivent ſouffrir, ou corriger les défauts de leurs Sœurs ; Mademoiſelle le Gras veut que pour remplir envers elles tous les devoirs de la charité, elles leur en donnent des

marques sensibles dans leurs maladies. " Ayez, *leur dit-elle*, ayez grand soin „ de vos Sœurs dans cet état. Considé- „ rez que s'étant consacrées avec vous „ au service des malades, il n'y a per- „ sonne qui soit plus digne de votre „ secours, & que la charité vous ayant „ unies ensemble, vous êtes plus obli- „ gées de la pratiquer à leur égard. „ Vous n'épargnerez rien pour les sou- „ lager, puisqu'elles mêmes n'épar- „ gnent pas leur propre vie pour le „ prochain. Prenez garde de leur té- „ moigner que vous vous ennuyez de „ les assister, lorsque leurs infirmités „ sont longues. Soyez assidues à les vi- „ siter & à les servir; donnez-leur tou- „ tes les consolations que vous pour- „ rez. Parlez-leur avec tendresse & avec „ ouverture de cœur, & faites-leur voir „ que vous compatissez à leurs maux. „ Ah! mes cheres Sœurs, ce seroit „ renoncer à la profession que vous fai- „ tes de la charité, si vous veniez à „ les négliger dans leurs incommodi- „ tés, & à les traiter avec dureté ou „ avec indifférence. „

Voilà les sentimens que cette digne Mere avoit pour ses Filles, & ces sen-

timens, où la ſolide piété domine, n'étoient pas ſeulement fondés ſur la liaiſon qu'elle avoit avec elles en cette qualité, mais principalement ſur la conſidération réfléchie du mérite de leurs vertus & de leurs emplois. La charité envers les pauvres eſt d'un ſi grand prix devant Dieu, que non-ſeulement il la récompenſe dans les Saints après leur mort; mais que dans leurs maladies il les remplit de conſolations & de graces, & qu'il en donne ces aſſurances par ſon Prophete. " Heureux, „ *dit-il*, celui qui eſt attentif aux beſoins du pauvre & de ceux qui ſont „ affligés. S'il tombe lui-même dans „ l'affliction, le Seigneur viendra à ſon „ ſecours ... Si la maladie l'abat & „ le livre à la douleur, il le viſitera „ pour le conſoler. Oui, mon Dieu, „ vous remuerez vous-même ſon lit, „ pour le lui rendre plus ſupportable: „ *Univerſum ſtratum ejus verſaſti in infirmitate ejus*: Pſalm. 40. v. 1. & 3.

C'eſt dans la vue du mérite de la charité, que l'Apôtre témoigne tant d'eſtime & de reconnoiſſance pour Epaphrodite ſon diſciple, qui l'avoit ſer-

vi & assisté dans ses liens, lorsqu'il étoit prisonnier à Rome ; & qu'il le recommande aux Chrétiens de la ville de Philippes avec ces paroles toutes pleines d'amour & de tendresse : « Je » vous renvoie mon frere Epaphrodite, » qui a eu part aux travaux de mon mi- » nistere, & qui m'a servi dans mes be- » soins. Il a été malade jusqu'à la mort ; » mais Dieu a eu pitié de lui, & non- » seulement de lui, mais aussi de moi, » afin que je n'eusse pas affliction sur » affliction. Recevez-le donc en Notre- » Seigneur, avec toute la joie possible, » & traitez avec honneur ces sortes de » personnes. Car il s'est vu tout proche » de la mort, pour avoir voulu servir » à l'œuvre de Jesus-Christ, exposant » sa vie, afin de suppléer par ses bons » offices à ceux que vous ne pouviez » me rendre vous-mêmes *.

Si l'Apôtre ordonne aux Chrétiens de recevoir avec toute sorte d'estime & d'amour, ceux qui imitent le zéle de son Disciple, & s'il veut que *de telles personnes soient honorées* ; on doit rendre la même justice à des Vier-

* Excipite illum cum omni gaudio in Domino, & ejusmodi cum honore habetote. *Philip.* 2. *v.* 29.

ges qui se consacrent à un semblable ministere par leur profession, & qui sacrifient leur vie toute entiere *pour l'œuvre de Dieu*. Quoiqu'elles n'aient pas comme ce Disciple, un Apôtre pour l'objet de leurs soins, leur emploi est toujours également estimable dans son motif; puisque c'est Jesus-Christ qu'elles envisagent dans la personne des pauvres. N'en doutons pas, ce Dieu qu'elles servent a pour elles les mêmes sentimens que saint Paul avoit pour Epaphrodite; & il veut sans doute que son Eglise les regarde comme des personnes qui lui sont cheres; & auxquelles il témoignera publiquement sa reconnoissance, lorsqu'au jour de sa gloire il dira à ses Elus : *J'ai été malade & vous m'avez visité.*

V. Il ne suffisoit pas que Mademoiselle le Gras eût formé une Compagnie de Filles, pour les employer au service des pauvres, & qu'elle les eût unies ensemble par les liens de la charité : il falloit encore que pour donner à cet Institut toute la consistence dont il avoit besoin, elle le fit approuver par l'Eglise. Mais comme elle se conduisoit en tout avec une grande prudence, elle en

voulut faire l'eſſai pendant pluſieurs années, avant que de l'ériger en Compagnie. Elle n'en forma le deſſein qu'en l'année mil ſix cent cinquante-un, où elle écrivit à ſaint Vincent : « Qu'elle » jugeoit cette érection néceſſaire, par- » ce que la foibleſſe de l'eſprit a beſoin » d'être ſoutenuë par la vuë de quelque » établiſſement ſolide, pour lui aider » à ſurmonter les tentations, qui arri- » vent contre la vocation : que le fon- » dement de cet établiſſement, ſans le- » quel il ſembloit impoſſible que la » Compagnie pût ſubſiſter, ni que » Dieu en tirât ſa gloire ; étoit la né- » ceſſité qu'elle avoit d'être érigée, & » d'être jointe inſéparablement à la di- » rection du Supérieur Général de la » Miſſion. Qu'au reſte elle ſe remettoit » entierement de ce deſſein à ſon ju- » gement, comme elle avoit fait de » toutes ſes actions depuis vingt-ſix ans » que Dieu l'avoit miſe ſous ſa con- » duite ». Le ſaint Prêtre ayant approu- vé ce projet, il lui envoya un mémoi- re, pour préſenter à M. l'Archevêque de Paris, qui avoit pour lui tous les égards que mérite la vertu. Ce mémoire contenoit trois choſes. Premierement,

la conduite que la Providence de Dieu avoit tenuë pour l'établiſſement des Filles de la Charité. Secondement, la maniere de vie qu'elles avoient gardée juſqu'alors. Et en troiſiéme lieu, les ſtatuts & réglemens qu'il leur avoit dreſſés. *J'ai ſupprimé*, dit-il, *quantité de choſes que j'euſſe pu dire à votre ſujet : Réſervons à Notre-Seigneur à le dire à tout le monde, & cachons-nous cependant.*

Sur la requête qu'elle préſenta à M. l'Archevêque, elle obtint de lui l'approbation & l'érection de ſa Compagnie, dont il lui fit donner des lettres par M. le Cardinal de Rets ſon Coadjuteur. Mais ces lettres ayant été perdues dans la ſuite, lorſqu'elles furent préſentées au Parlement avec des Lettres Patentes pour y être enregiſtrées ; M. le Cardinal de Rets, qui avoit ſuccédé à ſon oncle *, & qui connoiſſoit mieux que perſonne, l'éminente vertu de Vincent de Paul, en donna de nouvelles au mois de Janvier de l'année mil ſix cent cinquante-cinq, par leſquelles il approuva cette Société avec ſes

* Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris, mourut le 21 Mars 1654.

ſtatuts & réglemens, & l'érigea en Communauté ſous le titre de *Servantes des Pauvres*, & ſous la direction du Supérieur général de la Miſſion, & de ſes Succeſſeurs : avec cette condition néanmoins, qu'elle demeureroit à perpétuité ſous la direction & dépendance des Archevêques de Paris. Il déclara par ſes lettres, *Qu'il vouloit favoriſer une ſi bonne œuvre, dans l'eſpérance qu'il avoit qu'elle réuſſiroit à la gloire de Dieu, & au grand ſoulagement des pauvres, comme elle avoit fait juſqu'alors par la miſéricorde du Seigneur.* Il en recommanda la conduite à ſaint Vincent, *reconnoiſſant que Dieu avoit béni le travail, que ce Supérieur avoit pris, pour faire réuſſir ce pieux deſſein.*

Le ſaint Prêtre ayant reçu ces Lettres d'approbation, fit une aſſemblée de toutes les Filles dans la Maiſon de la Communauté le huitiéme d'Août de la même année, pour faire l'acte de leur établiſſement. Il leur fit connoître que « quoiqu'il eût plu à Dieu d'inſti-» tuer leur Compagnie depuis vingt-» cinq ans ou environ ; on avoit jugé » néceſſaire auparavant que de la faire » autoriſer par l'Egliſe, de voir l'en-

» tiere obſervance de ſes Régles, & » d'éprouver ſa conduite en la maniere » dont on la pouvoit deſirer. Qu'en » ayant eu l'approbation après cette » épreuve, il avoit cru qu'il la devoit » mettre en exécution par un acte d'é- » tabliſſement public & ſolemnel : & » qu'il y étoit d'autant plus engagé, » qu'il ſe voyoit alors ſur le point d'en- » voyer pluſieurs filles en des établiſ- » ſemens nouveaux, tant en ce royau- » me, qu'en celui de Pologne : » Il leur fit enſuite la lecture des ſtatuts & reglemens qu'il leur avoit dreſſés ; & après avoir pris les noms de toutes celles qui avoient été reçues, & qui deſiroient perſévérer, il procéda à la nomination des Officieres. Il pria Mademoiſelle le Gras de continuer la charge de Supérieure pendant ſa vie, comme elle avoit fait juſqu'alors avec tant de bénédiction ; quelque inſtance qu'elle lui eût faite pluſieurs fois de vouloir agréer ſa démiſſion. Il nomma une Aſſiſtante, une Économe, & une Dépenſiere ; & il conclut par une exhortation qu'il leur fit à toutes, de rendre graces à Dieu de leur vocation, & d'être exactes & fideles à l'obſervance de leurs Régles.

La Compagnie des Filles de la Charité ayant été formée pour entrer en participation des deſſeins de la Miſſion ; cet Inſtituteur a toujours regardé la conduite de ces bonnes Sœurs, comme une de ſes principales obligations. C'eſt pourquoi il s'y eſt appliqué pendant ſa vie avec tous les ſoins, que ſes importantes occupations lui ont pu permettre ; & comme il n'y pouvoit pas toujours vaquer par lui-même, il confia cette Communauté dès ſa naiſſance à Monſieur Portail, le premier Prêtre qui s'étoit aſſocié à lui pour travailler au ſalut des pauvres gens de la campagne. C'étoit l'homme du monde, qui étoit le plus rempli de l'eſprit, de la prudence & de la charité du ſaint Inſtituteur.

Le Roi leur accorda de nouvelles Lettres-Patentes, ſur la remontrance qui lui fut faite, que les premieres avoient été perdues ; & ce grand Prince pour marquer l'eſtime qu'il faiſoit de leur Congrégation, y dit en propres termes, *qu'il la reçoit & l'autoriſe, voyant qu'elle avoit eu un commencement ſi rempli de bénédiction, & un progrès ſi abondant en charité, tant à l'endroit des pauvres malades, que des en-*

ſans trouvés, des pauvres forçats, des petites filles ; & même des pauvres filles qui ſe préſentent pour les ſervir, leſquelles par ce moyen ont une belle & ſainte occaſion de ſe donner à Dieu, & de le ſervir dans la perſonne des pauvres. Sa Majeſté enſuite déclare par ces mêmes Lettres, qu'elle veut favoriſer & appuyer toutes les bonnes œuvres, & tous les établiſſemens qui ſont pour la gloire de Dieu : & reconnoiſſant en particulier que la Congrégation de ces Filles eſt de ce genre, elle leur donne toutes les marques les plus avantageuſes de ſa bonté royale ; *elle les met ſous ſa ſauve-garde & protection ſpéciale, avec tous les fonds & biens qui leur ont été, ou ſeront ci-après aumônés ; leur confirme un bien, que le feu Roi ſon pere, de glorieuſe mémoire, leur avoit donné ſur ſon domaine ; & leur permet de s'établir dans tous les lieux de ſon Royaume.* Ces lettres furent préſentées au Parlement en l'année mil ſix cent cinquante-huit, & y furent enregiſtrées. Si Vincent étoit cher à la Cour, il n'étoit pas moins reſpecté du Sénat. Les témoignages juridiques qu'ont rendu de lui deux illuſtres Préſidens de la

Maiſon de Lamoignon, en ſont une preuve, dont la mémoire ne s'effacera jamais.

On ne peut douter que Dieu n'ait confirmé dans le Ciel le jugement que la Puiſſance eccléſiaſtique & ſéculiere a prononcé ſur la terre en faveur de cet Inſtitut; & qu'il n'ait grande part à l'approbation que le Fils de Dieu a donnée dans ſon Evangile aux œuvres de charité, & dont il doit rendre un témoignage public à la vue des Anges & de tous les Saints. Une Compagnie ſi conforme à ſes maximes, ne peut être que ſelon ſon eſprit & ſon cœur. Mais pour la rendre encore plus digne de ſon amour, la pieuſe Fondatrice voulut la mettre ſous la protection de la très-ſainte Vierge, par un ſacrifice qu'elle pria S. Vincent d'offrir à Dieu en ſon honneur au nom de toute ſa Compagnie, au mois de Décembre de l'année mil ſix cent cinquante-huit.

S. François de Sales s'étoit propoſé ce deſſein de charité, lorſqu'il commença l'établiſſement de ſon Ordre. Ce grand Evêque n'avoit d'abord aſſemblé des Dames, ſous la conduite de la ver-

tueuſe Mere de Chantal *, que pour les occuper au ſervice des pauvres malades, ſous le titre de *Filles de la Viſitation*. Le Cardinal de Marquemont, Archevêque de Lyon, ne goûta pas ce projet ; ſoit qu'il craignit la contagion du ſiécle, ſoit qu'il crût que des filles de condition ne pourroient longtems ſoutenir les fatigues & le mouvement perpétuel d'un emploi ſi pénible. Il jugea donc qu'il ſeroit plus utile d'établir un Ordre, qui, par la douceur de ſa Regle, pût ſervir de retraite aux vierges & aux veuves, à qui la foibleſſe de leur tempéramment ne permet pas d'entrer dans des Communautés plus auſtères. Il propoſa ce nouveau plan au ſaint Evêque de Genêve ; & ce Prélat, le plus ſouple & le plus doux des hommes, ſans s'arrêter aux raiſons qui auroient pu l'affermir dans ſon premier ſentiment, regarda les avis de ſon voiſin, comme des ordres qui lui étoient marqués par la Providence divine, dont il vouloit ſuivre la conduite, plutôt dans les ſentimens des autres

* Tout le monde ſçait aujourd'hui qu'elle eſt canoniſée : & perſonne n'ignore les grands miracles qu'elle a faits depuis peu.

autres, que dans ſes propres lumieres. Il réſolut donc avec lui de mettre les Filles de la Viſitation en clôture, d'en faire un corps de Religieuſes; & toute la terre ſçait avec quel ſuccès il l'a exécuté.

Le Ciel a gagné dans ce changement d'idées : & les pauvres n'y ont rien perdu. Ce qu'un ami de S. François de Sales l'a empêché de faire pour eux, un autre ami du même Saint l'a entrepris. Les deux ouvrages ſubſiſtent. Faſſe le Dieu de miſéricorde qu'ils ſoient en tout tems ce qu'ils ont été juſqu'ici; & j'oſe avancer, ſans crainte d'en être démenti par la malignité du ſiécle, qu'ils ſeront à jamais la conſolation de l'Egliſe affligée de Jeſus-Chriſt.

Une compagnie conſacrée au ſervice des pauvres ne pouvoit ni être enfermée dans des cloîtres, ni ſéparée du commerce du monde. Mais pour la mettre à l'abri du danger, & la ſoutenir dans ſa premiere ferveur, il falloit lui preſcrire une maniere de vie réguliere, qui fût compatible avec ſes emplois, & qui lui laiſſât la liberté d'aller de maiſon en maiſon. *C'eſt un Inſtitut qui*, ſelon les paroles de ſon Fondateur, *n'a pour Monaſtere que les maiſons des malades*,

pour cellule qu'une pauvre chambre, & bien ſouvent de louage, pour Chapelle, que l'Egliſe Paroiſſiale, pour cloître que les rues, pour clôture que l'obéiſſance, pour grille que la crainte de Dieu, pour voile que la ſainte modeſtie. Tant qu'elles auront devant les yeux les grands exemples & les ſaintes leçons que leur ont données S. Vincent de Paul & Louiſe de Marillac, elles marcheront ſur l'aſpic & ſur le baſilic, ſans en être endommagées ; elles triompheront de l'ennemi commun, du monde & de tous ſes ſcandales. Elles trouveront des croix; la voie des juſtes en eſt parſemée : Mais chacune de ces croix ſera un jour une perle qui embellira leur couronne.

VI. Il ne reſtoit plus à S. Vincent & à ſa pieuſe Coopératrice, que de recevoir dans les Cieux celle qui étoit préparée à cette longue chaine de bonnes œuvres, qui les avoient occupées pendant toute leur vie. La même année les moiſonna tous les deux ; & Mademoiſelle le Gras fut la premiere que ſon amour, plutôt que la mort immola.

Il y avoit longtems qu'elle étoit ſujette à de grandes infirmités ; & dès l'année mil ſix cent quarante-ſept, S.

Vincent en avoit écrit en ces termes à Monſieur Blatiron, Supérieur des Prêtres de la Miſſion à Genes : *Je conſidére Mademoiſelle le Gras, comme morte naturellement depuis dix ans ; & à la voir, on diroit qu'elle ſort du tombeau, tant ſon corps eſt débile, & ſon viſage pâle. Mais Dieu ſçait juſqu'où va la force de ſon eſprit. Sans les maladies fréquentes qu'elle a, & le reſpect qu'elle porte à l'obéiſſance, elle iroit ſouvent d'un côté & d'autre viſiter ſes filles & travailler avec elles, quoiqu'elle n'ait de vie que ce qu'elle reçoit de la grace.* On peut dire dans le ſentiment de ce grand homme, que la grace, qui vouloit ſe ſervir de ſon miniſtére pour l'exécution d'un deſſein auſſi important que celui de fonder une nouvelle Compagnie pour les pauvres, la ſoutint au milieu de ſes infirmités continuelles, juſqu'à ce qu'il fût accompli ; & que c'eſt cette grace toute puiſſante, qui en lui donnant le zèle, lui donna la force de s'appliquer infatigablement à des emplois ſi vaſtes & ſi pénibles.

Elle eut une grande maladie en l'année mil ſix cent cinquante-ſix, & elle manda à S. Vincent, qu'elle croyoit *que c'étoit une clef pour bientôt ſortir du*

monde, le ſuppliant comme elle avoit beſoin d'apprendre à s'y bien préparer, de lui vouloir accorder cette charité, pour ne point faire naufrage au port de ſa navigation. Dieu qui lui deſtinoit une mort précieuſe, voulut qu'elle s'y diſpoſât longtems auparavant; & que par un long apprentiſſage, elle ſe mît en état de faire avec plus de mérite, cette derniere action qui couronne toutes les autres. Elle en avoit fait pendant ſa vie le ſujet le plus ordinaire de ſes oraiſons; & elle avoit coutume de conſacrer plus particulierement encore le jour de ſa naiſſance, à cette importante méditation. Comme elle crut que cette maladie la conduiroit au tombeau, elle ſe prépara à la mort par tous les exercices de la piété chrétienne. Mais le tems qui devoit conſommer ſa courſe, n'étant pas encore arrivé, & Dieu voulant lui réſerver quelques jours pour augmenter ſa gloire, elle revint en convaleſcence. Quoique la lettre, par laquelle elle apprit cette nouvelle à une de ſes Filles, n'exprime qu'une partie des ſentimens de cette belle ame, nous croyons devoir la placer ici.

Il n'a pas plu à la bonté de Dieu,

y dit-elle, *de m'effacer de dessus la terre, quoiqu'il y ait longtems que je le mérite. Il faut attendre avec soumission l'ordre de sa Providence. Nous devons tous les jours être en cette disposition, soit pour la mort de nos proches, soit pour la nôtre, ou pour tout autre évenement fâcheux, en sorte que la divine volonté n'ait point sujet de se plaindre que nous n'ayons pas suivi ses ordres.*

Enfin l'année mil six cent soixante finit le cours de sa vie. Elle tomba malade le quatriéme Février d'une fluxion sur le bras gauche, avec une grosse fiévre, qui s'augmenta en huit jours avec tant de violence, qu'elle fut obligée de recevoir le saint Viatique & l'Extrême-Onction. Lorsqu'on lui administra ce dernier sacrement, elle dit à son fils qui assistoit à cette triste & sainte cérémonie avec toute sa famille : *Je prie le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, par le pouvoir qu'il a donné aux peres & aux meres de bénir leurs enfans, qu'il vous donne sa bénédiction, qu'il vous détache des choses de la terre, & qu'il vous attache à lui. Vivez en bons chrétiens.* Un moment après, ayant jetté un œil mourant sur ses cheres Filles de la Cha-

rité, qui fondoient en larmes, elle leur donna auſſi ſa bénédiction, & leur recommanda l'amour de leur vocation, & la fidélité au ſervice des pauvres.

Il n'y eut point de moyens que l'on n'employât auprès de Dieu, pour lui obtenir ſa guériſon. On eut recours aux Reliques des Saints, & on lui apporta une étole de ſaint Charles, avec une partie du cœur de S. François de Sales, pour leſquelles elle témoigna beaucoup de vénération. Comme elle reçut un peu de ſoulagement la nuit ſuivante, on crut que c'étoit un effet de l'interceſſion de ces deux grands Saints. Elle fut enſuite près de trois ſemaines ſans fiévre, & ſa fluxion diminua.

Mais le neuviéme de Mars la fiévre la reprit, & la gangrene ſe mit en ſon bras. Comme elle ſe vit en cet état, elle demanda, le douziéme du même mois, de recevoir une ſeconde fois le pain de vie; & lorſqu'elle apprit d'une de ſes Filles que Monſieur le Curé de ſaint Laurent lui accordoit cette grace pour le lendemain, elle bénit Dieu pluſieurs fois, avec des tranſports de joie & de reconnoiſſance. Son eſprit étant plus libre dans cette ſeconde com-

munion que dans la premiere, elle s'en ſervit pour s'y diſpoſer avec plus d'application. Elle employa tous les momens du jour précédent à s'entretenir de la grandeur de ce myſtere, & à exciter dans ſon cœur les mouvemens de piété les plus tendres & les plus ſenſibles; & n'en pouvant retenir l'ardeur au-dedans d'elle-même, elle les exprimoit ſouvent au-dehors, tantôt par des ſoupirs, tantôt par paroles affectives. On l'entendoit, entr'autres choſes dire pluſieurs fois par intervalles, durant la nuit, *Mon Seigneur, je vous recevrai demain.* Quelle joie, quelle conſolation pour moi!

Ce fut avec ces ſaintes diſpoſitions que cette ame ſi innocente & ſi pure eut le bonheur de recevoir le lendemain, le Dieu de ſon cœur, le tendre, l'unique objet de ſon amour. Elle édifia & attendrit tous les aſſiſtans par les ſentimens de reſpect & de tendreſſe qu'elle témoigna dans cette action: & ſon Paſteur l'exhortant à donner encore une fois ſa bénédiction à ſes Filles, elle leur dit ces paroles, qu'elle leur laiſſa comme ſon teſtament & ſa derniere volonté: « Mes cheres Sœurs, je continue

» de demander à Dieu pour vous sa » bénédiction, & je le prie qu'il vous » fasse la grace de persévérer dans votre » vocation pour le servir en la maniere » qu'il demande de vous. Ayez bien » soin du service des pauvres ; & sur- » tout de bien vivre ensemble dans une » grande union & cordialité, vous ai- » mant les unes les autres, pour imiter » l'union & la vie de Notre-Seigneur ; » & priez bien la sainte Vierge, qu'elle » soit votre unique Mere ». Elle ajouta qu'elle mouroit dans une haute estime de leur vocation, & que quand elle vivroit cent ans, elle leur recommanderoit toujours la même chose.

VII. Sa maladie ne fut point capable d'interrompre les exercices de sa charité : elle s'informoit toujours si on avoit bien soin des pauvres de la Paroisse, qui étoient en grand nombre, & à qui on distribuoit pour lors des alimens dans sa maison ; & elle y donnoit ses ordres comme si elle eût été en parfaite santé. Il n'y a point de vertu dont elle ne fît paroître des actes héroïques. Elle donna des marques d'une parfaite pénitence, en recevant son mal comme un juste châtiment qu'elle disoit

avoir mérité, & en déclarant publiquement qu'*il étoit bien raisonnable que là où le péché abonde, le mal y habite; que Dieu faisoit justice en sa personne, & qu'en faisant justice il faisoit miséricorde.* Elle fit voir qu'elle étoit entierement détachée de la terre, & qu'elle avoit un desir ardent de s'unir à Dieu. Une Dame lui ayant demandé si elle ne se réjouissoit pas d'aller posséder la gloire du Ciel, elle lui fit cette réponse : *Ah, c'est une chose qui ne se peut exprimer! Mais, je n'en suis pas digne.* Enfin elle conserva toujours l'égalité d'esprit, la douceur, la patience, la soumission à Dieu & les autres vertus qu'elle avoit pratiquées dans les différentes épreuves de sa vie.

Une des plus grandes qu'elle ait jamais euë, fut celle que Dieu lui envoya dans cette maladie, en la privant de l'assistance de saint Vincent. Il se trouva pour lors dans une si grande infirmité, qu'il ne put pas lui faire une seule visite. Comme elle le vit dans l'impuissance de lui rendre à la mort cet office de charité qu'elle avoit desiré avec tant d'ardeur, elle lui envoya demander au moins quelques paroles de consolation

écrites de sa main : mais l'épreuve fut toute entiere pour sa vertu ; ce sage Directeur ne jugea pas à propos de lui accorder cette grace ; & il se contenta de lui envoyer un des Prêtres de sa Compagnie, avec ordre de lui dire de sa part, qu'*elle s'en alloit devant, & qu'il espéroit bientôt la revoir dans le Ciel.* Quoiqu'il n'y eût rien plus capable de la toucher, que cette privation, elle la reçut & la supporta avec une paix & une tranquillité extraordinaire ; & elle demeura inséparablement unie & attachée au bon plaisir de Dieu.

Depuis le treiziéme de Mars sa maladie augmenta toujours de plus en plus jusqu'au quinziéme. Elle fut visitée en cet état par plusieurs Dames de qualité, avec lesquelles elle avoit eu un commerce de charité pendant sa vie. Mais il n'y en eut point, dont elle reçût de plus grandes marques d'estime & d'amitié, que de Madame la Duchesse de Ventadour ; qui ayant sçu l'extrémité où elle étoit, vint coucher dans la maison de sa Communauté le quatorziéme de ce mois, pour l'assister jusqu'à la mort. Ses Filles s'acquitterent dans cette occasion, de tous les devoirs qu'elles de-

voient à une perſonne qui leur étoit ſi chere : & cette Mere charitable craignant qu'elles ne fuſſent incommodées par l'aſſiduité qu'elles avoient auprès d'elle, leur dit le Lundi quinziéme du mois, ſur les ſix heures du matin, qu'elles ne ſe miſſent point en peine, & qu'elle les avertiroit, quand elle jugeroit qu'il ſeroit tems. S. Vincent qui ne pouvoit la ſecourir par lui-même, lui envoya de ſes Prêtres pour tenir ſa place auprès d'elle juſqu'au dernier moment de ſa vie.

A meſure qu'elle ſe ſentoit affoiblir & approcher de ſa fin, elle redoubloit les mouvemens de ſa piété, & elle exprimoit les ſentimens de ſon cœur par des paroles de l'Ecriture, qu'elles prononçoit de tems en tems dans la langue de l'Egliſe qu'elle entendoit; diſant tantôt avec Job : *Miſeremini mei, quia manus Domini tetigit me* * ; *Ayez compaſſion de moi, parce que la main du Seigneur m'a touchée :* tantôt avec David, *Reſpice in me & miſerere mei, quia unicus, & pauper ſum ego* ** ; *Regardez-moi, Seigneur, & ayez pitié de moi,*

* Job 19.
** Pſalm. 24.

parce que je ſuis ſeule & miſérable. Il y eut quelque moment, où ſon eſprit ſe trouvant agité par la violence de la fiévre, elle dit avec une ſorte d'inquiétude, *Otez-moi d'ici;* mais elle revint auſſitôt à elle-même, & un Prêtre de la Miſſion lui ayant préſenté la Croix, & lui remontrant que Jeſus-Chriſt n'avoit pas demandé d'en ſortir, elle répondit: *Oh non, il y eſt demeuré:* elle dit enſuite, *Allons, puiſque mon Seigneur m'eſt venu querir.* Quelque tems après enviſageant le jugement de Dieu qui approchoit, & étant ſaiſie de frayeur, elle dit ces paroles: *O mon Dieu! il faut paroître devant ſon Juge.* Mais elle fut conſolée par des ſentimens de confiance, que cet Eccléſiaſtique lui inſpira, en lui propoſant, entre autres choſes, ce verſet du pſeaume 24. *Ad te levavi animam meam, Deus meus, in te confido. J'ai élevé mon ame vers vous, ô mon Dieu! j'ai confiance en vos miſéricordes.* Pour faire connoître qu'elle répondoit à ſes ſentimens, elle ajoûta tout auſſi-tôt ce qui ſuit, *Non erubeſcam; Que je ne demeure point confuſe dans mon eſpérance.* C'eſt ainſi que notre vertueuſe mourante renouvelloit l'exemple de Gorgonie,

cette illuſtre ſœur de ſaint Grégoire de Nazianze, « laquelle étant ſur le point » de quitter le monde, ne parloit que » le langage des Pſeaumes. Ses der- » nieres paroles n'étoient autre choſe » qu'une continuelle pſalmodie ; ou » pour mieux exprimer ſes ſentimens, » c'étoient de ſaintes affections, ti- » rées des divines Ecritures, qui expri- » moient la confiance qu'elle avoit en » Dieu ».

VIII. Sur les onze heures du matin elle fit lever le tour de ſon lit, pour avertir ſes Filles, comme elle leur avoit promis, que ſon heure approchoit, & elle entra dans l'agonie, qui dura environ une demi-heure, pendant laquelle elle eut les yeux perpétuellement élevés au Ciel. Madame de Ventadour qui avoit paſſé une partie de la nuit auprès d'elle, ne l'abandonna point juſqu'au dernier ſoupir, & elle eut la charité de lui tenir le cierge béni. On fit pour elle les prieres de la recommandation de l'ame, auxquelles elle répondit juſqu'à la fin par les plus tendres ſentimens de ſon cœur. Elle bénit encore une fois ſes Filles qui étoient à genoux autour d'elle, ſur la demande

que lui en fit un Prêtre de la Miſſion ; & elle reçut par ſon miniſtere la Bénédiction Apoſtolique, qu'elle avoit obtenue en 1647, du Pape Innocent X, pour elle & pour ſes Sœurs à l'article de la mort. Elle fit enſuite abaiſſer le tour de ſon lit, & un demi-quart d'heure après elle ſe repoſa dans le Seigneur, & lui rendit ſon ame, le lundi de la ſemaine de la Paſſion, quinziéme jour de Mars, entre onze heures & midi, à l'âge de ſoixante-huit ans, ſept mois & quatre jours. Sa mort fut ſi douce, ſi tranquille, que quoique tout le monde eût les yeux ſur elle, & qu'on la regardât fort attentivement, perſonne ne s'en apperçut. Monſieur le Curé de S. Laurent qui ſe trouva chez elle ſur la fin de ſon agonie, la voyant expirée, rendit en préſence de la compagnie, ce témoignage à ſa vertu, dont il avoit une parfaite connoiſſance par la confeſſion générale qu'elle lui avoit faite, *O la belle ame ! qui emporte avec elle la grace de ſon Baptême* *.

Son corps fut expoſé dans ſon lit

* Je me ſuis déclaré pluſieurs fois, & dans ma Théologie & ailleurs, contre ces ſortes de témoignages ; & je crois qu'un Confeſſeur ne doit jamais en rendre de pareils : je ne ſuis pas ſeul de cet avis.

pendant un jour & demi, pour ſatisfaire au deſir de pluſieurs Dames, qui voulurent avoir la conſolation de la voir encore après ſa mort, & de lui rendre les derniers témoignages de leur vénération & de leur amour.

Le Mercredi ſuivant elle fut enterrée à S. Laurent, dans la Chapelle de la Viſitation de la ſainte Vierge, où elle faiſoit ordinairement ſes dévotions ; & quoiqu'elle eût marqué le lieu de ſa ſépulture dans un cimetiere proche l'Egliſe de ſaint Lazare, ſous le bon plaiſir de ſaint Vincent, ce ſage Supérieur jugea plus à propos d'accorder à la priere du Paſteur un dépôt ſi cher à toute ſa Paroiſſe, & de ne pas ſéparer le corps de la Mere d'avec les cendres des Filles qui l'avoient précédée. On exécuta pour ſes funérailles la diſpoſition qu'elle avoit faite dans ſon teſtament, par lequel elle avoit ordonné qu'on n'y fît point d'autre dépenſe, que celle que l'on fait pour la ſépulture de ſes Filles ; proteſtant que *ſi on en uſoit d'une autre maniere, ce ſeroit la déclarer indigne de paroître morte en vraie Sœur de la Charité & Servante des*

membres de Jesus-Christ, quoiqu'elle n'estimât rien de plus glorieux pour elle, que cette qualité. Comme elle avoit recommandé que l'on mit proche de son tombeau une croix avec cette devise, *Spes unica*; on en attacha une vis-à-vis, au mur de la Chapelle, & on la plaça au dehors du côté du cimetiere proche le lieu de la sépulture de ses Filles, pour servir comme d'une marque & d'une devise commune à tous leurs tombeaux. Saint Vincent lui fit faire quelques jours après un service solemnel à saint Lazare, où assistérent avec sa Communauté, ceux qui y étoient pour lors en retraite pour se préparer à recevoir les Ordres. Il voulut par là reconnoître publiquement, & la part qu'elle avoit euë à l'exécution de ses desseins pour le soulagement des pauvres, & le zéle de cette sainte défunte pour la réformation du Clergé; zéle qui la portoit dans le temps des Ordinations, c'est-à-dire, au moins quatre fois par an, à offrir des communions & de fréquentes prieres, pour demander au Seigneur qu'il envoyât dans sa vigne de bons & fidéles Ou-

vriers. Pratique digne sans doute d'une ame chrétienne, & si importante aux yeux de cette sage Fondatrice, qu'elle a ordonné par son testament que sa Compagnie n'y manquât jamais. C'est de quoi les Sœurs servantes doivent toujours avertir leurs compagnes aux quatre temps de l'année.

Rien ne peut nous faire concevoir une plus juste espérance de son bonheur, que la charité, dont elle a fait profession toute sa vie, & dans laquelle elle a persévéré jusqu'à la mort. C'est cette vertu qui fait les Saints, & qui, au sentiment de l'Apôtre, est un don plus excellent que la grace des miracles. Cependant, ajoute le vertueux Curé de S. Laurent, que je vais transcrire ici, plus fidélement encore que je n'ai fait ailleurs, il semble que Dieu ne se contente pas d'avoir fait connoître le mérite de sa fidele Servante, par tant de biens qu'il a opérés par son ministere; mais qu'il veut manifester par des preuves sensibles, le jugement qu'il a prononcé à sa mort; & découvrir sa gloire par des effets extraordinaires qu'il fait paroître à son tombeau. Il en sort

de temps en temps comme une douce vapeur, qui répand une odeur ſemblable à celle de la violette & de l'iris; c'eſt un fait, dont un grand nombre de perſonnes peuvent rendre témoignage; & ce qui eſt plus ſurprenant, c'eſt que les Filles de la Charité qui viennent faire leurs prieres ſur ſon tombeau, s'en retournent quelquefois ſi parfumées de cette odeur, qu'elles la portent avec elles aux Sœurs malades dans l'infirmerie de la maiſon. J'ai fait moi-même pluſieurs fois la même expérience; & ſi mon témoignage étoit de quelque conſidération, je pourrois ajoûter qu'après avoir pris toutes les précautions poſſibles pour examiner, ſi ce n'eſt point un effet de quelque cauſe naturelle; je n'en ai pu découvrir aucune, à laquelle on le puiſſe attribuer. Mais de quelque qualité que ſoit l'odeur qui s'éleve du ſépulcre de cette Servante des pauvres, il en ſort des grands exemples de ſa vie, une toute ſpirituelle & qui eſt plus précieuſe que tous les parfums; parce qu'elle eſt un ouvrage miraculeux de la grace, & la marque la plus glorieuſe de ſa ſainteté;

c'eſt ce véritable parfum, qui pénetre le cœur de ſes Filles, & qui leur eſt un attrait ſi doux & ſi puiſſant pour les engager à ſon imitation. C'eſt ce parfum qui embaume toutes les Paroiſſes & tous les Paſteurs, pour leur inſpirer l'amour & le ſoin des pauvres. C'eſt enfin ce parfum qui ne s'eſt pas ſeulement répandu ſur la terre dans l'Egliſe de Dieu, mais qui a monté juſqu'à ſon trône, & qu'il a reçu comme un agréable ſacrifice.

C'eſt ici que Monſieur Gobillon finit la vie de notre vénérable Mere. Mais comme dans la ſuite ſes oſſemens ont été tranſportés de l'Egliſe de ſaint Laurent dans la Chapelle de la principale Maiſon des Filles de la Charité; & que cette tranſlation, qui eſt tous les jours pour ces dignes ſervantes des pauvres une ſource de conſolations & de graces, appartient à l'hiſtoire de leur Fondatrice, j'ai cru devoir placer ici la lettre circulaire, qui fut écrite à ce ſujet par leur Supérieure, le premier Décembre 1755, parce qu'elle eſt pleine de ſageſſe, & très-propre à nourrir la piété. Si elle eſt inutile aux Filles de la Charité, qui ſans doute en ont un exem-

plaire dans chacune de leurs Maiſons, on peut eſpérer de la miſéricorde de Dieu, qu'elle ne ſera pas inutile à d'autres. La voici toute entiere.

MES TRÈS-CHERES SŒURS,

LA GRACE DE NOTRE-SEIGNEUR SOIT AVEC NOUS POUR JAMAIS.

JE m'empreſſe de vous annoncer un événement des plus conſolans pour toute notre Compagnie : événement qui, en nous rappellant l'origine de notre Société, doit auſſi ranimer en nous toutes, l'eſprit de charité, d'humilité, de ſimplicité, de mortification, de détachement, de ſacrifice, qui dès-lors en faiſoit la baſe, & qui doit toujours former notre caractere, pour répondre aux deſſeins de Dieu.

Vous ſçavez, mes très-cheres Sœurs, que la Providence fit choix de ſaint Vincent de Paul pour être notre Inſtituteur, & de Dame Louiſe de Marillac, Veuve de M. le Gras, Secrétaire des Commandemens de la Reine de Médicis,

pour être sa fidelle Coadjutrice dans notre établissement, dont elle devint la Fondatrice & la premiere Supérieure. C'est au zéle charitable, & à la piété vive & agissante de ces deux grandes ames, que nous devons le bonheur de notre sainte vocation. L'esprit de Dieu qui les animoit, leur inspira pour le bien spirituel & corporel des pauvres, les fonctions de charité qui nous sont confiées, & les régles de perfection qu'ils nous ont données, pour nous sanctifier plus sûrement, en travaillant au soulagement & à la sanctification du prochain. Ils ne sont pas seulement nos Fondateurs & nos Légiflateurs, mais encore nos modéles : modéles propres dont nous devons spécialement étudier l'esprit, & imiter les actions, si nous voulons être reconnuës pour leurs véritables filles, & nous rendre dignes d'être les enfans des Saints.

Il est vrai, mes très-cheres Sœurs, & il est bon de vous en prévenir, que nous ne devons donner cette qualité de Saint, qu'à Vincent de Paul notre Instituteur, à qui l'Eglise a publiquement décerné les honneurs religieux qui ne sont dûs qu'à la sainteté reconnuë. Par-

faitement ſoumiſes à ſes déciſions & à ſes jugemens, nous devons même nous donner bien de garde de les prévenir. C'eſt pourquoi, en vous propoſant pour motif de ranimer votre zéle & votre ferveur, la grace qui vient de nous être accordée par la ceſſion des cendres reſpectables de notre vénérable Mere, ne croyez-pas que nous ayons en vûe de vous inſpirer de lui rendre aucun culte public. L'Egliſe le déſavoueroit & le condamneroit, car il n'appartient qu'à elle ſeule de le preſcrire. Mais vous apprendrez avec plaiſir que nous avons préſentement au milieu de nous ce précieux dépôt : monument ſenſible qui nous rappellant tous les jours les vertus de notre digne Mere, nous avertira du zéle & de la fidélité avec laquelle nous devons l'imiter.

Depuis près d'un ſiécle le corps de cette fidelle Servante de Dieu repoſoit dans la Chapelle de la Viſitation de l'Egliſe de ſaint Laurent notre Paroiſſe. Nous ſçavions par ſon teſtament dont nous conſervons la minute, & par ſa vie écrite par feu M. Gobillon, que, ſuivant ſa demande, elle y avoit été inhumée fort ſimplement, dans une

bierre de bois, le 17 Mars 1660. Mais nous étant rappellé que vingt ans après, M. le Gras ſon fils & Madame de Miramion, ayant conçu le deſſein de recueillir les oſſemens de notre vénérable Mere pour les renfermer dans un cercueil de plomb, en avoient obtenu la permiſſion de Monſeigneur l'Archevêque de Paris. Pour en être plus aſſurées, nous avons recherché dans nos archives le procès-verbal qui en fut dreſſé alors. L'ayant heureuſement trouvé, nous y avons vû qu'effectivement le 10 Avril 1680, par permiſſion de M. l'Archevêque de Paris, en préſence de M. Gobillon, Curé de ſaint Laurent, de M. Joly, Supérieur général de la Congrégation de la Miſſion, de M. Moreau notre Directeur, de Madame de Miramion, de la petite-fille de notre vénérable Mere, de nos Sœurs Marguerite Chétif, Mathurine Guérin & autres Officieres dont l'acte fait mention, on avoit procédé à l'exhumation du corps de Mademoiſelle le Gras; qu'on avoit commencé vers les neuf heures du ſoir, qu'ayant trouvé le cercueil & l'ayant ouvert, on avoit trouvé les chairs à la vérité conſumées, mais les

os tout entiers d'une couleur rougeâtre & onctueux ſans aucune mauvaiſe odeur, contre l'ordinaire de ce qui arrive aux autres ouvertures de terre; qu'environ minuit tous les oſſemens mis dans un drap donné par Madame de Miramion, avoient été arrangés par elle même dans un cercueil de plomb, & qu'après une courte priere que M. le Curé fit pour les défunts, on avoit mis le cercueil dans la même foſſe, ayant auparavant poſé deſſus une plaque de cuivre contenant le nom & les qualités de la vertueuſe défunte.

Aſſurées par-là d'une maniere plus préciſe de l'exiſtence de ce précieux dépôt, nos cœurs conçurent le plus vif déſir de nous le procurer. Nous en fîmes la demande à M. notre très-digne Paſteur, & nous la lui avons ſouvent renouvellée avec de vives inſtances. Quoique très-porté à nous obliger en tout, nous l'avons long-tems trouvé très-difficile ſur ce point, ſans doute par les mêmes principes d'eſtime, de reſpect & de vénération qui rendoient nos déſirs ſi empreſſés. Mais ces déſirs nous paroiſſoient en même-tems ſi juſtes, que rien n'a pu nous décourager. Nous

les

les avons humblement exposés à Monseigneur notre Archevêque, pleines de confiance dans la bienveillance dont il nous honore spécialement. Sa Grandeur trouvant notre demande *très-juste*, & comme Elle a bien voulu s'en exprimer en termes formels dans sa permission d'exhumer, donnée à Conflans le 22 Octobre 1755, *désirant de sa part concourir à ce qui peut maintenir & augmenter notre piété, & nous rappeller les exemples de vertus & les travaux de notre Fondatrice pour le soulagement des Pauvres*, Elle nous promit de nous être favorable. Notre auguste Reine qui dans toutes les occasions nous fait éprouver avec autant de générosité que de bonté les effets de sa protection Royale, a bien voulu aussi, approuvant nos désirs, appuyer notre demande, soit auprès de Monseigneur notre Archevêque, soit auprès de M. notre Curé, par le Ministere de Madame la Duchesse de Villars notre insigne Protectrice, qui pendant le cours de cette affaire, s'est employée avec un zéle aussi constant qu'édifiant & charitable, à soutenir notre cause, & à lui procurer un heureux succès.

Près de deux ans se sont écoulés dans ces négociations. Mais les difficultés & les obstacles n'ont servi qu'à rendre nos desirs plus vifs & plus ardens. Enfin tout étant applani, tous les esprits & les cœurs étant bien disposés, la permission de Monseigneur l'Archevêque nous ayant été adressée; le 24 Novembre 1755, fut choisi pour l'exhumation de ce précieux dépôt, afin d'en faire le transport dans notre Chapelle. Il avoit été réglé, pour des raisons de prudence, que cette cérémonie, sans être dérobée à la connoissance du Public, se feroit néanmoins sans bruit & sans éclat. Sur les trois heures après midi, Madame la Ducheſſe de Villars qui par piété a bien voulu assister à tout, se rendit chez M. le Curé. Nous eûmes l'honneur de l'y accompagner. M. Debras, notre très-honoré Pere, M. Jacquier, notre Directeur, & quelques autres Messieurs de la Mission s'y trouverent pareillement. On procéda à l'ouverture du tombeau, après s'en être assuré par la lecture de l'Epitaphe qui est sur la tombe. On fouilla d'abord les terres à côté du cercueil, ce qui augmenta un peu le travail, mais bientôt le cercueil fut en état de paroître.

On le trouva tel qu'il avoit été dépoſé, ſans que le tems ni la peſanteur des terres lui euſſent cauſé la moindre altération. On le retira, & après s'être de nouveau aſſûré par cette inſcription poſée ſur la plaque de cuivre : *Damoiſelle Louiſe de Marillac, veuve de M. le Gras, Secrétaire de la Reine Marie de Médicis, Fondatrice & premiere Supérieure des Filles de la Charité, décédée le 15 Mars 1660, âgée de 68 ans*, que c'étoit là le cercueil de notre vénérable Mere, chacun donna des marques de ſon reſpect & de ſa piété, & on le renferma dans une nouvelle bierre de bois fermant à clef. On le monta enſuite ſur un petit char couvert de noir, & on ſe mit en marche ſelon l'ordre qui ſuit. M. le Curé en Surplis, & avec l'étole, précédoit dans le caroſſe avec M. Debras notre très-honoré pere, & M. Jacquier notre Directeur. Le char marchoit enſuite entouré de quatre flambeaux allumés; venoit après le caroſſe de Madame la Ducheſſe avec quelques-unes de nos Sœurs.

Quand on fut près de ſe mettre en marche, pluſieurs de Meſſieurs du Clergé de ſaint Laurent & de Meſſieurs les

Missionnaires qui avoient été présens à l'exhumation, devancerent pour se trouver à la Communauté à l'arrivée du Convoi. La plus grande partie de la Communauté étoit rangée sur deux lignes depuis la porte de la Chapelle, chacune un cierge à la main. Il y avoit à la tête une Croix avec un Clergé suffisant en surplis. La cérémonie n'avoit rien de lugubre. Une impression de joie avoit saisi si vivement les cœurs, qu'elle paroissoit peinte sur tous les visages. Madame la Ducheſſe l'augmenta beaucoup par sa présence dont elle honora toute la cérémonie, & par la piété qui la fait respecter même au milieu de la Cour, & dont elle donna ici les marques les plus touchantes.

Ce pieux Cortége arriva à la Communauté sur les cinq heures trois quarts. Dès que le précieux dépôt fut descendu, on le conduisit décemment & dévotement à la Chapelle, où après les Prieres de l'Eglise, on le mit dans le caveau préparé à cet effet. Après le Clergé, toute la Communauté fut en rang jetter de l'eau-bénite. Cependant on lut à haute voix l'acte qui avoit été dressé, & outre les témoins qui y sont nom-

més, plusieurs autres des assistans par piété & par dévotion ont voulu le confirmer par leur signature.

Il y a sur le caveau une tombe de marbre noir avec cette Epitaphe : *Ci gît Dame Louise de Marillac, Veuve de M. le Gras, Secrétaire des Commandemens de la Reine Marie de Médicis ; Fondatrice & premiere Supérieure des Filles de la Charité Servantes des pauvres Malades, inhumée en la Chapelle de la Visitation dans l'Eglise Paroissiale de saint Laurent le 17 Mars 1660, & transportée dans cette Chapelle pour la consolation de la Compagnie le 24 Novembre 1755. Vraie Mere des Pauvres, modéle de toutes les vertus, digne du repos éternel. Puissent ses cendres respectables, rappellant sa charité, exciter son esprit !*

Voilà, mes très-cheres Sœurs, en peu de paroles, l'abrégé des qualités & des vertus de notre vénérable Mere, avec des vœux pour qu'à la vûe de ses cendres & au souvenir de sa charité, nous nous revêtions de son esprit, qui ne fut autre que celui de saint Vincent, comme celui de saint Vincent fut tout formé sur celui de Jesus-Christ, Dieu.

de tendreſſe, de compaſſion de charité pour tous les hommes. Tâchons donc, mes très-cheres Sœurs, à l'occaſion de la Tranſlation du Corps reſpectable de notre bonne Mere, de ne nous pas contenter d'une joie paſſagere, qui quoique légitime, nous ſeroit moins utile; mais picquons-nous toutes d'une ſainte émulation pour imiter, autant que nous le pouvons, ſes œuvres immortelles de charité, & pour les continuer dans le même eſprit. Que les cendres reſpectables de cette fidelle Servante de Dieu, ſoient comme animées par rapport à nous, en nous rappellant plus vivement & plus fréquemment les rares exemples de vertu qu'elles nous a donnés, & les leçons de charité & de ſageſſe qu'elle a laiſſées dans ſes édifians Ecrits.

Ayons donc toujours devant les yeux ſa piété ſi tendre envers Dieu, ſon union ſi intime avec lui, ſon zéle courageux pour les Pauvres, & infatigable pour leur ſoulagement. Après Dieu, nul objet n'étoit plus cher à ſon cœur, parce que dans les pauvres Malades, ſa foi lui faiſoit reſpecter les Membres de Jeſus-Chriſt ſouffrant. Ayons les

mêmes vûes, les mêmes sentimens, les mêmes affections; soutenons-les par nos œuvres. Que le tombeau de notre Mere, monument respectable, présentement au milieu de nous, soit comme une voix qui nous invite sans cesse à l'inviolable fidélité aux devoirs de notre sainte vocation, & à la conservation de son esprit primitif. C'est la grace que nous devons demander à Dieu avec une nouvelle ardeur les unes pour les autres. J'espere que vous le ferez particulierement pour moi, qui suis & serai toujours sans réserve en l'amour de Notre-Seigneur,

MES TRÈS-CHERES SŒURS,

A Paris, ce 1 Décembre 1755.

Votre très-humble & très-affectionnée Sœur & Servante, DE BONNEJOIE, Supérieure des Filles de la Charité, Servantes des pauvres Malades.

ABRÉGÉ

De la Conférence faite le 24 Juillet 1660, par saint Vincent de Paul & les Filles de la Charité, sur les vertus de leur digne Institutrice.

QUOIQUE ce que j'ai dit dans le cours de cette Histoire suffise pour donner une grande idée des vertus de la Vénérable Louise de Marillac ; j'ai cru devoir rapporter une partie de la Conférence qui se fit, quelques mois après sa mort, sur ces mêmes vertus. Ce sont quelques-unes des Filles de cette sainte Mere, qui l'ont rédigée par écrit. Leur style simple & où rien n'est enflé, vaut mieux que ces discours pompeux, où l'hyperbole figure presque d'un bout à l'autre. Voici donc en substance, & souvent en propres termes, cette Conférence, dont l'unique but est d'inspirer un ferme & généreux desir d'imiter les personnes, dont on rappelle & on loue les vertus.

M. notre très-honoré Pere (saint Vincent de Paul) étant arrivé au lieu

de la Conférence, après avoir invoqué à ſon ordinaire l'aſſiſtance du Saint-Eſprit, nous parla ainſi.

« Mes cheres Sœurs, je rends graces » à Dieu de m'avoir encore conſervé » juſqu'à ce moment, où je puis vous » voir réunies toutes enſemble. Vous » pouvez bien penſer que j'aurois ex- » trêmement ſouhaité de le pouvoir fai- » re pendant le fort de la maladie de » la bonne Mademoiſelle. Mais j'ai » eu auſſi une maladie qui m'a beau- » coup affoibli. Ç'a été le bon plaiſir de » Dieu ; & je crois qu'il ne l'a permis » que pour la plus grande perfection » de la perſonne dont nous allons par- » ler. Comme le Seigneur a auſſi diſ- » poſé du bon M. Portail, qui a tou- » jours été ſi zélé pour la ſanctification » de votre Compagnie, ſi quelqu'une » en dit un mot en paſſant, cela ne ſera » point déplacé. Mais c'eſt principale- » ment de Mademoiſelle le Gras qu'il » s'agit, de ſes vertus, & de celles ſur- » tout que vous vous propoſez le plus » d'imiter. Car vous devez ſuivre ſes » exemples, ſi vous déſirez être de bon- » nes Filles de la Charité.

» Cette Conférence aura trois points » à l'ordinaire. Le premier eſt des rai- » ſons qu'ont les Filles de la Charité » de s'entretenir des vertus de celles de » leurs Sœurs qui ſont allées à Dieu, » & particulierement de celles de leur » très-chere Mere Mademoiſelle le » Gras. Le ſecond point, quelles ſont » les vertus qu'on a remarquées en elle. » Le troiſiéme, quelles ſont celles dont » on eſt plus touché, & qu'on ſe pro- » poſe d'imiter, moyennant la grace » de Dieu ».

La premiere Sœur que le ſaint Prêtre appella, ne put parler, la douleur & les larmes étoufferent ſa voix. Elle ne put dans ce moment penſer à ſa bonne Mere, ſans penſer qu'elle l'avoit perduë. Elle revint à elle-même, quelque tems après, comme je le dirai plus bas.

Il fallut en interroger une autre; & celle-ci répondit: « Mon Pere, la pre- » miere raiſon qui m'a paru devoir » nous engager à parcourir les vertus » de notre très-honorée Mere, c'eſt » pour en rendre graces à Dieu. La ſe- » conde eſt pour nous engager à les imi-

» ter. Et ſi nous ne le faiſons, ce ſera
» pour nous un grand ſujet de confu-
» ſion devant le Seigneur; parce qu'il
» nous l'avoit donnée comme un mo-
» déle, que nous devions ſuivre.

» Quant aux vertus que j'ai remar-
» quées en elle, c'eſt 1°. qu'elle avoit
» toujours l'eſprit élevé à Dieu, ſur-
» tout dans ſes peines & ſes maladies;
» & qu'elle ne regardoit en tout cela,
» que ſon bon plaiſir. Jamais on ne l'a
» entenduë ſe plaindre de ſes infirmi-
» tés : au contraire ſon eſprit y paroiſ-
» ſoit gai & content.

» 2°. Elle avoit une grande affe-
» ction pour les pauvres; & prenoit un
» grand plaiſir à les ſervir. Je l'ai vuë
» recueillir des pauvres qui ſortoient de
» priſon, elle leur lavoit les pieds, les
» panſoit, & les revêtoit des habits de
» Monſieur ſon Fils.

» 3°. Elle avoit une grande charité
» pour les Sœurs infirmes. Elle alloit
» ſouvent les viſiter à l'Infirmerie; elle
» étoit bien aiſe de leur rendre quel-
» ques petits ſervices; elle avoit grand
» ſoin de les aſſiſter à la mort; & ſi
» c'étoit la nuit, elle ſe relevoit, à

» moins qu'elle ne fût bien mal. Lorſque
» ſes maladies l'empêchoient d'y aller
» elle-même, elle envoyoit la Sœur
» Aſſiſtante les voir de ſa part, leur don-
» ner le bonjour, & leur dire quelques
» mots de conſolation. Elle tâchoit auſſi
» de viſiter celles qui étoient en danger
» de mort dans les différentes Paroiſſes
» de Paris. Sa tendreſſe pour ces cheres
» Sœurs étoit ſi grande, qu'il falloit
» bien uſer de précaution pour lui ap-
» prendre que Dieu en avoit diſpoſé;
» elle en étoit ſi touchée, que quelque-
» fois elle fondoit en larmes. Avec un
» cœur comme le ſien, on n'eſt pas
» ſurpris qu'elle eût pour M. ſon Fils,
» & pour toute ſa famille, tous les ſen-
» timens que preſcrivent la nature &
» la Religion.

» 4°. Elle portoit l'humilité auſſi
» loin qu'elle peut aller. Elle étoit la
» premiere à dire ſa coulpe, & à de-
» mander pardon à toutes ſes Sœurs. Je
» l'ai vuë ſe coucher par terre, où elle
» auroit voulu qu'on la foulât aux pieds.
» Elle lavoit auſſi la vaiſſelle : & elle eût
» ſouhaité de faire les plus bas ouvra-
» ges de la Maiſon, ſi ſes forces le lui

» avoient permis. Elle ſervoit quelque-
» fois au réfectoire ; elle y demandoit
» pardon de ſes fautes, & faiſoit des
» actes de pénitence, comme de ſe tenir
» les bras étendus, ou couchée par terre».

Le Saint ayant demandé à une troiſiéme ce qu'elle avoit remarqué. « Mon
» Pere, *dit-elle*, Mademoiſelle avoit
» une très-grande prudence en toutes
» choſes. Il ſemble qu'elle ſçavoit tous
» nos défauts, car elle nous les diſoit
» avant qu'on lui en eût parlé : mais
» elle uſoit d'une grande prudence dans
» ſes avertiſſemens.

» Elle nous recommandoit toujours
» de ne point chercher nos intérêts dans
» nos actions ; mais la ſeule gloire de
» Dieu. Elle avoit auſſi un grand inté-
» rieur.

» Mes Sœurs, *reprit le Saint*, on
» vient de remarquer dans votre digne
» Mere une vertu bien eſſentielle. Il
» eſt vrai que je ne ſçache pas avoir ja-
» mais vû perſonne qui ait eu plus de
» prudence qu'elle. Elle la poſſédoit
» dans le plus haut point ; & je ſouhaite
» de tout mon cœur que la Compagnie
» ait cette vertu, qui lui eſt ſi néceſſai-

» re. Elle consiste à voir de quelle fa-
» çon nous devons nous comporter en
» toutes choses ; & sur-tout à bien exa-
» miner les moyens, les tems & les
» lieux, où nous devons faire les aver-
» tissemens auxquels nous sommes obli-
» gés. Plaise à Dieu, mes Sœurs, de
» vous donner cette vertu, selon qu'il
» sçait que vous en avez besoin : car
» une prudence telle qu'elle ne vous
» suffit pas. Vous avez à converser avec
» les personnes de condition, & avec
» les pauvres. Il faut sçavoir se com-
» porter exactement dans ces différen-
» tes rencontres. Et qui est-ce qui fait
» cela, c'est la prudence. Il y a une
» prudence fausse, qui fait qu'on ne
» regarde ni le tems, ni le lieu, &
» qu'ainsi on agit en tout inconsidéré-
» ment.

» Il est bien difficile de ne point tom-
» ber en cette faute. Hélas ! mon Dieu,
» il n'y a point de Religion où elle ne
» se soit trouvée. Cependant elle est
» bien dangereuse ; & vous sçavez qu'il
» y en a eu parmi vous à qui elle a fait
» perdre leur vocation. S'il se trouve
» de l'imprudence dans votre Compa-

» gnie, on dira du mal d'elle d'un côté,
» tandis qu'on en dira du bien de l'au-
» tre. A Narbonne on fait les plus beaux
» éloges de vos Sœurs, parce qu'elles
» ſont d'une modeſtie, & d'une cir-
» conſpection admirables. Ailleurs on
» dira : Voilà des Filles ſans prudence,
» & qui ne regardent point à ce qu'elles
» font.

» La prudence donc, mes Sœurs,
» la prudence par-tout : avec elle vous
» aurez par-tout la tranquillité ; ſans
» elle vous ſerez par-tout dans le trouble
» & dans le déſordre. Mais pour l'avoir,
» il faut la bien demander à Dieu. Et
» qui vous aidera à l'obtenir ? Ce ſera
» votre bonne Mere qui eſt au Ciel.
» Elle n'a pas moins de charité pour
» vous dans cet heureux ſéjour, qu'elle
» n'en avoit ſur la terre. Elle en a en-
» core plus, & d'une maniere plus par-
» faite, adreſſez-vous donc à elle : car
» quoique l'on ne doive pas honorer
» d'un culte public les morts qui ne ſont
» pas canoniſés, on peut les prier en
» particulier ».

Après ces réfléxions, le Saint deman-
da à une autre Sœur ce qu'elle avoit

remarqué dans la vertueuſe défunte.
« Mon Pere, *répondit-elle*, j'ai remar-
» qué qu'elle déſiroit fort que la Com-
» pagnie ſe conſervât dans l'eſprit d'hu-
» milité & de pauvreté. Elle diſoit ſou-
» vent : Nous ſommes les ſervantes des
» pauvres ; par conſéquent nous devons
» être plus pauvres qu'eux.

» Vous avez bien raiſon, ma Sœur,
» *reprit le ſaint Prêtre*, de dire que
» votre bonne Mere eſtimoit beaucoup
» la pauvreté : Pour s'en convaincre,
» il n'y a qu'à voir comme elle étoit
» vêtuë, mais quoiqu'elle fût habillée
» très-pauvrement, elle ſe trouvoit
» encore trop bien ; & elle m'a deman-
» dé autrefois de ne vivre qu'en pauvre.
» Et pour ce qui eſt de la Compagnie,
» elle a toujours recommandé qu'elle ſe
» conſervât dans cet eſprit. Au fond,
» c'eſt le ſouverain moyen de la ſou-
» tenir. La pauvreté eſt une vertu que
» Notre-Seigneur a pratiquée ſur la
» terre, & qu'il a voulu que ſes Apô-
» tres pratiquaſſent. Le Maître & les
» Diſciples ont été pauvres dans leur
» vivre & dans leur vêtement. Et la
» même voix qui a dit : *Malheur aux*

» *riches*, a dit : *Les renards ont des tan-*
» *nieres, & les oiſeaux des nids : mais*
» *le Fils de l'Homme n'a pas où repo-*
» *ſer ſa tête.*

„ C'eſt donc avec bien de la ſageſſe,
„ que votre pieuſe Mere vous a fait de-
„ puis vingt-cinq ans garder une exacte
„ pauvreté en toutes choſes, en vos ha-
„ bits, en votre nourriture, en tous
„ vos beſoins. Quel malheur ſi quel-
„ qu'une de vous alloit ſe relâcher ſur
„ ce point ; & ſi au lieu de ſe contenter
„ de la frugalité du Réfectoire, elle
„ cherchoit la table des Dames.... Ah !
„ ſi par malheur il arrivoit que quel-
„ qu'une de vous s'aviſât de dire : *Nous*
„ *ne ſommes pas bien nourries : le moyen*
„ *de ſubſiſter de la ſorte* &c ; mes Sœurs,
„ il faudroit crier au loup : il faudroit
„ renvoyer cet eſprit comme l'eſprit
„ du démon, qu'il faut ſapper dès le
„ commencement. Mes Sœurs, conſer-
„ vez la pauvreté, & la pauvreté, vous
„ conſervera. Conſentez à être vêtuës
„ de haillons ; mais ne conſentez point
„ à ſortir de votre ſimplicité.

„ Seigneur, imprimez ces maxi-
„ mes dans nos cœurs. Gravez-les y ſi

„ bien, qu'en voyant une Fille de la „ Charité, l'on voie reluire en elle „ l'esprit de pauvreté; & que l'on s'é- „ crie : *Béni soit Dieu qui lui a donné „ cet esprit* „.

Le Saint ayant fini ces réfléxions, la Sœur recommençant à parler, dit : « qu'elle avoit remarqué que Made- „ moiselle le Gras témoignoit autant „ d'affection à une de ses Filles qu'à „ l'autre; & qu'elle tâchoit de conten- „ ter tout le monde.

„ Cela est vrai, *reprit saint Vincent*; „ & quoique l'effusion de son cœur „ ne parût pas toujours également, je „ sçais très-bien qu'elle avoit de l'amour „ pour toutes.

„ Mon Pere, *ajoûta la Sœur*, Ma- „ demoiselle avoit un grand soin du „ salut des ames.

„ Elle étoit fort intérieure, & s'oc- „ cupoit beaucoup l'esprit de Dieu. »

Saint Vincent s'attacha beaucoup à ce dernier article. Après avoir établi qu'être intérieur, c'est avoir l'esprit & le cœur élevé à Dieu, & se dégager de toute affection du monde, des parens, du pays, en un mot de toutes les cho-

ſes de la terre ; il exhorta ſes Sœurs à dire ſouvent : *Ruinez en moi, Seigneur, tout ce qui vous y déplaît, & faites que je ne ſois plus ſi pleine de moi-même. Faites qu'en chacune de mes actions, je n'aye d'autre deſir que celui de vous plaire.*

Il vint enſuite à Mademoiſelle le Gras, & après avoir remarqué que les plus grands Saints ne ſont point ſans quelqu'ombre d'imperfection, il dit que les *petites promptitudes*, qu'on avoit quelquefois apperçuës en elle, *n'étoient rien ;* & que quoiqu'elle s'en humiliât le moment d'après, il auroit eu bien de la peine à y trouver du péché. C'eſt qu'il eſt une colere, qui comme celle de Jeſus-Chriſt, lorſqu'il chaſſa les Vendeurs du Temple, n'a rien que de très-légitime. *Iraſcimini, & nolite peccare*, dit le Roi-Prophete.

Il ajoûta que depuis trente-huit ans qu'il connoiſſoit cette Dame, il n'avoit reconnu en elle qu'une ame toujours pure ; pure dans ſa jeuneſſe, dans ſon mariage, dans ſon état de veuve ; & que dans ſes confeſſions elle pleuroit avec tant de larmes ſes fautes les plus

légeres, *qu'on avoit bien de la peine à l'appaiſer.*

De ces différentes remarques le Saint conclut, que chacune de celle à qui il parloit, devoit faire tous ſes efforts pour être bien intérieure, c'eſt-à-dire pour ne s'occuper que de Dieu, & n'enviſager que lui dans toutes ſes actions. « Ainſi, mes Sœurs, *diſoit-il*, lorſque „ vous êtes tentées de céder à quelque „ mouvement déréglé, il faut que vous „ vous diſiez à vous-mêmes: Je ſuis Fille „ de la Charité, & par conſéquent Fille „ de feuë Mademoiſelle le Gras, qui „ malgré la pente de la nature, ſçut ſi „ bien ſe vaincre, & ne s'occuper que „ de Dieu: Ha, je veux me ſurmon- „ ter à ſon exemple „.

Mais, comme la tiédeur ſe juſtifie quelquefois, & quelle ſe retranche à dire, qu'il n'eſt pas donné à tous d'imiter ces ames privilégiées, que Dieu fait marcher par des voies de prédilection; le Saint qui profitoit de tout pour porter à la vertu, fit voir que les Filles de la Charité pouvoient & devoient marcher ſur les traces de leur Mere en Jeſus Chriſt. Une lettre qu'il

venoit de recevoir de Pologne, lui fournit une preuve de cette importante vérité. Un de ses Prêtres qui étoit à Varsovie, lui avoit mandé que la Reine avoit fait un grand voyage ; qu'avant son départ elle avoit chargé les pauvres Filles de la Charité de maintenir par tout le bon ordre, autant qu'il leur seroit possible; & qu'elles s'en étoient acquittées avec tant de prudence, & avec un applaudissement si général, que cette Princesse à son retour avoit été charmée du compte qu'on lui en avoit rendu ; & que pour leur témoigner son contentement, elle avoit passé avec elles dans leur Maison une journée entiere, *avec une joie & des témoignages de la plus singuliere affection.*

« Voyez, mes Sœurs, *continua le* » *saint Prêtre*, en quelle odeur une vie, » qui est vraiment intérieure, vrai- » ment à Dieu, met votre Compagnie. » Otez-lui ce lustre, vous lui ôtez » tout. Quel mal ne fait point une Fille » qui marche par une route contraire. » Elle donnera à parler à toute une » ville ; que dis-je, à toute une Pro- » vince. Les Prêtres, les Princes mê-

„ mes ſeront inſtruits de ſa mauvaiſe „ conduite. Oui, mes Filles, le mal „ que fait une ſeule perſonne, eſt ca- „ pable de perdre toute une Compa- „ gnie. Redoublons donc de zèle, & „ demandons inſtamment à Dieu, que „ toute la Communauté, & chacun de „ ſes membres en particulier, ſe ſanc- „ tifie; & le troupeau ſe multipliera „.

De deux autres Sœurs que le Saint fit parler enſuite, la premiere dit ſimplement, qu'elle n'avoit autre choſe à dire, ſi ce n'eſt que la ſainte défunte étoit un miroir, ſur lequel la Compagnie n'avoit qu'à jetter les yeux, pour être parfaite. " J'ai toujours reconnu, „ *ajouta-t-elle*, que Mademoiſelle avoit „ pour nous tant de ſupport, & une ſi „ grande charité, qu'elle en étoit toute „ conſumée „.

„ Mon Pere, *dit la ſeconde*, elle avoit „ pour moi une ſi grande charité, que „ lorſqu'elle s'appercevoit que j'avois „ quelque peine dans l'eſprit, elle me „ prévenoit avec une grande douceur „.

Cette même Fille qui avoit été interrogée dès le commencement, & qui n'avoit pu répondre, parce que ſes pleurs

lui coupérent la parole, se leva alors, & dit : « Mon Pere, si vous trouvez „ bon que je parle, je tâcherai de le „ faire. „

« Vous me ferez plaisir, ma Fille, » *répondit le Saint*, qui fut si touché à son tour, qu'il ne put retenir ses larmes.

Après avoir dit en peu de mots, qu'il étoit juste que les Filles s'entretinssent des vertus de leur chere Mere, tant pour en glorifier Dieu, que pour s'animer à suivre ses exemples, comme elles y sont obligées ; puisque c'est d'elle que Dieu a voulu se servir pour leur apprendre la maniere dont elles doivent se conduire pour lui être agréables, elle poursuivit ainsi :

« A l'égard des vertus que cette di„ gne Mere a pratiquées, il faudroit „ un livre tout entier pour les pouvoir „ décrire, & des esprits bien plus re„ levés que les nôtres pour les rap„ porter. Néanmoins, puisque l'obéis„ sance l'exige de moi, il le faut faire. „ Mais quand j'aurai dit tout ce que „ la mémoire me peut fournir, il en „ restera encore plus à dire.

„ 1°. Elle avoit une humilité admi-

„ rable, qui paroiſſoit en tant d'oc-
„ caſions, que cela ne ſe peut expri-
„ mer. C'eſt ce qui lui faiſoit porter
„ un grand reſpect à toutes ſes Sœurs;
„ de ſorte qu'elle étoit la premiere à les
„ ſaluer, qu'elle leur parloit toujours par
„ prieres & ſupplications; qu'elle les re-
„ mercioit ſi affectueuſement de tous
„ les ſervices qu'on pouvoit lui rendre;
„ ou des peines qui étoient attachées à
„ certains emplois, que quelquefois
„ j'en ai été toute confuſe.

„ Je l'ai vuë s'humilier au point de
„ me prier de l'avertir de ſes fautes.
„ Mon embarras étoit de le faire, parce
„ que je n'en trouvois aucune, quoi-
„ que j'y fiſſe attention, parce que cela
„ m'avoit été commandé.

„ Vous avez raiſon, ma Sœur, *reprit*
„ *S. Vincent.* Voilà ce que je vous ai
„ déjà dit: On eût eu bien de la peine à
„ remarquer une faute en elle. Ce n'eſt
„ pas qu'elle n'en fît; le juſte tombe plu-
„ ſieurs fois par jour: mais ſes fautes
„ étoient ſi légeres qu'elles étoient im-
„ perceptibles. Continuez, ma Fille.

„ Mon Pere, lorſqu'il arrivoit quel-
„ quefois que certaines Sœurs ne pre-
„ noient

„ noient pas bien les avertiſſemens „ qu'elle leur donnoit, & qu'elles en „ paroiſſoient un peu fâchées devant „ moi ; elle me demandoit ſi elle n'en „ étoit pas cauſe, & ſi elle n'avoit pas „ parlé trop durement, ou autrement „ qu'il ne falloit ; & quand je l'avois „ raſſurée, elle excuſoit toujours celle „ qui avoit témoigné du mécontente- „ ment, auſſi bien que celles dont on „ lui rapportoit les fautes. *Il nous faut „ ſouffrir*, diſoit-elle ; *Dieu nous a choi- „ ſies pour cela. Il faut donner exemple „ aux autres, & être bien courageuſes à „ ſupporter nos Sœurs.*

„ Elle m'a quelquefois envoyé que- „ rir tout exprès pour me demander „ pardon, quand elle croyoit m'avoir „ fait quelque peine, quoique ce fût „ moi qui eût failli ; & elle m'a ſouvent „ prévenuë, lorſque j'euſſe dû être la „ premiere à lui faire des excuſes.

„ Elle s'accuſoit toujours avec une „ grande humilité dans les Conférences „ des Vendredis. Elle s'imputoit toutes „ les fautes qui ſe commettoient dans „ la Compagnie ; comme ſi Dieu ne „ les eût permiſes, que pour la punir „ de ſa lâcheté à ſon ſervice.

„ Elle avoit une grande charité, „ soit pour les pauvres, qu'elle servoit „ avec un plaisir infini; soit pour les „ Sœurs, qu'elle supportoit & qu'el- „ le excusoit toujours autant qu'il lui „ étoit possible. Il est vrai qu'elle les re- „ prenoit avec un air de sévérité, „ quand cela étoit nécessaire; mais c'é- „ toit toujours par un principe de cha- „ rité. Elle avoit une compassion de „ Mere pour celles qui souffroient „ quelque peine de corps ou d'esprit „ Elle a supporté pendant plusieurs an- „ nées, des Filles qui eussent dû être „ renvoyées à cause de leurs imper- „ fections. Elle attendoit toujours pour „ voir si elles se corrigeroient „. [Et combien peut-être en a-t-elle sauvées par là?]

„ Elle avoit un si grand amour pour „ la sainte pauvreté, qu'on ne pouvoit „ la faire consentir à porter quelque „ chose de neuf; quoiqu'elle donnât „ bien volontiers aux autres ce qui leur „ étoit nécessaire. Elle n'a jamais voulu „ consentir qu'on lui fît un manteau „ d'une piéce de serge, qu'on lui avoit „ donnée pour cela. Le sien étoit tout „ usé, & plein de piéces de différentes

„ couleurs ; & jamais on n'a pu réuſſir „ à le lui faire quitter. Si quelquefois „ on lui mettoit quelque choſe de neuf „ à ſon inſçu, elle ne manquoit pas de „ l'ôter, auſſi-tôt qu'elle s'en apperce- „ voit. Elle ne portoit de coëffes, que „ celles qu'elle croyoit avoir été ache- „ tées à la friperie.

„ Une des choſes qu'elle ſouhaitoit „ le plus, c'eſt que la Compagnie ſe „ maintint, après ſa mort, dans cet eſ- „ prit de pauvreté & de frugalité, qu'el- „ le jugeoit néceſſaire pour ſa conſer- „ vation. C'étoit pour elle un ſupplice „ de voir que dans ſes infirmités il „ fallut quelquefois la nourrir autre- „ ment que ſes Sœurs. Elle s'en humi- „ lioit, & en demandoit ſouvent par- „ don, comme ſi la néceſſité n'eût pas „ ôté la faute.

„ Elle avoit une confiance admira- „ ble en la divine Providence ; & elle exhortoit ſans ceſſe ſes Filles à ſe re- „ poſer ſur cette main bienfaiſante, qui „ ne manque jamais à ceux qui s'ap- „ puient ſur elle.

„ Sa ſoumiſſion à toutes les volontés „ de Dieu répondoit parfaitement à ſa „ confiance. Cette ſoumiſſion qui s'an-

„ nonce mieux dans les infirmités, a
„ éclaté dans toutes ſes maladies, &
„ principalement dans celle qui nous
„ l'a enlevée. Elle y a ſouffert les plus
„ violentes douleurs, elle y a ſouffert la
„ privation des perſonnes qui lui étoient
„ les plus cheres au monde; mais quoi-
„ qu'elle ne pût être que très-ſenſible à
„ de ſi rudes épreuves, jamais elle n'en
„ a témoigné aucune peine.

„ Elle avoit une très-grande dou-
„ ceur, & elle faiſoit à toutes les Sœurs
„ qui l'abordoient, un accueil dont
„ elles étoient pénétrées.

„ Pour juger de la ſageſſe de ſa con-
„ duite, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur
„ le bon état où elle a laiſſé la Com-
„ pagnie, tant pour le temporel, que
„ pour le ſpirituel. Mais vouloir dé-
„ crire toutes ſes vertus, ce ſeroit vou-
„ loir ne jamais finir „.

Comme S. Vincent avoit inſinué au commencement de la Conférence, qu'on pourroit dire un mot de M. Portail, une bonne Sœur qui étoit pleine de vénération pour lui, prit la parole, & dit qu'elle avoit remarqué en lui une très-grande charité pour le prochain, juſques-là qu'en plein hiver, il alloit

au milieu des bouës, juſqu'à la Chapelle entendre la confeſſion d'une pauvre Sœur, diſant que Notre Seigneur s'étoit bien plus donné de peine pour la Samaritaine ſeule. Elle loua auſſi ſa grande humilité, & ſon zèle pour le ſalut des ames, zèle qui alloit ſi loin, qu'il ne pouvoit retenir ſes larmes, quand il voyoit une fille perdre ſa vocation.

Comme nous avons donné une juſte idée de M. Portail dans la Vie de S. Vincent de Paul, il nous ſuffira de dire ici que ce dernier finit la Conférence par ces paroles qui lui étoient familieres, & où l'on reconnoît ſa profonde humilité. " Je prie Notre Seigneur, „ quoiqu'indigne & miſérable pécheur, „ qu'il vous donne ſa ſainte bénédic„ tion par les mérites de celle qu'il don„ na à ſes Apôtres en ſe ſéparant d'eux ; „ je le prie qu'il vous détache de tou„ tes les choſes de la terre, & vous at„ tache à celle du ciel. *Benedictio Dei* „ *omnipotentis*, &c. „

Quoique ces ſortes de Conférences ſoient ſujettes aux répétitions, je crois que le lecteur, pour peu qu'il ait de la piété, me ſçaura gré de lui avoir donné

celle-ci. Si elle fait beaucoup d'honneur à la Mere, il eſt ſûr qu'elle en fait auſſi à ſes Filles. Il n'y a que la vertu qui ſçache ſi parfaitement étudier la vertu. Pour l'apprécier, comme on le fait ici, il faut en connoître la valeur ; & on ne la connoît guères, ſans la pratiquer.

Fin du Livre quatriéme.

LIVRE CINQUIÉME.

PENSÉES
DE LA VÉNÉRABLE
LOUISE DE MARILLAC,

Recueillies de ſes Méditations & de ſes Conférences.

AVERTISSEMENT.

Quoique la Langue Françoiſe ait beaucoup changé depuis le tems où ces penſées ont été écrites ; je n'ai cependant pas cru devoir les rajeunir pour le ſtyle. Les Religieuſes de la Viſitation goûtent plus les Ouvrages de leur ſaint Inſtituteur, dans le langage ſuranné où ils ont paru, que dans les nouvelles traductions qu'on a voulu en faire. Elles trouvent dans la naïve ſimplicité de ſes expreſſions, une onction, une force même, que des termes plus aſſortis au goût & à l'uſage de notre ſiécle, leur paroiſſent affoiblir. On peut

croire qu'il en ſera de même des Filles de la Charité, pour qui les réflexions qui compoſent le reſte de ce volume, ont été principalement rédigées. On les met donc ici, comme elles ont paru dans la premiere édition de cet ouvrage. En agir autrement, ce ſeroit parler ſoi-même, au-lieu de faire parler celle, dont on prétend donner les diſcours.

CHAPITRE I.

Penſées ſur les Myſteres de la vie de JESUS-CHRIST.

§. I.

Sur le Myſtere de l'Incarnation.

L'HOMME qui avoit été créé de la tout-puiſſante main de Dieu, & fait à ſon image & reſſemblance, s'étant défiguré lui-même par le mauvais uſage de ſa plus noble partie, qui eſt la liberté de ſa volonté; Dieu qui ne l'avoit pas fait pour le perdre, lui promit d'envoyer ſon Fils pour lui mériter miſéricorde. Cette obligation par laquelle Dieu s'engagea à l'homme, augmenta dès-lors l'amour que le Tout-puiſſant avoit pour ſa créature; non pas à l'égard de Dieu, qui ne peut jamais augmenter ni diminuer en aucun de ſes

attributs ; mais à l'égard de l'homme, que cette union de Dieu avec la nature humaine en l'idée de Dieu, rendit plus aimable à sa divinité.

Après les siécles que la longanimité divine avoit résolu de laisser passer, Dieu voulant faire paroître à l'homme la fidélité de ses promesses ; son Fils, qui est la Sagesse éternelle, prit chair humaine, afin que l'image de Dieu effacée en l'homme par le péché, fût avantageusement réparée par ce moyen de grace & d'amour. O effet d'une bonté infinie, qu'un Dieu ne puisse en quelque maniere, ou ne veuille jamais être séparé de l'homme !

Mais comment, ô mon Dieu, & de quel moyen vous êtes-vous servi pour cet effet si admirable de votre bonté ? Vous pouviez, ô Tout-puissant, sans l'aide de la créature, former un corps humain ; & cela eût été toujours un effet de votre toute-puissance miraculeuse. Mais vous avez voulu agir miraculeusement : & vous servir aussi de la nature humaine dans la personne d'une vierge, ne dédaignant pas notre bassesse, ô grandeur infinie. Ce qui nous fait paroître que le dessein de Dieu

étoit véritablement l'union intime de notre nature à sa divinité ; union de grace & de miséricorde, à laquelle le péché s'opposoit.

§. II.

Sur l'Annonciation de la Vierge.

DIEU voulant faire connoître la grandeur de son œuvre en l'homme ; usa envers lui, en quelque façon, d'égalité, envoyant un Archange pour ambassadeur à sa foible créature, pour sçavoir si elle vouloit contribuer à cette union. O admirable amour ! en la création vous avez fait un homme, lequel par son consentement a perdu toute la nature humaine : & la voulant rétablir en grace par voie de rédemption, vous voulez le consentement de Marie pour faire l'Homme-Dieu, en faisant qu'un Dieu soit homme. O homme, que ta bassesse est relevée ! O foiblesse humaine, que tu as de pouvoir ! O Dieu, véritablement vos secrets sont inscrutables ! vous ne pouvez avoir de conseil, que de vous-même dans l'exécution d'un si puissant amour !

Suivons, ô mon ame, l'Ambassa-

deur céleſte, & entendons la ſalutation d'un Dieu à ſa foible créature, faite par une autre créature plus noble qu'elle en ſa nature, & qui lui dit : *Ave, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus. Je vous ſalue, ô pleine de grace, le Seigneur eſt avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes* *. O paroles admirables ! elles ne ſeront jamais dites qu'à vous, ô Vierge ſainte, en qui habite la plénitude de grace par une ſuite néceſſaire du deſſein de Dieu ſur vous.

Il faut, ô ſainte Vierge, donner une réponſe : & comment accepterez-vous la propoſition de l'Ange ? Vous ne pouvez manquer de fidélité à Dieu, auquel vous avez voué votre virginité : il n'eſt pas auſſi raiſonnable que Dieu vous ayant choiſie pour accomplir la promeſſe, que ſa bonté a faite à l'homme de lui donner ſon Fils, vous lui ſoyez infidele. Et c'eſt ce qui vous fait attendre d'être aſſurée que la virginité vous ſera conſervée, pour dire ces ſaintes paroles : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi ſecundùm verbum tuum. Voici la Servante du Seigneur, qu'il me ſoit fait*

* Luc. I, v. 28.

*ſelon votre parole**. O paroles toute puiſſantes, étant proférées par la volonté de Dieu, qui les rend efficaces ! Ce ſont ces paroles, ô digne Mere, qui nous font connoître la ſolide humilité de votre ame, infuſe en elle avec la connoiſſance de Dieu & de votre être dépendant de ſa toute-puiſſance.

Vierge ſacrée, votre humilité céde à la vérité, car vous abaiſſant par cette parole, *Voici la Servante du Seigneur*, elle vous éleve, en vous faiſant paroître véritablement la ſeule Servante du Très-haut, qui n'ayant jamais eu beſoin de perſonne, fait connoître que vous lui êtes néceſſaire pour ſon deſſein. O très admirable Servante du Seigneur, qui pour coopérer au myſtere de l'Incarnation, prononcez la parole, *fiat*, dont Dieu s'eſt ſervi en la création du monde ! Vous voulez, ô grand Dieu, que cette même parole ſorte de la bouche d'une perſonne de notre ſexe, avant que le nouvel homme ſoit formé, pour nous marquer que ç'a été en un foible ſujet que vous avez opéré cet acte de votre miſéricorde toute-puiſſante.

* Ibid. v. 38.

Considérez, ô mon ame, l'effet de cette parole, *fiat*. Pouvez-vous le soutenir, sainte Vierge ? Si les paroles de l'Ange vous ont donné un si grand étonnement, qu'est-ce que ç'a été, lorsque le Verbe s'est fait chair dans cet instant, en vos sacrées entrailles ? O merveille de toute merveille ! le monde, ni cent mille mondes, ne peuvent comprendre l'Auteur de ce Mystere, & Marie l'a dans son sein.

Est-il possible, ô sainte Vierge, que votre ame ne soit pas demeurée toute extasiée, au moment de cette admirable opération ? Cela ne se pouvoit sans des communications spéciales de la Divinité, qui vous abîmoient dans le véritable amour, recevant cette dignité par l'amour même.

Le choix que Dieu a fait d'une créature, pour envoyer en ambassade à cette Vierge pour l'accomplissement de l'Incarnation de son Fils, me fait connoître, qu'il ne se faut pas contenter de faire du bien à autrui, & de lui en procurer ; mais qu'il faut que ce soit d'une maniere suave ; & qu'on propose les choses à faire, laissant les personnes dans la liberté. La réponse de

la sainte Vierge, qui témoigne avoir fait vœu de virginité, m'apprend combien Dieu agrée ce que ses créatures lui donnent. Et l'accompliſſement de la promeſſe de Dieu ſe faiſant homme dans ſes entrailles, en même tems qu'elle a donné ſon conſentement, me fait voir que Dieu ſe donne infiniment aux créatures, qui lui ſont fidéles en leurs promeſſes.

§. III.

Sur la Viſitation de la Vierge.

Vous êtes, ô Vierge ſacrée, un vaiſſeau tout *rempli de grace*, ſelon les paroles de l'Ange : & ſans en rien perdre, ces mêmes graces s'épanchent ſur nous.

Vous voulez, mon Dieu, que cette vérité ſoit reconnuë par un acte de charité, que votre Eſprit inſpire à cette chere Epouſe, en la conduiſant vers ſainte Eliſabeth. C'eſt le premier effet que l'eſprit de Jeſus opére. Vous voilà, ô ſainte Vierge, Mere & Fille d'une parfaite charité. Dieu veut que par votre action vous coopériez avec ſa puiſſance pour rendre efficace l'Incarnation de ſon Fils, ſanctifiant ſaint Jean dans

le ſein de ſa Mere. Nous apprenant par cet effet ſi admirable, que votre divin Fils ne veut pas ſeulement que nous ſervions notre prochain pour les néceſſités corporelles; mais auſſi & principalement que nous faſſions tout notre poſſible pour contribuer au ſalut des ames.

§. IV.

Sur le doute de ſaint Joſeph.

VOUS ſouffrez, Vierge, Reine des Vierges, une épreuve dans le point le plus cher de votre ſexe, qui eſt la défiance de votre pureté, tant pour le reſpect que vous devez à votre Epoux, que pour la gloire des effets de Dieu en vous; & néanmoins vous êtes en paix, quoiqu'à votre retour des montagnes votre groſſeſſe paroiſſe déjà, & qu'elle mette du doute en l'eſprit de ſaint Joſeph! O quel abandon à la divine Providence, qui ne manque pas auſſi juſtement au point néceſſaire, de faire avertir votre Epoux qu'il ne doit rien craindre, lui diſant par un Ange *que ce qui eſt né en vous, eſt du ſaint Eſprit* *. Ames puſillanimes! Ames trop

* Matth. 1. v. 20.

dépendantes de la prudence humaine ! vraiment il s'en faut bien que vous ne ſoyez toutes à Dieu comme la digne Marie, Mere de Jeſus. Quelle leçon, ſainte Vierge, vous nous faites, à nous qui voulons aſpirer à la dignité de vous avoir pour unique Mere, de nous abandonner entierement à la Providence, dans les occaſions, où notre honneur eſt attaqué.

§. V.

Sur l'état de JESUS-CHRIST *dans le ſein de la Vierge.*

VOUS êtes, ô divin Enfant, l'eſpace de neuf mois dans le ſein de votre digne Mere, comme dans un état d'empriſonnement ; & durant ce tems elle vous poſſéde ſeule. Que vous êtes aimable dans ſes entrailles, petit Enfant, mais grand Dieu ! Enfant à l'égard de Marie, qui ſelon le droit de la nature donne l'accroiſſement à votre corps : mais, grand Dieu, que j'honore, étant Créateur de votre Mere, & ſon Rédempteur par anticipation. Vous vous faites ſentir à cette chere Mere, non-ſeulement par vos petits mouvemens corporels, qui ſervent à ſon cœur pour l'a-

vertir de se tourner vers le vôtre, & de s'entretenir ensemble de vos plus cheres caresses : mais encore, ô Fils bien-aimé, vos divines communications vont bien plus loin, & elles ont beaucoup plus d'étenduë. O que de secrets vous lui révélez. Divin Enfant, qui êtes au-dessus de l'impuissance des enfans de faire du bien à leurs meres ! vous la remplissez continuellement de nouvelles graces, augmentant en elle à proportion la capacité de les recevoir.

Que votre état d'emprisonnement, Jesus mon amour, est différent de celui des autres enfans, lequel ôte à leurs meres leurs forces & leur courage, les réduisant à l'état de ne pouvoir agir sans crainte ! Il en est tout autrement de vous, sainte Vierge ! votre cœur & votre corps en sont fortifiés : mais vous seule en connoissez les moyens, & en ressentez les suavités : & ce qui nous en donne la preuve, c'est la vie de Jesus en vous ; qui seule pouvez dire dans le sens le plus rigoureux : *Je vis moi, non pas moi, mais* Jesus *vit en moi* *.

Je l'ai dit, & il est vrai, que vous possédez seule Jesus en cet état d'empri-

* Galat. 2. v. 20.

ſonnement : mais comme il vous donne parfaitement ſon eſprit, vous vous réjouiſſez que toute la nature y ait part. C'eſt donc pour tous les hommes, ô mon Jeſus, que vous y ſéjournez. Permettez à mon cœur, qui voudroit être tout conſumé de l'amour du Fils & de la Mere, de vous demander, Enfant-Dieu, ce que vous faites en cet état, y étant toujours un Dieu avec le Pere & le Saint-Eſprit, & néanmoins ſeul perſonnellement uni à notre nature. Vous y opérez le principe de tous les myſteres de notre Rédemption. Vous y réparez par la ſainteté de votre conception, le déſordre du péché que les hommes ont contracté dans leur origine. Votre corps croît & ſe fortifie pour la perfection du deſſein de votre Incarnation, & pour le rendre capable d'une vie qui ſerve d'exemple ſur la terre. Comme vous êtes parfaitement raiſonnable dès le premier moment de votre vie, vous connoiſſez votre bonheur d'être ſi étroitement uni à la divinité ; vous lui rendez les hommages que vous lui devez : & n'ignorant rien de ce qui peut plaire à Dieu, & ſçachant ſon deſſein ſur cette Incarnation, vous y acquieſcez volon-

tairement, & vous vous offrez & voüez entierement à lui, pour ſouffrir & agir en toutes les manieres qu'il voudra. Béni ſoyez-vous à jamais de la connoiſſance que votre bonté me donne, & uniſſez pour jamais ma volonté à la vôtre. Que faites-vous encore, ô mon très-unique amour Jeſus, pendant votre ſéjour dans le ſein de la Vierge? Vous minutez l'admirable témoignage que vous nous voulez donner de votre parfait amour, par le don de vous-même au très-auguſte & adorable Sacrement de l'Autel. Que tous les jours de ma vie honorent cet état rempli de merveilles continuelles.

Entendant parler de cet état myſtérieux en l'année 1642, un peu auparavant l'Avent, je m'y appliquai avec une réfléxion particuliere; & il m'en vint une nouvelle connoiſſance, avec le deſir de l'honorer par quelques prieres appropriées à ce ſujet. J'ai continué cet exercice de dévotion depuis ce tems, dans l'intention de demander à Dieu par l'Incarnation de ſon Fils, & par les prieres de la ſainte Vierge, la pureté, néceſſaire à la Compagnie des Filles de la Charité, & la fermeté de cette Compagnie, ſelon ſon bon plaiſir.

§. VI.

Sur la Naiſſance du Sauveur.

LE Fils de Dieu ne vient pas en ce monde d'une façon approchante de ſa grandeur, mais le plus baſſement que l'on ſçauroit s'imaginer : afin, ô mon ame, que nous euſſions plus de liberté de nous approcher de lui : ce que nous devons faire avec d'autant plus de reſpect, qu'il y paroît plus humble.

La ſainte Vierge étant proche d'enfanter, fut contrainte par le refus des Hôteliers de Bethléem, de ſe retirer dans une pauvre étable, & là faire ſes très-ſaintes & divines couches. Mais mon Dieu, quel appareil y a-t-il ? où ſont les perſonnes préparées pour la réception de ce divin Enfant, Dieu & Homme ? Rien n'y paroît que la méditation de la Vierge, & la dévotion de ſaint Joſeph. Auſſi n'y avoit-il rien au monde digne d'un tel honneur. N'eut-ce pas été vous faire tort, très-ſainte Vierge, que de prétendre à ce bien ? vous ſeule le deviez alors poſſéder entiérement.

La créche eſt le trône du royaume

de la ſainte pauvreté. J'ai bien deſiré y être admiſe : Cette vertu étant la mieux aimée du Roi des pauvres. Ce qu'il fait voir, en ce qu'il n'eſt reconnu que de ceux qui le ſont en effet. Et pour ce ſujet, il manifeſte ſa naiſſance par des voix céleſtes, pour aſſurer que c'eſt Dieu lui-même qui honore cet état.

Voyant la grandeur de Dieu ſe tant ravaler, non-ſeulement ſe faiſant homme, mais choiſiſſant de ſe faire un des plus pauvres ; j'ai cru que pour l'accompliſſement des deſſeins de Dieu ſur la terre en choſes pénibles, il falloit de grands courages ; & qu'ils travaillaſſent à s'humilier : & que pour cela Dieu en choiſiſſoit quelques-uns de grands biens, & de grand lieu ; mais que jamais ils n'avançoient rien, que Dieu ne les eût humiliés en la maniere qu'il le juge à propos.

Ce Dieu naiſſant dans l'obſcurité & le délaiſſement des créatures, m'enſeigne la pureté de ſon amour, qui ne ſe manifeſte pas aux hommes, mais ſe contente de faire pour eux tout ce qu'il peut. D'où je dois apprendre à me tenir cachée en Dieu dans le deſir de

le ſervir, ſans plus rechercher le témoignage des créatures, & ma ſatisfaction en leur commerce ; me contentant que Dieu voie ce que je lui veux être.

Il demande encore de nous par ſon Incarnation, non-ſeulement la reconnoiſſance de notre rédemption & de notre ſalut : mais il veut que comme il eſt deſcendu du ciel perſonnellement pour s'unir à la terre, nous nous élevions au-deſſus des choſes terreſtres & ſenſibles, pour nous unir à ſa divinité, & que nous ne nous ſéparions jamais de lui par le péché, voyant l'union indiſſoluble de notre nature avec ſa perſonne divine.

§. VII.

Sur l'Epiphanie.

QUITTONS tout, ô mon ame, pour adorer cet Enfant-Dieu, nouvellement né. Venons avec les Rois nous proſterner à ſes pieds, nonobſtant toute la pauvreté qui paroît en ce lieu. Arrêtons ſeulement la vûë de notre entendement, ſur la connoiſſance que la foi nous donne, que c'eſt notre Dieu : mais un Dieu anéanti, un Dieu fait humble pour abaiſſer notre orgueil ; un Dieu abaiſſé

pour nous exalter ; un Dieu qui nous eſt né par amour, & pour nous donner ſon amour. Mais apprenons de ces Mages, comment nous devons aborder ce redoutable Enfant. Ils ſont fort éloignés de Bethléem, ils y viennent cependant, & c'eſt en quoi paroît ſa bonté & ſa puiſſance : c'eſt auſſi ce qui nous donne aſſurance à nous pécheurs éloignés de ſa grace, de le pouvoir trouver, pourvu que nous correſpondions à ſes ſaintes inſpirations, comme les Rois à l'avertiſſement de l'étoile. Vous voyez comme ils ſe laiſſent conduire par elle.

Mais avant que de ſe mettre en chemin, il faut tout quitter comme eux. Or ſus, mon Dieu, je les veux ſuivre, & quitter toutes mes mauvaiſes habitudes, mais principalement trois mauvaiſes inclinations qui m'éloignent totalement de votre ſaint amour. Je deſire donc quitter cette nonchalance à votre ſervice, & au lieu d'icelle, vous préſenter l'encens d'une parfaite oraiſon : mépriſer les voluptés, pour vous offrir la myrrhe du jeûne & des mortifications : & bannir de moi entierement les affections déréglées aux créatures, vous

sacrifiant par l'aumône, l'or & les biens que vous m'avez donnés.

§. VIII.

Sur la Présentation de JESUS-CHRIST *au Temple.*

CE n'est pas assez, ô mon Dieu, que vous m'ayez fait connoître, que l'humanité sainte de mon Sauveur s'est entierement vouée à votre divinité, pour commencer le grand ouvrage de la rédemption du genre humain. Vous me voulez faire voir comme il commence à obéir ponctuellement à la loi en sa présentation au Temple : en laquelle, s'il m'est permis de croire, il a renouvellé les vœux faits au moment de son Incarnation. O assujettissement, quoique volontaire, en mon Jesus! Faites-moi si heureuse, que je vous rende & à mes Supérieurs, l'obéissance que je vous dois nécessairement, & que je la rende volontaire, par le nouvel engagemenr que je vous veux faire de ma liberté.

Qui êtes-vous, mon Dieu? & qui est l'homme à votre égard? Vous êtes son Créateur tout-puissant, & l'homme

est

eſt votre créature dépendante en toutes choſes de vous : & néanmoins vous voulez par une maniere d'engagement, lui promettre avant que de lui donner, les graces particulieres, que vous lui voulez faire ; & c'eſt une de ces promeſſes que vous exécutez à l'égard de ſaint Siméon, *à qui vous aviez révélé par votre Saint-Eſprit, qu'il ne mourroit point, qu'il n'eût eu auparavant le bonheur de vous voir* *. C'eſt dans le Temple que vous vous découvrez à lui. Qu'il fait bon en votre maiſon, ô mon Dieu, qu'il eſt avantageux d'y perſévérer à votre ſervice ! C'eſt là où vous accompliſſez vos promeſſes, & où nous pouvons, comme cet homme juſte, vous recevoir entre nos bras.

§. IX.

Sur la vie cachée du Sauveur depuis douze ans juſqu'à trente.

Jesus croiſſoit devant Dieu par les actes réitérés des vertus de ſa ſainte ame ; & devant les hommes, par la connoiſſance qu'ils avoient peu à peu de ſes excellentes vertus. Il faut que

* Luc. 2. v. 26.

nous honorions cet état, mes cheres Sœurs, par le desir de l'accroissement de la gloire de Dieu en nous.

Ce Sauveur est venu accomplir la volonté de Dieu son Pere, il l'a fait toute sa vie : & voyant que la vie commune avoit plus besoin d'exemple, il y a plus donné de tems ; & toujours dans la pratique de la perfection Evangélique : puisqu'il a choisi la sainte pauvreté, la pureté & l'obéissance.

Pour honorer cette vie cachée, que notre cher Maître a menée depuis douze ans jusques à trente, nous devons pratiquer les vertus, qui ont plus paru en lui dans cet état, & qui sont la dévotion, la soumission & l'amour du travail. Ce sont les vertus que l'Ecriture nous marque plus particulierement en lui pendant ce tems, dans lequel elle nous dit qu'il *croissoit en sagesse & en grace, qu'il étoit soumis à la Vierge & à saint Joseph, & qu'il travailloit avec lui.* Luc. 2. v. 52. & Marc. 6. v. 3.

§. X.

Sur son Baptême.

NOTRE divin Modele a commencé l'exercice de son emploi pour le salut

des hommes, par le plus grand acte d'humilité qu'il pût faire, qui étoit son Baptême; par lequel il nous enseigne que nous devons conserver une très-basse estime de nous-mêmes, & avoir recours à la grace, pour travailler utilement au bien de notre prochain, & pour y persévérer.

Il est à remarquer, qu'au sortir de son Baptême il commence l'instruction du peuple, par les mêmes enseignemens que faisoit saint Jean, & qu'il prêche comme lui : *Faites pénitence, car le royaume du ciel est proche* *. En quoi les Filles de la Charité doivent considérer, que si elles préparent la voie du Seigneur dans les ames des pauvres, en les avertissant de faire pénitence de leurs péchés, & en leur annonçant le royaume de Dieu; Notre-Seigneur confirme leurs paroles, & enseigne les mêmes vérités au cœur des personnes qu'elles instruisent.

§. XI.

Sur sa Tentation.

Suivons notre Maître, & voyons à quoi la Providence de son Pere l'expo-

* Matth. cap. 3. v. 2. & cap. 4. v. 17.

ſe, dans le tems où il veut qu'il ſerve d'exemple à ceux que ſa bonté appelle à travailler pour le prochain. *Il le fait conduire par ſon Eſprit au déſert pour y être tenté* *. Quelle leçon pour nous, mes Sœurs ! n'eſt-ce pas là, la voie des Filles de la Charité ? Il faut que ſans rien craindre vous vous laiſſiez conduire par le Saint-Eſprit, pour être traitées comme le Fils de Dieu. Quel autre que cet Eſprit vous ſépare du monde, pour vous retirer en de petites chambres pour le ſervice des pauvres, où vous êtes expoſées aux tentations ? Vous devez bien vous y réſoudre, & vous y préparer ; & pour les ſurmonter, vous devez former vos défenſes ſur celles de notre divin Modéle ; qui ne ſont autres, que d'y oppoſer la volonté de Dieu & ſes promeſſes. Si la tentation vous ſollicite à goûter les vains plaiſirs du monde ; oppoſez-y *que la parole de Dieu eſt plus que ſuffiſante pour vous raſſaſier.* Vous propoſe-t-elle de retourner dans les dangers & les précipices de la condition dont vous êtes ſorties ? dites que *vous ne voulez pas tenter Dieu*, qui ſçavoit bien que vous y étiez en danger,

* Matth. 4. v. 1.

puiſqu'il vous en a tirées par ſa bonté. Si elle vous repréſente les honneurs & les vanités de la terre, prenez garde de tourner le dos à Dieu, qui a eu tant de bonté pour vous; & *craignez que tournant le viſage du côté des créatures, vous ne vous rendiez coupable d'infidélité envers le Créateur.*

§. XII.

Sur ſes Prédications & ſes Miracles.

Il ſemble, mes cheres Sœurs, que le reſte de la vie de Notre-Seigneur après ſa tentation & ſon jeûne, eſt plus à admirer qu'à imiter, à cauſe qu'il l'a paſſée toute, en faiſant preſque continuellement des miracles, & en prêchant. Néanmoins vous êtes ſi heureuſes, que votre vocation vous met en quelque façon dans l'exercice de ces ſaints emplois. Ce qui fait que vous devez avec reſpect vous appliquer en ſervant vos malades, à regarder & vouloir honorer les guériſons miraculeuſes qu'il a faites. Si vous ne faites pas manifeſtement des actions héroïques, que ſçavez-vous, ſi quelquefois la bonté de Dieu ayant égard au mérite des actions

de ſon Fils, auxquelles vous uniſſez les vôtres, ne répand point une telle bénédiction ſur votre travail, qu'il tire des perſonnes du péril de la mort ?

Et pour ſes prédications, ne les pouvez-vous pas honorer par les petits avertiſſemens & les ſaintes inſtructions que vous donnez, tant à vos pauvres malades, qu'aux enfans ? Car quoique vous ſoyez ignorantes, la parfaite charité vous ſuffit avec la grace, pour convertir les perſonnes, auxquelles vous dites ce que Dieu vous donne pour leur dire. Mais prenez bien garde qu'il faut que ces paroles ſoient accompagnées d'une grande humilité, & d'une vraie confiance en Dieu ; & que vous vous teniez toujours liées à Jeſus-Chriſt par un amour d'imitation. C'eſt par ce moyen que vous participerez aux mérites de ſes ſaintes & divines actions, ſans leſquels toutes les nôtres ne ſont que fumée, & un vrai néant en la préſence de Dieu.

Ce nous eſt un grand témoignage de l'amour que Dieu a pour nous, de ce qu'il lui a plu nous faire enſeigner par ſon Fils, *que nous fuſſions parfaits*,

comme il eſt parfait *. Nous devons eſpérer de ſa miſéricorde, que comme il eſt impeccable par nature, il nous fera la grace de ne plus vouloir pécher, & qu'il nous fera participantes par ſa bonté, des vertus qui ſont eſſentiellement en lui.

Je vous prie, mes cheres Sœurs, d'être bien attentives à toutes les vérités qu'il nous a enſeignées, lorſqu'il prêchoit ſur la terre. Les Filles de la Charité en doivent faire un état tout particulier, penſant que c'eſt à elles que ce bon Jeſus parle dans toutes les inſtructions qu'il donne au peuple, & ſur-tout dans les conſeils qu'il donne à ſes Apôtres, & à ceux qu'il appelle à la perfection. Et ſçavez-vous comme vous pouvez entendre ces mêmes inſtructions ? c'eſt lorſque l'on vous fait la lecture de vos ſujets d'oraiſon, & lorſque vous faites l'oraiſon : c'eſt-là que ce divin Epoux parle à vos ames.

§. XIII.

Sur ſa Paſſion.

En voyant Jeſus-Chriſt, l'objet éternel des complaiſances de ſon Pere, &

* Matth. 5. v. 48.

la félicité des Anges & des hommes ; triſte juſqu'à la mort * ; je me ſuis dit que cette triſteſſe n'étoit pas ſeulement cauſée par la vuë de ce qu'il devoit ſouffrir ; mais que ſon amour ayant connoiſſance de mes ingratitudes & de mes infidélités, en avoit de la douleur. Ce qui me doit ſervir de ſujet, pour m'animer à ſon ſervice, & pour honorer cette ſainte triſteſſe par une plus fidéle pratique de mes Régles, & par le déplaiſir de l'avoir offenſé.

Enſuite de la premiere réſolution qu'il avoit priſe de nous racheter, il ſe réſigne à la volonté de ſon Pere au tems de ſa Paſſion. Cette réſignation n'a pas été ſeulement douloureuſe au tems de ſa priere dans le Jardin, mais en toutes ſes ſouffrances : parce que naturellement une peine fait appréhender une autre peine. O mon ame, que ta lâcheté a toujours été grande, de n'avoir pas aſſez de courage à te ſoumettre, non-ſeulement dans les occaſions de ſouffrir ; mais de te laiſſer tant de fois abattre, dans la ſeule imagination d'une peine, ou d'une affliction que tu appréhende.

* Matth. 26. v. 38.

Mon Dieu, je ferai en cela dorénavant ce que vous voulez de moi, & je me ſervirai de l'exemple de votre Fils, pour adoucir mes peines, & pour les porter avec lui en me rappellant le ſouvenir de ſes douleurs.

Quand je conſidére l'envie & la joie que les Juifs ont de le tenir; je me repréſente dans leur aveuglement, celui des pécheurs, qui prennent ſouvent le mal qu'ils font, pour un vrai bien; & qui s'eſtiment bienheureux, quand ils peuvent ſatisfaire leurs paſſions.

Le Sauveur ſe laiſſe arrêter par ſes ennemis, & il ne veut pas agir en Seigneur & en Maître, quoiqu'il leur faſſe ſentir la puiſſance de ſa parole en les renverſant par terre. Comme il s'eſt chargé de nos péchés, il en veut ſouffrir les peines. Dans cette penſée, je me ſuis offerte à Dieu pour l'exécution de ſa juſtice; reconnoiſſant que puiſque c'eſt moi qui ai péché, il eſt juſte que je ſois punie.

Mon eſprit a eu peine à concevoir, comment il pouvoit ſouffrir; puiſque ſon humanité étoit ſi jointe à ſa divinité. Mais le croyant auſſi véritablement homme, que Dieu, j'ai vû que com-

me homme il souffroit les douleurs, & qu'il étoit offensé comme Dieu. Ce qui m'a donné une grande horreur du péché, voyant qu'il s'adresse à Dieu même. Et celui des Juifs m'a paru bien moindre, que ceux que je commets, & tous les pécheurs ; puisqu'ils ne croyoient pas que Jesus fût Dieu : mais pour nous, nous connoissons sa divinité, & nous sçavons ce qu'il a fait pour nous.

En voyant Barabbas préféré à Jesus, j'ai résolu d'aimer Jesus, de telle sorte, que jamais plus je n'oppose rien à son amour : le suppliant de me donner assez de force & de courage, non-seulement pour le préférer à toutes choses, mais pour le faire aimer & préférer par autrui.

Le peu de courage que Pilate, qui le jugeoit innocent, a eu, de ne le pas délivrer, dans la crainte de déplaire à César, fait voir que l'intérêt est une tentation bien dangereuse. J'ai demandé à Dieu la grace d'en être entierement délivrée, & de ne me séparer jamais de la justice par aucune considération. Et la conduite de Dieu qui permet que son Fils soit injustement condamné, m'apprend à soumettre mon

jugement à ſa Providence, dans les blâmes & les mauvais traitemens, auxquels il permet d'ordinaire que les juſtes mêmes ſoient expoſés.

Je le dois imiter, comme une épouſe tâche de ſe conformer à ſon époux : & par conſéquent puiſque pour me donner de plus grands témoignages de ſon amour, il a choiſi l'état le plus ignominieux ; je ferai le choix qu'il veut que je faſſe, de la maniere la plus abjecte que je pourrai, & je préférerai à tout autre, le lieu où il y aura plus à ſouffrir, & moins de ſatisfaction humaine à recevoir.

Les injures & les opprobres qu'il reçoit dans ſes ſouffrances, & particuliérement dans ſon couronnement, font réparation à la Divinité, pour le péché d'orgueil qui eſt la ſource de tous les autres. Et ces apparences de mépris ſont de vrais témoignages de ſa ſouveraineté, contre l'intention même de ſes ennemis, puiſque c'eſt par ce moyen qu'il triomphe glorieuſement. Et pour cela je me ſuis ſoumiſe à ſon obéiſſance, ne voulant plus vivre que ſujete de ce Roi mépriſé des hommes, y conformant ma vie en tout ce que je pourrai.

Il eſt couronné, lorſqu'il approche de ſa mort; & comme la fin couronne l'œuvre, la couronne eſt ſur ſa tête, comme pour perfectionner toutes les ſouffrances de ſa vie & de ſa paſſion, & *il paroît orné de ce diadême, que la divine Providence lui met le jour de ſes épouſailles* * qui ſe doivent conſommer ſur la croix.

Il porte ſa croix comme un Roi, qui non content de faire la guerre par autrui, porte lui-même ſes armes, avec leſquelles il veut être victorieux, & rendre Dieu ſon Pere poſſeſſeur entier de la gloire qui lui eſt duë ſur les Enfers, ſur le Péché, & ſur l'Homme. Je me ſuis donc renduë à ce Roi, pour lui ſoumettre & conſerver ce qu'il a juſtement conquis en moi; & je me ſuis offerte à ſa Majeſté pour le ſuivre, puiſqu'il a permis que ſa croix ait été portée par un autre avec lui. J'ai réſolu de prendre la mienne, comme il me l'a enſeigné, c'eſt-à-dire toutes les afflictions qu'il plaît à ſa bonté de m'envoyer, les lui offrant dès maintenant, pour être unies avec les ſiennes, afin que leur mérite me ſoit appliqué.

* Cantic. 3. v. 11.

Ne voulez-vous pas, mes cheres Sœurs, ſuivre ce Jeſus ſi aimable, quoiqu'il ſoit chargé de plaies & de la croix ? Il me ſemble que je vous en vois chargées en la maniere qu'il nous l'a propoſée, & que toutes pleines d'amour & de courage, vous dites avec l'Apôtre ſaint Thomas : *Allons & mourons avec lui* *. Je m'aſſure que tant que vous êtes, vous deſireriez bien avoir été à ce ſpectacle auſſi douloureux qu'amoureux, de notre très-cher Seigneur & Maître. Il faut qu'au lieu de cela, la douleur & l'amour vous le rendent préſent, comme il a fait à ſaint François, à ſainte Catherine de Sienne, & à d'autres ; non pas que vous prétendiez à ces ſacrées marques, qui leur en ſont demeurées : mais qu'étant attentives à ce qui ſe paſſe en Jeſus à ſa croix, il s'en forme ſi puiſſamment des habitudes dans vos volontés, que vous agiſſiez de cette ſorte. O mon très-cher amour, je penſe bien ne point deſirer ces choſes par trop de préſomption ; puiſque vous nous faites l'honneur de nous appeller à votre imitation.

Ce n'eſt pas aſſez d'honorer l'emploi

* Joan. 11. v. 16.

de ce Sauveur étant sur la terre, par l'emploi de votre tems; il le faut suivre jusqu'à la mort; & lui témoigner, que comme vous voulez approcher de l'imitation de sa vie par les actions de la vôtre, vous voulez aussi apprendre de ses souffrances & de sa mort, les moyens de rendre la vôtre heureuse.

Vous arrivez, doux & tendre objet de mon amour, vous arrivez enfin sur le Calvaire avec votre croix. Je vous vois jetter sur ce bois, pour y clouer & captiver vos membres, & les mettre hors d'état de pouvoir agir. C'est, ô amour, que vous me voulez apprendre avant que de me donner à vous, que je dois entierement captiver ma propre volonté, & ne pas trouver étrange si je suis quelquefois empêchée de la faire. Si les hommes pensent en quelque façon borner votre puissance, je la vois davantage opérer : car bien que vos saintes mains soient attachées, vous en faites néanmoins de plus grandes œuvres. Vous faites trembler toute la terre, vous fendez les pierres, vous ouvrez les sépulcres, vous faites éclipser le soleil : & ce qui est de plus ad-

mirable, vous y expiez nos péchés, & vous y accompliſſez l'ouvrage de notre ſalut.

Comme vous aviez commencé votre Paſſion avec des peines intérieures, vous la finiſſez ainſi, voyant votre ſainte Mere préſente, qui prend tant de part à vos douleurs. Quoiqu'elle vous aime ſi tendrement, & qu'elle ſoit ſi ſenſiblement touchée, elle ſe montre néanmoins très-courageuſe; & c'eſt dans cet état où elle dit autant que jamais, *que la volonté de Dieu ſoit accomplie.* Vous avez voulu vous ſervir d'elle dans la rédemption du genre humain; & comme dans votre Incarnation vous avez demandé ſon conſentement, & vous avez voulu qu'elle acquieſçât à votre très-ſainte volonté, ſignifiée par l'Ange; vous avez voulu auſſi pour la plus grande perfection de ſon ame, qu'elle fût préſente à votre mort, & qu'elle y acquieſçât à votre volonté. Après cet exemple, ô mon Dieu, il n'eſt plus tems d'être infidele: c'eſt donc de tout mon cœur, ô Dieu d'amour, que je deſire pour toujours que votre ſainte volonté ſoit faite en moi, & de moi, & de tout ce qui m'ap-

partient. Aidez-moi, Vierge ſainte, par vos prieres, à exécuter ce que Dieu demande de moi.

Vous m'enſeignez ſur votre croix, ô mon Jeſus, tous les moyens qui me peuvent aider à être fidele à Dieu toute ma vie. Les paroles que vous y proférez, me ſont autant de prédications. Paroles de ſupport, de miſéricorde, & d'amour! paroles de douleur, & d'abandon amoureuſement dites! paroles de deſirs, d'humilité, & de confiance!

Celles, par leſquelles vous demandez pardon pour ceux qui vous crucifient, ne m'apprennent-elles pas la charité & le ſupport que je dois avoir pour mon prochain, & le ſervice que vous voulez que je lui rende? C'eſt ſur cette croix que vous faites voir le dernier excès de votre charité. Ecoutez, mes Sœurs, l'explication de votre honorable nom. Parlez, mon Amour, vos Servantes vous écoutent. Quelle eſt votre premiere parole, après les tourmens que l'on vous a fait ſouffrir toute cette nuit, & ce matin? De quelles vengeances uſez-vous? C'eſt d'une parole de grand ſupport: *Pardonnez-leur, mon*

Pere, ils ne ſçavent ce qu'ils font *. Mon Jeſus, bonté infinie ! pouvoient-ils ignorer les œuvres vertueuſes & miraculeuſes, que vous aviez faites toute votre vie ? Vous êtes la Vérité éternelle : ils ne le ſçavent donc pas. Vous regardez que leurs paſſions offuſquent entierement leur jugement, & les jettent dans l'aveuglement & l'ignorance ! Quelle leçon pour nous, de ne nous point laiſſer maîtriſer aux paſſions ? puiſque cela nous enſeigne le ſupport avec lequel nous devons regarder & pardonner les fautes des autres, & prier même pour ceux qui nous outragent. Mon Dieu, votre amour eſt auſſi grand dans le ciel à la droite de votre Pere, qu'il a été ſur la terre, dans l'ignominie du Calvaire. Je viens à vos divins pieds avec tous les pécheurs ; proférez cette parole efficace : *Mon pere, pardonnez-leur.* Vous en voyez beaucoup qui véritablement ne ſçavent ce qu'ils font ; & peut-être que quelques-uns d'eux, s'ils étoient éclairés, aimeroient mieux mourir, que de vous offenſer. Miſéricorde donc, mon Jeſus : une goute de votre ſang a aſſez de puiſſance pour les tirer à vous, & faire tomber

* Luc. 23. v. 23.

les écailles épaisses, qui causent leur aveuglement.

Celle qui vous fait promettre le Paradis au Larron, ne me fait-elle pas connoître que je dois procurer la conversion & le salut des pécheurs ? Vous entendez, Seigneur, deux voix bien différentes, à vos deux côtés ! l'un vous blasphême, & l'autre vous donne les louanges, qu'il connoît que vous méritez. Et vous mourez pour l'un & pour l'autre également quant à vous, mais différemment quant à eux ; l'un s'éloignant de l'application du mérite de votre mort, mais l'autre s'y rendant fidele. Vous considérez les actes de foi, d'espérance, & de charité qu'il fait en mourant, & aussitôt vous lui promettez le Paradis. O puissante attraction ! qu'il y a d'éloignement du péché à la grace ! & néanmoins, ô bon Jesus, que vous êtes facile à gagner ! Ne pensons pas nous servir à la mode des libertins, de l'exemple du bon Larron, auquel Jesus a pardonné, servons-nous-en selon la vérité. Les actes qu'il a pratiqués sur la croix, suivirent de près sa premiere vocation à la véritable connoissance de Dieu, & de lui-même :

à laquelle ayant été fidele tout auſſitôt, il en a reçu la récompenſe. C'eſt pourquoi d'abord que nous avons eu l'inſpiration de quitter le péché, & que notre cher Maître nous a appellé à ſon ſervice, il y faut correſpondre & ne réſiſter jamais; & voilà l'uſage que nous devons faire de cet exemple.

La ſoif que vous témoignez avoir, ne m'exprime-t-elle pas le deſir que vous avez que tout le monde ſoit ſauvé, deſir qui eſt en votre ame égal à la ſoif corporelle? Et parce que vous deviez mourir ſans être déſaltéré, j'ai cru que c'étoit une marque non-ſeulement du deſir que vous aviez en mourant de communiquer le fruit de vos ſouffrances aux ames qui l'attendoient; mais que vous conſerveriez ce deſir après votre mort pour toutes les ames, que vous créeriez juſqu'à la fin du monde. Je me ſuis réjoui dans l'eſpérance d'être de ce nombre. Que cette parole, que vous prononcez, *Sitio*, *j'ai ſoif**, m'excite à travailler à mon ſalut, & à celui du prochain ſelon mon pouvoir! Je m'imagine entendre cette voix du ciel,

* Joan. 19. v. 28.

qui me repréſente toujours ce deſir que vous avez de nous ſauver.

Les paroles que vous adreſſez à votre Pere, par leſquelles vous dites que *vous êtes abandonné de lui*, ne me découvrent-elles pas que votre ame ſouffre intérieurement de grandes douleurs, & qu'elle eſt dénuée de toute conſolation, quoiqu'elle demeure toujours unie à la divinité? C'eſt ainſi, mon Dieu, que vous en uſez avec les juſtes, quoique votre grace ne les abandonne pas. Et que ces épreuves que vous leur envoyez, leur ſont ſalutaires, ſi leur volonté eſt inſéparable de la vôtre!

La recommandation que vous lui faites de votre ame, n'eſt-ce pas un acte de Religion, & de confiance, par lequel vous reconnoiſſez, comme homme, que Dieu en eſt le ſouverain Maître: & vous la lui remettez entre les mains, avec une aſſurance entiere dans ſa bonté.

Lorſque vous recommandez à ſaint Jean votre ſainte Mere, vous faites entendre l'amour que vous avez pour les Vierges, & pour les Veuves, qui ſe conſacrent à vous, & le ſoin que vous avez de pourvoir à leurs beſoins.

Enfin ces paroles que vous dites, haussant la voix, *Tout est accompli**, nous découvrent la joie de votre ame, d'avoir entierement rendu vos vœux au Pere éternel, & d'avoir achevé l'ouvrage de notre rédemption.

§. XIV.

Sur la Résurrection.

En méditant sur la résurrection de Notre-Seigneur, j'ai conçu le desir de ressusciter avec lui : & parce que sans mort il n'y a point de résurrection, j'ai vu que c'étoit mes mauvaises inclinations qui devoient mourir, & qu'il me falloit entierement être éteinte par un amortissement de la vivacité de tout mon intérieur : à quoi de moi-même, je croyois bien ne pouvoir prétendre; mais Dieu le demandant de moi, je lui ai donné entierement mon consentement pour opérer par lui-même, ce qu'il vouloit en moi.

Quelle merveille des opérations divines ! la mort des hommes est la privation de toute action & de tout mérite. Et votre mort, ô mon Dieu, est

* Joan. 19. v. 30.

la vie de toute la nature humaine ! O digne mort, non-seulement vous ouvrez le ciel à nos ames, mais encore vous donnez la vie à nos corps par la résurrection !

§. XV.

Sur l'Ascension.

LORSQUE le Fils de Dieu fut prêt de quitter ses Apôtres, il ne voulut pas leur laisser une autre opinion de lui, que celle qu'il leur avoit toujours donnée, par un grand exemple d'humilité, leur confirmant que ses paroles & ses œuvres n'étoient point de lui, mais de son Pere. *Je m'en vais*, leur dit-il *, *vous préparer une place dans la maison de mon Pere : les paroles que je vous dis, je ne vous les dis pas de moi même, mais mon Pere qui demeure en moi fait lui-même les œuvres, dont vous avez été témoins.*

En quoi j'ai reconnu, que moins il paroît du nôtre, en ce que nous faisons, & plus le prochain en tire d'utilité, & la gloire de Dieu est plus manifestée. Ce qui m'a donné de la confusion de ce qu'autrefois, j'avois peine que d'autres

* Joan. 14. v. 2. & 10.

s'attribuassent, ce que je pensois avoir fait. J'ai confirmé la résolution que j'ai souvent faite, de ne me pas soucier que l'on crût ce que l'on voudroit : car pourvu que Dieu soit servi, il n'importe par qui.

§. XVI.

Sur la descente du Saint-Esprit.

Me souvenant que le Fils de Dieu dit à ses Apôtres, que *son Pere enverroit son Saint-Esprit en son nom* *, il m'est venu en pensée, qu'ayant donné son esprit à son Pere sur la croix, à l'instant de sa mort, il avoit mérité que son Pere donnât son Saint-Esprit à toute l'Eglise en général, & en particulier à toutes les ames. Esprit véritablement Saint ! Esprit vraiment un avec le Pere & le Fils en l'unité de leur essence ! mais Esprit de charité, en la maniere qu'il agissoit dans l'ame du Fils de Dieu ! O que j'ai desiré que ce Saint-Esprit perfectionne continuellement l'Eglise selon le desir du Fils de Dieu, qui en la quittant a témoigné qu'elle en avoit besoin. Mais, Esprit-Saint

* Joan. 14. v. 26.

vous vous êtes donné auſſi particuliere-ment à chaque ame. Et pourquoi ? C'eſt pour y mettre le véritable eſprit de Je-ſus-Chriſt, & pour lui enſeigner effi-cacement ſes maximes.

Pour avoir part à la venuë du Saint-Eſprit, il m'a ſemblé qu'un des moyens néceſſaires, étoit l'eſtime que nous en devons faire, tant pour ſa grandeur, que pour le bien & l'honneur éternel que nous en recevons. Y a-t-il rien de plus excellent au ciel & en la terre, que ce tréſor ?

Le ſecond moyen qui m'eſt venu en l'eſprit, eſt que Notre-Seigneur aver-tiſſant ſes Apôtres, *qu'il faut qu'il les quitte pour leur envoyer le Saint-Eſ-prit* *, il m'enſeigne par-là le déta-chement général de toutes les créatures, & celui même de la tendreſſe de ſa pré-ſence, afin que mon ame étant vuide des empêchemens qui lui pourroient faire obſtacle, il la rempliſſe par ſa préſence de ſes dons, & qu'il la tire de ſes langueurs la faiſant agir par ſa vertu. Il faut donc, ô mon ame, pour me diſpoſer à la venuë du Saint-Eſprit, travailler à en ôter tous les obſtacles, &

* Joan. 16. v. 7.

& agir, ou plutôt laiſſer agir pleinement la grace que le Saint-Eſprit veut répandre dans toutes mes puiſſances : & ce ne peut être, que par une deſtruction des mauvaiſes habitudes qui y ſont contraires. Otez mon aveuglement, Lumiere éternelle ! rendez mon eſprit ſimple, Unité parfaite ! humiliez mon cœur, Sageſſe infinie, pour fondement à vos graces ! & que la puiſſance d'aimer que vous avez miſe en mon ame, ne s'arrête plus au déréglement de ma propre ſuffiſance, qui m'a ſouvent attachée à la fauſſeté, & fait quitter la Vérité éternelle !

Le troiſiéme moyen pour participer à la réception du Saint-Eſprit, eſt, de ſe donner à Dieu. En conſidérant que je ſuis à Dieu par la création de mon être, & par la conſervation qui en eſt le ſoutien, & comme une création continuelle ; je me ſuis demandé ce que je prétendois faire, quand je me propoſois de me donner à Dieu : & j'ai vû, que ce que je pouvois lui donner, n'étoit autre choſe que la volonté libre, de laquelle je ne devois faire uſage, que comme d'un bien qui lui appartient. Excellence de l'ame libre, qui n'étant

plus à elle-même, agit en toutes ſes penſées, ſes deſirs & ſes actions, avec la volonté de Dieu !

Le premier effet de la préſence du Saint-Eſprit, eſt le deſir de la gloire du Fils de Dieu. Ce qu'il nous a appris lui-même, en avertiſſant ſes Apôtres, que *lorſque le Saint-Eſprit ſeroit venu, il leur rendroit témoignage de lui* *. Mon Sauveur, ne leur en avez-vous pas donné aſſez vous-même par vos paroles & par vos opérations, tant en votre vie mortelle, qu'après votre réſurrection ? Que fera donc de plus l'Eſprit conſolateur, que le Pere enverra par vous ? Il donnera la vie au corps de l'Egliſe que vous voulez achever de former. Il l'inſtruira & la confirmera dans les vérités que vous avez révélées. Il lui donnera la puiſſance de faire des miracles, pour faire pénétrer dans les ames, les témoignages qu'elle doit rendre de vous. Il opérera en elle la ſainteté de vie, afin que tous ſes membres ſoient capables de rendre ce témoignage, non-ſeulement par la doctrine, ce qui n'appartient qu'aux Hommes Apoſtoliques, mais par les actions parfaites de véri-

* Joan. 15. v. 26.

tables Chrétiens. Bienheureuſes ſont les perſonnes qui par la conduite de la divine Providence ſont obligées à faire les pratiques les plus ordinaires de leur vie, de l'exercice de la charité, & d'honorer Notre Seigneur par le témoignage qu'il veut qu'on lui rende, en faiſant les actions qu'il a faites ſur la terre.

Lorſqu'il promet ſon Saint-Eſprit à ſes Apôtres, il les aſſure que *par lui il ſera glorifié* *. Il nous enſeigne par ces paroles, que ſon eſprit par ſa préſence remplira les cœurs d'un amour ſi pur, qu'ils ne prétendront que ſa gloire dans la réception de ſes graces : c'eſt auſſi tout ce que l'ame aimante doit ſouhaiter ; & le plus grand bonheur qu'elle puiſſe recevoir, eſt de coopérer à la gloire de celui, dont l'ignominieuſe mort a rempli d'étonnement tout le monde. Si comme Dieu il méritoit la pureté de cet amour, & d'être le ſeul objet de toutes nos affections ; il faut rendre à ſon humanité ſainte ces devoirs de reconnoiſſance, à cauſe de la grandeur de ſon amour. Bienheureuſes donc les ames qui s'acquittent de ces devoirs, & qui aident les autres à les lui rendre!

* Joan. 16. v. 14.

Le ſecond effet que le Saint-Eſprit venant dans l'ame, y produit, c'eſt, qu'il la met en diſpoſition convenable pour faire la très-ſainte volonté de Dieu: il détruit les obſtacles à ſes opérations divines; il y établit les loix de la ſainte charité, il lui donne la force d'agir par deſſus la puiſſance humaine, & il la met en état de vivre de la vie divine. O mon Dieu! ſi je ſuis aſſez heureuſe pour recevoir votre Eſprit ſaint; plus de vie, que la vôtre, qui eſt toute d'amour; plus de vie, que pour aller à vous par cette voie; plus de ſatisfaction que celle d'aimer & vouloir votre bon plaiſir. Vous voyez encore quelque foibleſſe en moi pour l'affection des créatures; conſumez-la, Feu ardent du divin amour, & par l'effet de votre grace affoibliſſez toutes mes paſſions & l'uſage de mes ſens, afin que je vous rende, autant qu'il me ſera poſſible, l'honneur que je vous ai toujours dû, & que ces mêmes paſſions m'ont juſqu'ici empêché de vous rendre.

Le troiſiéme effet de la préſence du Saint-Eſprit, c'eſt, que non-ſeulement il rétablit l'ame dans la grace, qu'il lui avoit donnée au ſaint Baptême; mais

qu'il rend agissans les dons infus dans ce sacrement. Une des plus grandes pertes que les ames puissent faire, est que ces dons n'aient point leurs effets. C'est en elles que s'accomplit la vérité d'un avertissement de Notre-Seigneur aux ames lâches & paresseuses, *qu'elle n'auront rien, & que même ce qu'elles auront leur sera ôté* *.

Chapitre II.

Pensées sur les Sacremens.

§. I.

Sur le Baptême.

Le Baptême étant une naissance spirituelle, il s'ensuit que celui en qui nous sommes baptisés, est notre Pere, & qu'ainsi étant ses enfans nous devons avoir de la ressemblance avec lui. Donc, *puisque nous qui avons été baptisés en Jesus-Christ, avons été baptisés en sa mort* **, toute notre vie doit être une mort continuelle, & il seroit très-préjudiciable à l'ame de vivre dans les délices. Je veux donc imiter ce Pere; &

* Matth. 25. v. 25.
** Roman. 6. v. 3.

pour être vraiment fille de mort, je ne veux plus, moyennant sa grace, appréhender la mort, qui nous doit unir à lui pour l'éternité : car il n'est point raisonnable que les membres fuient tant qu'ils peuvent, ce que leur Chef a tant desiré. Vivons donc comme mortes, & comme telles, plus de resistance à Jesus ; plus d'action que pour Jesus ; plus de pensées qu'en Jesus ; enfin plus de vie, que pour Jesus ; afin que dans cet amour unissant, j'aime tout ce que Jesus aime, & que je l'aime pour Jesus, qui est le centre de l'amour.

Méditant sur les graces que l'on reçoit dans ce sacrement, j'ai reconnu la misericorde de Dieu, qui en s'unissant à notre corps, lorsqu'il s'est fait homme, nous a tirées de la malédiction, que notre ame avoit contractée. J'ai considéré cette ame, comme un sauvageon dans la nature, que Dieu a voulu mettre en son Eglise par le caractere d'un sacrement qui tire sa vertu de ses mérites, pour la rendre capable de produire de bons fruits ; & à qui sa bonté a communiqué les habitudes des vertus, & les dons du Saint-Esprit, pour lui fournir des moyens de se conserver

en ſa grace, & de vivre en vraie chrétienne ; & dès cet inſtant il lui a donné droit au Paradis.

Dans la conſidération de ces graces qui m'ont été données dans ce Sacrement, pour me faire vivre ſelon les obligations, que j'y ai contractées ; j'ai deſiré que la pratique en fût infaillible, comme eſt la production d'une bonne greffe entée ſur un ſauvageon : Je me ſuis donnée à Dieu avec ſoumiſſion pour cela ; j'ai réſolu de faire mon poſſible pour y contribuer. A quoi j'ai penſé qu'il me pouvoit beaucoup ſervir de me ſouvenir tous les jours de mon Baptême avec reconnoiſſance ; de faire des actes de foi, d'eſpérance, & de charité ; de réitérer les promeſſes que j'y ai faites, & de renoncer au diable, au monde, & à la chair ; de faire réflexion ſur les ſept dons du Saint-Eſprit, que j'y ai reçus, & de m'en ſervir contre les tentations contraires.

Le premier eſt le don de *ſageſſe*, pour ôter le dégoût des choſes céleſtes : le ſecond, le don d'*entendement*, pour effacer les doutes de la foi : le troiſiéme, le don de *conſeil*, pour empêcher les irréſolutions au bien : le quatriéme

me, le don de *ſcience*, pour être éclairée des vérités de mon ſalut : le cinquiéme, le don de *force*, pour ſurmonter la puſillanimité ; le ſixiéme, le don de *piété*, pour en être aidée à la compaſſion & au ſoulagement du prochain : le ſeptiéme, le don de *crainte*, pour empêcher la vaine préſomption.

O mon Dieu, rendez-moi reconnoiſſante de la grace que vous m'avez faite au ſaint Baptême. Agréez le renouvellement de mes promeſſes, & le renoncement que je fais de tout mon cœur, à ſatan & à toutes ſes œuvres, en toutes les manieres que vous voulez. J'adore & je révere tous les articles de notre foi, & j'eſpére de votre miſéricorde la participation aux mérites de votre Fils, pour vous glorifier éternellement ! Je me donne à vous, pour vous aimer, & pour accomplir entierement votre très-ſainte volonté. Je me repens d'avoir toute ma vie négligé cette réitération, & de n'avoir point eu de ſouvenir des dons que le Saint-Eſprit a répandus dans mon ame, pour m'aider à la fidélité que je lui devois, & du peu de ſoin que j'ai eu d'en inſtruire les perſonnes que j'ai eu en charge.

§. II.

Sur la Pénitence.

POUR ſe bien diſpoſer à ce Sacrement, il faut en avoir une grande eſtime, & un grand deſir : & pour cela être bien inſtruit de ſa vertu, & de ſes effets. Nous devons donc nous appliquer à le bien connoître, & penſer ſérieuſement, pourquoi nous le voulons recevoir : & parce que ce Sacrement ne ſe peut bien appliquer que ſur l'ame pécheresſe, nous devons avant que de nous préſenter pour le recevoir, nous reconnoître & avouer pour pécheurs, & par conſéquent comme en danger de perdre la grace de Dieu, ſi nous ne l'avons déja perdue ; ce qui eſt un mal inſupportable à l'ame vraiment chrétienne.

Notre ame ſe voyant en cet état, & ſçachant qu'il n'y a aucun remede à ce grand mal que la confeſſion ; après s'être exactement examinée, doit concevoir une ſainte haine contre elle-même, de ſe voir ſi déraiſonnable, que d'avoir voulu s'élever contre Dieu, qui a toujours été ſi bon, & qui en lui-même mérite d'être infiniment honoré.

Elle doit produire un regret filial de l'avoir ainſi offenſé, & une ferme réſolution de ſe ſurmonter elle-même, & d'éviter les occaſions qui la font ſi ſouvent tomber en faute : & ſur-tout reconnoiſſant ſa foibleſſe pour le bien, & ſon penchant au mal, elle doit produire un acte d'une amoureuſe confiance, qui lui faſſe demander à Dieu la grace d'avoir dorénavant un grand ſoin, & un vrai deſir de lui plaire, & de ſurmonter pour cela juſqu'à la moindre de ſes mauvaiſes habitudes, voulant aimer Dieu pour l'amour de lui-même, & ſe détacher de tout autre intérêt.

Il faut enſuite ſe préſenter aux pieds du Prêtre, le regardant comme un Miniſtre établi pour nous juger en qualité de criminels, & penſer que c'eſt Dieu à qui nous allons parler, ſans conſidérer la perſonne du Confeſſeur : nous accuſer ſimplement & humblement ; éviter, autant qu'il eſt poſſible, de faire connoître la perſonne complice de notre mal : ne rien cacher, mais déclarer nos fautes comme elles ſont.

Enfin il faut écouter avec grande révérence & humilité l'avertiſſement de notre Confeſſeur : recevoir la pénitence,

avec étonnement que Dieu permette qu'il nous en ſoit ſi peu donné : renouveller notre attention à concevoir un grand regret d'avoir offenſé Dieu : & nous repréſenter, quand ſa miſéricorde nous donne l'abſolution par le miniſtere du Prêtre, que c'eſt alors que les mérites de Jeſus-Chriſt ſont répandus ſur nos ames.

§. III.

Sur la très-ſainte Euchariſtie.

Nous devons conſidérer trois tems pour bien communier : celui de devant la ſainte Communion, celui de la Communion, & celui d'après.

Pour le premier, nous devons propoſer à notre ame, ce que c'eſt que la ſainte Communion, & qui doit communier.

Il faut nous ſouvenir que la foi nous enſeigne que la ſeconde Perſonne de la très-ſainte Trinité eſt réellement & de fait en la ſainte Hoſtie avec ſa ſacrée Humanité : & que par conſéquent la très-ſainte Trinité y eſt par l'unité de ſon eſſence. Ce qui nous doit inſpirer le reſpect que la créature doit à ſon

Créateur, & produire en nous un vif sentiment de notre dépendance de Dieu, & de notre néant.

Nous devons essayer de voir en Dieu quelque motif de cette action si admirable & incompréhensible au sens humain : & n'en pouvant appercevoir d'autre que son pur amour, nous devons par des actes d'admiration, d'adoration & d'amour, rendre gloire & honneur à Dieu, pour reconnoissance de cette invention amoureuse de s'unir à nous : quelquefois lui représentant si ce n'étoit pas assez qu'il se fût fait homme pour gagner notre cœur entierement, quelquefois lui demandant ce qu'il y a en nous, qu'il veuille acquérir si cherement ; & lui en faire offre.

La sainte Communion du Corps de Jesus-Christ nous fait joüir de la Communion des Saints du Paradis. Et comme dans le Ciel il fait voir sa Divinité & son Humanité aux Bienheureux ; il a voulu aussi les rendre présentes sur la terre dans la très-sainte Eucharistie, afin que les hommes en tous les états soient unis avec lui. O amour infini ! pourquoi permettez-vous que les hommes aveugles négligent un si grand bien, & en

perdent le fruit par le péché, qui seul empêche l'union de votre bonté avec eux.

Il avoit pris un corps dans le sein de la Vierge, dans une innocence plus parfaite que celle du premier homme : ce qui pouvoit satisfaire à la divine justice pour la désobéissance de nos premiers parens, & nous faire reconnoître la parole de Dieu en ces paroles, que *ses délices sont d'être avec les enfans des hommes* *. Neanmoins l'excès de son amour pour nous ne s'est pas contenté de cela : mais voulant avoir une union perpétuelle avec l'homme, il l'a fait après l'Incarnation par l'invention admirable du très-saint Sacrement de l'Autel, auquel il habite corporellement avec la plénitude de la Divinité.

Puisque donc un des effets de la sainte Communion, & le principal, est de nous unir à Dieu, nous devons tant que nous pouvons, ôter les empêchemens à cette union : & voyant que le plus dangereux est d'être trop à nous-mêmes par l'amour de notre propre volonté, il faut nécessairement que nous nous donnions à Dieu, pour n'a-

* Proverb. 8, v. 31.

voir plus qu'une même volonté avec lui, afin de participer aux fruits de ce grand Sacrement.

Ce qui m'a semblé encore, que nous devons faire, c'est d'avoir une attention plus forte sur les actions du Fils de Dieu, pour essayer d'y unir les nôtres avec sa grace, afin que par cette union, il nous en applique les mérites; & cette union se fait par la pratique de ses vertus, particulierement de sa douceur, humilité, support, & amour du prochain.

Secondement pour bien communier, nous sommes obligées de nous donner à Dieu par la reconnoissance du grand amour qu'il nous a fait paroître se donnant à nous; ce que nous ne pouvons faire qu'en lui témoignant un amour en quelque maniere réciproque, & désirant de tout notre cœur de le recevoir, puisque de tout son cœur il se veut donner à nous.

La connoissance de la dignité de ce très-saint Sacrement, doit produire celle de notre impuissance à nous disposer à le recevoir; & par ce motif souhaiter, & demander à l'amour qui a fourni cette invention, c'est-à-dire, au Saint-Esprit, qu'il lui plaise venir en nous,

pour être l'ornement de notre cœur, y mettant toutes les dispositions nécessaires, pour honorer la présence d'un Seigneur aussi digne d'être honoré.

Quelquefois représenter à la très-sainte Trinité, ce que sa puissance a fait en nous, afin qu'en tout ce qui lui appartient elle en vienne prendre possession, & en user selon son bon plaisir.

Quelquefois offrir à Dieu les bonnes dispositions de la sainte Vierge & celles des Saints, avec desir de les avoir toutes, afin que Notre-Seigneur fût plus honorablement reçu en nous; nous tenant cependant en paix, & attendant avec joie la présence d'un tel Seigneur, que nous devons desirer, comme le mieux aimé de notre ame.

Le second tems est celui de la réception de la sainte Communion. Après que les actes susdits auront mis notre ame en grande paix & tranquillité, il faut recevoir dans ce très-auguste Sacrement notre Dieu, notre Roi, & notre Epoux, lui faisant des actes d'adoration, de dépendance, de confiance, & d'abandon de tout ce que nous sommes; le suppliant d'en prendre possession; nous unissant entierement à ses

volontés ; faisant beaucoup d'actes d'amour ; & remarquant en lui les sujets qui nous en doivent donner, & surtout celui de sa présence réelle en notre poitrine ; être attentives à ce qu'il lui plaît opérer en nous, quoique nous ne le voyions pas.

Le tems d'après la sainte Communion doit être lié à ces mêmes actes & sentimens, se tenant attentives à cette divine présence, faisant des actes de reconnoissance, quelquefois simplement vers la Divinité : d'autrefois multipliant les actes séparément aux trois divines Personnes selon leurs attributs : nous réjouissant en admirant cette amoureuse union, par laquelle Dieu se voyant en nous, nous rend tout de nouveau ses semblables, par la communication non-seulement de sa grace, mais de lui-même, qui nous applique efficacement le mérite de sa vie & de sa mort, & qui nous donne la capacité de vivre en lui, l'ayant vivant en nous. L'ame se peut occuper dans cet exercice avec une grande simplicité, remerciant Dieu, avec desir de le pouvoir honorer en toutes les actions de sa vie : lui offrant toute la gloire qu'il a de lui même,

celle que lui rendra éternellement l'humanité sainte de son Fils, & celle qu'il recevra à jamais de tous les Bienheureux ; & cela pour action de graces d'un tel bien reçû de sa bonté si libérale envers nous.

La sainte Communion du jour de Pâques, seule commandée de l'Eglise, nous représente que ses enfans vont recevoir le legs testamentaire de son Epoux : ce qui m'a paru être un trésor, pour nous fournir de tous les biens dont nous avons besoin, & qui nous oblige aussi à choisir la vie de Jesus crucifié pour modéle de la nôtre, afin que sa résurrection nous soit un moyen de gloire en l'éternité.

Le commandement de l'Eglise de communier au moins une fois tous les ans, sous peine de péché mortel, nous fait connoître que Dieu veut absolument que nous communyions ; & il y a apparence que cette menace nous avertit de communier plus souvent, sous peine de perdre beaucoup de graces, qui nous seroient données par la sainte Communion.

Pensant à ceux qui doivent communier souvent, nous devons nous humi-

lier beaucoup, puiſque ce doivent être ceux qui ſont entierement détachés de toutes choſes, qui ont un grand amour de Dieu, & qui ne reculent jamais dans la voie du ſaint amour.

Pour ce qui regarde la communion ſpirituelle, on la peut faire d'une maniere bien utile & bien profitable. Quand on veut faire prendre quelque bonne nourriture à un enfant, qui ne peut pas la prendre de lui-même, on la fait prendre à la nourrice. Or les Chrétiens pour la plûpart n'étant pas capables, ou en diſpoſition de prendre cette divine Nourriture & ce ſalutaire Médicament, l'Egliſe le reçoit en la perſonne du Prêtre: & ſi nous ſommes vrais enfans de l'Egliſe, nous participerons à la ſacrée Communion qu'elle fait du Corps & du Sang du Fils de Dieu, en uniſſant notre intention & notre volonté à la ſienne.

CHAPITRE III.

Penſées ſur la ſainte Vierge.

§. I.

Sur ſon éminente dignité.

LE Fils de Dieu a tant honoré ſa ſainte Mere, que nous pouvons dire qu'elle a quelque part à tous les Myſteres qu'il a opérés, ayant contribué à ſon Humanité par ſon ſang & ſon lait virginal. La conſidérant en cette maniere, je l'ai congratulée de ſon excellente dignité, & de la part qu'elle a par ce moyen à ce grand & divin ſacrifice, qui s'offre perpétuellement ſur nos Autels.

Qui a-t-il, ſainte Vierge, entre Dieu & vous? Dieu eſt en vous par droit de filiation: Vous êtes la premiere dans l'union qu'il a acquiſe à la nature humaine par le myſtere de l'Incarnation: Vous entrez dans une alliance étroite avec le Pere éternel par la maternité du Fils: Vous êtes véritablement le ſanctuaire du Saint-Eſprit par l'Incarnation qu'il a opéré en vous. Honneur, gloire & reconnoiſſance vous ſoient rendus par toutes les créatures, en-

ſuite du deſſein que Dieu nous a fait connoître ; qui nous rend par votre moyen ſes freres, non-ſeulement en la chair par la reſſemblance de la nature, mais dans l'eſprit, par l'adoption de ſon Pere, dont il nous fait les héritiers.

§. II.

Sur la dévotion à la ſainte Vierge.

TOUTES les ames vraiment chrétiennes doivent avoir un grand amour pour la ſainte Vierge, & l'honorer beaucoup à cauſe de ſa qualité de Mere de Dieu, & pour les vertus que Dieu lui a données à ce deſſein.

Cette qualité nous oblige tous les jours de lui rendre quelque honneur : & le plus grand que nous puiſſions lui rendre, eſt d'unir notre eſprit à l'intention de la ſainte Egliſe, dans l'ordre qu'elle tient en divers tems de la ſaluer ; nous réjouiſſant & la congratulant du choix que Dieu a fait d'elle, pour unir dans ſon ſein la nature humaine à ſa Divinité, avec un vrai deſir de ne jamais rompre cette union en nous.

Quand nous ſerons touchées de reconnoiſſance pour les graces de Dieu reçuës par le moyen de l'Incarnation, & des exemples de la vie de Jeſus-Chriſt ; regardons la ſainte Vierge, comme le canal, par lequel tout ce bien nous a été communiqué, & faiſons pour ce ſujet des actes d'amour envers elle.

Dans la conduite de nos actions, jettons les yeux ſur celles de la ſainte Vierge ; & penſons que le plus grand honneur que nous lui ſçaurions rendre, eſt d'imiter ſes vertus ; particuliérement ſa pureté, puiſque nous ſommes épouſes de Jeſus-Chriſt ; ſon humilité, puiſque c'eſt par elle que Dieu a fait en ſa perſonne des choſes ſi grandes ; & ſon détachement de toutes les choſes de la terre, puiſque dès ſes premieres années elle a été ſéparée de ſes parens. Nous aurons ſoin d'unir à ces trois vertus, toutes les actions de notre vie, la ſuppliant de les offrir à ſon Fils.

Pour bien célébrer les Fêtes que la ſainte Egliſe a établies en ſon honneur, il faut, ces jours-là, appliquer notre eſprit au ſujet qu'elle nous propoſe : &

prier tous les jours cette auguſte Vierge, de nous aider à rendre à Dieu le ſervice que nous lui avons promis, & à faire ſa ſainte volonté, avec la même ſoumiſſion qu'elle avoit pour elle.

Il eſt bon de faire choix de quelques prieres pour lui adreſſer, & de n'y pas manquer tous les jours; quelquefois faire des actes d'amour pour elle; quelquefois ſe réjouir en ſon cœur de la gloire qu'elle a au ciel, avec deſir d'y être un jour, pour lui rendre tout l'honneur, que Dieu voudra que nous lui rendions.

§. III.

Priere à la Vierge.

TRÈS-ſainte Vierge, Mere de mon Dieu! proſternée que je ſuis en toute humilité à vos pieds; je vous demande très-humblement pardon, de ce que j'ai ſi ſouvent manqué de vous rendre, & à l'Humanité ſacrée de Jeſus votre cher Fils, l'honneur & l'amour que je devois. Ne me rejettez pas, s'il vous plaît, comme je l'ai mérité; mais de grace, par votre charité ordinaire, oubliant mes fautes, recevez la déclaration que je fais, que vous êtes le véri-

table refuge des pécheurs ; & ſouffrez que comme telle, & toute pleine que je ſuis de confuſion, je me jette, ô très-ſainte Vierge, entre les bras de votre protection ; vous ſuppliant de tout mon cœur, par l'amour que vous portez à mon Sauveur & le vôtre, de vouloir prendre la conduite de ma vie, pour me faire employer le reſte de mes jours ſelon ſa très-ſainte volonté.

Votre dignité très-ſublime de Mere de Dieu me donne cette aſſurance, que vous me conſidérez comme vous appartenant ; & que vous aurez la bonté de recevoir mon cœur, que je vous donne, pour glorifier Dieu du choix qu'il a fait de vous, pour être Mere de ſon Fils bien-aimé.

O mon Dieu ! que la perfection de cette ame ſi ſainte ſoit, je vous prie, manifeſtée à toutes les créatures, afin qu'elles admirent & adorent votre toute-puiſſance, & qu'elles vous glorifient éternellement de ſa toute pure & immaculée Conception. Il eſt vrai, ſainte Vierge, que vous avez toujours été préſervée du péché, par les mérites de l'Incarnation, & de la mort & paſſion du Fils de Dieu & le vôtre ; & que

par conſéquent vous êtes la véritable fille aînée de la croix.

Que votre naiſſance donc, ô la plus aimable & la plus aimée de toutes les pures créatures, ſoit à jamais en bénédiction dans la mémoire de tous les hommes; que la vie que vous avez employée ſi ſaintement au ſervice du Temple, ſoit en vénération aux Vierges, qui ont le bonheur d'imiter le vœu ſacré de votre virginité; & que les ames qui aſpirent au ſaint amour, ſoient aidées de votre toute-puiſſante interceſſion, pour l'accompliſſement des deſſeins de Dieu en elles.

Exaucez-moi, je vous en ſupplie, très-pure Vierge, pour la gloire de Dieu; & puiſqu'il a plû à ſa bonté d'honorer notre ſexe par l'Incarnation de ſon Fils unique en vous, & tous les états de la vie humaine, par votre ſaint exemple; faites, ô notre très-chere Directrice, que celles qui ſont unies par le ſaint Mariage, réverent le vôtre très-pur, avec une humble ſoumiſſion & confiance en la Providence divine.

Aidez les Veuves à bien connoître leur état; & parce qu'elles vous doivent appartenir, après qu'elles ſe ſont données

nées & consacrées à votre Fils bien-aimé, enseignez-leur, s'il vous plaît, ce que Dieu demande & desire d'elles; & comme il faut qu'elles imitent la douce tranquillité de votre ame, lorsque vous étiez présente à la Passion de votre cher Fils; & votre détachement de toutes choses pendant le tems que vous demeurâtes en ce monde après son Ascension; & cela pour l'amour que vous aviez à faire la volonté de Dieu, & à cause du desir ardent du salut des ames, dont votre cœur étoit embrasé; auquel vous avez travaillé sans cesse le reste de vos jours, en l'imitation parfaite de l'esprit de Jesus mon Sauveur.

Permettez-moi, s'il vous plaît, ô mon Dieu, bien que je ne sois qu'une très-misérable pécheresse, de vous glorifier éternellement, pour les communications spéciales de votre divinité, que vous avez données à Marie, & que vous lui donnerez éternellement avec tant d'abondance. Oh que bienheureux fut votre cher cœur, divine Mere, lorsque le saint amour dont il étoit inondé, donnant la mort à votre corps, en sépara par ce moyen votre ame toute comblée de graces & de mérites. Que

cette belle ame, cette ame choisie entre mille, & aujourd'hui réunie à son sacré corps, triomphe à jamais, pour l'heureux consentement qu'elle a donné au dessein que Dieu avoit sur elle de toute éternité.

Je suis entierement à vous, ô très-auguste Mere de mon Dieu ! afin d'être par ce moyen plus parfaitement à lui, en vous appartenant. Apprenez-moi, je vous supplie, à imiter votre sainte vie, pour l'exécution de ce que Dieu veut de moi. Je réclame en toute humilité votre assistance : vous connoissez ma foiblesse ; vous voyez mon cœur ; soutenez mon impuissance par vos prieres : Obtenez-moi de la bonté de votre Fils, la grace de pratiquer les vertus, puisque c'est de lui que vous avez puisé toutes celles que vous avez pratiquées sur la terre dans un dégré si héroïque. Que toutes les créatures honorent vos grandeurs, & vous regardent comme un moyen assuré d'aller à Dieu, & qu'elles vous aiment par préférence à toute autre pure créature. Que chacun vous rende la gloire que vous méritez.

Ayez compassion, Mere de miséri-

corde, de toutes les ames rachetées du précieux ſang de votre Fils : préſentez à la Juſtice divine ce ſein ſi pur, qui lui a fourni le ſang, qu'il a répandu pour notre rédemption. Faites que ſon mérite ſoit appliqué à tous les hommes, pour leur obtenir une véritable & ſincere converſion, & pour les rendre dignes de le ſervir dans tous les états, & toutes les conditions. Regardez ſur toutes choſes d'un œil amoureux de ſa gloire, l'Etat Eccléſiaſtique, & ſon Chef viſible en terre, qui ont ſi grand beſoin de votre ſecours : & nous impétrez enfin par vos charitables & puiſſantes prieres, tout ce qui nous eſt néceſſaire pour glorifier Dieu dans la béatitude eſſentielle, & pour jouir de l'accidentelle, que votre chere & aimable préſence donnera aux bienheureux dans l'état de votre gloire.

Vive l'amour de Jeſus & de ſa très-ſainte Mere.

§. IV.

Oblation de la Compagnie des Filles de la Charité à la Vierge.

VOUS nous avez, Seigneur, inſpiré de faire le choix de votre ſainte Mere,

pour unique Mere de notre petite Compagnie, qui en effet n'en reconnoîtra jamais d'autre ſur la terre.

Vous ſçavez la néceſſité que nous avons de cette grace. Vous le ſçavez, ô Jeſus crucifié, & vous nous l'avez enſeigné, lorſqu'étant ſur la croix vous avez donné cette très-digne Mere à ſaint Jean, par une des ſept paroles que vous y avez prononcées. C'étoit le Diſciple que vous aimiez; c'étoit le Diſciple vierge; c'étoit le Maître de la dilection, que vous donniez à votre Mere pour Enfant, afin que par ſa conduite, & par ſon exemple, il apprit la pratique de ſes belles vertus. Vous ſçavez le deſſein de votre Pere éternel ſur cette petite Compagnie: vous ſçavez que pour la faire ſubſiſter, elle a entierement beſoin de la pureté & de la charité: & de qui apprendrons-nous ces vertus après vous, ſi ce n'eſt de votre Mere, qui les a ſi éminemment poſſédées? Donnez-nous donc à elle pour ſes Enfans; & en même tems donnez-nous l'intelligence de ſa conduite, & la docilité pour ſuivre les enſeignemens que nous devons tirer de ſa vie, laquelle quoique cachée,

s'eſt aſſez fait connoître pour nous inſtruire.

Ne nous dédaignez pas, ô Mere de mon Dieu! nous voilà vos enfans par adoption. Il eſt vrai que vous en avez beaucoup d'autres, qui ſont des ames relevées en graces & en mérites, que vous pouvez plus aimer, pour la gloire qu'elles rendent à Dieu votre Fils: mais puiſque nous ſommes les plus petites & les plus foibles, nous avons plus beſoin de votre ſecours maternel. C'eſt pourquoi, notre très-digne & unique Mere, nous voilà pour toujours, s'il vous plaît, ſous votre protection pour la gloire du Dieu vivant, duquel vous vous êtes dites la Servante. Mes cheres Sœurs, rendons à Jeſus crucifié nos adorations, & nos fideles reconnoiſſances pour les grandeurs de ſon amour: mais rendons auſſi nos obéiſſances à la maternelle conduite de la ſainte Vierge, pour être aidées d'elle à l'accompliſſement des volontés de Dieu.

Je ne me ſuis pas trompée, Vierge ſainte, dans la penſée que vous agréeriez d'être notre unique Mere. Nous pouvons prétendre à la qualité de vos Filles, puiſque vous êtes la Mere de

Jesus, qui est notre Frere ; & que nous faisons profession particuliere de nous rendre semblables à lui, autant que notre foiblesse peut le permettre. Il semble qu'il nous y a invitées lui-même, en nous appellant à son service dans un état dont nous ne sçaurions nous acquitter, si nous n'imitons sa sainte vie ! Souffrez donc que nous ayons recours à vous avec confiance, respect, humilité, & une entiere soumission : Obtenez-nous la communication de l'Esprit de votre Fils, afin que n'agissant plus par le nôtre, l'union regne en notre petite Compagnie, dans la pratique des vertus de Jesus notre Frere *, notre Amour, & notre Epoux.

CHAPITRE IV.

Pensées sur la vocation des Filles de la Charité.

§. I.

Sur l'estime de cette vocation.

UNE des principales graces que Dieu vous a faites, mes cheres Sœurs, pour l'avancement de vos ames

* Non confunditur *Christus* fratres eos vocare. *Hebr.* 2. *v.* 11.

en la perfection chrétienne, eſt votre vocation à la Compagnie de la Charité : c'eſt pourquoi j'ai cru qu'il étoit néceſſaire de vous avertir des ſentimens que vous en devez avoir.

Vous en pouvez avoir de très-bas, & de très-hauts : & l'un ne contredira point l'autre. De très-bas, mes Sœurs : y a-t-il rien de plus ravalé aux yeux du monde que le commencement de votre établiſſement ? Vous verrez dans quelques-unes des Conférences de notre très-honoré Pere, que le commencement en a été très-peu de choſe. Quelques Filles de Village vinrent à Paris, & furent employées à porter des marmites & des remédes ; on les aſſembla enſuite en Communauté, & on en forma la Compagnie, ſans rien changer, ni dans la vie, ni dans les habits, de la ſimplicité & de la groſſiereté de la Campagne. Y a-t-il rien de plus bas & de plus abject à l'égard des yeux du monde ? Hélas ! mes pauvres Sœurs, nous n'oſions quaſi paroître dans les rues au commencement. Et à l'égard de vous-mêmes, que de fatigues & de travail à ſervir les enfans, les galériens, & les pauvres ? que de difficulté d'être

mal nourries, & être toujours engagées dans des emplois pénibles ? tout cela n'eſt-il pas capable de vous faire concevoir une penſée très-baſſe de notre Compagnie ? Il eſt bon de vous remettre ſouvent devant les yeux, qu'elle eſt, au jugement du monde, la plus chétive & la plus mépriſable qui ſoit en l'Egliſe : & ſçavez-vous quel bien vous fera cette impreſſion fortement miſe en votre eſprit ? C'eſt que vous ne ſerez jamais ſurpriſes, quand par quelque rencontre de mépris ou de peine, il vous arrivera du mécontentement.

Mais d'un autre côté il ſera très-conſolant pour vous de voir que la bonté de Dieu vous a appellées à cette maniere de vie, pour vous faire honorer celle de ſon Fils ſur la terre. Or, ſans y penſer, je vous dis la haute eſtime que vous devez avoir de votre Compagnie. Y a-t-il rien de plus élevé, qu'une vocation, qui engage à l'imitation d'un ſi grand & d'un ſi parfait modele ?

Conſidérez dans ſon établiſſement le moyen dont Dieu s'eſt ſervi, pour mettre celles mêmes qui ſont les plus pauvres, en état d'exercer la charité. Laquelle d'entre vous auroit jamais pu

espérer de porter tous les jours de la nourriture seulement à un malade ? Qui auroit pu entreprendre de leur donner continuellement des remédes, & de panser leurs maux? Mais bien plus, qui auroit pu espérer d'avoir une entrée libre dans les maisons, pour parler aux personnes de leur salut, & pour leur faire connoître le mauvais état auquel souvent ils peuvent être ? Pour moi, il faut que je vous avouë que j'aurois bien pu, avec la grace de Dieu, le desirer, mais non pas l'espérer : & néanmoins vous voyez que c'est ce que vous faites tous les jours : & considérez combien vous êtes obligées aux personnes qui vous emploient à une si sainte œuvre.

Quoique tous les Chrétiens soient obligés de servir Dieu, & de faire du bien à leur prochain, ils ont d'autres emplois qui les en détournent : Mais pour vous autres, la bonté de Dieu a été si grande, qu'elle vous a appellées à une profession dans laquelle vous n'avez autre chose à faire : & quoique vous soyiez de très-pauvres Filles, & que de vous-mêmes vous n'ayiez aucun moyen de faire du bien ; néanmoins vous en faites, & vous pouvez en faire

incomparablement plus que les plus grandes Dames du monde ; puiſque ce n'eſt rien de donner ſon bien, au prix de ſe donner ſoi-même, & employer tous les momens de ſa vie, & l'expoſer même au danger, pour l'amour de Dieu, en ſervant les pauvres. Faites donc une grande & juſte eſtime de la grace, qui vous a donné un ſi ſaint emploi.

Vous devez encore honorer beaucoup & reſpecter votre petite Compagnie, pour la maniere avec laquelle Dieu l'a formée, & les moyens que ſa bonté & ſa puiſſance ont fait naître, pour la faire ſubſiſter dans l'exercice d'une parfaite charité. Toutes les fois que j'y penſe, je ſuis dans un étonnement que je ne puis vous dire : ce qui me fait avoüer qu'il n'appartient qu'à Dieu de faire les grandes choſes par les petites, & ſouvent de rien. Mon cher Sauveur, notre Maître & Patron, Jeſus crucifié ! c'eſt par vous que ſont écloſes toutes ces merveilles. C'eſt votre amour, qui s'élançant dans les cœurs de vos plus chers Serviteurs, les a rendu feu & flamme pour l'exercice de la charité : feu non conſumant, mais ardent

& brulant du zele de votre amour, & du desir que toutes les créatures participent à ce même amour, après en avoir ressenti les effets en eux-mêmes, par le bien que vous leur avez fait faire.

§. II.

Sur l'amour de cette vocation.

NOUS ne devons jamais penser au bonheur de notre vocation, sans en produire des actes d'amour, & de reconnoissance.

La premiere raison est sa dignité : puisqu'elle nous est un moyen de mettre en pratique les deux principaux commandemens de la loi de Dieu ; & qu'elle nous oblige de donner tout notre tems à la charité ; laquelle non-seulement nous pouvons pratiquer dans les services extérieurs que nous rendons aux corps, mais principalement dans l'assistance que nous rendons aux ames, en leur parlant de Dieu, & leur aidant à le connoître, & à l'aimer éternellement.

Une autre raison est, que si nous y pensons sérieusement, nous reconnoîtronsque c'est par un amour très-par-

ticulier que Dieu nous a choisi une maniere de vie si assurée pour faire notre salut ; en nous mettant dans une Compagnie, qui nous fournit des moyens pour pratiquer les conseils Evangéliques avec beaucoup de perfection, si nous voulons être fidéles à Dieu.

Les plus grandes marques de l'amour de notre vocation, consistent à pratiquer fidélement ce qu'elle nous oblige de faire, & à refuser tous les avantages que le monde, le diable, & la chair nous pourroient proposer pour nous en tirer ; nous tenant toujours sur nos gardes, dans les occasions qui nous la pourroient faire perdre.

Nous ferons connoître que nous l'aimons, quand pour nous y maintenir nous souffrirons très-volontiers toutes les difficultés qui s'y rencontrent ; que nous aimerons la bassesse qui nous y paroît quelquefois, faute de bien connoître le vrai bien ; que nous nous verrons avec joie l'objet de la médisance & de la calomnie, n'en ayant point donné de sujet ; & qu'enfin nous aurons dans cet état d'humiliation autant, ou plus de ferveur que si tout le monde nous applaudissoit.

Il faut préférer notre vocation en ce

qui nous regarde, à toutes les autres, nous tenant dans l'assûrance que Dieu nous l'a donnée pour notre plus grand bien, & peut-être comme le seul moyen de notre perfection. Nous nous devons contenter des exercices qu'elle nous prescrit, & regarder le desir de faire autre chose, quoique plus parfaite en apparence, comme une tentation dangereuse. Nous ne nous appercevons pas que notre ennemi prend plaisir à voir nos esprits s'amuser à de vains desirs; tandis qu'ils laissent les vertus ordinaires de leur état, dont les occasions se présentent à toute heure; & qu'ainsi nous perdons les graces, qui sont attachées à ces vertus, pour en vouloir de plus grandes, que Dieu n'a pas dessein de nous donner.

La pensée même de se faire Religieuse, pourroit être souvent un artifice du démon, pour nous attiédir au service de Dieu, & nous mettre non-seulement dans le danger de perdre notre vocation, mais de rentrer dans le monde, & de nous perdre. Le desir de faire d'autres pratiques sous prétexte de plus grande austérité & de plus grande perfection, seroit encore une marque que

nous n'aimerions pas notre profession. Si les Carmélites, par exemple, vouloient observer les exercices des autres Religieuses, ne feroient-elles pas connoître qu'elles n'aimeroient pas leur Regle, puisqu'elles envieroient cette autre observance, qui ne leur est pas permise : Que si elles le vouloient absolument, & n'étoient pas contentes, que leurs Supérieurs ne leur accordassent pas ce desir, ne diriez-vous pas qu'assurément ces Filles seroient tentées, & qu'elles ne seroient ni bonnes ni vraies Carmélites ? Ne seroit-ce pas la même chose, si une Fille de la Charité desiroit faire ce que ses Supérieurs & ses Regles ne lui permettent pas, quoique bon, & si elle s'inquiétoit & se décourageoit à cause qu'elle ne l'obtiendroit pas ? Gardons-nous, mes Sœurs, d'un tel malheur, laissons-nous conduire à nos Supérieurs ; renfermons-nous dans le dessein & les exercices de notre vocation & de nos régles, & travaillons à nous y rendre fidéles. C'est tout ce que Dieu demande de nous : Il n'en faut pas davantage pour nous sanctifier.

§. III.

Sur les difficultés de cette vocation.

IL faut, mes Sœurs, que je vous avertisse, que vous ne manquerez point de petits chagrins, causés en partie par le Tentateur notre commun ennemi, & en partie par vous-mêmes, & par le monde, & cela dès votre entrée en la Compagnie. Le Diable ne manquera pas de vous dresser des embûches; & pour les rendre plus puissantes, il vous représentera des difficultés effroyables dans tous vos emplois, tant à cause de la diversité des humeurs des Sœurs, qu'à cause des changemens des lieux qu'il faut faire si souvent: & cela pour être le premier possesseur de votre esprit, & l'étourdir de sorte que vous n'ayez plus de goût à tout ce que vous aviez tant desiré de faire, en y entrant.

De votre part, la séparation de vos parens, l'éloignement de votre patrie, le changement de votre maniere de vivre, & une habitude si différente de celle du monde, & si mépriſable à ses yeux, vous pourront causer le chagrin & le déſeſpoir de ne pouvoir vous y

accommoder. Un peu de patience, mes Sœurs, tout ce qui vous paroît si effrayant, n'eſt qu'un nuage, qui pour un tems vous empêche de voir & de goûter, *combien Dieu eſt ſuave à ceux qui le veulent aimer & ſervir* *.

N'eſt-il pas néceſſaire d'un peu d'accoutumance, même pour les perſonnes qui s'engagent dans le mariage, quelque inclination qu'elles y puiſſent avoir? la ſéparation de la maiſon paternelle ne leur eſt-elle pas ſenſible dans le commencement? Et trouverez-vous étrange que venant en la famille de Jeſus-Chriſt, en laquelle on ne vous fait voir que renoncement à votre propre volonté, que croix, & pratiques difficiles, vous ayez peine à vous y accoutumer d'abord? Regardez ces difficultés comme des épreuves qui vous viennent de la main de Dieu, afin d'affermir votre réſolution & votre zéle. Embraſſez généreuſement la croix qu'il vous préſente pour le ſuivre; & aſſurez-vous que cette réſolution attirera ſur vous une augmentation de graces, & un grand progrès en la vertu, & vous donnera une grande confiance que vos peines & vos fatigues

* Pſalm. 33. v. 9.

vous ſeront ſupportables toute la vie, & d'un très-grand profit pour l'éternité. C'eſt ce moment déciſif que vous ne pouvez trop enviſager. A la ſimple vuë d'une éternité de bonheur, toutes les peines du tems diſparoiſſent. Les plus cuiſantes ſont les plus précieuſes, les plus chéries *.

CHAPITRE V.

Penſées ſur les Vœux.

§. I.

Sur l'excellence du Vœu.

L'ORIGINE du vœu vient de la mort de Notre-Seigneur ſur la Croix, par laquelle il nous a entierement acquis à Dieu ſon Pere; & c'eſt un effet de la promeſſe qu'il fît comme en énigme, lorſqu'il dit: ** *Si je ſuis une fois élevé de la terre, je tirerai tout à moi.* Cette promeſſe n'eſt-elle pas véritablement effectuée en ceux, ô mon Dieu! à qui vous faites la grace de ſe donner à vous par les vœux: Car que

* On lira utilement ſur ce point, & ſur bien d'autres, la vie de S.-Jean de la Croix, & celle du vertueux M. Henri-Marie Boudon, Archidiacre d'Evreux.

** Joan. 12. v. 32.

reſte-t-il à la perſonne qui les a faits ? Rien du tout que de vous appartenir en propriété. Il eſt vrai que ma vie corporelle & ſpirituelle vous appartient, parce que vous êtes mon Dieu & mon Créateur ; mais tant que vous me la laiſſez, ma volonté eſt libre, & vous l'avez créée telle : Mais par les vœux, je puis vous en rendre hommage, & vous en faire un ſacrifice d'honneur & de louange ; & après vous l'avoir ainſi donnée, elle n'eſt plus à moi, mais elle eſt entierement à vous. N'eſt-ce pas un grand avantage que toutes les actions de la perſonne qui a voüé, vous appartiennent ? Il faut, mon cœur, que nous ayons dorénavant plus de ſoin que nos productions ſoient dignes d'un Dieu, & que nous ne nous oublyions pas juſqu'au point de rien faire, qui ôte à Dieu ce qui eſt à lui. Très-ſainte Vierge, vous êtes notre exemple en tout, mais principalement en ce qui eſt des vœux. Vous êtes la premiere, qui avez conſacré à Dieu votre Virginité, & vous avez mérité par cette vertu de l'attirer dans votre ſein. Faites que déſormais je vous honore comme ma ſainte Mere, & que j'apprenne

de vous la fidélité que je dois à mon Dieu pour le reſte de mes jours.

Le vœu donne à l'ame la liberté d'entrer dans une communication familiere avec Dieu : Il l'a fait entrer dans une maniere de traité avec lui, dans lequel elle promet & s'oblige, & Dieu accepte & promet auſſi de ſa part. L'ame lui promet & engage l'amour qui lui agrée le plus, qui eſt de ſe donner tout à lui, ſans ſe réſerver le pouvoir de diſpoſer d'elle-même ; & Dieu ſe donne réciproquement à l'ame, & l'aſſure de la communication de tous ſes biens. O abaiſſement d'un Dieu, ou plutôt puiſſance admirable d'exalter un néant à une ſi haute dignité ! Soyez béni à jamais, de permettre que l'homme s'engage ainſi à vous, & de la grace que vous lui faites de lui en donner le deſir.

§. II.

Sur la Pauvreté.

Le vœu de pauvreté eſt la pratique d'un conſeil Evangélique donné par le Fils de Dieu, lorſqu'il a dit : *Bienheureux ſont les pauvres d'eſprit* *. Il y a

* Matth. 5. v. 3.

de grands ſecrets cachés dans ces paroles : vous me le témoignez, ô mon Jeſus, en diſant que *le royaume des Cieux eſt à eux*. Quelle merveille, d'être pauvre, & ſi riche tout enſemble ? Qu'eſt-ce que cette pauvreté d'eſprit, ſinon un dénuëment de toutes choſes dans l'affection, & un véritable ſentiment qui perſuade notre cœur, que nous n'avons rien dans toutes les créatures, qui nous appartienne en propre : & que par conſéquent nous n'en devons uſer que comme uſufruitiers ? Aimable pauvreté ! Faites-la moi, ô mon Dieu, bien goûter, & donnez-moi la grace de concevoir les richeſſes qui lui appartiennent. Je ne puis entendre que le royaume des Cieux, ſoit autre que vous-même. Quoi donc vous êtes à ceux qui n'ont rien ? O vraiment vous êtes le ſeul Tout; & pour vous avoir, je veux renoncer à toutes choſes.

L'eſprit de pauvreté, eſt celui de Jeſus-Chriſt. Il dit lui-même en parlant de lui * : *Les Renards ont leurs tanieres, & les Oiſeaux leurs nids ; & le Fils de l'homme n'a pas où repoſer ſa tête.* En voyant, qu'il a tant aimé cette vertu, j'en ai conçu une grande eſtime, & un

* Matth. 8. v. 20.

grand desir de l'imiter. Et n'étant pas en état de la pouvoir pratiquer réellement comme lui, je me suis proposé d'user avec confusion du trop que j'aurai, & de souffrir, sans rien dire, ce qui me manquera : Je tâcherai aussi de me désaproprier de tout, tant que je pourrai, par soumission à sa divine Providence.

Je veux donc aimer de tout mon cœur la pauvreté des biens, pour l'honneur que je dois & que je veux rendre au choix qu'il en a fait : & si sa bonté permet qu'il m'arrive quelques besoins, je regarderai sa sainte volonté, & j'éleverai mon esprit à lui, ayant recours à lui seul, & considérant que de toute éternité il a été seul suffisant à soi-même, & par conséquent qu'il nous peut & doit suffire ; & qu'étant dans un état auquel nous devons l'avoir seul pour consolation, nous devons accepter amoureusement la privation de ce qui nous manque hors de lui.

Cette vertu, mes cheres Sœurs, est d'une obligation particuliere pour vous, qui faites profession de prendre Jesus-Christ pour votre Patron & votre modele. S'il arrivoit quelquefois que vous eussiez un peu de nécessité ; cet état vous

associant à celui auquel il s'est trouvé si souvent avec sa sainte Mere, lorsqu'il étoit sur la terre, ne devroit-il pas donner de la consolation à votre cœur ?

Vous portez la qualité de Servantes des Pauvres, il ne seroit pas juste que vous vous attachassiez à amasser des biens, après avoir tout quitté, & que des Servantes devinssent plus riches que leurs Maîtres.

Cette qualité que votre vocation vous donne, vous fait connoître que vous en devez faire les fonctions; & que comme telles, vous devez travailler, non-seulement pour gagner votre vie, comme vos Maîtres, mais aussi pour aider à les nourrir.

J'ai toujours estimé que le bonheur de la Compagnie étoit la pauvreté. C'est cette belle vertu qui la fait estimer parmi les personnes de condition, & qui attire leur confiance pour la distribution de leurs aumônes. Et c'est la frugalité qu'elles observent dans leur vie, qui fait qu'on les demande en tant d'endroits, parce qu'on les regarde comme des Filles qui se passent de peu pour leur entretien; & qui sont contentes, pourvû que les pauvres ne souffrent pas.

§. III.

Sur la Chasteté.

LA chasteté met les hommes dans le pouvoir d'assujettir les sens à la raison : elle les fait approcher de la pureté des Anges, & rentrer en quelque façon dans l'état d'innocence de nos premiers parens. C'est une vertu, ô mon Dieu, qui honore l'unité & la simplicité de votre Etre, & qui détachant l'ame de toutes les affections qui la pourroient partager, la met dans la voie de l'étroite union à votre Divinité. J'ai résolu, mon Dieu, de n'admettre aucun amour, que celui qui me porteroit à vous ; & comme vous ne pouvez rien vouloir, que pour votre gloire, je n'aurai jamais d'autre volonté, ni d'autre amour, que le vôtre, moyennant votre grace.

Il y a deux vertus nécessaires pour la conservation de la chasteté ; la modestie, & l'amour de la retraite.

La modestie est, ou extérieure, ou intérieure.

L'extérieure regarde la composition du corps ; elle empêche que les yeux ne soient vagabons, & ne se portent à des regards illicites ; elle détourne les

oreilles des entretiens dangereux ; elle regle toutes les paroles & toutes les actions. En un mot, elle veille sur tous les sens.

Mais cette modestie extérieure ne peut être sans l'intérieure, qui consiste à avoir son intérieur occupé de Dieu ; appliquer son entendement & sa mémoire à penser à lui, & se tenir dans sa présence ; & sa volonté à l'aimer, & à lui plaire en toutes choses.

L'amour de la retraite détache l'ame de la compagnie du monde, & ne permet de converser avec lui, qu'autant qu'il est nécessaire pour les emplois de la charité : c'est dans la solitude que Dieu prend plaisir à traiter avec ses épouses, & à s'entretenir avec elles

Quoique les Filles de la Charité soient obligées par leurs exercices d'avoir communication avec différentes personnes, elles doivent toujours conserver la solitude intérieure du cœur, & s'abstenir de faire, ou de recevoir aucunes visites, que pour la nécessité de leurs emplois.

Nous avons un cloître aussi bien que les Religieuses, duquel il est aussi difficile de sortir aux ames fidéles à Dieu, qu'aux

qu'aux Religieuſes du leur. Le cloître des Religieuſes conſiſte dans une enceinte de pierres ; le nôtre conſiſte dans la ſainte obéiſſance, qui doit être la régle de nos deſirs & de nos actions. Je prie Notre-Seigneur, dont l'exemple nous a enfermées dans ce ſaint cloître ; qu'il vous faſſe la grace de n'en jamais ſortir.

§. IV.

Sur l'Obéiſſance.

JESUS-CHRIST a eu tant d'amour pour l'obéiſſance, que s'en voulant ſervir pour la rédemption du monde, il l'a voüée à ſon Pere, dès le moment de ſa conception, en acquieſçant à ſa volonté pour ce deſſein ; & qu'il l'a pratiquée fidélement toute ſa vie, & juſqu'à la mort ; ce qui me fait croire qu'il veut ſe ſervir de cette vertu pour la ſanctification des ames, & qu'il la demande particulierement de celles qu'il appelle à ſon ſervice. Je veux donc l'aimer comme un moyen d'imiter l'exemple de ce divin Modéle : & pour m'appliquer le mérite de la mort, qu'il a ſoufferte par l'obéiſſance à ſon Pere,

je veux vivre & mourir en obéiſſant à ſa ſainte volonté.

L'obéiſſance d'Abraham me fait connoître combien Dieu a agréable cette vertu : & au contraire je vois dans le péché d'Adam, combien la déſobéiſſance lui eſt déſagréable : L'une a attiré dans la famille de ce Patriarche la ſource de la bénédiction de toutes les nations ; & l'autre a fait paſſer dans les enfans avec le péché de ce premier Pere, toutes les peines & les malédictions qu'il avoit méritées.

La diſpoſition d'une ame qui eſt dans une ſainte indifférence à faire ce que Dieu veut, eſt un état Angélique ; puiſque les Anges dans le Ciel deſtinés au ſervice des ames, attendent en paix l'ordre de Dieu pour cela ; & qu'il leur eſt indifférent d'être employés au Ciel pour la gloire accidentelle des ames bienheureuſes, comme de l'être en Purgatoire pour la conſolation des ames qui y ſouffrent, & envers les ames ſur la terre, pour leur communiquer les ſaintes inſpirations, qui leur ſont néceſſaires pour le ſalut.

L'obéiſſance eſt ſi néceſſaire, que ſans elle il y auroit un déſordre continuel

dans toutes les familles, & particulierement dans les Communautés, & encore plus dans la Compagnie des Filles de la Charité, à cauſe de la liberté que leur emploi leur donne d'aller en divers lieux.

Un des moyens que j'ai penſé qui nous pourroit aider à acquérir cette vertu, telle que Dieu la demande, eſt de l'eſtimer beaucoup, nous repréſentant toujours celle du Fils de Dieu pour nous, en tant de choſes ſi pénibles & ſi difficiles.

D'ailleurs Dieu en la création du monde, ayant ſoumis toutes les créatures à l'obéiſſance, c'eſt un devoir qu'il demande principalement de la créature raiſonnable : & pour y avoir contrevenu, il l'a renduë ſi miſérable, & l'a condamnée à la mort.

Et parce que l'obéiſſance peut être diverſement obſervée, il m'a ſemblé premierement que pour être telle que Dieu nous la demande, il falloit obéir avec grande ſimplicité & humilité.

Secondement que nous devions obéir aux perſonnes qui ont droit de nous commander, comme ſi c'étoit Dieu même qui nous commandât ; puiſque

c'eſt à ſon autorité & pour ſon amour ; que nous devons obéir.

Une troiſiéme condition de la vraie obéiſſance, eſt de ne point faire incliner nos Supérieurs à nous ordonner ce que nous deſirons ; mais attendre que l'on nous ordonne ce que l'on croit que Dieu demande de nous.

En quatriéme lieu, l'obéiſſance doit être non-ſeulement du cœur, mais de l'eſprit, c'eſt-à-dire, avec ſoumiſſion de ſon propre jugement : & ce qui y peut beaucoup aider, c'eſt de s'accoutumer à n'être pas entiere dans ſes opinions, & à déférer à toutes ſortes de perſonnes, même dans les moindres choſes.

C'eſt cette vertu qui oblige les Filles de la Charité d'agréer les changemens des lieux, des perſonnes, & des emplois, qui leur ſont ordonnés par les Supérieurs, & d'être en tout tems diſpoſées à aller par-tout, & avec celles de leurs Sœurs, que l'on voudra. C'eſt une diſpoſition néceſſairement attachée au deſſein de Dieu en l'établiſſement de leur Compagnie : ſans quoi elles ne pourroient ni rendre à Dieu la gloire que ſa bonté en veut tirer ; ni le ſervice qu'elles doivent aux pauvres.

Si une Fille de la Charité n'étoit pas dans cet état, elle n'auroit jamais la paix intérieure, si néceſſaire pour plaire à Dieu : puiſque les changemens qui peuvent, & doivent ſouvent arriver, pourroient être contraires à ſes inclinations, & lui faire de la peine. Et ſi on la vouloit écouter dans ſes deſirs, il ſeroit à craindre que ſon exemple ne nuisît beaucoup aux autres, & ne causât de grands déſordres dans la Compagnie.

L'obéiſſance demande d'une Fille de la Charité, une ſi grande indifférence pour les lieux, que non-ſeulement elle ſoit toujours prête d'aller par-tout où on voudra l'envoyer ; mais qu'elle ne deſire pas même d'être dans un lieu plutôt que dans un autre, quoiqu'avec ſoumiſſion d'eſprit. Croyez-moi, mes cheres Sœurs, il eſt toujours à craindre de faire un choix de ſoi-même, & il eſt dangereux de deſirer une choſe avant que Dieu la veuille. Telles ont demandé leur changement, à qui il en a coûté la perte de leur vocation. Et que cherchons-nous ? N'eſt-ce pas de plaire à notre ſouverain Seigneur ? attendons en paix que ſes volontés nous ſoient ſignifiées par les Supérieurs. Honorons par

le changement de lieux & de demeure celui de Jesus, & de la sainte Vierge, de Bethléem en Egypte, d'Egypte en Nazareth, & en d'autres lieux : ne voulant non plus qu'eux, avoir de demeure propre sur la terre. Allons au nouveau logement dans le dessein de suivre la divine Providence qui nous y conduit ; & mettons nous dans la disposition d'y faire ce que la même Providence voudra de nous.

CHAPITRE VI.

De la Mortification.

§. I.

Sur la mortification du propre jugement & de la volonté.

SI vous voulez prétendre à la perfection, il faut travailler à mourir à vous-mêmes. Mes cheres Sœurs, que je vous dis de grandes choses en ce peu de paroles ! Que ne puis-je vous les écrire de mon sang, ou vous les laisser en lettres d'or ! O mes meilleures amies en Jesus-Christ, il faut mourir à vous-mêmes, c'est-à-dire, qu'il faut détruire tous les mouvemens

des puiſſances de votre ame & de votre corps, qui peuvent empêcher les effets, que le ſaint amour y veut opérer.

Un des plus grands ennemis de la perfection, ce ſeroit votre jugement particulier. O que de déſordres il fait dans tous ceux qui s'y attachent ! C'eſt une très-noble puiſſance que Dieu a miſe dans notre ame en la création ; mais qui a été auſſi bien affoiblie par le péché. C'eſt pourquoi, il eſt très-néceſſaire de la tenir en bride, & de veiller, qu'elle ne ſe préoccupe jamais contre la raiſon.

Son opération ſe fait inſenſiblement, & toujours avec des apparences ſpécieuſes : ce qui rend plus pénible la guerre que vous avez à lui faire.

Pour ce qui eſt du mauvais uſage que l'on peut en faire, il vous ſera aiſé de le reconnoître : Si par exemple, vous vouliez par votre jugement particulier, réſiſter à quelque article de la Foi, ou murmurer contre la conduite de la Providence, ou contrôler les ordres de vos Supérieurs, ou croire témérairement votre prochain coupable de quelque faute notable ; vous commettriez un grand péché : & vous ſeriez reſponſa-

bles au jugement de Dieu, de l'abus que vous feriez de celui qu'il vous a donné.

L'uſage légitime de votre jugement ſe peut faire en deux manieres.

Premierement en le ſoumettant toujours non-ſeulement aux vérités de la Foi, mais aux ordres & à la conduite de la divine Providence, dans tous les événemens, quoiqu'ils vous paroiſſent fâcheux & pénibles, ſoit pour vous, ſoit pour autrui.

Il faut avoir la même ſoumiſſion à tout ce que les Supérieurs ordonnent, & pour ce qui nous regarde, & pour ce qui regarde les autres.

Il y a des eſprits qui ne murmureront pas, ni ſe plaindront pas toujours de ce qui leur ſera commandé; cela leur paroît trop groſſier, trop imparfait: mais ils ſe mêleront de cenſurer la conduite que l'on tient envers les autres, ſe plaignant pour ceux, qui ne s'appercevroient pas qu'ils en euſſent ſujet, s'ils ne les en avertiſſoient.

Ce n'eſt pas aſſez, mes Sœurs, de vous mortifier, en ſoumettant votre jugement, il eſt encore néceſſaire de le ſuſpendre; & c'eſt la ſeconde maniere

de mortification. Quand vous verrez arriver quelque chose ensuite des ordonnances de vos Supérieurs, ou des Sœurs qui sont en charge, qui choquera votre jugement ; pensez que vous ne connoissez pas les raisons qu'ils ont eues pour le faire : & que si vous les sçaviez, vous trouveriez qu'ils ont très-bien fait. Je vous assure que cela m'est souvent arrivé ; il me sembloit que ce que l'on disoit, ou faisoit, étoit pour quelque autre fin, que ce n'étoit pas : & quand Dieu permettoit que par quelque rencontre je sçusse les intentions de telles choses, j'en étois toute étonnée, & en avois confusion. Cela m'a enseigné que je ne devois point m'arrêter à juger des choses que je ne connoissois pas ; ce que je vous exhorte aussi de faire, tant que je puis.

Vous ne sçauriez empêcher les pensées qui se présenteront à votre imagination, mais vous pouvez bien vous empêcher de les croire.

Si vous voyez quelques apparences qui vous semblent mauvaises, tâchez de vous défaire des premieres pensées, que votre jugement vous proposera, pour donner lieu à celles que la raison

vous fera voir; non pas une raiſon formée de vos inclinations ou de vos fantaiſies ; mais une raiſon de juſtice, & qui n'ait de préoccupation, que celle de la charité, qui fait bien juger de tout.

Si vous avez de la peine à vous empêcher de croire votre jugement, gardez-vous bien d'en parler, ni de le faire connoître. Et ſi vous écoutiez quelque Sœur qui en eût fait un pareil, ô c'eſt alors qu'il faut bien vous garder d'une certaine ſatisfaction, qui d'ordinaire ſe rencontre, quand on ſe trouve deux d'une même opinion ; ce qui donne la liberté de ſe communiquer ſes penſées ; quoique l'on ſe promette l'une à l'autre de n'en rien dire : Je vous aſſure que cela eſt très-dangereux & qu'il eſt bien difficile de s'en abſtenir.

Quand il s'agira des ordres de vos Supérieurs, ſi ce qui vous eſt commandé, vous ſemble difficile, ou contraire à vos ſentimens, c'eſt alors qu'il faut exercer votre jugement par une obéiſſance entiere, quand vous voyez que l'on ne vous veut rien faire faire contre vos Régles, & particulierement contre les maximes, & les pratiques de Jeſus-Chriſt notre cher Maître.

§. II.

Sur la mortification de la propre volonté.

LA volonté eſt une puiſſance dans votre ame, ſi honorable, qu'elle vous rend comme de petits dieux ſur la terre, puiſque véritablement il n'y a que vous qui en puiſſiez être maîtreſſes. Dieu même lorſqu'il nous a donné l'être, n'a pas voulu ſe réſerver le pouvoir de la contraindre. Il ſe ſert bien ſouvent de moyens doux pour incliner cette volonté au bien; mais rarement uſe-t-il de ſon pouvoir abſolu : c'eſt pourquoi il ne nous y faut point attendre. Prenez garde à cet avertiſſement, pour n'être pas ſemblables à ces fainéans & idolâtres de leur propre amour, qui pour ne pas avoir la peine de contrarier leur volonté, oſent bien dire, lorſqu'on les avertit de leurs défauts : *Je ſerai ce que Dieu voudra.* Cette parole eſt bonne en la bouche d'une perſonne qui feroit ſon poſſible pour faire la volonté de Dieu. Mais elle n'eſt pas raiſonnable en celle, qui par nonchalance, ne fuit rien tant, que de la faire.

Cette propre volonté vous peut incliner souvent à faire beaucoup d'actions contre la volonté de Dieu : ce que vous connoîtrez toujours, quand elle vous donnera le desir d'agir contre vos réglemens, & contre les ordres des Supérieurs.

Il faut donc travailler à la faire mourir, non-seulement en la soumettant à la volonté des Supérieurs, mais même à celle de vos Sœurs, quand elle n'est point contre Dieu.

Pour vous faciliter le renoncement à cette propre volonté, proposez-vous toutes les fois que vous ferez la volonté d'autrui, d'avoir intention de faire la volonté de Jesus Christ notre cher Maître. Ne nous a-t-il pas témoigné l'amour qu'il avoit pour faire la volonté de son Pere, la tenant nécessaire pour la vie de son ame, lorsqu'il disoit *que sa nourriture étoit, de faire sa volonté.* * Ne voyez-vous pas que dans son agonie au Jardin, il la préfere à sa vie, puisqu'il dit, *que votre volonté soit faite & non pas la mienne* **. Vous voyez par ces paroles, que sa volonté inférieure eût desiré d'être exempte des souffran-

* Joan. 4. v. 34.
** Luc. 22. v. 42.

ces; mais la volonté supérieure, qu'il unit à celle de son Pere, se rend maîtresse, & la fait consentir à toutes les peines qu'il devoit souffrir en sa Passion. O mon très-pur amour, c'est en cette école que vous enseignez vos épouses : les épouses ne doivent jamais avoir d'autre-volonté que celles de leur Epoux: c'est pourquoi, mes cheres Sœurs, si vous prétendez à l'union éternelle avec lui, unissez votre volonté à la sienne, tant que vous serez sur la terre; admirez la puissance d'une volonté soumise à Dieu, dans l'exemple de celle de son Fils : puisque c'est elle qui rétablit tout le genre humain en grace, après la perte qu'il en avoit faite par la désobéissance.

§. III.

Sur la mortification des passions.

La reine des passions qu'il faut mortifier en vous, c'est celle de l'amour. Cette passion est si noble & si excellente, qu'il me semble que c'est l'offenser, que de vous dire, que vous la devez mortifier. Véritablement si vous ne vous en serviez que selon le dessein de Dieu, je dirois : Laissez la vivre; elle

vous rendra comme des Séraphins dans le Ciel. Mais que faisons-nous de cette passion si honorable ? Nous nous en servons pour l'amour déréglé de nous-mêmes, qui nous fait caresser nos corps, avec une attention continuelle à rechercher tout ce qui nous agrée, & qui nous attache aux créatures ; & ce qui est encore plus dangereux, à quelque personne particuliere, dont quelquefois on fait son trésor ; & c'est ce qui produit des fautes sans nombre.

C'est pourquoi, aussi-tôt que vous sentirez votre cœur s'incliner tant soit peu à affectionner quelques personnes, & prendre plaisir à les voir, ou à leur parler ; pensez sérieusement que vous êtes en danger d'engager votre amour ; & tâchez de mortifier courageusement cette passion dès le commencement : car si vous attendez tant soit peu, vous perdrez la vuë du danger, & puis vous vous ralentirez peu à peu. Il est bien rare de se retirer d'un péril, quand une fois on s'y est engagé volontairement.

Vous avez la passion contraire à celle-ci à mortifier, qui est la haine. Les unes y sont plus sujettes, & les autres moins. Cette passion est l'ennemie mortelle de

la charité, lorsqu'elle s'exerce sur notre cher prochain : mais elle nous sera très-utile, si nous l'employons, à haïr le péché, & toutes les occasions qui nous y peuvent porter, & à concevoir une sainte haine de nous-mêmes, qui nous fasse rejetter tout ce qui déplaît à Dieu.

Ne vous laissez pas tromper par cette passion, qui bien souvent voudra vous persuader, quand vous verrez quelque défaut en autrui, que c'est ce défaut que vous haïssez ; & qui sous ce prétexte, vous pourra cacher une aversion que vous aurez contre sa personne.

Pour éviter ce mal, quand vous verrez quelque faute en votre prochain, essayez de l'excuser autant que vous pourrez, & si c'est une personne de qui vous ayez reçu quelque déplaisir, vous devez alors vous défier plus de vous-mêmes, & vous abstenir de penser à l'injure qu'il vous a faite, & de vous en plaindre à vos Sœurs, ou de parler de ses imperfections : parce qu'il est à craindre que sous l'apparence de la justice de votre ressentiment, vous ne nourrissiez & entreteniez la haine & l'aversion par vos pensées & vos paroles.

Dans ces conjonctures, toujours dangereuſes pour la vertu, jettez ſans ceſſe les yeux ſur Jeſus crucifié, notre Maître. Pouvons-nous avoir jamais d'auſſi juſtes, & d'auſſi grands ſujets de haine que ceux qu'il a eus? Pouvons-nous, pauvres & chétives créatures, dire en vérité, que quelqu'un nous ait offenſé, ſi nous avons une véritable connoiſſance de nous-mêmes; & ſi nous comparons le tort prétendu qu'on nous a fait, à ce torrent d'injures dont il a été enivré. Voyez cependant comme il excuſe ceux qui le blaſphêment & le perſécutent, & la charité avec laquelle il prie ſon Pere de leur pardonner. Si l'exemple de ce Jeſus vous paroît trop élevé, parce qu'il étoit Dieu & homme; conſidérez que pour vous tirer de l'impuiſſance naturelle de réſiſter à cette paſſion, il vous a fait Chrétiennes, & vous a donné la force en lui de vaincre vos ennemis. Il ne tiendra qu'à vous, mes Sœurs, de profiter des ſecours qu'il vous offre. Ne vous épargnez point, & entrez courageuſement dans cette milice chrétienne. Vous voyez que pour vous tirer de cette eſpéce d'impoſſibilité, en laquelle

vous vous fussiez peut-être trouvées dans le monde, il vous a honorées de la vocation à la Compagnie.

La colere est une passion qui fait parler hautement & audacieusement, qui porte à des actions violentes, & qui fait toujours croire que nous avons raison. Que faut-il faire, mes cheres Sœurs, quand cette fâcheuse passion vous surprend ? Certes je suis bien empêchée de vous le dire : car il semble qu'aussi-tôt qu'elle nous saisit, nous ne sommes plus à nous. Comme les unes ont cette passion plus vive que les autres, il faut qu'elles veillent sur les occasions qui la pourroient exciter, afin qu'elles n'en soient pas surprises ; & lorsque nonobstant toutes les précautions, il se présente quelque chose qui la fait élever dans le cœur, il n'y a pas de meilleur moyen pour la réprimer, que de s'abstenir quelque tems de parler. Ce tems, mes cheres Sœurs, pendant lequel vous serez dans le silence, amoindrira le sujet que vous pensiez avoir de parler rudement ; il laissera à la raison la liberté de faire ses réflexions ; il donnera lieu à la charité de supporter le prochain ; & il aidera beau-

coup à adoucir le premier feu de cette passion. Vous honorerez par ces pratiques la douceur du Fils de Dieu, qui pour nous inspirer le goût & le desir de cette belle vertu, ne s'est pas contenté de dire à ses Disciples : *Soyez doux ;* mais par un témoignage particulier de son amour, a dit, *Apprenez de moi que je suis doux, & humble de cœur :* * nous enseignant que comme le propre de l'amour est de se rendre semblable à la personne aimée ; aussi si nous l'aimons, nous serons doux, à son imitation. Toute sa vie est pleine d'exemples de cette vertu : ne se laissera-t-il pas mettre en croix, comme un Agneau, sans que jamais il lui sorte de la bouche aucune parole d'aigreur ? marque assurée que son cœur étoit la douceur même. Il semble qu'il nous l'a encore voulu enseigner par la révélation de saint Jean, lorsqu'il dit que *les Vierges suivent l'Agneau par-tout où il va* **. Voyez-vous, qu'il nous apprend la liaison qui doit être nécessairement entre la douceur & la pureté ? Qui de vous refusera la pratique de la douceur

* Matth. 11. v. 29.
** Apocal. 14. v. 4.

de cet Agneau, en voyant qu'elle eſt le germe de cette pureté précieuſe, qui vous procure le bonheur d'être à ſa ſuite pour l'éternité ?

Nous avons encore la paſſion de l'eſpérance, de laquelle, quoique ſon exercice nous ſoit néceſſaire pour le ſalut, néanmoins notre nature corrompuë nous fait ſouvent abuſer ; comme lorſque nous eſpérons miſéricorde, & l'amendement de notre vie, ſans vouloir prendre aucun ſoin d'y travailler. C'eſt une fauſſe eſpérance & bien dangereuſe, que les perſonnes lâches & ſtupides, ont coutume de commettre. Quand on les avertit de quelque défaut, qui les empêche de s'avancer à la perfection, elles diſent, qu'elles ſeront, & feront ce qui plaira à Dieu. Ces paroles ſelon la lettre, & dites par une ame entierement ſoumiſe à la volonté du Seigneur, ſont raiſonnables. Mais pour qu'elles ſoient véritables, il faut qu'elles ſoient dites par un eſprit ſimple, ſincere, & fervent, & non pas par un eſprit orgueilleux, ou pareſſeux.

Il y a une autre paſſion toute contraire à celle-ci, à laquelle il faut réſiſter

courageuſement, qui eſt le déſeſpoir : Je ne veux pas vous parler de celui qui fait perdre les ames & les corps enſemble, mais d'un certain découragement, qui n'arrive que trop ſouvent aux ames foibles & puſillanimes ; leſquelles après avoir travaillé, quoique peu de tems, à ſurmonter quelques-unes de leurs inclinations, ou mauvaiſes habitudes, & voyant qu'elles y tombent encore ſouvent, ſe laſſent, ſe découragent, & auſſi-tôt quittent leur entrepriſe, déſeſpérant d'en venir jamais à bout. Si notre bienheureux Pere ſaint François de Sales en eût fait ainſi, quand il entreprit d'acquérir la douceur, en laquelle il a excellé après plus de vingt-ans de travail ; il n'auroit jamais été un auſſi grand Saint qu'il eſt : y ayant grande apparence que ç'a été par cette vertu que Dieu a voulu qu'il coopérât à ſa grace, pour ſa ſanctification. De même ſi ſainte Théreſe, cette ame de la plus ſublime oraiſon, après douze & quinze années de travail pour la bien faire, ſe fût découragée, déſeſpérant d'y pouvoir jamais réuſſir ; ſeroit-elle parvenue à ce haut dégré de contemplation, qui lui a tant donné de lumieres,

que les plus grands Docteurs en empruntent souvent de ses Livres ? Voyez donc, mes cheres Sœurs, combien cette maniere de désespoir nous est dangereuse ? D'où pensez-vous que si peu d'ames sont saintes, quoique tous les Chrétiens le dussent être ? D'où pensez-vous que vient cet empêchement, sinon du découragement que le désespoir engendre ?

Remarquez en ceci, que Dieu qui veut notre salut si fortement, ne veut pas néanmoins nous le donner sans que nous coopérions à sa grace ; & que son amour nous ayant donné son Fils pour un moyen suffisant à notre salut, sa volonté a été de ne point contraindre la nôtre. Faites grand état de cet amour que Dieu a pour vous, de vous vouloir sauver par son Fils : mais de ne vous pas vouloir sauver, sans que vous le vouliez aussi : & que pour vous aider à le vouloir, il vous a donné tant de moyens de vous rendre efficaces les mérites de sa rédemption. Et quels sont-ils, mes cheres Sœurs ? ce sont les graces sans nombre que sa bonté verse continuellement sur vous : c'est celle de vous avoir fait Chrétiennes, celle de vous

avoir appellées à ſon ſervice en la Compagnie de la Charité : & celle encore de vous faire connoître, qu'ayant des paſſions en vous qui vous peuvent engager dans les occaſions de vous perdre, ces mêmes paſſions peuvent beaucoup aider à votre ſalut, ſi vous voulez les combattre, ou les réduire à de juſtes bornes.

C'eſt pourquoi ne vous laiſſez jamais décourager, quand bien même vous combattriez toute votre vie pour mortifier quelques-unes de vos paſſions; & que vous verriez que vous n'y avanceriez pas. Eſpérez que Dieu vous voyant toutes pleines du deſir de lui plaire, & que c'eſt pour ſon amour que vous travaillez, aura égard à vos efforts; & j'oſe bien vous promettre de ſa bonté, que ſi vous n'avez pas la ſatisfaction de voir votre avancement, néanmoins il ſera ſatisfait de vous, & que votre travail vous tiendra lieu de la vertu que vous voulez acquérir.

Vous avez encore bien à vous garder de la paſſion de la crainte, & vous trouverez beaucoup d'occaſions, où elle vous pourra faire de la peine. La baſſeſſe qui paroît au dehors dans votre

condition & dans vos emplois, vous fera appréhender de paſſer pour mépriſables aux yeux du monde. Et comme vous vous obligez à ſervir continuellement les pauvres en toutes ſortes de maladies, la nature qui recherche toujours ſes commodités & qui fuit le mal, aura peur d'intéreſſer ſa ſanté, de ruiner ſes forces, & d'expoſer ſa vie. Ces foibleſſes, mes cheres Sœurs, vous pourront ſouvent arriver. Il faut du courage & de la réſolution pour les ſurmonter. Ne conſidérez que l'eſtime & le jugement de Dieu, ſans vous arrêter à la conſidération des reſpects humains : & penſez que c'eſt pour ſon amour que vous expoſez votre vie, & que vous lui donnez la plus grande marque de la charité, comme il vous la demande dans l'Evangile *.

Craignez Dieu ſur toutes choſes : mais de cette crainte filiale, qui fait haïr le péché, parce qu'il déplaît à ſa bonté infinie, qui eſt ſouverainement digne d'être aimée & honorée : & non pas de cette crainte mercénaire, qui fait que l'on ne s'abſtient de l'offenſer, que parce qu'il eſt juſte, & qu'il punit

* Joan. 15, v. 13.

les méchans & récompense les bons. Ce n'est pas que cette crainte soit contre Dieu ; mais elle est imparfaite : & ce n'est pas l'aimer comme il mérite de l'être, que de n'envisager que ce motif.

§. IV.

Sur la mortification des sens.

POUR mourir entierement à vous-mêmes, il faut mortifier les sens, qui sont nés avec vous, & dont les inclinations sont déréglées par la corruption du péché originel : ce qui empêche que vous n'en fassiez bon usage, selon le dessein de Dieu, qui avoit créé tous ses ouvrages très-bons, comme parle l'Ecriture *.

Prenez donc garde que vos yeux ne s'attachent à regarder beaucoup de choses par curiosité, dans les rues, dans la maison, ou ailleurs. Cette précaution est tout-à-fait nécessaire, pour maintenir la Compagnie dans la pureté, sans laquelle elle ne peut pas subsister.

O divins yeux de mon Jesus crucifié par l'amour qui vous a fait éteindre votre belle lumiere en la croix par votre

* Genes. 1. v. 31.

votre mort, répandez l'esprit de mortification sur la vuë de vos pauvres Filles de la Charité, afin qu'elles imitent les vertus, que vous leur avez acquises par vos mérites.

Pour l'Odorat, vous n'avez pas souvent sujet de vous mortifier par ce sens; puisque vous ne respirez d'ordinaire que l'air des pauvres & des mourans. S'il arrivoit néanmoins quelque occasion où vous fussiez tentées de le satisfaire, souvenez-vous de rechercher plutôt les parfums de votre Epoux, qui sont les perfections & les vertus de son ame; que les odeurs des choses de la terre: & considérez comme il les a mépriſées, naissant dans une étable au milieu des animaux, fréquentant les Lépreux, les Malades, & les Démoniaques, & passant les trois dernieres & plus pénibles heures de sa vie dans le lieu des suppliciés.

Vous sçavez assez le danger auquel l'Ouïe vous peut exposer: C'est un sens qui est d'autant plus dangereux, qu'il est moins en votre liberté que les autres. Combien d'ames perdent le peu de vertu qu'elles ont acquise, laissant entrer dans leur cœur la vanité, l'impu-

reté, ou la haine, & un grand nombre d'autres péchés, pour avoir entendu des cajoleries, des médiſances, & d'autres mauvais diſcours ? Combien d'étoiles ſont peut-être deſcenduës du Ciel, pour avoir pris plaiſir à écouter de telles choſes ? Combien d'ames ſont déchuës de la grace, qui auroient perſévéré en leur premiere vocation, ſi ces malheureux entretiens ne fuſſent entrés dans leurs oreilles ?

Vous voyez de quelle importance eſt la garde de ce ſens : c'eſt pourquoi je vous conſeille de vous mortifier dans ſon uſage le plus que vous pourrez : eſſayant de vous rendre ſi attentives à Dieu & à ſes inſpirations, que cela empêche les oreilles de votre corps de recevoir le poiſon que le Démon veut faire couler en votre ame. Ne vous contentez pas ſeulement de ne pas écouter ce qui pourroit vous nuire ; mais quelquefois privez-vous pour l'amour de Dieu, du plaiſir qui vous ſeroit permis en écoutant de petites railleries, ou quelque choſe de curieux, quand vous vous trouverez dans le monde : & ſi vous ne pouvez vous empêcher de les entendre, que ce ne ſoit pas avec un ſen-

timent réfléchi de plaisir & d'affection ; afin que ce qui entrera malgré vous par une oreille, sorte bien volontiers par l'autre, & qu'il n'en demeure rien au cœur ni en l'esprit. Ainsi la paix de votre ame n'en sera point troublée, & vous n'en serez pas distraites dans le tems du silence & de vos prieres.

Suivez l'exemple de l'usage que le Fils de Dieu a fait de ce sens. Voyez le refus qu'il fait de toutes les loüanges qu'on lui donne en plusieurs rencontres de sa vie ; voyez comme il écoute sur la croix avec paix & charité les blasphêmes que les Juifs vomissent contre lui ; & pour marque qu'il n'en est pas touché, il prie son Pere de les leur pardonner, & même il a la charité de les excuser.

Pour la mortification du Goût, vous penserez peut-être que votre nourriture vous en fournit assez de moyen ; ce qui est vrai en quelque maniere : mais parce que nos sens, quand ils sont habitués à quelque chose, ne laissent pas de trouver du plaisir en ce qui est de plus grossier, vous devez encore mourir à cette sorte de sensualité. Et vous le ferez aisément, si vous essayez de ne point avoir d'attention à la nourriture que

vous prendrez, & de n'en uſer que pour ſoutenir votre corps, & vous donner aſſez de force pour ſervir Dieu & le prochain. Ce qui vous y aidera beaucoup, ce ſera de vous appliquer à la lecture qui vous eſt faite durant le repas, élevant votre eſprit à Dieu par les penſées qu'elle vous pourra donner.

Réglez-vous en cela, comme en toutes choſes, ſur l'exemple du Fils de Dieu, qui paroit en pluſieurs endroits de l'Evangile avoir ſoin de la nourriture pour la néceſſité tant pour autrui, que pour lui-même, mais ſans façon, & prenant ce qu'il rencontre, ne recherchant point la délicateſſe, & n'uſant même de ce qui eſt néceſſaire qu'après beaucoup de travail. Il a voulu dans les dernieres heures de ſa vie que ſon goût fût ſenſiblement mortifié par le fiel & le vinaigre, pour nous donner l'exemple de mortifier le nôtre.

Il ne reſte plus des cinq ſens, que le Toucher : ce qui ne doit pas ſeulement s'entendre de ce que nous touchons de la main, mais de tout ce qui approche de notre corps. Je ne vous dirai rien de ces péchés horribles qui ſe commettent par ce ſens; j'offenſerois votre pureté,

ſi je vous avertiſſois de prendre garde d'y tomber : Je vous demande ſeulement que vous vous remettiez ſouvent devant les yeux la néceſſité de le mortifier ; que vous ne lui permettiez rien qui ait aucune apparence de ſenſualité ; que vous vous précautionniez contre toutes les occaſions & les dangers qui vous pourroient porter à la moindre faute. Notre unique & digne Mere vous doit toujours être devant les yeux, comme un exemple de la pureté que vous devez conſerver. Conſidérez le mérite de l'Epoux à qui vous l'avez promiſe, & l'amour ſingulier qu'il a pour cette vertu, qu'il a choiſie pour accomplir le Myſtere de ſon Incarnation, & qu'il a pratiquée toute ſa vie avec une ſi haute perfection. Voyez que pour s'être chargé de nos impuretés, comme il a été rigoureuſement puni ſur la croix, & comme il a ſatisfait à la juſtice de ſon Pere par de ſi cruels ſupplices qu'il a ſoufferts dans tout ſon corps. Si vous avez de l'amour pour cet Epoux crucifié, ce qu'il a ſouffert pour expier vos crimes & pour vous acquérir la pureté, ſera aſſez fort pour vous faire réſiſter à toutes les tentations par leſquelles l'en-

nemi tâchera de vous faire perdre cette vertu. C'eſt la pierre d'achoppement la plus dangereuſe de toutes pour la ruine de votre Compagnie. C'eſt pourquoi, je vous ſupplie du plus profond de mon cœur, de ne point négliger la mortification de ce ſens. O que de graces & de ſecours vous aurez de Notre-Seigneur, & de ſa ſainte Mere, pour peu que vous leur témoigniez aimer cette vertu pour leur amour, & vouloir leur être fidelles!

CHAPITRE VII.

Des vertus qui regardent Dieu.

§. I.

De l'amour de Dieu.

DIEU eſt charité, & celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu & Dieu en lui, comme parle l'Apôtre ſaint Jean *. Non-ſeulement il s'aime lui-même par la connoiſſance qu'il a de ſes perfections infinies, mais il eſt l'Amour & la Charité par ſon eſſence.

* Epiſt. 1. cap. 4. v. 16.

De cet amour éternel & increé, eſt participé celui des créatures, quant à ſon origine : mais ſes effets ſont attachés à la volonté dans la pratique des actes de charité, qu'elle fait tant envers Dieu, qu'envers le prochain.

Qui n'aime point, ne connoît point Dieu ; parce qu'on ne peut bien connoître l'amour ſans reſſentir ſes mouvemens, comme on ne peut bien ſçavoir ce que c'eſt que le feu, ſans reſſentir ſes ardeurs. Il n'appartient qu'à la charité de nons donner l'intelligence de la grandeur de Dieu, non une intelligence telle qu'elle, mais pénétrante & affective : enſorte que celui qui aura plus de charité, aura plus de participation de cette divine lumiere qui l'enflammera du ſaint amour.

Dieu nous a commandé de l'aimer de tout notre cœur. Il a marqué ce grand commandement ſur les Tables de la Loi qu'il a publiée par Moyſe : il nous a envoyé ſon Fils pour nous le faire entendre par ſes paroles, & pour nous en montrer l'exemple par ſes actions. Et ſon Fils a ſigné & ſcellé cet exemple, du ſang qu'il a répandu ſur la Croix, donnant ſa vie à Dieu ſon Pere pour

marque de ſon parfait amour. Filles de la Charité, faites réfléxion ſur le nom que vous portez! C'eſt pour vous un avertiſſement continuel de l'obligation particuliere que vous avez de travailler à la pratique de cette grande vertu.

Entre une infinité de raiſons qui nous portent à aimer Dieu, celle de la conſidération de l'amour paternel qu'il a pour nous, eſt une des plus puiſſantes. Il nous a fait connoître cet amour, lorſqu'il nous a ordonné de l'appeller notre Pere. Ce qui nous oblige de l'aimer en cette qualité, non-ſeulement par une tendre affection, mais par une vraie confiance, & une dépendance entiere de ſa conduite : n'aimant rien tant que cet amour paternel, qui en nous donnant ſon Fils unique, nous a adoptés pour ſes enfans & pour les héritiers de ſa gloire.

Lorſque la charité poſſéde notre cœur, elle nous fait deſirer & chercher la gloire de Dieu, nous réjoüir de ſes grandeurs & de ce qu'il eſt en lui-même, aimer & loüer ſes perfections infinies, lui rendre nos reſpects & nos adorations, appliquer notre eſprit à contempler ſes vérités, & à nous

entretenir & communiquer avec lui. Cette vertu nous engage principalement à aimer la volonté de Dieu sur toutes choses, par préférence à nos intérêts & à notre vie; en un mot à être dans la disposition de tout perdre, plutôt que de rien faire qui lui puisse déplaire. C'est ce qu'il demande de nous, lorsqu'il nous ordonne de l'aimer de toute notre ame, de tout notre cœur & de toutes nos forces. Que je vous aime donc ainsi, ô mon Dieu, vous qui êtes mon appui, mon refuge, mon unique espérance.

§. II.

De la soumission à la Providence de Dieu.

COMME la divine Providence a formé votre Compagnie, mes cheres Sœurs, cette même Providence doit toujours être la regle de votre conduite. Si vous y êtes entierement soumises & abandonnées, comme Dieu le veut de vous, vous pouvez compter que jamais elle ne vous abandonnera: Elle sera votre force dans vos foiblesses tant spirituelles que corporelles, votre consolation dans les plus vives affli-

ctions, votre suffisance dans la disette, votre assurance dans le danger, ainsi qu'elle a toujours été depuis votre établissement.

Notre-Seigneur veut plus de confiance de nous que de prudence : cette même confiance fera agir la prudence dans les besoins, sans qu'on s'en apperçoive : & l'expérience l'a fait connoître en diverses occasions. Ne vous mettez point en peine de ce que vous deviendrez, & ne vous laissez pas tromper par de vaines appréhensions, qui sont des empêchemens à votre salut : affermissez-vous dans la sainte dilection qui opére la confiance en la Providence de Dieu. Mon Dieu ! qu'il y a de grands tréfors cachés dans cette Providence ! & que ceux-là l'honorent souverainement, qui la suivent par leur obéissance & leur soumission, & qui ne la prévienent pas par des prévoyances & des inquiétudes inutiles ! Oui, me direz-vous, mais c'est pour Dieu que je me mets en peine. Vous vous trompez : ce n'est plus pour Dieu que vous vous mettez en peine, si vous vous peinez pour le servir. C'est un Maître qui veut qu'on le serve avec paix & tranquillité,

& qu'on attende ſans empreſſement ſes volontés & ſes ordres.

Tâchez d'acquérir l'égalité d'eſprit & la paix intérieure dans toutes les rencontres pénibles qui ſe préſentent. Habituez-vous à recevoir tous vos petits ſujets de mécontentement de la main de Dieu, qui eſt votre Pere, qui ſçait bien ce qui vous convient, qui permet que vous ſoyiez touchées de ſa juſtice, quelquefois pour vous corriger & pour vous punir ; & quelquefois auſſi pour vous témoigner ſon grand amour, en vous envoyant des ſouffrances afin de vous appliquer le mérite de celles de ſon Fils.

Le manquement du ſecours extérieur des créatures, ſervira à vous avancer dans la perfection du ſaint amour, & à vous attirer une protection plus particuliere de Dieu. Car ſçavez-vous ce qu'il fait, quand une ame privée de toute conſolation & de tout aide des créatures, eſt aſſez courageuſe pour en faire un bon uſage ? Il prend ſon plaiſir à être le conducteur & le guide de cette ame ; & quoiqu'elle ne ſente pas ce ſecours, elle doit être aſſurée néanmoins qu'il la ſoutient par la puiſſance de ſa main, lorſqu'elle s'attache

à lui par une confiance entiere ; & qu'il ne permettra pas qu'elle succombe sous le poids de sa misere.

CHAPITRE VIII.

Du Péché.

§. I.

De sa nature & de son origine.

LE péché est un néant, mais un néant rébelle contre Dieu : A ce seul mot je reconnois, ô mon Dieu, le malheur que j'ai eu de vous offenser si souvent.

Le péché a commencé après la création du premier homme. Dieu ayant créé son ame, la rendit maîtresse de sa volonté, pour faire paroître la noblesse de sa nature ; & il se réserva l'acte d'obéissance, pour montrer qu'il étoit le souverain. Mais l'homme abusa malheureusement du pouvoir que Dieu lui avoit donné, & préféra sa volonté à la sienne : Il lui refusa l'obéissance qu'il lui devoit par tant de titres. Quel aveuglement & quelle misere ! Béniſſez, ô mon Dieu, le désaveu que j'en fais, & la résolution que je prens, moyennant votre grace, de le haïr pour jamais.

Quoique le pouvoir de pécher soit très-dommageable à l'ame, c'est néanmoins une marque de son excellence, & qui peut ne lui être pas nuisible; parce que Dieu ne lui refuse pas la grace nécessaire pour s'en abstenir. C'est une infirmité que nous devons reconnoître par un aveu sincere, & dont la reconnoissance nous doit humilier devant Dieu : mais en même temps nous devons avoir recours à sa grace, & espérer de sa bonté qu'elle ne nous abandonnera pas à notre impuissance, & qu'elle nous donnera la force d'éviter le péché. Le pouvoir de pécher nous sera une occasion d'un plus grand mérite, si nous nous en abstenons. Nous lisons dans l'Ecriture que Dieu loüe l'homme juste de ce qu'il a gardé des commandemens qu'il pouvoit transgresser, & de ce qu'il n'a pas fait le mal qu'il pouvoit faire. *Erit illi gloria æterna qui potuit transgredi & non est transgressus* *.

§. II.

De la Tentation.

NOUS devons bien craindre la tentation, soit que nous considérions le des-

* Eccli. 31. v. 10.

ſein de l'ennemi qui nous tente ; ſoit que nous regardions les moyens dont il ſe ſert pour nous tenter.

Il n'a d'autre fin que de nous faire agir contre la volonté de Dieu, & de nous faire perdre notre vocation : & il eſt d'autant plus dangereux, qu'il cache ſon deſſein avec plus d'artifice, & qu'il le couvre de l'apparence d'un bien qui flatte nos humeurs & nos deſirs : Il arrive même quelquefois que cet eſprit de ténébres, ſe transformant en Ange de lumiere, nous fait prendre pour une inſpiration de la grace, un piége qu'il nous tend pour nous ſurprendre.

Cet ennemi emploie contre nous tout ce qu'il a d'adreſſe & de lumiere. Nous n'avons pas à combattre, dit l'Apôtre ſaint Paul, contre des ennemis de chair & de ſang, mais contre des eſprits de malice, contre les puiſſances des ténébres & les Princes du ſiécle *.

Il ſe joint avec la chair & le monde pour nous faire la guerre de toutes parts, & pour nous attaquer par toutes nos inclinations. Il ſollicite la chair à rechercher les douceurs & les commodités de la vie, & il lui donne de l'averſion

* Epheſ. 6. v. 12.

pour les mortifications & les austérités. Il met devant les yeux la gloire & les vanités du monde pour en inspirer l'affection & l'estime ; & il fait tous ses efforts pour faire concevoir du mépris & du dégoût d'une vocation sainte, où l'on fait profession de renoncer à ses maximes & à toutes ses prétentions.

Nous ne pouvons espérer de tréve avec cet ennemi pendant notre vie. Il nous exerce sans relâche jusqu'à notre mort ; & quelque résistance que nous lui ayons faite pendant plusieurs années, il ne se rebute pas, & il tâche toujours de nous faire perdre la persévérance. Il n'a point de plus grande joie que de nous faire quitter le bien ; & il triomphe, lorsqu'il peut seulement quelque tems avant notre mort nous faire changer nos bonnes résolutions. Prenons garde, mes Sœurs, de lui donner cet avantage : & pour cela soyons fideles en toutes les moindres choses, renouvellant tous les jours le desir de plaire à Dieu, & de satisfaire à nos obligations. La vie est courte, & l'éternité bienheureuse est longue, aimable, & desirable. Nous ne sçaurions y aller qu'à la suite de Jesus, toujours travaillant &

souffrant. Et encore ne nous y auroit-il pas menées, si sa persévérance ne l'eut conduit jusqu'à la mort de la croix. Voyez si nous nous devons épargner pour ne pas perdre le fruit de tout le bien que nous avons fait jusqu'à présent. Quand nous aurions travaillé quarante-neuf années, si nous nous relâchions dans la cinquantiéme, en laquelle Dieu nous appelleroit, nous n'aurions rien fait toute notre vie. La persévérance doit donc être la derniere fleur de notre couronne; puisque nous ne la recevrons que dans le dernier moment de notre vie, qui donnera l'accomplissement & la consommation à toutes nos œuvres & à tous nos travaux. *Amen, amen.*

Fin du cinquiéme & dernier Livre.

PENSÉES
DE LA VÉNÉRABLE
LOUISE DE MARILLAC,

Dans sa Retraite du mois de Février de l'année 1655.

AVERTISSEMENT.

IL y a tant de Livres qui donnent des sujets de Méditation pour les Retraites, & celui que j'ai fait depuis peu imprimer sur cette matiere, est si assorti aux besoins & à l'état des personnes consacrées à Dieu, qu'il semble que c'est surcharger le public, que d'y revenir encore. Cependant, & j'oserai le répéter encore une fois, comme des Filles bien nées entendent toujours avec un nouveau plaisir une Mere qu'elles chérissent autant qu'elles la respectent; je vais donner d'après cette digne Mere une idée de la retraite qu'elle fit quelques années avant sa mort. Mais je ne

la donnerai qu'en racourci. C'eſt elle qui y parle * & qui vraiſemblablement n'y parle que par l'ordre de ſon Pere ſpirituel.

Il m'a été permis, *dit-elle*, de faire une petite retraite, à cauſe du grand beſoin que j'en ai. Mon très-honoré Directeur m'a preſcrit d'y aller plus paſſivement qu'activement; d'attendre de la miſéricorde du Seigneur ce qu'il lui plaira de m'inſpirer; & de retourner doucement à lui, quand les diſtractions, auxquelles je ne ſuis que trop ſujette, le déroberont à ma vuë.....

Il a auſſi voulu que je ſuiviſſe les trois voies, dont on a coutume de ſe ſervir pour aller à Dieu. La voie *purgative*, pour apprendre à me connoître, & à me relever de mes chûtes. La voie *illuminative*, pour bien étudier dans les leçons & les exemples que le Sauveur nous a donnés, ce qu'il exige de moi dans l'état où ſa bonté ma miſe. Et la voie *unitive*, pour ſervir ce divin Maître avec une grande pureté d'intention, & une grande ſimplicité dans mes pa-

* C'eſt-à-dire que j'ai rendu, autant qu'il m'a été poſſible, la ſubſtance des choſes; mais ſans m'attacher à l'expreſſion, comme j'ai fait à peu-près dans les penſées précédentes.

roles, dans mes actions, & dans toute ma conduite.

MA PREMIERE ORAISON a eu pour sujet le besoin, que j'avois de me bien préparer à cette retraite; & l'infinie miséricorde de Dieu qui m'y appelle, pour me parler cœur à cœur, à moi qui suis le rebut du monde; & pour rappeller mon esprit de ces évagations, auxquelles il se laisse si aisément emporter.

Dans le second point, il m'a semblé que ce langage que Dieu veut bien tenir à mon cœur, tend à me faire connoître ce qui lui déplaît en moi; à m'éclairer sur ce que je dois faire dans la conduite des autres; & sur-tout à examiner bien ma conscience, aujourd'hui que je le puis, de peur de remettre cette discussion à un tems, où il ne sera plus possible de la faire. J'ai senti combien il étoit important pour moi de faire bien ce saint exercice, pour juger sainement & des affaires & des personnes de la Compagnie. D'autant plus que cette retraite peut être la derniere que Dieu me permettra de faire: en quoi je me soumets de bon cœur à sa sainte volonté. Pour donner quelque mérite à mes foibles oraisons, j'ai tâché de les unir à

celles qu'à faites le Sauveur, tandis qu'il étoit ſur la terre, afin que les unes puſſent paſſer à l'ombre des autres.

DANS MA SECONDE ORAISON, je me ſuis vivement perſuadée que Dieu étoit préſent à mon eſprit; qu'il excitoit mon ame à l'écouter; qu'il ne vouloit d'elle d'autres raiſonnemens que ceux que ſa vérité voudroit bien lui inſpirer. En réfléchiſſant ſur cette ame, que Dieu n'a point tirée de la matiere, j'ai trouvé en elle une ſorte de participation de la divinité; tant à cauſe de ſa nature qui eſt ſpirituelle, & qui la rend conforme à celle de J. C. qu'à cauſe de ſa fin, qui eſt de poſſéder Dieu.

Dieu m'a donné beaucoup de penſées ſur la miſéricorde qu'il m'a faite, lorſqu'en créant mon ame, il l'a deſtinée à ſon ſervice, par les voies où il m'a fait entrer, malgré mes infidélités, qui tant de fois m'ont miſe en danger de périr. A ce ſujet, je me ſuis reproché d'être bien plus criminelle que les aſſaſſins, puiſqu'ils ne tuent que le corps, & que c'eſt à l'ame même que je m'attaquois. En retournant à Dieu, je l'ai prié d'être, pour le reſte de mes jours, ma voie, mon guide & ma force.

Un nouvel effet de l'amour de Dieu, qui m'a beaucoup touché, c'eſt que dans le tems où il veut être la fin de ſes créatures, il leur trace les moyens d'y arriver. O bon Dieu! que cet amour eſt grand, & que ce ſecret eſt peu approfondi! Combien de fois m'avez-vous amoureuſement trompée, en me faiſant aller où vous vouliez, lorſque je n'y penſois pas? Et combien de fois me ſuis-je trompée moi-même, en voulant vous chercher par des voies où je ne vous aurois pas trouvé? Soyez béni à jamais, ô mon Dieu, de ce que vous daignez me continuer vos miſéricordes. Je m'abandonne ſans réſerve & pour toujours aux diſpoſitions de votre ſainte volonté.

MA TROISIÉME MÉDITATION a été ſur le péché, ce néant rébelle contre Dieu. J'ai vû le miſérable état où je me ſuis réduite, pour avoir aimé ce que Dieu hait, & m'être tirée de l'ordre de ſa ſainte volonté. Et pourquoi? pour faire malheureuſement la mienne. Car, ô mon Dieu, c'eſt la mienne que j'ai voulu faire, toutes les fois que je vous ai offenſé. Et ce qui me rend plus criminelle, c'eſt que votre grace m'avoit

appriſe que rien ne pouvoit m'être plus avantageux que de contredire mes deſirs pour obéïr aux vôtres. Je vous en demande pardon, ſainte & adorable volonté de mon Dieu. Je me ſoumets à vous ſans réſerve ; & je veux y être ſoumiſe pour le tems & pour l'éternité.

Dans le ſecond point, j'ai remonté à l'origine du péché. J'ai vû que Dieu, pour faire ſentir à l'homme la nobleſſe de ſon extraction, l'avoit créé libre, & qu'il ne s'étoit réſervé de ſa part qu'un acte d'obéiſſance très-aiſé à remplir. Miſérables que nous ſommes, c'eſt nous qui avons tout gâté, en préférant notre volonté à la ſienne ! Béniſſez, Seigneur, le déſaveu que je fais de ce déſordre, & la réſolution que je prens aujourd'hui de haïr pour jamais le péché. Souffrez, Vierge ſainte, que je vous félicite de ce que vous en avez toujours été préſervée.

MA QUATRIÉME MÉDITATION a eu pour objet le péché véniel. J'ai cru que pour me bien mettre en la préſence de Dieu, je devois me tenir aux pieds de Jeſus crucifié, afin d'y apprendre le grand mal que le péché véniel cauſe aux ames, qui, comme la mienne,

ont le malheur d'y être habituées. J'ai vû dans l'image de ce Sauveur attaché à la Croix, comme dans un miroir fidéle, que le péché véniel a augmenté les plaies douloureuſes de ſon précieux corps. Le péché mortel le crucifie de nouveau, toutes les fois qu'on le commet : Le péché véniel s'oppoſe aux deſſeins que ſa miſéricorde a ſur nous. Il rend l'ame languiſſante, il retarde ſa marche, il l'empêche de ſuivre les voies par où Dieu voudroit la conduire. O mon ame, ſi tu ſçavois bien, & ſi tout le monde ſçavoit la perte que nous cauſe le plus léger péché, que ne ferions-nous point pour l'éviter ?

Le péché véniel très-dangereux à toutes ſortes de perſonnes, l'eſt encore plus à celles, qui par l'ordre de la Providence ſont deſtinées à ſervir le prochain. O mon Dieu ! faites-moi la grace de bien connoître combien il vous déplaît, & comment vous le puniſſez. Je l'entrevois, mais d'une maniere trop confuſe pour le bien ſentir. N'eſt-ce point que vous chargez nos ames des péchés que les autres commettent, ſoit à cauſe du mauvais exemple que nous leur donnons, ſoit parce que nous ne les

reprenons pas de leurs petits déréglemens. N'eſt-ce point auſſi, parce que vous tranſportez aux perſonnes que je ſers, les graces dont je me rends indigne par une foule d'amuſemens, qui, ſans aller juſqu'au mortel, ne laiſſent pas de vous déplaire. Ah! Seigneur, ſi cela eſt, vous ne me traitez que comme je le mérite. Mais ayez pitié de moi, ſelon votre grande miſéricorde. Eclairez mon ame : guériſſez-la de ſa langueur & de ſon inaction. Je me donne à vous pour agir & pour ſouffrir tout ce qu'il vous plaira. Rendez-moi docile aux avis qui me ſeront donnés ſur ce ſujet & ſur tout autre ; afin que j'accompliſſe fidélement votre très-ſainte volonté, & que je ne faſſe jamais rien qui puiſſe tant ſoit peu vous déplaire.

DANS MA CINQUIÉME MÉDITATION, je me ſuis occupée de la tiédeur, & j'ai d'abord ſenti que c'eſt un vice dont je ſuis très-coupable. En me repréſentant Notre-Seigneur comme mon Epoux, je me ſuis trouvé chargée de confuſion à la vuë de ma lâcheté. D'un côté j'ai vû que je devois imiter ſon zéle & ſon ardeur pour le ſalut des ames ; & de l'autre, j'ai reconnu qu'au lieu de travailler à la ſanctification de la petite

Famille

famille qu'il m'a confiée, je n'étois propre qu'à lui communiquer ma langueur. C'eſt ce qui m'a bien fait craindre que cette menace de l'Apocalypſe, *parce que vous êtes tiéde, je vous vomirai de ma bouche* *, ne fût pour moi; & que pour avoir trop cédé aux mauvaiſes inductions de l'Ange de ténébres, je ne méritaſſe d'être répudiée comme une Epouſe infidéle, Ah! mon Seigneur, traitez-moi dans le tems avec toute la rigueur de votre juſtice, pourvu que vous me faſſiez miſéricorde dans l'éternité. Confirmez la réſolution que votre grace me fait prendre, de veiller plus que jamais ſur toutes mes actions; & de régler, autant qu'il me ſera poſſible, ma vie ſur l'exemple de la vôtre.

Dans le ſecond point, j'ai vû que la tiédeur de mon ame la rendoit plus languiſſante, que ne l'eſt ma ſanté par la foibleſſe de mon corps. J'ai regardé cette tiédeur comme une fiévre étique, qui tuë ſans qu'on s'en apperçoive. Dans cette réfléxion plus effrayante que celle de la mort, j'ai eu recours à mon Sauveur, au ſouverain Médecin des ames. Je me ſuis entierement abandonnée à

* Quia tepidus es.... incipiam te evomere ex ore meo, *Apocal.* 3. *v.* 16.

lui, me soumettant, à quelque prix que ce soit, à tous les remédes qu'il voudra m'appliquer ; pourvû que je n'aie pas le malheur d'être séparée de lui.

MA SIXIÉME ORAISON a été sur la mort. Je me suis d'abord rappellé cet arrêt, qui condamne tous les hommes dès leur naissance à mourir. Chaque jour nous le voyons s'exécuter sur les autres ; mais nous nous flattons aisément qu'il est différé pour nous. Mon ame, il s'exécutera pour moi un de ces jours. En quel état seront mon esprit & mon corps dans ma derniere maladie ? Quelle provision fais-je aujourd'hui pour ce moment, qui sera le dernier de tous, & le plus décisif ? Faut-il qu'ennemie de moi-même j'y songe si peu ? Quelque puisse être la situation de mon corps, elle sera toujours moins pénible que celle de notre Sauveur sur la Croix. Je me propose d'imiter cet état d'assujétissement & de soumission à la volonté de Dieu, & de ne regarder qu'elle dans tous les événemens de ma vie. Il y a long-tems qu'une voix intérieure m'a avertie, que cette humble soumission étoit un des moyens dont le Seigneur se servoit plus volontiers pour la

ſanctification des ames. Mais j'ai été bien infidele à cette importante leçon. Pardonnez-le moi, ô mon aimable Jeſus; & pour bien vous imiter dans votre agonie, faites que j'imite, tant que je le pourrai, votre ſainte vie, & ſur-tout en ſervant les pauvres; ce qui, comme vous me l'avez fait connoître, eſt un des plus grands thréſors du Chriſtianiſme.

Dans mon ſecond point, après avoir renouvellé l'acte de la préſence de Dieu, j'ai vu que l'inſtant de la mort ſeroit mon dernier appel : que c'étoit dans l'agonie que Dieu faiſoit ſes dernieres graces, & qu'il n'y en avoit plus à attendre, pour le moment où il vient à nous juger. Je l'ai prié de m'en bien faire connoître le prix, & de me fournir tous les moyens de les attirer ſur moi. Je me ſuis rappellé celles dont il m'a favoriſée dans ma plus tendre jeuneſſe, en me faiſant connoître les Myſteres de la Foi. J'ai été ſenſiblement touchée de me voir du nombre de ceux qui ſont éclairés, de ſi bonne heure, du flambeau de la vérité. Faut-il, me ſuis-je dit, que tant de Chrétiens eſtiment ſi peu un auſſi grand bonheur! O miſéricorde de mon Dieu, faites-moi

la grace de vivre & de mourir dans l'amour & la reconnoiſſance.

Etant à l'Egliſe, où j'ai vû des pauvres, j'ai reſſenti un grand amour pour eux..... J'ai ſouhaité qu'ils fuſſent bien inſtruits de la maniere de vivre, & de mourir en bons pauvres.

DANS MA SEPTIÉME ORAISON, où il s'agiſſoit du jugement, j'ai commencé par m'adreſſer au Saint-Eſprit, pour apprendre de lui ce que je dois croire, & ce que j'ai à faire, pour n'être point confonduë dans ce jour, où le juſte même aura peine à ſe tirer d'affaire *. L'abord de cette matiere m'a ſaiſie de frayeur, en me repréſentant le grand nombre de péchés, dont je me ſuis renduë coupable. Mais l'idée du Sacrement de Pénitence, que Notre-Seigneur a établi dans ſon Egliſe, a un peu adouci ma peine. En penſant que c'eſt lui qui doit me juger un jour, j'ai crains qu'il ne me traitât ſelon la rigueur de ſa juſtice. J'ai bien vû qu'après ma mort, il n'y avoit plus de miſéricorde à attendre; & j'en ai conclu que je devois donc mettre tout en uſage, pour détourner de deſſus moi ſa colere. Il m'a paru qu'un des meilleurs moyens

* Si juſtus vix ſalvabitur, &c. *I. Petri.* 4. v. 18.

pour y réuſſir, étoit de l'enviſager ſouvent en qualité de Juge, qui punira un jour, mais qui ne demande aujourd'hui qu'à pardonner. C'eſt une réſolution que je prens aujourd'hui, & que je veux mettre en pratique, principalement lorſque je me préparerai à la confeſſion.

Dans mon ſecond point, après m'être rapidement préſentée au Saint-Eſprit, je l'ai prié d'échauffer & de fondre, par la force de ſon amour, la dureté de mon cœur; & d'y imprimer les ſentimens dont j'ai beſoin pour me préparer à ce jugement, auſſi redoutable d'un côté, qu'il eſt deſirable de l'autre.... En voyant que j'ai tant de fois mérité les rigueurs du plus terrible jugement; & que lorſque ſon moment ſera arrivé, il ne me ſera plus poſſible de l'éviter; j'ai vû par une ſuite néceſſaire, que je n'avois d'autre parti à prendre, que celui de me corriger de mes défauts. J'ai vû avec beaucoup de reconnoiſſance que depuis pluſieurs années je n'étois plus dans l'occaſion de commettre pluſieurs péchés, où je ſuis tombée autrefois, & où j'ai fait tomber les autres. J'ai vû encore que j'étois en état de payer pluſieurs dettes, que j'ai contractées par ma vanité; & que pour cela

je n'avois qu'à ſouffrir les mépris qui ſont attachés à la vieilleſſe, & me féliciter de l'impuiſſance où je ſuis de participer aux vains plaiſirs du ſiécle. Et comme il y a eu bien des Saints qui ſe ſont fait un plaiſir de défigurer leur corps par les rigueurs de la pénitence; ce que je n'aurois pas eu le courage de faire; j'ai remercié Notre-Seigneur de m'avoir donné par lui-même (dans mes maladies & mes douleurs) ce que ma lâcheté m'auroit empêché de rechercher. Mais, mon Seigneur, j'ai beſoin de votre grace, pour accepter volontiers cette ſorte de pénitence. Je vous la demande auſſi pour faire un bon & ſaint uſage du tems; dont la perte n'eſt que trop ordinaire aux perſonnes d'un certain âge, & à moi plus qu'à toute autre.

MA HUITIÉME MÉDITATION a été ſur le Purgatoire. Je me ſuis miſe d'une maniere ſimple en la préſence de Dieu. J'ai enviſagé le Purgatoire comme un lieu où il exécute ſa juſtice: mais je l'ai en même tems enviſagé comme un lieu qui mérite notre reconnoiſſance; parce que ſa bonté nous y donne un dernier moyen de nous purifier de nos taches. Deux choſes m'ont paſſé par l'eſprit. 1°. Je n'ai pu m'imaginer qu'il y

eût dans le Purgatoire des Démons * ; parce qu'ils n'y ont rien à gagner ; que quoique ce soit un lieu de pénitence, c'est un lieu de grace, où malgré la sévérité de la justice, la miséricorde & l'amour sont parfaitement exercés. 2°. Quoique je ne conçoive pas bien que nos bons Anges nous y visitent, je crois cependant que les ames sont consolées, en voyant ceux qui viennent en tirer leurs compagnes, pour les conduire au Ciel. O lieu justement desiré ! ô aimable séjour, où l'on est sûr de son salut, & dans l'impuissance d'offenser Dieu !

Comme il m'est venu en pensée que chaque sens y souffre par la privation de la gloire qu'il auroit obtenuë plutôt, s'il n'avoit point servi d'instrument au péché ; j'ai renouvellé mon desir de mortifier mes sens & mes passions. Je me suis aussi proposé de m'occuper du bonheur de voir Dieu, & de soupirer après lui. Faut-il que l'amour désordonné de ma conservation m'ait si souvent détournée de ce saint exercice. Je vous en demande très-humblement pardon, ô mon Sauveur, à vous qui m'avez si

* Saint Thomas, *in 4. dist. 20. art. 5.* est du même sentiment, & il n'est pas le seul. S. Bernard *serm. 42. de diversis*, pense le contraire. Il n'y a rien de sûr là-dessus. *Signata sunt hæc in thesauris.*

cherement acheté le Paradis. Faites par votre amour que je n'aie pas le malheur de le perdre.

DANS MA NEUVIÉME MÉDITATION, j'ai réfléchi sur cette grande vérité, que Dieu nous a donné son Fils sur la terre pour l'imiter. Après avoir donné quelque moment à l'acte de la présence de Dieu, j'ai envisagé le Sauveur comme mon Maître; mais comme un Maître bien différent de ceux qui enseignent, & ne font pas; puisqu'il a commencé par faire, avant que d'enseigner *. J'ai admiré l'excès de son amour pour nous; amour qui le rabaisse jusqu'à vouloir que de foibles créatures lui deviennent en quelque sorte semblables, en faisant ce qu'il a fait : mais amour qui nous releve infiniment; puisqu'il nous permet, qu'il nous ordonne même de copier le plus beau, le plus grand de tous les modeles. Car quoique Jesus-Christ ait paru mener une vie ordinaire, il l'a menée dans la plus haute perfection. Mais enfin c'est cette vie à laquelle nous devons conformer la nôtre, autant qu'il est en nous. Est-il rien de plus juste, de plus glorieux, de plus raisonnable?

Mais pourquoi donc, mon ame, as-

* Cœpit Jesus facere & docere. *Act.* 1. v. 1.

tu été si long-tems sans le bien concevoir ? Tu avois besoin de bonne volonté : que ne l'as-tu demandée ? Tu avois besoin de lumieres : elles-t-eussent été accordées. Ah ! Seigneur, j'en ai aujourd'hui besoin, autant & plus que jamais. Donnez-les moi ; & faites-moi la grace de vous les demander toujours avec une ferveur qui mérite de les obtenir.

Nous imitons sans peine le Démon, cet Ange de superbe, qui nous a donné les plus pernicieux exemples : & nous ne pouvons nous résoudre à entendre les leçons de celui que le Pere éternel nous ordonne d'écouter, & qui a lui-même voulu que nous fussions ses imitateurs. Mais peut-être que cette imitation passe nos forces : désabusons-nous de cette idée. Il nous connoissoit bien, & n'ignoroit pas nos foiblesses ; & cependant il a voulu que ses fidéles l'imitassent ; & ils l'ont effectivement imité jusqu'à faire des miracles comme lui, quand ils ont eu la foi qu'il exigeoit d'eux.

Divin Sauveur, pourquoi donc jusqu'ici n'ai-je pas imité vos vertus ? N'est-ce point mon orgueil qui m'en a empêchée ? Je m'en repens de tous mon cœur ;

donnez-moi la douceur du vôtre, & la grace de ſupporter pour votre amour toutes les peines qui pourront m'arriver. Quelque grandes qu'elles puiſſent être, jamais elles n'égaleront les vôtres.

J'AI FAIT MA DIXIÉME MÉDITATION ſur la vie cachée de Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt. Le moyen dont je me ſuis ſervie pour me mettre en ſa préſence, a été de jetter les yeux ſur ſa divinité, cachée & comme enſevelie ſous les ombres de ſon humanité. Tous les thréſors de la ſcience étoient en lui : Il auroit pû citer les prophéties, & parler un langage plus élevé que celui des Anges : cependant il vivoit dans la ſimplicité d'un enfant. O vie cachée ! quel exemple & quelle leçon donnez-vous à mon ame ? Il eſt vrai que j'aime à ne pas paroître aux yeux du monde : mais n'ai-je pas lieu de craindre de ne les avoir évités, que pour en être plus eſtimée ? O vie cachée, oui vous êtes un vrai thréſor ; puiſque Dieu eſt en vous. Que ne dois-je donc point faire pour vous trouver & pour vous acquérir ? Providence divine, vous ſçavez & le beſoin que j'ai de cette ſainte obſcurité, & les moyens de m'y faire entrer ;

Je m'abandonne entierement à vous pour y parvenir.

L'ennemi du genre humain ſçait combien la vie cachée lui a enlevé d'ames, qu'il vouloit perdre en les expoſant au grand jour. C'eſt pour cela, qu'en dérobant ſa marche, il les engage, autant qu'il peut, à ſe produire ſous de beaux prétextes. Ne permettez-pas, ô mon Sauveur, que je tombe dans cette funeſte illuſion. Ouvrez-moi les moyens, & faites-moi la grace de vous imiter dans votre vie cachée, & de ne m'en éloigner jamais, ſous quelqu'apparence que ce puiſſe être de raiſon, ou de bien, ſoit pour moi, ſoit pour les autres. Je ne veux que l'accompliſſement de votre ſainte & adorable volonté. Les déſerts de la Paleſtine ont été remplis de Solitaires, qui n'ont cherché qu'à vivre inconnus : & moi miſérable, je voudrai paroître, de peur que le monde ne cenſure ma conduite. Je renonce à mon propre jugement, ſur cela, & ſur toute autre choſe : je ne veux ſuivre que le vôtre, ô mon Dieu, mon Sauveur, & mon tout. Ainſi ſoit-il.

TELS ſont les ſentimens qu'avoit notre vénérable Mere dans ſes retraites. Ce qui m'y a frappé juſqu'au ſaiſiſſement,

c'eſt ſa profonde humilité. Elle ſe peint ſans ceſſe, & ſur-tout dans ſa ſeconde méditation, ſous les traits les plus ſombres. Cependant, quoique ſon ſiécle ait fourni des modéles de vertus, il ſeroit difficile d'en trouver de plus parfait, de plus accompli en tout genre, que celui qu'elle a donné à ſes Filles, ou plutôt à la France toute entiere. Malheureux enfans de l'orgueil & du menſonge, nous ne voyons en nous, que des biens qui n'y ſont pas; tandis que les vrais enfans de Dieu ne voient en eux que des taches & des imperfections! Je l'ai prouvé ailleurs par des exemples connus. Celui de S. Vincent de Paul, c'eſt-à-dire d'un des plus vertueux Prêtres, qui aient jamais été, le prouvera juſqu'à la fin des ſiécles. Mademoiſelle le Gras s'eſt jugée, comme ſon Directeur ſe jugeoit. Que pouvoit-elle penſer d'elle, en voyant ce qu'il penſoit de lui?

FIN.

TABLE

Des noms de perſonne & de lieu, dont il eſt parlé dans cet Ouvrage.

A

AIguillon (la Ducheſſe d') aſſiſte aux aſſemblées de charité avec pluſieurs Dames, *page* 54.

Anne d'Autriche eſtime les Filles de la Charité, & en demande pour Fontainebleau, & pour les Soldats bleſſés à Dunkerque, 102 & 105. Eloge de cette Princeſſe, 107.

Angers. Mademoiſelle le Gras va y établir ſes Filles pour le ſervice des malades, 86.

Aſſemblée de Dames pour le ſervice des Pauvres, 54. Services qu'elle rend à l'Hôtel-Dieu de Paris, *la même & ſuiv.*

B

Beauvais, Mademoiſelle le Gras va y viſiter la Confrérie de la Charité, 40. Honneurs qu'on lui rend dans cette Ville, 41. Protection de Dieu ſur un enfant, 42.

C

Camus (Jean-Pierre, Evêque de Belley) Directeur de Mademoiselle le Gras, modere son zéle, 13. La rassûre contre une crainte excessive du péché, 16. Lettre qu'il lui écrit sur la mort de son mari, 25. Il la met entre les mains de S. Vincent de Paul, 28.

Champagne, les Filles de la Charité servent cette Province désolée, 114.

Champigni (le Pere Honoré de) empêche Mademoiselle le Gras d'entrer chez les RR. M. Capucines, 8.

Chapelle. (la) Mademoiselle le Gras va s'y loger, & pourquoi, 71.

Compagnie des Filles de la Charité, projettée, 50.

Conférence de S. Vincent & des Filles de la Charité, sur les vertus de Mademoiselle le Gras, *p.* 200.

D

Dunkerque. On y envoie des Filles de la Charité pour servir les Soldats blessés, 103.

E

Enfans-Trouvés, leur triſte état, 82. Services infinis que leur ont rendu S. Vincent & Mademoiſelle le Gras, 83. *& ſuiv.* Les Dames veulent les abandonner. Touchant diſcours de S. Vincent à cette occaſion, 89.

Eſtampes. On y envoie des Filles de la Charité au ſecours des pauvres, 116. Courage de la Sœur Marie-Joſeph, 117. Il y meurt quatre ou cinq Prêtres de la Miſſion, *ibid.*

F

Forçats, Mademoiſelle le Gras en prend ſoin, 85.

François de Sales (Saint) avoit voulu faire des Filles de la Viſitation, ce que ſaint Vincent & Mademoiſelle le Gras ont fait des Filles de la Charité, 167.

G

Gondy (le Pere de) prie Mademoiſelle le Gras de viſiter ſes terres en Champagne, 45. Avis que lui donne S. Vincent avant ſon départ, 46.

Gonzague : *Voyez* Louiſe-Marie.

Gras (Antoine le) épouse Louise de Marillac, 9. Exerce sa patience dans une longue maladie, 21. Prend des sentimens très-chrétiens, 22. Sa mort, 24.

H

Hôpital du Nom de Jesus confié aux Filles de la Charité, 126. Il occasionne la fondation de l'Hôpital général, 127.

Hôtel-Dieu de Paris, services que lui rend l'Assemblée des Dames établies par S. Vincent, 54. Grands biens qu'elle y fait, 59. *& suiv.*

L

Lorraine, ce que S. Vincent fait pour cette Province affligée, 93. Et ce que fait Mademoiselle le Gras pour celles que la misere obligeoit de se réfugier à Paris, 94.

Louise-Marie de Gonzague demande des Sœurs de la Charité pour la Pologne, 119. Elles y arrivent dans le tems de la peste, 122. Tendresse que cette vertueuse Reine eut pour elles, *ibid.* & 213.

TABLE.

M

1. Marillac. (Louiſe de) Sa naiſſance, 6. Son éducation, 7. *& ſuiv.* Veut ſe faire Capucine, mais ne le peut à cauſe de ſa ſanté, 8. Perd ſon Pere, 9. Epouſe M. le Gras, *ibid.* Rend de grands ſervices aux malades, 10. Hait le monde, 12. Se met ſous la conduite de l'Evêque de Belley, 13. Eſt troublée par une crainte exceſſive du péché, 16. Eſt tentée contre la foi, 17. Elle éleve ſon fils bien chrétiennement, 18. Souffre de la part de ſon mari, 21. Mort chrétienne de M. le Gras, 24.

2. La ſainte Veuve fait vœu de continence, 26. Eſt miſe ſous la conduite de S. Vincent de Paul, 28. Il la charge de viſiter les Confréries de la Charité, 31. Maniere dont elle s'y prépare, 32. Elle va à Montmirel, 10. Ordre de ſes voyages, 33. Biens qu'elle fait dans ces lieux, 34. Elle établit la Confrérie de la Charité à S. Nicolas du Chardonnet, & eſt préſervée de la peſte, 36. Va faire la même viſite à S. Cloud, à Villepreux, à Beauvais, 38. *& ſuiv.*

3. Projet d'une Compagnie de Filles pour ſervir les pauvres, 49. *& ſuiv.* Leçons que leur donne leur bonne Mere, 65 & 135. Elle ſe retire à la Chapelle, & pourquoi, 71. Son occupation dans ce lieu, 72. On y fait des retraites, avec beaucoup de ſuccès, 76. Son Oraiſon, & ſes autres exercices de piété, 77. *& ſuiv.*

4. Elle ſecourt les Enfans-Trouvés, 82. Et les Forçats, 85. Va à Angers pour le ſervice des malades, 86. Zéle de ſes Filles pendant la peſte, 91. Elle reçoit pluſieurs Lorraines, 94. Vient demeurer auprès de S. Lazare, & y fait de nouveaux biens, 95. *& ſuiv.* Va à Nantes pour ſe charger de la conduite de l'Hôtel-Dieu, 98. Maniere dont elle ſanctifie ſon voyage, 99.

5. Anne d'Autriche lui demande de ſes Sœurs pour avoir ſoin des Soldats malades, 103. Zéle qu'elles ont toutes pour ſe dévoüer à ce pénible miniſtere, 104. *& ſuiv.* Comment elle ſoulage les pauvres pendant la miſere de l'année 1649. Elle ſecourt avec S. Vincent la Picardie & la Champagne, 114. *& ſuiv.* La Reine de Po-

logne veut avoir des Filles de la Charité, 119. Leçons & exemples que Mademoiſelle le Gras donne à ſes Sœurs, 135. *& ſuiv.* 146, *&c.* Services qu'elle leur rend, 142. Ce qu'elle exige des Supérieures, 155.

6. La nouvelle Compagnie eſt approuvée de M. l'Archevêque de Paris, 162 & 163. Le Roi lui donne des Lettres-Patentes très-honorables, 165. Elles ſont enregiſtrées, 166.

7. Maladies de Mademoiſelle le Gras, 171. Elle reçoit les derniers Sacremens, 173 & 174. Ne peut être ſecouruë par S. Vincent, 177. Avis que la vertueuſe mourante donne à ſon fils, 173. Sa bienheureuſe mort, 182. Sa ſépulture à S. Laurent, 183. Son corps eſt transféré dans la Chapelle de ſes Filles, 188 *& ſuiv.* Conférence ſur les vertus de cette reſpectable Défunte, 200. Ses penſées ſur les Myſteres de J. C., & ſur pluſieurs autres matieres de piété, 224. *& ſuiv.* Voyez le Sommaire du cinquiéme Livre au commencement de ce volume.

Monique (Sainte), ce que Mademoiſelle le Gras faiſoit le jour de ſa fête, 26 & 27.

Montmirel : Elle y visite la Confrérie de la Charité. Avis que lui donne S. Vincent, 32 & 33.

N

Nantes. Mademoiselle le Gras y conduit de ses Sœurs pour servir l'Hôtel-Dieu, 98.

O

Ordinands. Mademoiselle le Gras prie & veut que ses Filles prient pour les Ecclésiastiques dans le tems des Ordinations, 184.

P

Paris secouru par S. Vincent & Mademoiselle le Gras, 118.
Paul, *Voyez* Vincent de.
Picardie : services que lui rendent les Filles de Mademoiselle le Gras, 114.

T

Turc converti par la douceur d'une Fille de la Charité, 148.

V

Varsovie. Les Filles de la Charité y arrivent dans le tems de la peste, 122.

Ventadour (la Ducheſſe de) témoigne ſon affection pour Mademoiſelle le Gras, dans ſa derniere maladie, 178.
Vincent de Paul (Saint), idée générale des grands biens qu'il a faits, 2 & 3. Il envoie Mademoiſelle le Gras viſiter les Confréries de la Charité, 31. Il forme une Aſſemblée de Dames pour le ſervice des pauvres, 54. Il arrête le zéle de Mademoiſelle le Gras, 57. Ce qu'il fait pour la Lorraine, 93. Pour la Picardie & pour la Champagne, 111.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Ouvrage intitulé, *la Vie de la Vénérable Louiſe de Marillac, Veuve de M. le Gras.* A Paris, ce 20 Février 1769.

Signé FORGET.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT: Notre amé DE HANSY le jeune, Libraire, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire réimprimer & donner au Public: *La Vie de la Vénérable Louiſe de Marillac, Inſtitutrice des Filles de la Charité;* s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de trois années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condi-

tion qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance. A LA CHARGE que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs ; en bon papier & beaux caractéres ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la préſente Permiſſion ; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier-Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU ; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU ; le tout à peine de nullité des Préſentes. DU CONTENU deſquelles vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayant cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion ; & nonobſtant clameur de haro, charte Normande, &

Lettres à ce contraires ; Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ àParis, le vingt-quatriéme jour du mois de Mai, l'an mil ſept cent ſoixante-neuf, & de notre régne le cinquante-quatriéme. PAR LE ROI EN SON CONSEIL.

Signé LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 492, fol. 680, *conformément au Réglement de* 1723. *A Paris*, *ce* 30 *Mai* 1769.

Signé DE LORMEL, Adjoint.

DE L'IMPRIMERIE DE PH. D. PIERRES,
Imprimeur ordinaire du Grand-Conſeil du Roi.

AVIS.

JE n'ai pû placer qu'ici le mémoire ſuivant, parce qu'il m'a été communiqué trop tard. Il vient d'un vertueux Prêtre, qui s'eſt conſacré depuis un grand nombre d'années, à la direction des Filles de la Charité. Il y a à profiter, & pour celles qui ont déjà le bonheur d'y être aggrégées, & pour celles qui penſent à s'y aſſocier. On verra par l'énumération des établiſſemens qui finiſſent cet article, que ce n'eſt pas à tort qu'on a comparé la Compagnie de ces dignes Servantes des Pauvres au grain de ſénevé, dont parle l'Evangile. Dans ſa naiſſance, ce n'étoit rien : Aujourd'hui, c'eſt un grand arbre, dont les branches ſalutaires s'étendent de toutes parts ; & ne s'étendent que pour ſervir d'aſyle à l'indigence, ſi long-temps & ſi triſtement abandonnée.

Sans doute que le pieux Lecteur se seroit attendu à trouver l'histoire d'une vie si innocente & si constamment active, chargée de faits mémorables & singuliers. Les faits n'ont pas dû manquer, & il paroît tout naturel de penser, que tant de vertus intérieures & tant de saints excercices dont l'aimable & parfaite charité étoit le principe, ont eu des traits rares & éblouissants : mais ou la louable simplicité, qui a toujours été le caractere distinctif des premieres Filles de la Charité, comme il l'est encore de celles qui leur ont succédé ; ou plutôt & encore mieux, la profonde & constante humilité de leur vénérable Mere, n'a pas permis que l'on fît un recueil suivi & détaillé de tout ce qui auroit pû contribuer à son éloge. Le silence des Filles sur les vertus de la Mere, me fait croire sans flatterie comme sans exagération, qu'elles entendoient mieux à les retracer dans leur conduite, qu'à sçavoir les transcrire jour par jour sur des ta-

blettes & ſur de pieux regiſtres. La vie cachée de celles-ci & de celle-là, dit plus à l'honneur des unes & des autres, que ne le pourroit annoncer la plus ample collection des traits & des faits qui leur auroient été familiers dans leurs fonctions ordinaires. Au ſurplus, les fruits merveilleux qu'a produits comme par une ſucceſſion non-interrompuë, l'induſtrieuſe charité de notre reſpectable veuve Louiſe de Marillac, équivalent très-certainement aux preuves les plus authentiques tirées des faits perſonnels, & de pluſieurs pieuſes anecdotes de ſon ſiécle.

Pour en donner ici une idée aſſez diſtincte, quoiqu'en un très-petit abrégé; il ſuffira de rappeller les progrès rapides de la Compagnie dont elle a la gloire d'avoir été en grande partie l'Inſtitutrice. A peine, en effet, la Communauté des Filles de la Charité fut-elle née; qu'elle eut en quelque ſorte, dès l'inſtant de ſon origine, un air de conſi-

ſtance inaltérable : tant par les glorieuſes Lettres-Patentes dont elle fut revêtuë, que par la multiplicité des établiſſemens qui en furent faits en peu d'années, & que l'on demandoit de toute part à l'envie, ſans autre intervale de temps, qu'autant qu'il en falloit pour choiſir & former en grande hâte des ſujets propres à en remplir les fins & les fonctions diverſes : ce qui a fait dire ingénieuſement à un Auteur contemporain, qu'on pouvoit comparer cette Communauté naiſſante à ces ſources profondes & ſi heureuſement abondantes, qu'à quelques pas de leurs antres elles forment déjà de grands fleuves, qui paroiſſent peu après comme une vaſte mer dans preſque toute l'etenduë de leur cours juſqu'à leur embouchure. Le ſaint Inſtituteur & la très-pieuſe Inſtitutrice, en furent plus d'une fois dans l'admiration & la ſurpriſe ; ne pouvant concevoir comment, ni par quels moyens il étoit arrivé que leur ſi petite famille ſe

fût accruë juſqu'au point de former un grand peuple. Au reſte, afin qu'on n'imagine pas qu'il n'y a eu qu'un temps, où c'étoit, ſi je puis m'exprimer ainſi, la pieuſe vogue d'avoir dans quelques-unes de ſes Seigneuries ou autres endroits, des établiſſemens de Filles de la Charité; je crois devoir faire remarquer ici que quoique ce nouvel Inſtitut ait déjà près de quatre cens maiſons dans l'étenduë du royaume, il y a peu d'années où il ne ſe trouve obligé d'en accepter encore quelques-unes, malgré que les ſujets n'abondent pas en proportion des biens qui ſe préſentent à faire. Bientôt il en auroit des milliers, ſi toutes celles qu'on lui offre & que l'on ſollicite avec importunité, pouvoient avoir lieu. La ferveur à cet égard va ſi loin, je le tiens de bonne part, qu'un des plus grands embarras dans le gouvernement de cette Communauté, eſt de ſçavoir comment elle peut s'y prendre pour ne pas acquieſcer aux ſollicitations les plus

vives qu'on lui fait preſque tous les jours pour de nouveaux établiſſements dans les Provinces, ſoit pour les Villes, ſoit pour les Campagnes. Ce n'eſt pas qu'elle manque de bonne volonté pour ſe prêter toute entiere au plus grand bien des pauvres, auxquels elle eſt dévouée plus que jamais elle ne l'a été : mais comme ce n'eſt déjà qu'avec grande peine qu'elle peut atteindre à remplir à ſon gré ſes fondations anciennes ; elle croit qu'il ne ſeroit pas de ſa prudence de ſe charger de nouvelles auxquelles elle ne prévoiroit pas être en état de ſatisfaire pleinement & conformément aux beſoins des pauvres, comme à la pieuſe intention des Fondateurs. La Providence lui envoie un aſſez bon nombre de ſujets à élever & à former ; & cependant communément elle n'a rien de reſte, ſoit qu'il ſe préſente tout d'un coup de grands vuides à remplir, ſoit auſſi qu'il faille courir au ſecours de pluſieurs Filles anciennes qui s'étant conſumées au ſervice des pau-

vres, ne ſont plus en état de continuer leur tâche ordinaire, qui n'eſt ſouvent que déjà trop pénible pour une vigoureuſe jeuneſſe. Pour en bien juger, il faut en être témoin, & l'être plus d'une fois, parce que leurs travaux ſe différencient & ne ſont pas toujours les mêmes. Quoiqu'il en ſoit, la vie des Filles de la Charité eſt des plus pénibles, & peut-être une des plus laborieuſes & en même-temps une des plus ingrates; ſi on la regarde du côté des pauvres, dont le propre eſt de n'être jamais contens, quelque bien qu'on leur faſſe, & quelque ſoin qu'on en prenne. Le pauvre n'a ordinairement ni beaucoup de religion, ni éducation qui le porte à la reconnoiſſance : & cependant par la grace de Dieu il ſe trouve tous les jours pluſieurs jeunes perſonnes du ſexe, de bonne famille, & dont pluſieurs auroient eu des eſpérances dans le ſiécle, aſſez généreuſes pour ſacrifier tout ce qu'elles ont de plus cher au monde, parens & amis,

ſociétés & délices ; aſſez mortifiées pour embraſſer un genre de vie qui eſt la mortification même ; aſſez charitables pour s'expoſer à ſauver la vie d'un prochain inconnu, étranger & ſouvent ennemi de la vraie religion qu'elles profeſſent, aux dépens de leur propre vie, ſans répugnance pour les malades les plus dégoûtans, ſans crainte pour l'air le plus infecté, ſans ombre de découragement pour la longueur des voyages ; le tout au contraire, avec paix, joie, & toujours une nouvelle émulation pour l'accompliſſement de la volonté du Seigneur. Tant il eſt vrai que la charité donne des forces à qui n'en a pas, qu'elle ſoutient puiſſamment ce qu'il y a de plus foible, & qu'elle bannit agréablement la puſillanimité la plus naturelle. Auſſi le Saint-Eſprit nous fait-il remarquer dans le Cantique de l'Epouſe, que le véritable amour eſt fort comme la mort ; le zéle de la charité, inflexible comme l'enfer, & que ſes lampes étant des lam-

pes de feu, ſa flamme eſt ſi divinement ardente, que les plus grandes eaux, pas même des fleuves entiers, ne pourroient ni l'étouffer, ni l'éteindre. En un mot, la charité eſt d'un prix ſi haut, ajoûte le même Eſprit-Saint, que quand un homme auroit donné pour elles toutes les richeſſes de ſa maiſon, il les mépriſeroit comme s'il n'avoit rien donné. Tant il eſt vrai, s'il eſt bon de le répéter ici d'après un ſaint Docteur, que là où il y a de l'amour, on ne s'apperçoit pas qu'il y ait du travail; ou s'il y a du travail, on aime qu'il y en ait en effet.

Je ne dirai rien de plus à la louange des Filles de la Charité, parce qu'outre que ce n'eſt pas elles en perſonne que je me ſuis propoſé de louer, tout ce que je pourrois relever des ſaintes œuvres de leur état & de l'eſtime générale qu'on en fait, ne ſeroit jamais que pour manifeſter de plus en plus la gloire & le vrai mérite de la nouvelle Thabite, qui les a inſtituées dans l'Egliſe de concert avec S.

Vincent de Paul. Du temps de Louise de Marillac & long-temps avant elle, il y avoit quelques Communautés Religieuses dévouées au service des pauvres malades & à l'instruction des jeunes Filles : mais outre que le nombre en étoit petit, & infiniment au-dessous de la multitude des pauvres qui avoient besoin & de soulagement & d'instruction, il est certain qu'avant qu'elle eût paru, il n'y avoit personne destiné par état pour les pauvres malades de la campagne & des hameaux reculés, qui sont ordinairement les plus abandonnés & les plus dénués de tous secours humains. Il n'y avoit sans doute rien de bien fixe pour le soulagement des pauvres dans les villes même, & dans plusieurs gros bourgs des provinces ; rien pour les pauvres honteux, qui ne sont pas les moins dignes de la commisération des personnes charitables ; rien pour tant de pauvres petits enfans orphelins qui périssoient de misere, ou s'élevoient dans la plus crasse

ignorance des vérités de notre ſainte religion. Peut-être que dans pluſieurs endroits il y auroit eu des aumônes aſſez abondantes pour le ſoulagement de pluſieurs familles déſolées ; mais perſonne, qui eût voulu ſe charger d'en faire à propos la diſtribution journaliere avec la plus ſcrupuleuſe exactitude. L'induſtrieuſe charité de Madame Louiſe de Marillac, a pourvu à tout par l'Inſtitut le plus ſimple, qui aujourd'hui ne ſe croit pas néceſſaire malgré tous les heureux ſuccès qu'il a eu depuis ſon érection ; mais qui ſeroit dans la déſolation, s'il prévoyoit ne pouvoir être utile de plus en plus à l'Egliſe & à l'Etat en la perſonne de tous les pauvres. L'Inſtitut eſt beau : qu'il me ſoit permis de dire quelque choſe de ſon gouvernement, des qualités des ſujets qui y conviennent, eu égard à ſes fonctions, & de finir par l'énumération alphabétique de tous ſes établiſſemens, afin que ce tout enſemble faſſe une preuve complette, & des bénédictions

que le Seigneur y a verſées & y verſe encore à pleines mains, & de l'incomparable ſageſſe de ſon Inſtitutrice, & de la fécondité inépuiſable de la charité qui eſt en France pour l'humanité ſouffrante. Après quoi il ſera aiſé de conclure, mais non pas de compter la multitude infinie de pauvres qui ſont ſoulagés, inſtruits, viſités & conſolés dans la Capitale, dans les villes de province, dans les bourgs, dans les villages, & juſques dans les hameaux les plus iſolés de la campagne, tous les jours, & preſque par-tout à la même heure, par le miniſtere, ou au moins par la très-religieuſe invention de la Vénérable Louiſe de Marillac.

La Compagnie dont elle eſt l'Inſtitutrice ſe trouve avoir aujourd'hui près de quatre cens établiſſemens, non compris ceux qui ſont en Pologne. La ſeule ville de Paris en compte trente-cinq dans ſon enceinte, & le Diocéſe plus de quatre-vingt-quatre, dont pluſieurs ſont très-

conſidérables pour le nombre des ſujets qui ſont employés à les deſſervir. Tels ſont l'Hôtel-Royal des Invalides, l'Ecole-Royale-Militaire, l'Hôpital des Incurables, celui des Petites-Maiſons, les deux des Enfans-Trouvés, la Paroiſſe de S. Sulpice; & hors de Paris, l'Infirmerie Royale à Verſailles; & à S. Germain-en-Laye, la charité du Roi. Il y en a pluſieurs autres dans l'étenduë du Royaume qui ne ſont pas moins nombreux. Tels ſont en particulier les Hôpitaux Royaux de la Marine, à Rochefort & à Breſt : ceux d'Angers, de S. Jacques de Toulouſe, de S. Nicolas de Metz, d'Alençon, de Montpellier, de Langres, de Rennes, & autres qui ont un grand détail & des fonctions diverſes. J'ai promis la liſte de tous, je la donnerai pour la ſatisfaction, non du public, qui n'a nul intérêt à cette ſorte de chronologie, mais pour celle des Filles de la Charité, dont pluſieurs, n'ayant jamais vu que quelques-unes des

Maiſons de leur Compagnie, ſeront bien aiſes de ſçavoir où elles en ont d'autres, ne fût-ce que pour s'unir d'eſprit aux travaux de leurs Sœurs qui y ſont, & même s'encourager à remplir leurs devoirs domeſtiques dans le ſouvenir qu'elles ont un grand nombre de Compagnes, qui, quoique bien éloignées d'elles, ſont pourtant comme leurs fidéles aſſociées dans les mêmes bonnes œuvres.

On conçoit bien qu'une Communauté ſi multipliée ſuppoſe un vaſte gouvernement & un grand ordre. De l'ordre, il en faut, d'autant plus que toutes les maiſons particulieres, quelqu'éloignées qu'elles ſoient, reſſortiſſent à la principale Maiſon de Paris & au Conſeil de la Supérieure avec ſes Officieres; ſoit pour les changemens des ſujets, ſoit pour le remplacement des défuntes, ſoit pour la nomination de celles que l'on juge les plus propres à la conduite de tous les divers offices auprès des pau-

vres. La principale Maiſon de Paris eſt l'unique Maiſon où les Poſtulantes ſoient reçuës & élevées à l'eſprit de l'état, & formées à ſes uſages. Par ce moyen, tous les ſujets ſont connus de plus près, reçoivent les mêmes principes d'éducation, ſe ſtylent plus à propos au bon travail; & l'uniformité en tout, n'en eſt que plus univerſelle. De plus, toute la Compagnie eſt diviſée en dix neuf Provinces, dont chacune eſt compoſée d'un certain nombre de Maiſons, qui plus, qui moins, ſelon l'éloignement ou la proximité des unes des autres. Cette répartition a été faite, afin qu'à la tête de chaque Province il y eût une Fille de confiance qui ſçût y maintenir l'ordre, & veiller plus prochainement aux beſoins de chaque Maiſon de ſon diſtrict. Elle n'y fait cependant des viſites en régle, qu'autant qu'elle en reçoit de la Supérieure de Paris commiſſion expreſſe, ſelon l'exigence des cas; afin que les pauvres auprès deſquels elle eſt appli-

quée, ne ſouffrent aucun dommage par ſes abſences ; ce qui ne manqueroit pas d'arriver, ſi elles étoient bien fréquentes. Chaque Supérieure particuliere doit rendre compte chaque année, de l'état de ſa famille à la Générale, afin que celle-ci ayant une plus diſtincte connoiſſance des talens de tous les ſujets, de la force de leur tempérament & de toutes leurs démarches, puiſſe ou les placer ſelon les beſoins de la Compagnie & ſelon les leurs propres ; ou encourager ceux qui font bien, à faire encore mieux, ou à corriger par des avis proportionnés ceux qui ſeroient diſcoles, s'ils s'en trouvoit quelques-uns dans le grand nombre. On y paſſe par charité quelque choſe à la foibleſſe humaine, & on le doit : mais il y a des fautes ſur leſquelles la Communauté eſt inexorable, & l'a été de tout temps, & le ſera toujours. Ce ſont principalement le défaut de ſage économie dans l'adminiſtration des biens des pauvres, & les baſſeſſes qui iroient tant

ſoit peu à flétrir l'honneur d'une jeune perſonne. Le ſoupçon ſeul de trop de légereté & d'amour du monde, tend à une excluſion prochaine du ſein de la Compagnie, s'il n'y a un prompt amendement de conduite; parce que c'eſt un des premiers principes du gouvernement de ladite Communauté, que ſi ſes ſujets ne ſont pas tous égaux de talens, de richeſſes & de naiſſance, elle ne peut ſouffrir qu'il y en ait aucun qui ne ſoit d'une probité reconnuë & à toute épreuve pour l'honneur du corps, & pour correſpondre à la confiance du public. La bonne réputation lui eſt chere, & elle en eſt avec raiſon plus que jalouſe.

Son déſintéreſſement lui fait un honneur infini; 1°. en ce que ſi une de ſes Filles, ou Poſtulantes ou Profeſſe vient à vouloir ſe retirer dans ſa famille, par dégoût de ſon état, à quelque âge que ce ſoit, elle lui rend exactement & généralement tout ce qu'elle lui a apporté, ſoit en hardes, ſoit en petite ſomme

d'argent, ſans exiger ni dédommagement, ni rétribution quelconque, pas même pour les premiers mois du Noviciat; ſi bien qu'à ſa ſortie elle ſe trouve dans le même état de commodité & de bienſéance, qu'elle étoit au jour de ſon entrée. La précaution à cet égard eſt telle, que ſi quelques-unes de ſes hardes avoient été venduës, parce qu'elles n'auroient pu être conſervées au-delà de dix à douze ans ſans péril, on lui donne l'équivalent ſelon l'énoncé d'un regiſtre où tout eſt côté article par article, eſpéce & prix ordinaire.

Le ſecond trait de déſintéreſſement que les Filles de la Charité ont appris de leur vénérable Mere, eſt, que contentes de la vie & de l'habit, tout ce qu'elles peuvent avoir de talens lucratifs, eſt aux pauvres, & leur eſt dévolu comme un bien propre. Souvent, & même toujours, elles les font valoir, lors même qu'on n'exige pas qu'elles les exercent, parce que l'amour des pauvres,

& la préférence qu'elles leur donnent, leur ſont comme naturelles. On le dit ainſi par-tout, & très-certainement je ne ſuis pas le premier qui leur ait rendu cette juſtice. Elles demandent aſſez peu pour la réception de leurs Poſtulantes, eu égard à ce qu'il en coûte aux familles dans pluſieurs autres Communautés. Ce n'eſt pourtant pas à dire que l'on entre chez elles pour rien. Tout ce que j'en ſçais, c'eſt que la ſomme qu'elles exigent, eſt proportionnelle aux facultés que la Poſtulante ſe trouve avoir, ſelon ſa qualité & ſelon le rang de ſa famille.

La dot ne va pas loin, ſi toutefois on peut donner le nom de dot à ce que l'on exige : mais en revanche on veut un âge compétent, & des qualités de corps & d'eſprit peu communes avec un dégré de réputation ſupérieur à toutes autres conditions. L'âge le plus convenable eſt depuis dix-huit ans juſqu'à vingt-cinq, parce que c'eſt celui dans lequel les bons ſujets ſe peuvent former plus aiſément,

& aux travaux de l'état, & aux vertus qui en compoſent l'eſprit. Paſſé vingt-ſept ou vingt-huit ans il n'y a plus d'eſpérance pour une jeune fille d'y être admiſe, à moins que celle qui touche à ce dernier terme ou qui le court, n'ait des talens rares qui compenſent un peu les années échuës de trop. On exige ſans exception de toutes les Poſtulantes, qu'elles ſçachent lire & écrire, au moins paſſablement; qu'elles ſoient d'un tempérament fort & robuſte; qu'elles aient de bons yeux, & le libre exercice de tous leurs membres & organes; parce qu'il n'y a pas une de ces conditions qui ne ſoit eſſentielle au ſervice des malades, ſur le pied qu'il eſt chez les Filles de la Charité. Et comme la bonne ſociété fait la meilleure partie du bonheur de la Communauté, on n'admet à poſtuler de celles qui ſe préſentent, que celles qui paroiſſent être, & ſont en effet d'un caractere d'eſprit doux, pliant, bienfaiſant & foncierement actif, & cependant d'une

réſerve qui impoſe, & prévienne en même temps tous les pauvres en faveur de la perſonne. En un mot, ce ſont des ouvrieres que l'on cherche & dont on a beſoin pour toutes ſortes de bonnes œuvres, & non pas ſeulement des ſujets pour faire nombre. Une vraie & ſolide piété avec un peu d'éducation civile ſied bien à une jeune ſervante des pauvres; ou ſi la piété n'eſt pas encore formée chez elle, du moins veut-on qu'elle en ſoit ſuſceptible. Après cela on examine la Poſtulante ſur l'article de la réputation ſaine & entiere, qui eſt une clauſe dont on ne la diſpenſe jamais, quelques talens qu'elle ait d'ailleurs. Cette réputation, pour être au dégré qu'on l'exige, doit être non-ſeulement perſonnelle, mais encore fondée ſur les bonnes mœurs & la probité des parens de tems immémorial. On n'y admet point de fille qui ait été en ſervice, non pas par mépris pour ſa condition, mais parce que l'expérience fait craindre que ces ſortes de perſonnes n'aient

un peu l'eſprit mercénaire & le cœur bas, ce qui ne s'accorde point bien avec le parfait déſintéreſſement dont les Filles de la Charité font profeſſion. J'ajoûte pour plus ample inſtruction des jeunes filles qui deſireroient entrer parmi les Filles de la Charité, que jamais le Conſeil de leur Communauté n'en reçoit aucune, qu'elle ne ſe ſoit préſentée dans la Maiſon la plus voiſine de ſon domicile, & qu'elle n'y ait poſtulé un certain tems, afin qu'on ait celui de reconnoître ſi elle a toutes les qualités requiſes pour être admiſe, & qu'elle même puiſſe s'eſſayer au joug, pour ſçavoir ſi elle pourra le porter : & le tout pour ne pas expoſer une jeune fille de Province à faire une démarche auſſi diſpendieuſe qu'inutile, en venant au haſard ſe préſenter elle-même à Paris dans la Maiſon principale. On ne reçoit point de Poſtulantes ſans le gracieux conſentement de leurs peres & meres.

Peut-être ſouhaiteroit-on que dans

la liſte des Etabliſſemens qui termine cette hiſtoire, j'y fiſſe entrer les noms des Fondateurs de chacun : mais outre que ce détail n'eſt pas bien praticable dans un ſi petit eſpace des pages de cet Ouvrage, je penſe qu'il ſuffit de prévenir qu'il y en a un grand nombre de fondation royale, pluſieurs faits par les libéralités des Princes & Princeſſes du Sang, une partie par les ſoins des plus religieux Miniſtres d'Etat, d'autres par des Prélats diſtingués ; & tous par l'amour tendre & généreux qu'ont eu pour les pauvres, ou les Seigneurs des lieux dans leurs terres, ou les Magiſtrats dans leurs villes & dépendances ; & le tout, comme je l'ai déjà dit, pour faire admirer de plus en plus la Providence, qui en inſpirant à tant de reſpectables Bienfaiteurs le deſir de ſoulager les pauvres, a ſçu ſuſciter en ſi peu de temps un grand nombre de Filles de Miſéricorde pour l'exécution de leurs ſaints projets, par le canal d'une ſeule très-pieuſe Veuve, que

je voudrois bien que tout le monde chrétien eut un jour droit de qualifier ou Sainte, ou Bienheureuse Mere des Pauvres.

TABLE DES LIEUX

Où les Filles de la Charité ſont établies, & des Fonctions qu'elles y exercent.

Il y en a où elles ont ſoin des Hôpitaux, (Hôpital) ſoit généraux, ſoit particuliers, ſoit militaires. D'autres où elles ſont chargées de fournir des alimens & des médicamens aux Pauvres des Paroiſſes, (Paroiſſe.) Pluſieurs où à cette derniere obligation elles joignent celle de faire l'Ecole, pour inſtruire les jeunes Filles, (Paroiſſe, Ecole.) Quelques-uns, où elles ne ſont occupées que de ce dernier emploi, (Ecole.)

Lieux.	*Fonctions.*	*Provinces.*	*Diocèſes.*	*Dates*
A				
Agde.	Hôpital.	Languedoc.		1761
Agen.	Hôpital.	Quercy.		1686
Alais.	Hôpital.	Languedoc.		1703
Albert.	Hôpital, Ecole.	Picardie.	Amiens	1697
Alençon.	Hôpital général.	Perche.	Séez.	1676
	Hôp. gén. Manuf.	Perche.	Séez.	1676
Amiens.	Hôpital général.	Picardie.		1696
Angers.	Hôpital.	Anjou.		1639
Apt.	Hôpital.	Languedoc.		1754
Ardres.	Paroiſſe, Ecole.	Artois.	Boulogne.	1714
Arras.	Paroiſſe.	Artois.		1656
Attichy.	Paroiſſe, Ecole.	France.	Soiſſons.	1705
Auch.	Hôpital.	Quercy.		1739
Aumale.	Hôpital.	Picardie.	Rouen.	1690
Auneau.	Paroiſſe, Ecole.	Beauce.	Chartres.	1726
Autun.	Hôpital.	Bourgogne.		1705
	Paroiſſe.	Bourgogne.		1748
Avernes.	Paroiſſe, Ecole.	Picardie.	Rouen.	1715
B				
Bagneux.	Paroiſſe, Ecole.	Beauce.	Paris.	1692
Bagnolet.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1714
Bar-le-Duc.	Paroiſſe.	Lorraine.	Toul.	1696
Bauvoir.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Sens.	1678
Baye.	Paroiſſe, Ecole.	Champagne.	Troyes.	1678
Bayeux.	Hôp. gén. Par.	Normandie.		1704
Bazas.	Hôpital.	Guienne.		1698
Beaumont.	Hôp. Ecol. Par.	Gâtinois.	Orléans.	1751

Lieux.	Fonctions.	Provinces.	Diocèses.	Dates
Beaune.	Paroisse, Ecole.	Bourgogne.	Autun.	1690
Belesme.	Hôpital, Ecole.	Perche.	Séez.	1695
Belle-Isle.	Hôp. milit. Ecol.	Bretagne.	Vannes.	1660
Benevent.	Hôpital, Ecole.	Auvergne.	Limoges.	1678
Bernay.	Paroisse.	Normandie.	Lizieux.	1655
Besne.	Paroisse, Ecole.	Beauce.	Chartres.	1716
Bessé.	Paroisse, Ecole.	Anjou.	Le Mans.	1679
Béthune.	Paroisse.	Artois.	Arras.	1764
Betz.	Paroisse, Ecole.	France.	Meaux.	1722
Béziers.	Paroisse, Ecole.	Languedoc.		1693
——	Hôpital général.	Languedoc.		1765
Bezons.	Paroisse, Ecole.	France.	Paris.	1675
Blaisy.	Paroisse, Ecole.	Bourgogne.	Langres.	1700
Blangy.	Hôpit. gén. Ecol.	Picardie.	Rouen.	1702
Blaye.	Hôpital.	Guienne.	Bourdeaux.	1686
Bléré.	Paroisse, Ecole.	Anjou.	Tours.	1686
Bolenne.	Hôpital.	Languedoc.	S. Paul-Trois-Châteaux.	1759
Bourdeaux.	Par. Ste Eulalie.	Guienne.		1690
——	Par. S. Remi, Ecol.	Guienne.		1700
——	Par. S. Michel, Ecole.	Guienne.		1700
——	Hôpital des Enfans-Trouvés.	Guienne.		1715
——	Hôpit. S. André.	Guienne.		1705
——	Par. S. Eloi, Ecol.	Guienne.		1752
——	Par. S. Projet.	Guienne.		1765
Bourgachard.	Hôpital, Ecole.	Normandie.	Rouen.	1685
Boulogne.	Hôp. gén. Ecol.	Artois.		1687
Bourbon-l'Archambault.	Hôpital.	Lyon.	Bourges.	1661
Bourgdault.	Hôpital, Ecole.	Picardie.	Rouen.	1703
Bray.	Hôpital, Ecole.	Picardie.	Amiens.	1700
Brest.	Hôpit. Militaire.	Bretagne.	Saint-Pol de Leon.	1769
Brie.	Paroisse, Ecole.	Beauce.	Paris.	1664
Brienne.	Paroisse, Ecole.	Champagne.	Troyes.	1652
Brigeres-le-Château.	Paroisse, Ecole.	Beauce.	Paris.	1668
Buzançois.	Hôpital.	Anjou.	Bourges.	1723

C

Caën.	Paroisse.	Normandie.	Bayeux.	1761
Cahors.	Hôpital général.	Quercy.		1697
——	Hôpital pour Orphélins.	Quercy.		1683
——	Hôpital pour Orphelines.	Quercy.		1655
——	Hôpit. S. Projet.	Quercy.		1657
Calais.	Hôpital.	Artois.	Boulogne.	1760
Cambray.	Paroisse.			1702
Castel-Sarazin.	Hôpital.	Quercy.	Montauban.	1697
Castres.	Hôpital, Par.	Languedoc.		1765
Cazouls.	Hôpital, Ecole.	Languedoc.	Béziers.	1758
Ceron-Saint-Cyr.	Paroisse, Ecole.	Bourgogne.	Sens.	1704

Lieux.	*Fonctions.*	*Provintes.*	*Diocèses.*	*Dates*
Ceton.	Paroiſſe, Ecole.	Perche.	Le Mans.	1719
Châlons ſur-Marne.	Paroiſſe Notre-Dame.	Champagne.		1692
——	Par. de la Trinité.	Champagne.		1682
Châlons-ſur-Saône.	Paroiſſe, Ecole.	Bourgogne.		1711
Champroſay.	Parioſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1700
Chantilly.	Hôpital, Ecole.	France.	Senlis.	1647
Charenton.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1682
Charleville.	Hôpital.	Champagne.	Reims.	1750
Chartres.	Hôpital.	Beauce.		1664
Château-Roux.	Hôpital.	Anjou.	Bourges.	1769
Châtenay.	Paroiſſe, Ecole.	Beauce.	Paris.	1698
Chaſſilliers.	Paroiſſe, Ecole.	Perche.	Le Mans.	1675
Châtillon.	Hôpital.	Anjou.	La Rochelle.	1751
Châteaudun.	Hôpital.	Beauce.	Chartres.	1654
Chaville.	Paroiſſe, Ecole.	Beauce.	Paris.	1670
Chaumont.	Hôpital, Ecole.	Bourgogne.	Langres.	1672
Chauny.	Hôpital.	Artois.	Noyon.	1668
Choiſy le-Roi.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1685
Cholet.	Hôp. Par. Ecol.	Anjou.	La Rochelle.	1690
Clermont.	Hôp. S. Joſeph.	Auvergne.		1713
——	Paroiſſe S. Genez.	Auvergne.		1700
Clichy.	Paroiſſe, Ecole.	France.	Paris.	1674
Colombe.	Paroiſſe, Ecole.	France.	Paris.	1681
Compiegne.	Par. S. Antoine, Ecol. Par.	France.	Soiſſons.	1725
——	Par. S. Jacques, Ecol. Par.	France.	Soiſſons.	1743
Corbeil.	Hôpital.	Gâtinois.	Paris.	1762
Coſſé.	Paroiſſe, Ecole.	Anjou.	Le Mans.	1768
Coulommiers.	Hôpital, Par.	France.	Meaux.	1712
Coutance.	Paroiſſe.	Normandie.		1767
Crecy.	Hôpital, Ecole.	Beauce.	Chartres.	1757
Creve-Cœur.	Paroiſſe, Ecole.	Picardie.	Beauvais.	1691
Criel.	Hôpital Ecole.	Picardie.	Rouen.	1685
D				
Dammartin.	Hôpital.	France.	Meaux.	1715
Dax.	Hôpital.	Guienne.		1712
Dijon.	Par. N. D. Ecol.	Bourgogne.		1696
——	S. Michel, Par. Ecole.	Bourgogne.		1698
——	S. Pierre, Par.	Bourgogne.		1702
——	S. Jean, Par.	Bourgogne.		1765
——	S. Philibert, Par. Ecole.	Bourgogne.		1751
——	S. Nicolas.	Bourgogne.		1753
Dourdan.	Hôpital.	Beauce.	Chartres.	1648
E				
Ebecourt.	Paroiſſe, Ecole.	Picardie.	Rouen.	1689
Etoge.	Paroiſſe, Ecole.	Champagne.	Châlons-ſur-Marne.	1685

Lieux.	*Fonctions.*	*Provinces.*	*Diocèses.*	*Dates.*
Eu.	Semin. Paroiſſe.	Picardie.	Rouen.	1685
Eu-Sainte-Anne.	Hôpit. Ouvroy.	Picardie.	Rouen.	
Evreux.	Hôpital.	Normandie.		1680
	Hôpit. Ouvroy.	Normandie.		1711
F				
Flamanville.	Paroiſſe, Ecole.	Normandie.	Coutance.	1754
Fontainebleau.	Hôp. Par Ecol.	Gâtinois.	Sens.	1655
	Hôpital général.	Gâtinois.	Sens.	1691
Fontenay-aux-Roſes.	Paroiſſe, Ecole.	Beauce.	Paris.	1649
Fontenay le-Comte.	Hôpital S. Louis.	Saintonge.	La Rochelle.	1728
	Hôpital.	Saintonge.	La Rochelle.	1726
Frenay.	Paroiſſe, Ecole.	Perche.	Le Mans.	1692
Fronſac.	Paroiſſe, Ecole.	Guienne.	Bourdeaux.	1683
G				
Gex.	Hôpital.	Lyon.	Genève.	1660
Gimont.	Hôpital.	Quercy.	Lombès.	1740
Goneſſe.	Hôpital.	France.	Paris.	1765
Gourdon.	Hôpital.	Quercy.	Cahors.	1734
Gouſſainville.	Paroiſſe, Ecole.	France.	Paris.	1696
Guermande.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1686
Guiſe.	Hôpital.	Picardie.	Laon.	1668
H				
Ham.	Hôpital.	Picardie.	Noyon.	1716
Hennebon.	Hôpital.	Bretagne.	Vannes.	1652
Heſdin.	Hôpital.	Artois.	Saint-Omer.	1699
J.				
Javron.	Paroiſſe, Ecole.	Perche.	Le Mans.	1695
Jouy.	Paroiſſe, Ecole.	Beauce.	Paris.	1675
Jouars.	Hôpital, Ecole.	France.	Meaux.	1763
L				
La Buſſiere.	Paroiſſe, Ecole.	Bourgogne.	Sens.	1689
La Celle.	Paroiſſe, Ecole.	Beauce.	Paris.	1760
La Ferre.	Hôpital, Ecole.	Picardie.	Laon.	1656
	Hôpital général.	Picardie.	Laon.	1765
La Ferté-Gaucher.	Hôpital.	Champagne.	Meaux.	1695
La Motte-Chandenier.	Paroiſſe, Ecole.	Anjou.	Poitiers.	1705
Langres.	Hôp. Manufact.	Bourgogne.		1690
	Hôp. S. Laurent.	Bourgogne.		1720
	Par. S. Pierre.	Bourgogne.		1718
	Par. Ste Anne.	Bourgogne.		1736
La Réolle.	Hôpital.	Guienne.	Bazas.	1703
La Tremblade.	Paroiſſe, Ecole.	Saintonge.	Saintes.	1686
La Valette.	Paroiſſe, Ecole.	Guienne.	Périgueux.	1685
Lauzerte.	Hôpital.	Quercy.	Cahors.	1716
Lauzun.	Paroiſſe, Ecole.	Quercy.	Agen.	
Leictour.	Hôpital.	Guienne.		1736

Lieux.	*Fonctions.*	*Provinces.*	*Diocèses.*	*Dates*
Les-Sables-d'Olonne.	Hôpital.	Saintonge.	Luçon.	1695
Leuville.	Paroisse, Ecole.	Beauce.	Paris.	1675
Lézines.	Paroisse, Ecole.	Bourgogne.	Langres.	1676
Lézou.	Hôpital.	Auvergne.	Clermont.	1675
Libourne.	Paroisse.	Guienne.	Bourdeaux.	
L'Isle-de-Ré.	Hôpital militaire.	Saintonge.	La Rochelle.	1686
Longué.	Paroisse, Ecole.	Anjou.	Angers.	1698
Louvois.	Paroisse, Ecole.	Champagne.	Reims.	1676
Lublé.	Hôpital, Ecole.	Anjou.	Angers.	1654
Luçon.	Hôpital.	Saintonge.		1673
Ludon.	Paroisse, Ecole.	Guienne.	Bourdeaux.	1702
Lunel.	Hôpital, Ecole.	Languedoc.	Montpellier.	1699
Luneville.	Paroisse, Ecole.	Lorraine.	Toul.	1749
Lyon, S. Pierre le Vieux.	Paroisse, Ecole.			1679
——— S. Michel.	Paroisse.			1697
——— S. Paul.	Paroisse.			1699
M				
Mailly.	Paroisse, Ecole.	Picardie.	Amiens.	1768
Maisons.	Paroisse, Ecole.	France.	Paris.	1663
Maran.	Paroisse, Ecole.	Saintonge.	La Rochelle.	
Marennes.	Paroisse, Ecole.	Saintonge.	Saintes.	1686
Marly-la-Ville.	Hôp. Ecol. Par.	France.	Paris.	1747
Marly-le-Roi.	Paroisse, Ecole.	Beauce.	Paris.	1692
Marmande.	Hôpital.	Guienne.	Agen.	1704
Martel.	Hôpital.	Quercy.	Cahors.	1763
Mauré.	Hôpital, Ecole.	Beauce.	Blois.	1675
Meaux.	Hôp. gén. Ecol.	France.		1700
———	Paroisse, Ecole.	France.		1695
Meilhan.	Hôpital, Ecole.	Guienne.	Bazas.	1766
Melun.	Hôpital.	Gâtinois.	Sens.	1711
———	Paroisse, Ecole.	Gâtinois.	Sens.	1666
Metz.	Hôpital gén. S. Nicolas.	Lorraine.		1687
———	Hôpital de Bon-Secours.	Lorraine.		1699
———	Par. de Ste Croix.	Lorraine.		1653
Meudon.	Paroisse, Ecole.	Beauce.	Paris.	1700
Mitry.	Paroisse, Ecole.	France.	Paris.	1698
Montargis.	Hôpital.	Bourgogne.	Sens.	1636
Montauban.	Hôp. Manufact.	Quercy.		1685
Montfermeil.	Paroisse, Ecole.	France.	Paris.	1734
Montignac.	Hôp. Manufact.	Quercy.	Sarlat.	1765
Montléry.	Hôpital, Ecole.	Beauce.	Paris.	1668
Montluçon.	Hôpital.	Lyon.	Bourges.	1671
———	Paroisse.	Lyon.	Bourges.	1667
Montluel.	Hôpital, Ecole.	Lyon.	Lyon.	1760
Montpaon.	Hôpital.	Guienne.	Périgueux.	1687
Montpellier.	Hôpital S. Eloi.	Languedoc.		1668
———	Paroisse, Ecole.	Languedoc.		1669
Montreuil.	Paroisse, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1712
Morlaix.	Paroisse, Ecole.	Bretagne.	Tréguier.	1752
Moulins.	Paroisse.	Lyon.	Autun.	1684

Lieux.	*Fonctions.*	*Provinces.*	*Diocèses.*	*Dates*
Moutier-S. Jean.	Hôpital, Ecole.	Bourgogne.	Langres.	1660
Mouzon.	Hôpital.	Champagne.	Reims.	1692
N				
Nancy.	Paroiſſe, Ecole.	Lorraine.	Toul.	1701
Nangy.	Hôpital, Ecole.	Gâtinois.	Sens.	1746
Nanteuil.	Hôpital, Ecole.	France.	Meaux.	
Narbonne.	Hôpital.	Languedoc.		1669
——	Paroiſſe.	Languedoc.		1659
Néelle.	Hôp. Manufact.	Artois.	Noyon.	1752
Nemours.	Hôpital.	Gâtinois.	Sens.	1751
Neubourg.	Hôpital, Ecole.	Normandie.	Evreux.	1698
Niſmes.	Paroiſſe.	Languedoc.		1707
Nogent-le-Rotrou.	Hôpital.	Perche.	Chartres.	1672
Noiſy-le-Grand.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1699
O				
Orange.	Hôpital.	Languedoc.		1753
Oyron.	Hôpital général.	Anjou.	Poitiers.	1693
P				
Palaiſeau.	Hôp. Par. Ecol.	Beauce.	Paris.	1759
Pantin.	Paroiſſe, Ecole.	France.	Paris.	1688
Paris, la grande & principale Maiſon où eſt le Séminaire, & d'où partent toutes celles qui ſont dans les Provinces.	*Nota.* Que le plus grand nombre des Maiſons de Paris n'ont point de date bien fixe. On demandoit tout ſimplement des Filles de la Charité. On en donnoit ſans façon ; & comme les Paroiſſes en étoient contentes, elles ſe les ſont appropriées, & les ont gardées juſqu'à ce jour, avec la même ſatisfaction de part & d'autre.			
—— Enfans-Trouvés, près Notre-Dame.				
—— Enfans-Trouvés de Bel air.				
—— Hôtel-Royal des Invalides.				
—— Hôpital des Incurables.				
—— Hôpital, dit les Petites-Maiſons.				
—— Hôpital, dit le Nom de Jeſus.				
—— S. André des Arts.	Paroiſſe, Ecole.			

Lieux.	*Fonctions.*	*Provinces.*	*Diocèses.*	*Dates*
—— S. Barthelemi.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Benoît.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Côme.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Etienne-du-Mont.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Euſtache.	Paroiſſe.			
—— S. Germain l'Auxerrois.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Gervais.	Paroiſſe.			
—— S. Hyppolite.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Jacques de la Boucherie.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Jacques du Haut-Pas.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Jean en Grève.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Leu.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Louis en l'Iſle.	Paroiſſe, Ecole.			
—— Ste Madelaine.	Paroiſſe, Ecole.			
—— Ste Marguerite.	Paroiſſe.			
—— S. Martin.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Médard.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Méry.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Nicolas des Champs.	Paroiſſe.			
—— S. Nicolas du Chardonnet.	Paroiſſe.			
—— Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Paul.	Paroiſſe.			
—— S. Roch.	Paroiſſe.			
—— S. Sauveur.	Paroiſſe, Ecole.			
—— S. Sulpice.	Paroiſſe.			
—— Le-Gros-Caillou.	Paroiſſe, Ecole.			
—— Ecole-Royale-Militaire.				
Pau.	Hôp. Manufact.	Guienne.	Leſcar.	1688
Penautiers.	Paroiſſe, Ecole.	Languedoc.	Carcaſſonne.	1708
Péronne.	Paroiſſe.	Artois.	Noyon.	1700
Perſan.	Paroiſſe, Ecole.	France.	Beauvais.	1731
Péthiviers.	Hôpital.	Gâtinois.	Orléans.	1670
Pierre.	Paroiſſe, Ecole.	Bourgogne.	Beſançon.	1732
Pirée.	Paroiſſe, Ecole.	Bretagne.	Rennes.	1684
Plaiſir.	Paroiſſe, Ecole.	Beauce.	Chartres.	1705
Plouer.	Paroiſſe, Ecole.	Bretagne.	Saint-Malo.	1707
Pont-à-Mouſſon.	Hôpital, Par.	Lorraine.	Toul.	1690
Pontcarré.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1734

Lieux.	*Fonctions.*	*Provinces.*	*Diocèses.*	*Dates*
Pontchartrain.	Hôpital, Ecole.	Beauce.	Paris.	1698
Pont-Audemer.	Hôpital général.	Normandie.	Lisieux.	
Pont-Saint-Esprit.	Hôpital.	Languedoc.	Uzès.	1694
Pont-sur-Seine.	Paroisse, Ecole.	Champagne.	Troyes.	1715
Puisieux.	Paroisse, Ecole.	Picardie.	Rouen.	1734
R				
Rambervilliers.	Hôpital.	Beauce.	Chartres.	1731
Rambouillet.	Hôpital.	Lorraine.	Toul.	1711
Raray.	Paroisse, Ecole.	France.	Senlis.	1750
Rebetz.	Hôpital, Ecole.	France.	Meaux.	1736
Rennes.	Paroisse, prisons.	Bretagne.		1675
Rhetel.	Hôpital.	Champagne.	Reims.	1704
	Hôpital général.	Champagne.	Reims.	1713
Reveillon.	Paroisse, Ecole.	Champagne.	Troyes.	1677
Richelieu.	Paroisse.	Anjou.	Poitiers.	1641
Riom.	Hôpital, Par.	Auvergne.	Clermont.	1699
Rochefort.	Hôp. militaire.	Saintonge.	La Rochelle.	1685
	Petit Hôpit. Ouvroy.	Saintonge.	La Rochelle.	1698
	Hôpital des Orphelines.	Saintonge.	La Rochelle.	1741
Rosay.	Paroisse, Ecole.	Picardie.	Rouen.	1694
Royan.	Paroisse, Ecole.	Saintonge.	Saintes.	1695
S				
Sablé.	Hôpital, Ecole.	Perche.	Le Mans.	1719
Sacconnex.	Paroisse, Ecole.	Lyon.	Genève.	1750
Saint-Agnan.	Hôpital, Ecole.	Anjou.	Bourges.	1700
Saint-Brieux.	Paroisse.	Bretagne.		1715
Saint-Chéron.	Paroisse, Ecole.	Beauce.	Chartres.	1689
Saint-Clair.	Paroisse, Ecole.	Picardie.	Rouen.	1704
Saint-Cloud.	Hôpital.	Beauce.	Paris.	1689
Saint-Denis.	Hôpital, Ecole.	France.	Paris.	1645
Saint-Diez.	Paroisse, Ecole.	Lorraine.	Metz.	1765
Saint-Flour.	Paroisse.	Auvergne.		1681
Saint-Germain-en-Laye.	Hôp. Par. Ecol,	Beauce.	Paris.	1644
	Hôpital général.	Beauce.	Paris.	1692
Saint-Hyppolite.	Hôpital, Ecole.	Languedoc.	Alais.	1700
Saint-Malo.	Paroisse.	Bretagne.		1681
Sainte-Marie-du-Mont.	Hôpital, Ecole.	Normandie.	Coutance.	1652
Saint-Méen.	Hôpital, Ecole.	Bretagne.	Saint-Malo.	1670
Saint-Omer.	Paroisse.	Artois.		1695
	Hôpital.	Artois.		1701
Saint-Pierre de Montlimart.	Paroisse, Ecole.	Anjou.	Angers.	1716
Saint-Pol en Artois.	Hôpital.	Artois.	Arras.	1766
Saint-Pons.	Hôpital, Ecole.	Languedoc.		1694
Saint-Quentin.	Paroisse, Ecole.	Picardie.	Noyon.	1685
Sainte-Reine.	Hôpital.	Bourgogne.	Autun.	1666
Saint-Saturnin.	Paroisse, Ecole.	Auvergne.	Clermont.	1706
Saint-Servant.	Paroisse.	Bretagne.	Saint-Malo.	1698

Lieux.	*Fonctions.*	*Provinces.*	*Diocèses.*	*Dates*
Saint-Servant.	Hôpital.	Bretagne.	Saint-Malo.	1715
Saint-Souplet.	Paroisse, Ecole.	Champagne.	Reims.	1706
Saint-Thiery.	Paroisse, Ecole.	Champagne.	Reims.	1687
Saintes.	Paroisse.	Saintonge.		1700
Sarcelles.	Paroisse, Ecole.	France.	Paris.	1690
Sartrouville.	Paroisse, Ecole.	France.	Paris.	1728
Saviere.	Paroisse, Ecole.	Champagne.	Troyes.	1694
Saujon.	Paroisse, Ecole.	Saintonge.	Saintes.	1699
Sceaux.	Hôp. Par. Ecol.	Beauce.	Paris.	1692
Sedan.	Hôpital, Paroisse, Ouvroy.	Champagne.	Reims.	1698
Senlis.	Hôpital général.	France.		1707
——	Hôpital.	France.		1696
——	Paroisse.	France.		1682
Sézanne.	Hôpital.	Champagne.	Troyes.	1681
Silly.	Paroisse, Ecole.	France.	Meaux.	1690
Soubise.	Paroisse, Ecole.	Saintonge.	Saintes.	1686
Stains.	Paroisse, Ecole.	France.	Paris.	1723
Sully.	Hôpital, Ecole.	Bourgogne.	Orléans.	1730
Surgeres.	Paroisse, Ecole.	Saintonge.	La Rochelle.	1710
T				
Tamerville.	Paroisse, Ecole.	Normandie.	Coutance.	1753
Thibouville.	Paroisse, Ecole.	Normandie.	Lizieux.	1680
Thisy.	Paroisse, Ecole.	Lyon.	Mâcon.	1681
Tonnay-Charente.	Paroisse, Ecole.	Saintonge.	Saintes.	1698
Tougin.	Hôpital.	Lyon.	Genève.	1642
Toul.	Paroisse, Ecole.	Lorraine.		1707
Toulouse.	Hôp. S. Jacques.	Quercy.		1686
——	Par. S. Etienne, Ecole.	Quercy.		1708
——	Par. la Daurade.	Quercy.		1719
——	Par. S. Sernin, Ecole.	Quercy.		1750
——	Par. la Dalbade.	Quercy.		1768
Tournus.	Hôpit. Paroisse, Ouvroy.	Lyon.	Châlons-sur-Saône.	1764
Tours.	Paroisse, Ecole.			1730
——	Enfans-Trouvés.			1741
Tréport.	Paroisse, Ecole.	Picardie.	Rouen.	1722
Trévoux.	Hôpital, Ecole.	Lyon.	Lyon.	1686
Triel.	Paroisse, Ecole.	France.	Rouen.	1688
Trouard.	Hôp. Par. Ecole.	Normandie.	Bayeux.	1754
Troyes.	Paroisse.	Champagne.		1718
V				
Valogne.	Paroisse.	Normandie.	Coutance.	1726
——	Hôpital général.	Normandie.	Coutance.	1768
Vannes.	Paroisse, Hôp.	Bretagne.		1681
Varennes.	Hôpital, Ecole.	Lyon.	Bourges.	1698
Varrise.	Paroisse, Ecole.	Beauce.	Chartres.	1653
Varredes.	Paroisse, Ecole.	France.	Meaux.	1692
Verdun.	Paroisse.	Lorraine.		1693

Lieux.	*Fonctions.*	*Provinces.*	*Diocèses.*	*Dates*
Verſailles.	Infirmer. Royale.		Paris.	1721
	Par. N. D. Ecol.		Paris.	1670
	Par. S. Louis, Ecol.		Paris.	1711
Vic.	Hôpital, Ecole.	Lorraine.	Metz.	1696
Vichy.	Hôpital, Ecole.	Lyon.	Bourges.	1695
Vigny.	Paroiſſe, Ecole.	Picardie.	Rouen.	1728
Vilaine-la Juhée.	Paroiſſe.	Perche.	Le Mans.	1668
Villacerf S. Ange.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Sens.	1666
Villacerf.	Paroiſſe, Ecole.	Champagne.	Troyes.	1690
Villers-Cotterets.	Hôpital, Ecole.	France.	Soiſſons.	1663
Villeloin.	Paroiſſe, Ecole.	Anjou.	Tours.	1711
Villenauxce.	Paroiſſe, Ecole.	Champagne.	Troyes.	1715
Ville-Neuve-le-Roi.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1665
Ville Neuve-Saint-Georges.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1669
Ville-Neuve d'Agenois.	Hôpital.	Quercy.	Agen.	1706
Villevaudé.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1681
Vincennes.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1696
Vineuil.	Paroiſſe, Ecole.	Anjou.	Blois.	1670
Vitry-le-François.	Paroiſſe.	Champagne.	Châlons-ſur-Marne.	1686
Vitry-ſur-Seine.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1680
Uſſel.	Hôpital.	Auvergne.	Limoges.	1696
Uzès.	Hôpital.	Languedoc.		1760
Y				
Yeres.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1692
Yvré-l'Evêque.	Paroiſſe, Ecole.	Perche.	Le Mans.	1723
Yvry.	Paroiſſe, Ecole.	Gâtinois.	Paris.	1718

FIN.

MO
28

6743943
25 A 2 n